This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

BUHR A
a39015 01807916 3b

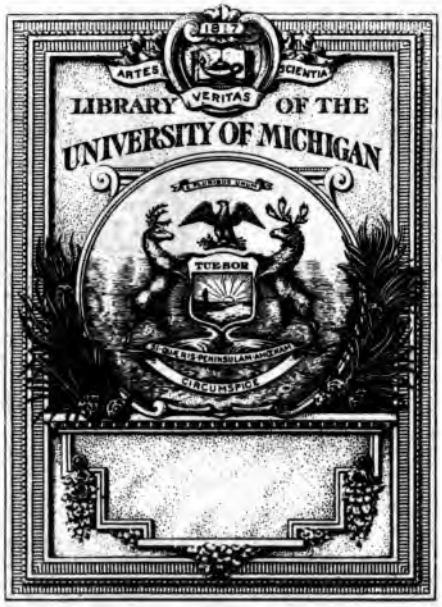
ARTES
VERITAS
SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR

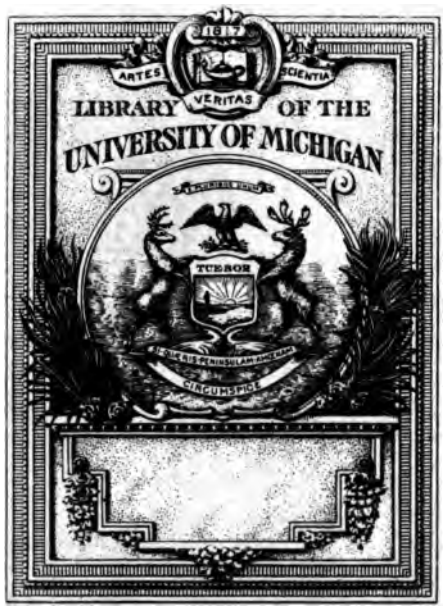
ARTES
VERITAS
SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
CIRCUMSPICE

MÉMOIRES

DE

FAUCHE-BOREL.

TOME IV.

A GENÈVE,
CHEZ BARBEZAT ET DELARUE.

A BRUXELLES,
A LA LIBRAIRIE DE LECHARLIER.

MÉMOIRES

DE

FAUCHE-BOREL.

TOME QUATRIÈME.

PARIS,

MOUTARDIER, LIBRAIRE-ÉDITEUR,

RUE GIT-LE-COEUR, N° 4.

1829.

DC
146
F26
A3
v.4

DEUXIÈME PRÉFACE.

Quand je publiai ces Mémoires, je pris envers le public et à la face des souverains dont j'ai servi la cause, l'engagement d'être loyal et sincère dans mes récits, de ne jamais y altérer ni déguiser sciemment la vérité par des réticences ou des subterfuges. Pouvais-je suivre cette ligne que me traçaient le devoir et l'honneur sans arracher le masque à quelques hommes méchans ou pervers, sans blesser des amours-propres irritables, sans choquer des opinions perturbatrices, sans combattre de funestes erreurs; en un mot, sans m'efforcer de réhabiliter ou de défendre quelques réputations indignement calomniées? On voit par là quelle classe de détracteurs je me suis attiré, et aussi les vrais motifs du déchaînement suscité contre ma publication et même contre ma personne.

J'avouerai que d'abord plus confiant dans les progrès de la modération des esprits dont j'apercevais quelques signes, et jugeant les passions politiques sinon assoupies, du moins calmées, je crus que mes Mémoires ne donneraient lieu qu'à des attaques motivées ou à une critique décente, et qu'à une franche controverse qui tournerait au profit de l'histoire. Pourquoi, me disais-je, l'heure de la réconciliation ne sonnerait-elle pas aussi pour moi, qui ne voulus jamais que le bien? Me suis-je montré exclusif, intolérant ou fauteur de la tyrannie? N'ai-je pas rempli avec un empressement religieux le mandat du Roi législateur qui ambitionna de réunir autour du trône et des libertés publiques les Français de toutes les opinions?

Mais, hélas! il m'a fallu reconnaître que j'avais trop présumé des contemporains. Le dirai-je, et il faut bien que je le dise, je n'ai trouvé dans mes adversaires que cet esprit de parti révoltant qui exclut la bonne foi et qui fausserait la raison publique si elle ne se hâtait de le répudier. Paraît-il une publication sincère et concluante en faveur des hommes et des choses qui ont préparé l'ordre actuel; la tâche des prétendus organes de l'opinion publique consiste à égarer, à tromper les contemporains en niant l'évidence des faits, en substituant le mensonge aux vérités les mieux établies, en transformant la vertu en vice et les vices en vertus. Voilà d'après quelle tactique j'ai été outrageusement attaqué. Ne pas repousser, ne pas combattre ces dangereux faussaires des traditions contemporaines, ne serait-ce pas leur accorder le droit de diffamation publique sans opposition et sans contrôle? Aussi ne laisserai-je pas sans réfutation, en ce qui me concerne, les assertions injurieuses, les lâches impostures, de même que les fausses interprétations et les commentaires perfides dont j'ai été l'objet.

Mais pourquoi tant d'acharnement, dira-t-on, pourquoi un dénigrement si odieux contre un homme sincère, voué pour ainsi dire à la persécution, et qui, en publiant avec candeur ses Mémoires, n'a eu en vue principalement que la défense de son honneur outragé? Pourquoi? parce que dans tout le cours de ma vie active on me voit dominé par la haute pensée de mettre un terme aux déchiremens et aux calamités de la France par le *rétablissement de la monarchie des Bourbons* sous l'égide de la paix générale. On concevra aisément pourquoi ce crime est irrémissible aux yeux de la plupart de mes détracteurs, qui n'opposent à mes récits et à mes preuves qu'un plan systématique de diffamation arrêté d'avance.

Et qu'on ne croie pas qu'ils se soient contentés de me livrer aux morsures de leurs écrivains à gages. Dans les organes même de l'opinion où j'aurais dû rencontrer des appuis, ils ont trouvé de lâches complaisans : les uns m'ont retiré leur patronage; d'autres ont fait pacte avec le silence; il en est même qui, après avoir admis l'attaque, ont refusé d'insérer la défense par le seul effet d'une basse intrigue. Ici, je me dois à moi-même d'articuler catégoriquement un si révoltant déni de justice : c'est la *Gazette de France* que j'en accuse.

Démasqué dans mon ouvrage, c'est dans la *Gazette* que se réfugia M. de Montgaillard, et c'est là qu'il déposa contre moi une épître injurieuse, à laquelle je me hâtai de répondre par la lettre suivante :

Paris, 27 décembre 1828.

« *A monsieur le Rédacteur en chef de la Gazette de France.*

« Monsieur,

« Vous avez inséré dans votre numéro du jeudi 25 dé-
« cembre la lettre que le comte de Montgaillard a dirigée
« contre les Mémoires que je viens de publier, et dont vous
« avez rendu compte. Je me flatte que votre impartialité et
« votre justice vous porteront à accueillir et à insérer cette
« courte réponse :

« M. de Montgaillard, dans deux écrits publiés en 1804,
« a diffamé Pichegru, Moreau, les princes de la Maison
« Royale, et moi en particulier. Où étais-je? au Temple,
« dans les fers de Napoléon. Ses assertions contre moi ne
« tendaient à rien moins qu'à faire tomber ma tête. Quoi!
« je n'aurai pas le droit en publiant mes Mémoires, de ré-

« futer ses diffamations et ses calomnies? Ai-je été l'agres-
« seur? Si je l'ai démasqué, c'est à l'aide de ses propres
« écrits qu'il lui est impossible de désavouer. Quant à ce
« que vous voulez bien appeler sa réfutation énergique
« de la scène violente que je rapporte, j'y répondrai d'une
« manière tout aussi péremptoire. M. de Montgaillard m'a
« accusé en 1804, à l'occasion de ce même fait, d'avoir
« *voulu l'assassiner;* il me fallait donc passer pour un as-
« sassin ou réduire cette grave accusation à sa juste valeur :
« c'est ce que j'ai fait. J'y ai apporté une telle impartialité
« que j'ai mis à côté de ma version celle de M. de Mont-
« gaillard. C'est aussi ce que vous avez fait vous-même. Dans
« tout ceci je n'ai usé que de mon droit de réfutation per-
« sonnelle. D'ailleurs mes notices imprimées en 1807, sur
« les généraux Pichegru et Moreau, et mon Précis historique
« publié en 1816, attestent que je n'avais pas attendu trente-
« deux ans, comme le dit M. de Montgaillard, pour lui
« répondre. Libre à lui de réfuter mes réfutations et de
« donner la tournure qui lui sert le mieux à la rencontre
« fortuite que j'ai faite de lui, au Palais-Royal, depuis la
« restauration : personne ne s'y méprendra, personne ne le
« croira. Je suis bien sûr que le public saura discerner de
« quel côté règnent la sincérité et la bonne foi.

« J'ai l'honneur d'être, etc.

« *Signé,* DE FAUCHE-BOREL. »

Pouvais-je mettre en doute un seul instant l'insertion plus ou moins rapprochée de cette réponse péremptoire? L'assurance formelle qu'elle allait être insérée me fut donnée pendant deux mois entiers, au bureau de la *Gazette;* mais c'était une amère dérision, une déception calculée pour éluder de ma part la sommation que j'en aurais faite

par huissier en vertu de l'art. 11 de la loi du 26 mars 1822. « Berçons de jour en jour ce bon M. Fauche, disait-on, « qui, bien certainement, répugne à intenter un procès à « une feuille réputée religieuse et monarchique. » Rien n'était plus vrai, et l'un des rédacteurs de la *Gazette* a décelé cette turpitude qui tournait à l'avantage d'un diffamateur des Bourbons, en avouant que si la sommation par huissier avait eu lieu, ma réponse eût passé le lendemain. Que disaient, pendant ce temps-là, mes amis et la plupart de mes lecteurs. « Quoi! Fauche-Borel ne répond point à la « lettre injurieuse de M. de Montgaillard! » Qu'il me suffise de renvoyer à la date de ma réponse.

Je dois ajouter ici que dans mes citations et mes assertions au sujet de M. de Montgaillard, je n'ai jamais eu l'intention de blesser en rien sa famille, et que cette disposition de ma part s'est accrue depuis que j'ai pu juger, par moi-même, combien il faut se garder de confondre le comte de Montgaillard, dont il s'agit, avec son frère aîné, M. le marquis de Montgaillard, qui a subi au Temple, pour la cause des Bourbons, une détention de plusieurs mois. Mes lecteurs trouveront, dans le texte même de ce volume, une déclaration inspirée par les mêmes motifs, au sujet de la famille de M. le marquis de La Maisonfort. On verra que j'ai fait à cette famille toutes les concessions qui pouvaient dépendre de moi, mais pourtant sans altérer ni blesser la vérité des faits. Qu'on ne m'en demande pas davantage, car il me serait pénible d'être forcé de mettre au jour certains autographes qui viendraient corroborer mes assertions.

Est-il également besoin de justifier ici les points saillans de ma narration, qui révèlent les injustes préventions et les animosités de M. le duc de Blacas à mon égard? Je ne le pense pas; tout est expliqué dans mon texte. J'obser-

verai seulement que j'avais à déduire des faits qui sont du ressort de l'histoire; mais ceci, je le sais, ne sera point admis comme motif d'excuse par les partisans et les amis de M. de Blacas, qui professent pour maxime qu'il faut savoir sacrifier la vérité aux convenances de position, d'ambition et de fortune: mais je ne vis pas dans une sphère si haute. N'écoutant que le besoin de mettre à couvert mon honneur, je me suis imposé le devoir de ne rien dérober au jugement du public. Cette manière franche et ouverte me ramène chaque jour une multitude de personnes qui, à la cour et dans les hautes classes, avaient été prévenues contre moi par les insinuations et les menées de ceux qui s'étaient déclarés mes ennemis.

Mais, d'un autre côté, cette publication m'a suscité des adversaires d'une autre couleur et d'un autre ordre que je me suis engagé à réfuter.

M. Pierre Grand, jeune avocat, s'érigeant en champion bénévole du général Barras, vint contester la véracité du récit de la négociation importante ouverte jadis avec cet ancien directeur, et dont je rends compte au chapitre XVI de mon second volume. Il lui plut de n'y voir que des calomnies et des assertions mensongères mises en avant par *un agent secret de tous les temps et de tous les régimes.* En laissant mes lecteurs juges de l'exactitude de pareilles épithètes et de la convenance de semblables expressions, je me contentai de répondre que ce n'était pas avec quelques mots tranchans et absolus qu'on réfutait tout un chapitre d'histoire contemporaine appuyé sur des faits positifs et sur des preuves irrécusables; que, pour accréditer un tel système de dénégation, il aurait fallu établir d'abord que la mission de M. David Monnier et celle de M. de Guérin, agens du directeur Barras, n'avaient jamais

eu lieu, et que les lettres de M. de Barras que je produisais étaient apocryphes; qu'alors mon récit n'eût plus été en effet qu'un tissu d'impostures; mais que si la négociation était réelle, ce qu'il était impossible de révoquer en doute, tout le système de M. Pierre Grand s'écroulait; que peut-être en se bornant à contester les intentions que j'avais été fondé à supposer au directeur Barras, il aurait argumenté avec quelque apparence de raison et de bonne foi; mais que ce champ de controverse étant indépendant des faits, je persistais à soutenir que tous ceux que j'avais avancés étaient de la plus exacte vérité, et qu'il en résultait que l'imputation de fausseté et de calomnie dirigée contre moi sans aucune discussion historique préalable, sur les points contestés, n'était plus qu'une expression gratuitement injurieuse et grossière.

Pressé de reproduire son nom et d'essayer de faire de l'effet malgré la pénurie de ses argumens, mon adversaire, revenant sur ce débat dans *le Constitutionnel*, ne m'accusa plus cette fois d'imposture et de calomnie, mais de mettre de l'invention et de l'imagination dans mes Mémoires, notamment à l'égard du général Barras. Veut-on savoir maintenant quel nouveau moyen de réfutation imagine M. Pierre Grand dans sa seconde lettre? Que ce n'est qu'après deux ans de négociations que j'écris pour la première fois au directeur Barras; et puis, que le 18 brumaire arrive, et que cependant je n'ai cessé de donner les plus brillantes espérances aux princes qui dans l'intervalle m'ont distribué de l'or à pleines mains. Je réponds d'abord que le temps ne fait rien à l'affaire; que la négociation dont il s'agit fut souvent interrompue et reprise selon le cours et la nature des événemens; que je n'avais jamais reçu un sou de la part des princes; et que si la journée du

18 brumaire fit échouer la négociation, il faut s'en prendre à l'auteur de cette journée, qui depuis voua le directeur Barras à la disgrâce et aux persécutions.

Ces débats ne paraîtraient que fastidieux, si je n'en révélais le vrai motif : on le trouve dans l'esprit de parti, qui met un grand intérêt à ce qu'il ne soit pas établi ou accrédité historiquement que le directeur Barras ait été disposé à transiger avec les Bourbons, et même qu'il ait jamais rien fait pour leur cause. Ce quatrième volume, qui contient la lettre de S. M. Louis XVIII à M. de Barras, et le récit des conférences de cet ex-directeur avec MM. de Blacas, d'Havré et de Rivière, dissipera tous les doutes à cet égard. J'ajouterai seulement que le général Barras seul aurait eu le droit de me réfuter ou de me désavouer sur des faits de cette importance; qu'il ne m'a jamais désavoué; que mes deux premiers volumes ayant paru deux mois avant sa mort, il n'a rien signé ni voulu signer contre moi. Je déclare, de plus, que l'événement de sa mort ne m'a pas fait changer une syllabe à la rédaction de ce quatrième volume en ce qui le concerne, et qu'à l'exception des cent cinquante dernières pages, qui n'étaient point encore rédigées, le manuscrit est resté tel que l'imprimeur l'avait reçu.

Mais, me dira-t-on, attendez les Mémoires de Barras, annoncés déjà avec emphase, et vous y trouverez la réfutation de vos assertions et de vos récits. A cela je réponds qu'il n'y aura point de Mémoires de Barras, parce que Barras n'a point laissé de Mémoires *autographes;* qu'on fera des Mémoires *sur* Barras d'après ses papiers et quelques notes venant de lui; mais que ces Mémoires, rédigés et coordonnés par d'autres que par lui et après sa mort, seront vraisemblablement l'œuvre d'une coterie intéressée.

Or, je désavoue d'avance tout ce qu'on pourrait y insérer à mon égard au nom de Barras, qui n'a pu contredire des faits dont il avait la conviction.

Voilà pour les adhérens de Barras. Passons aux détracteurs de Pichegru, dont la mémoire a été diffamée avec tant d'acharnement, surtout depuis ma publication : c'est uniquement le fait de cet esprit de parti haineux qui résiste aux progrès de la raison publique. Que ce système de diffamation et de dénigrement se soit étendu non seulement sur l'esprit et le genre de ma publication, mais encore sur ma personne inoffensive, il n'est rien là qui doive surprendre mes lecteurs, à qui je crois devoir présenter quelques échantillons de la bonne foi de mes critiques.

Selon le rédacteur du *Globe* [1], je n'ai que les nombreux mérites d'un embaucheur de contre-révolution, d'un artisan de conjurations *si détestées ;* je suis l'un des plus ardens fauteurs de trahison et de discorde que la haine des ennemis de la révolution ait déchaînés contre la France, et je ne me suis mêlé dans ses troubles que *pour faire fortune.* « On n'alla point chercher M. Fauche, dit-il, on n'alla point « le chercher dans son comptoir au nom des dangers qui « menaçaient les têtes couronnées ; ce fut lui qui, laissant « là ses livres, alla s'offrir comme l'homme qui devait re- « mettre la France aux mains de ses légitimes souverains. » Dans ces différentes assertions percent l'aigreur et la mauvaise foi du critique, de même que son ignorance volontaire. Il confond à dessein la contre-révolution dont je ne m'occupai jamais, avec la restauration, ce qui est bien différent, puisque la contre-révolution ne s'est point opérée et que les Bourbons règnent. Je le demande, me suis-je

[1] Du 7 mars 1829.

dévoué à leur cause *pour faire fortune*, moi qui ai dissipé à leur service mon patrimoine sans compensation? Dire ensuite que je laissai là mes livres pour aller m'offrir, c'est faire supposer au moins qu'on ne m'a pas lu, puisqu'on substitue une erreur palpable à un fait positif, diamétralement contraire, et qui est attesté par d'augustes témoignages.

Le *Journal de Paris* [1] a paru vouloir pénétrer un peu plus avant dans les faits historiques, tout en ne me voyant qu'avec le même prisme et en ne me jugeant qu'avec les mêmes balances. A ses yeux, je ne suis que le courrier de la contre-révolution. Je lui aurais passé la froideur de ses frais d'esprit à mes dépens, s'il n'eût pas déclaré sérieusement qu'il ne pouvait me passer *l'accusation* que je porte contre le roi-martyr. Quelle hypocrite et cruelle interprétation! Ce que j'ai dit au sujet de la mort de l'infortuné Louis XVI n'est point une accusation que je porte, mais une opinion que j'émets et d'où l'on peut seulement inférer que Louis eut trop de candeur et de vertus pour son siècle.

Le fond de la critique du *Constitutionnel* se compose à peu près des mêmes doctrines et de la même manière de voir les événemens. Il a bien voulu néanmoins proclamer ces Mémoires intéressans *malgré leur style vulgaire*, épigramme innocente que m'a valu ma lettre publique, où je pressentais le motif de son déchaînement contre la mémoire de Pichegru. Je me permettrai de faire observer à mon aristarque, puisqu'il s'agit de style, que l'ignorance des limites posées par le bon goût étant le défaut capital de notre époque, il n'est pas étonnant qu'il y soit tombé lui-même. Bien certainement une diction claire, naturelle et

[1] Du 27 février 1829.

facile est plus appropriée au genre des Mémoires que le style académique, par exemple, et même que le style romantique qui menace de tout envahir : dans l'un ou dans l'autre, le sens et la clarté sont trop souvent sacrifiés à un amas de figures fantastiques, d'expressions incohérentes et bizarres. Voilà pour les journaux qui valent la peine d'être réfutés.

Je respecte trop mes lecteurs pour m'arrêter à relever les différens traits de critique grossière dirigés contre ma personne par ces jockeys de la littérature périodique bâtarde, qui, passant tour à tour de la licence à l'ennui, tombent du trivial dans l'absurde. Je dirai seulement que l'un d'eux, qui n'a pas abjuré toute pudeur, m'a fait l'aveu naïf qu'on était venu lui remettre, tout fait, l'article injurieux dont j'avais à me plaindre, et m'a désigné *l'officier général* bien connu, émissaire de la coterie hostile de M. de Blacas, qui s'en était fait le colporteur.

Il me reste à stigmatiser un libelliste d'un autre genre, inspiré par le même esprit de ressentiment, mais auquel se joint la bassesse et la lacheté. Qu'a fait ce fabricateur de calomnies anonymes à qui je vais arracher le masque? Une œuvre de ténèbres d'une exagération et d'une absurdité si choquante, que, n'osant pas la mettre en lumière à Paris, il l'a expédiée en fraude à Londres et l'a fait déposer dans un recueil périodique [1] assez mal avisé pour en devenir le recéleur. On va voir clairement de quelle source découle ce morceau de critique daté de Paris, et auquel on a fait passer le détroit pour y fouler aux pieds plus à l'aise toute vérité et toute pudeur. L'anonyme, qui n'est autre chose que l'ancien *Barigel* de Napoléon, débute par

[1] Le *New Monthly Repertory*.

prodiguer l'épithète d'espion (et pourtant il s'y connaît) à l'homme qui a été honoré de la confiance de quatre souverains et de ses ministres, de même que de l'estime de la plupart des grands personnages de notre époque. Qu'on juge de sa sagacité par l'assurance qu'il donne à ses lecteurs d'outre-mer, que tout ce que j'avance dans mon troisième volume sur la police de Buonaparte *en fait l'apologie*. Quelle singulière apologie! Partant de là, il invite à comparer la police de 1800 à 1814, à celle de 1814 à 1828. Cet outrageant parallèle aurait suffi pour en déceler l'auteur. Ce qui l'étonne le plus, c'est que les ministres de la famille régnante n'aient pas acheté le manuscrit de celui qu'il appelle *l'indiscret agent*. C'était sans doute un service qu'il aurait fallu lui rendre à lui-même, pour qu'il n'y fût pas mis à nu. On conçoit que ce nouveau Tigellin considère comme indiscrètes les révélations de l'histoire, et qu'il ait à se plaindre de ce qu'il appelle le *succès de scandale* de ce troisième volume. Mais les Bourbons eurent-ils et auront-ils jamais à redouter aucun genre de publicité? Peut-on les assimiler aux gouvernans révolutionnaires, aux comités de salut public et de sûreté générale, au Directoire et à Buonaparte? Toutes leurs pensées, toutes leurs actions ne demandent pour être jugées que le grand jour.

Pense-t-il avoir éclairé ses lecteurs par ses fades plaisanteries sur mon dévoûment, par sa niaise supposition que j'aspirais à être fait prévôt des marchands et à être décoré du cordon bleu; pense-t-il avoir diverti *John Bull* en citant sur moi et sur un prétendu comte français, et comme s'il l'eût tirée de mon livre, une anecdote entièrement controuvée? Aurait-il voulu mêler par cette fiction quelque chose de burlesque à ses calomnies?

Mais ce n'était pas pour moi que le *Barigel* impérial ré-

servait son dernier trait. « Mes Mémoires, selon lui, auraient « été une publication en quelque sorte remarquable si je « n'avais pas confié la révision du manuscrit à un écrivain « *totalement privé de talent littéraire.* » C'est ici que le bout de l'oreille perce; « car cet écrivain auquel vous faites al- « lusion, monsieur le duc, et même que vous nommez en « toutes lettres, n'assista jamais, dans le bon temps, à vos « déjeûners à la fourchette où s'élaborait la littérature im- « périale : il n'était pas des vôtres; l'un des premiers, il vous « a mis sous le fouet de la Némésis de l'histoire; l'un des « premiers, il a révélé toutes les turpitudes du règne que « vous regrettez amèrement. Comme il ne s'est jamais ap- « puyé que sur l'indépendance de son caractère et de ses « opinions, ses productions, connues en France et en Eu- « rope, sont lues et s'écoulent sans le secours des prôneurs « et des coteries, bien qu'à vos yeux il soit *totalement privé* « *de talent littéraire.* Mais ce n'est pas d'aujourd'hui que « vous faites preuve de jugement..... »

Passons à une discussion moins rebutante; venons-en aux réclamations plus ou moins fondées.

Je dois d'abord une sorte de réparation à mon pays natal, à mes excellens concitoyens les Neuchâtelois, dans la personne de feu notre vénérable maire, M. de Pierre, mon plus intime ami de trente ans, celui qui reçut toutes mes confidences et qui lui-même s'était chargé, au besoin, de défendre ma mémoire. Quoi! j'aurais pu offenser sa mémoire en induisant en erreur le public sur son noble et loyal caractère, en rapportant sans restriction ce qu'il me dit au sujet de ma querelle avec M. de Montgaillard? Quoi! j'aurais négligé d'exprimer que ce fut *en riant*, et non pas *sérieusement*, qu'il me dit de jeter cet homme-là dans le lac! Comment a-t-on pu prendre au sérieux une expres-

sion de plaisanterie méprisante plutôt qu'un conseil d'une illégalité homicide! Qui ne sait que la mémoire de notre vertueux magistrat est hors de toute atteinte, même des erreurs de l'amitié. Quant à MM. les Genevois, je reconnais avec plaisir, et j'en suis positivement instruit, qu'il s'est trouvé parmi eux d'aussi généreux bienfaiteurs publics que parmi mes propres concitoyens.

Des villes mécontentes passons aux personnes réclamantes, qui vraisemblablement seront moins faciles à contenter. Commençons par M. Merlin de Thionville, ex-représentant du peuple, commissaire près l'armée de Pichegru, dont on m'a communiqué la réclamation au sujet de l'anecdote qui le concerne dans mon neuvième chapitre : ce que je puis en tirer de clair, c'est qu'il n'y eut pas de jugement de la justice de paix de Strasbourg. De son côté, M. Félix Le Pelletier assure qu'il ne s'est point trouvé à Bâle lors du traité de paix de 1795, et qu'il n'a jamais été attaché à aucune légation; soit, mais sa *confidence subsiste.*

Rectifions aussi quelques autres erreurs accessoires : la négresse tireuse de cartes qui a prédit la couronne à Joséphine, n'était pas de Saint-Domingue, mais de la Martinique; Fardel n'était pas juge-de-paix, mais magistrat de sûreté. Il paraît que j'ai erré également au sujet de M. le baron de La Rochefoucauld, et que, bien que détenu au Temple avec deux agens royalistes, il n'était pas lui-même agent du Roi, et qu'il n'alla point, à sa sortie, dans ses terres, puisqu'il n'en avait point, mais dans les terres de ses amis. Il paraît que je me suis également trompé en désignant Louis Buonaparte parmi les personnes venues au Temple, par curiosité, pour voir Georges Cadoudal.

J'ai appris aussi d'une manière positive, en ce qui a trait à mon beau-frère Vitel, que l'Anglais qui avait dû traiter

avec Robespierre peu de temps avant le 9 thermidor, s'appelait Vaugham.

Inférera-t-on de ces erreurs de détail, ou de ces inadvertances, que tout mon ouvrage n'est qu'un amas de fables revêtues des couleurs de l'histoire, qu'un tissu de fausseté et d'impostures? Le ressentiment et l'esprit de parti voudraient bien en tirer cette conséquence; mais qui l'oserait en présence d'un public éclairé et d'une masse de lecteurs de bonne foi? N'avais-je pas d'ailleurs donné la déclaration suivante en tête de mon premier volume? « Je suis homme, « et par cela même sujet à l'erreur. Je ne m'arroge point « le droit d'être réputé infaillible, soit dans mes jugemens, « soit dans cette multitude de réminiscences de ma mé- « moire, quelque heureuse qu'elle puisse être..... J'ai donc « pu me tromper, soit dans des faits accessoires, soit dans « quelques circonstances de détail, soit enfin au sujet de « quelques noms peu marquans, ou de quelques dates peu « importantes; mais quant aux circonstances principales et « décisives, quant aux bases fondamentales de mes récits, « j'en réponds..... »

Cette déclaration je la reproduis, et j'affirme qu'on me trouvera toujours disposé à reconnaître mes erreurs quand elles me seront démontrées.

Quels que puissent être les efforts de mes détracteurs pour créer contre moi une opinion factice, ils n'y parviendront point, car on ne me jugera plus sans me lire. J'ai entendu, et mes amis ont été encore plus à portée d'entendre des hommes de toutes les opinions, mais étrangers, par leur rectitude et leur bonne foi, aux passions des coteries malveillantes, et jugeant, par conséquent, d'après eux-mêmes, convenir qu'ils avaient été frappés de la sincérité de mes récits et que j'avais conquis leur intérêt et leur

estime. Voilà, sans aucun doute, de quels élémens se compose la saine partie du public; c'est dans cette classe estimable de la nation et de toutes les nations que je trouverai des appréciateurs et des suffrages, et les plus douces consolations dans mes vieux jours!

P. S. J'ouvre à l'instant les *Mémoires de M. de Bourrienne*, et j'y trouve (page 196 du premier volume) que j'ai nié la pièce tirée du portefeuille de M. le comte d'Antraigues. Cela a été vrai jusqu'à la restauration, parce qu'il était de mon devoir de ne pas reconnaître une pièce qui servait de prétexte à des proscriptions. Mais si M. de Bourrienne avait pris la peine de lire le deuxième volume de ces Mémoires, il aurait vu que, devant le tribunal de l'histoire, je n'ai point regardé la pièce qu'il cite comme un roman. Je dirai néanmoins qu'il a porté un jugement superficiel sur ce point d'histoire, et que, ne m'ayant pas lu, il n'a pu l'approfondir. Il se trompe aussi sur le traitement qu'a éprouvé le comte d'Antraigues à Milan, où il fut retenu prisonnier depuis le 21 mai jusqu'au 28 août 1797. En un mot, il ne faut pas lire isolément M. de Bourrienne si l'on veut avoir une idée complète de la pièce tirée du portefeuille de M. d'Antraigues, mais comparer ce qu'il en dit avec mon récit dans le chapitre XVI des présens Mémoires. Ainsi, même après avoir lu M. de Bourrienne, je persiste dans mes conclusions à ce sujet.

MÉMOIRES

DE

FAUCHE-BOREL.

CHAPITRE XXV.

Voyons quelle était la situation du continent, lorsque Louis XVIII, faisant voile de la Baltique, vint en Angleterre, et trouva enfin, mais non sans difficultés, un asile à quarante milles de Londres.

Les conséquences de la paix conclue entre la France et la Russie commençaient à se manifester. Une grande partie de l'ancien territoire polonais, érigée en *grand duché de Warsovie*, passait sous la souveraineté du roi de Saxe, qui n'était déjà plus qu'un préfet de l'Empire français. Le nouvel allié de la France, l'empereur Alexandre, reconnaissait la *Confédération du Rhin*, et de plus s'empressait aussi de reconnaître rois de Naples, de Hollande et de Westphalie, Joseph, Louis et Jérôme, frères de Napoléon, son vainqueur.

Quant aux États de Frédéric-Guillaume, mon auguste souverain, l'histoire moderne n'avait point encore fourni l'exemple d'une puissance descendue si vite que la Prusse à un tel degré d'abaissement. On l'avait forcée de renoncer à toutes ses possessions entre le Rhin et l'Elbe, et d'abandonner à la Saxe, c'est-à-dire à Napoléon lui-même, la presque totalité de la Pologne prussienne, perdant ainsi au-delà de la moitié de son territoire, et près de la moitié de sa population. Ainsi venaient de se réaliser les prévisions auxquelles avait donné lieu la marche funeste de son cabinet trop long-temps dirigée par des conseillers ou des capitaines, les uns inconsidérés, d'autres perfides. Il n'existait plus que trois États indépendans en Europe : la France, la Russie et l'Angleterre; et la collision des deux premières plongeait dans un vasselage humiliant les autres puissances continentales.

Cependant, la courageuse opiniâtreté de l'Angleterre, se refusant à plier devant les deux empires réunis, et l'insatiable avidité de Napoléon, qui, terminant à peine cette guerre dans le Nord, portait déjà ses armes destructives au-delà des Pyrénées, laissaient encore des chances ouvertes à un autre avenir. Je suis même fondé à croire que Louis XVIII, n'apercevant aucun signe de

solidité ni de fixité dans ces combinaisons gigantesques, n'avait pas perdu l'espérance d'être un jour rétabli sur le trône de ses ancêtres. Je reçus l'ordre de rendre compte directement au Roi de tout ce qui avait été fait touchant la correspondance avec l'intérieur : je le fis dans le plus grand détail. Le Roi daigna m'approuver, et me fit donner l'instruction de continuer mes démarches.

Je suivis donc, toujours par ordre, et en la communiquant aux ministres de Sa Majesté Britannique, ma correspondance particulière avec Perlet, pour le service du Roi.

Il faut qu'on sache par quels manéges et par quels artifices ce traître parvint à prolonger pendant si long-temps le prestige de sa profonde déception, si nuisible d'une part aux vrais intérêts du Roi, et de l'autre à mon repos, qui en fut troublé avec un redoublement de contrariétés fâcheuses et même d'infortunes, comme on le verra bientôt.

Le fait est que, depuis la perte fatale de mon neveu Vitel, Perlet avait rendu sa correspondance beaucoup moins fréquente; mais que malheureusement, comme je l'ai déjà dit, ma confiance en lui était restée à peu près la même, Perlet ayant eu l'art de rejeter l'assassinat de mon neveu

sur d'autres circonstances que je me proposais d'éclaircir. Il correspondait aussi avec le général Danican, à Londres, ayant eu jadis avec lui des liaisons de parti, et il le pressait de se rendre furtivement à Paris : toujours le comité royal était le prétexte de ses instances. Avant l'arrivée du Roi, les ministres anglais avaient autorisé le général Danican à répondre à l'appel de Perlet, en qui il disait avoir une grande confiance. Sa mission avait le double but de prendre près de Perlet des informations sur les forces et les besoins du comité royal, et de découvrir comment et par qui mon neveu avait été arrêté, et pourquoi il avait été fusillé. Mais par une fatalité inconcevable, le général Danican n'alla pas au-delà de Rouen ; et là, ayant conçu des craintes, il revint à Londres par Hambourg, sans pouvoir mettre fin à nos incertitudes sur l'existence du prétendu comité royal, de même que sur les causes et les détails de la mort de mon neveu. Le général Prévost de Boissy, âgé de plus de cinquante ans, et son ami intime, ayant été envoyé à Paris, à sa place, indiqué par lui, et adressé à Perlet, eut le même sort que mon neveu Vitel : il fut passé par les armes. Cette nouvelle catastrophe ne nous inspira pourtant aucune défiance, l'événement d'ailleurs ayant fait peu de sensation :

dans notre manière de voir nous étions très éloignés de l'imputer à Perlet. Le général Danican crut devoir justifier le peu de succès qu'avait eu son voyage; il prétendit avoir rendu un éminent service en signalant la station de quatre vaisseaux armés dans les ports de France; et comme d'ailleurs il paraissait avoir exposé sa personne, il lui fut accordé une augmentation de pension qui, de cent vingt livres sterling, fut portée à quatre cents livres; en outre il garda les cinq cents louis destinés à sa mission : on voit par là qu'il n'eut pas lieu de s'en plaindre.

Du reste, la correspondance de Perlet n'en fut pas interrompue. Avant d'en faire connaître ici la direction politique à cette époque, j'indiquerai à quel terme elle en était peu de temps auparavant l'arrivée du Roi en Angleterre. Je dirai d'abord que M. de Puisaye avait insinué à M. Canning, alors ministre des affaires étrangères, que cette affaire ressemblait beaucoup à l'intrigue ourdie par Méhée de la Touche, c'est-à-dire à une mystification dans laquelle il ne voulait être pour rien; mais comme en même temps il montrait la prétention de s'emparer de l'affaire et de la diriger lui-même, nous fûmes fondés à croire, le général Danican et moi, qu'il n'agissait dans cette circonstance que par esprit de rivalité et d'ambition; et

en outre, parce qu'il savait que cette correspondance intéressait le cabinet de Louis XVIII, et y aboutissait.

Perlet, instruit de la défiance et des préventions de Puisaye, écrivit qu'il était chargé, au nom de *son comité,* de demander très fortement qu'il ne fût donné aucune attache à des mouvemens partiels qui ne seraient pas dirigés par Paris. « Il « faut, ajoutait-il, un point central et unique; et « ce *point, c'est nous.* »

De son côté M. Canning, cédant aux instances de Puisaye, avait décidé que je soumettrais à ce dernier la correspondance de Paris, et que de plus je lui remettrais un billet de confiance écrit par *triplicata,* pour être présenté à Perlet de sa part, ou même par un sénateur ayant toute la confiance de Puisaye, et qui serait chargé de sonder Perlet et de connaître ses moyens. En donnant avis de cette mesure à Perlet, je lui disais que je mettais beaucoup d'intérêt à savoir si, comme il l'avait annoncé, on pouvait compter sur Fouché, qui était désigné, dans la correspondance, sous le nom de *Maradan.* Ceci, lui disais-je, inspirerait autant de sécurité que de confiance. A cette lettre Danican avait joint une note par laquelle il disait à Perlet : « Je soupçonne « que les gens qui jouissent ici de la grande con-

« fiance et auxquels on soumet tout (le comte de « Puisaye), n'ont pas de moyens personnels dans « l'intérieur, et qu'ils désirent s'approprier notre « affaire s'ils la trouvent bonne..... »

J'écrivis le même jour au comte d'Antraigues [1] : « La confiance s'établira sûrement entre les amis « de Paris par le bon choix que fera M. le comte « de Puisaye de la personne munie de ses pou- « voirs, et qui sera nantie du billet *de confiance* « que je vous ai remis ce matin par *triplicata*.... »

Peu de jours après [2], je m'exprimai encore plus clairement dans une lettre que j'adressai à M. Canning : « Sachant, lui disais-je, que M. le comte de « Puisaye était chargé de tout ce qui avait rapport « à l'intérieur de la France, je lui ai remis dans « les mains une affaire entamée et suivie par moi, « mais sanctionnée par le Roi, qui m'avait chargé « d'en donner connaissance au gouvernement bri- « tannique. J'ai vu avec peine que M. de Puisaye « n'a donné aucune confiance à cette affaire, et « que dans une lettre qu'il écrit à M. le comte « d'Antraigues, il me donne l'injonction de cesser « toute correspondance avec mes amis : ma cor- « respondance est celle d'un homme dévoué de « cœur et d'âme à la bonne cause, et si je devais

[1] 6 octobre 1807.

[2] 11 octobre 1807.

« ne plus la continuer, c'est de la part de Votre « Excellence que je désirerais en recevoir l'ordre... « J'ai d'ailleurs la certitude qu'à Paris on travaille « pour le souverain légitime, et que tous projets, « plans, mouvemens, qui auraient un autre but, « y seront considérés comme les mille et une in- « trigues qui, en enrichissant leurs auteurs, n'ont « produit que des victimes. J'ai la consolation de « n'avoir compromis personne; j'ai fourni par « ordre à M. le comte de Puisaye les moyens de « vérifier l'état des choses, et j'ai le droit d'espérer « que les braves amis de Paris trouveront dans « les vérificateurs la même discrétion qu'ils ont « trouvée en moi; je suis prêt à donner tous « les autres renseignemens qu'on voudra me de- « mander. Rome est dans Rome, et c'est de Paris « qu'on doit tout espérer : de là l'impulsion peut « être facilement donnée aux armées et aux dé- « partemens. C'est toujours Paris, qui dans tous « les changemens qui ont eu lieu depuis la révo- « lution, c'est toujours Paris, dis-je, qui a or- « donné le mouvement. »

Quant aux lettres de Perlet, comme elles lui étaient toujours dictées par la police impériale, elles tendaient à paralyser les mouvemens royalistes et à diviser de plus en plus les partisans de la monarchie et les serviteurs du Roi. Voici com-

ment Perlet s'exprimait à l'égard du comte de Puisaye, dans sa lettre du 28 octobre, reçue le 16 novembre : « Alors même, disait-il, que le parti « royaliste de Bretagne existerait en action, M. de « Puisaye serait loin, comme chef, d'y réunir tous « les suffrages. On connaît les crises qu'il a es- « suyées; il lui est donc resté des amis dans le « pays, mais de *parti* il n'en a point; j'ajouterai en- « core qu'assez généralement l'impression qu'on « en a conservée est celle d'un ami des Anglais. « Jugez vous-même ce que fera le pays avec Pui- « saye entre les Anglais et les Bourbons; voilà ce « que vous pouvez apprécier tout aussi-bien que « moi; mais je dirai plus, c'est que tous les amis « intimes de Puisaye ont tous apostasié nos lé- « gitimes souverains pour sacrifier hautement à « l'idole! Voyez M. de Vauban, M. de Wimpfen, « M. de Chambrai son parent, dont le fils est officier « dans la grande-armée. Je ne cite que ceux-là « comme les plus connus. Vous me demandez une « réponse franche à ce sujet; je n'hésite pas à vous « la donner, en rendant d'ailleurs hommage aux « talens de l'homme, et même n'accusant pas ses « intentions ni sa fidélité. Ceci me mène naturel- « lement à la première question de votre lettre « relative au parti d'Orléans : j'appelle ainsi tout « ce qui tient le milieu entre la révolution et les

« branches aînées des Bourbons; tout ce qui n'est « pas attaché au principe sacré de l'hérédité di- « recte; et, enfin, tous ceux qui, sentant qu'il « n'y a de repos qu'avec les Bourbons, veulent « une garantie de leur conduite révolutionnaire. « M. de Vauban laisse à entendre clairement que « Puisaye voulait ainsi sauver la monarchie, en « *sacrifiant le Roi.* Ce parti-là n'agit pas, ne se « remue pas; il se repose sur le temps et sur des « intérêts naturels, et sous ce point de vue d'ac- « tion, le duc d'Orléans a raison dans son désaveu, « et j'admets très bien un parti d'Orléans dont le « duc d'Orléans n'est pas..... »

Perlet terminait sa dépêche par cette phrase qui renfermait à elle seule tout le secret de sa per- fidie : « Je voudrais seulement vous convaincre, « comme je le suis, que rien ne peut et ne pourra « se faire *sans nous* (ceci n'est pas trop fort), et que « tout ce que l'on tentera (quoi que ce soit) qui « *ne nous sera pas communiqué*, échouera : pé- « nétrez-vous bien de cette vérité. »

J'étais tellement abusé, qu'en donnant com- munication de cette lettre à M. Canning, je lui disais : « Je conjure Votre Excellence de se péné- « trer que s'il existe une opération qui puisse « donner des chances heureuses, c'est celle qui « est dans les mains des personnes qui composent

« le *comité secret*, duquel Perlet (sous le nom de « Bourlac) est le secrétaire....; et surtout évitons, « ajoutai-je, la multiplicité des confidences, qui « a toujours compromis les plans les mieux con- « certés.

« C'est M. de Montgaillard qui perdit le gé- « néral Pichegru au 18 fructidor.

« C'est le marquis de la Maisonfort qui, par ses « jactances, compromit, à Berlin, l'opération con- « certée avec les agens de Barras, et qui fut cause « que Sieyes en eut connaissance. »

Ces deux assertions auraient dû frapper M. Canning. Celle qui concerne M. de la Maisonfort a été portée depuis à un plus haut degré de conviction, par les informations ultérieures que voici, et dont je garantis l'authenticité :

« Le ministère anglais mit tant d'intérêt, en « 1799, à la mission de David Monnier, relative « au directeur Barras, qu'il jugea convenable « d'envoyer sur le continent, immédiatement « après le départ de Fauche et de Pichegru, une « personne qui avait toute sa confiance et qui se « chargerait d'acquitter toutes les dépenses qu'oc- « casionnerait l'opération. Sir Charles Flint avait « été choisi à cet effet par les ministres. Il devait « se mettre en route immédiatement après que « Fauche aurait écrit de Hambourg, où était

« attendu David Monnier, à quel terme en était la « négociation. Sir Charles devait voyager sous le « nom de Johnson; mais Fauche ayant annoncé « que le marquis de la Maisonfort avait eu con- « naissance de l'affaire et qu'il en avait écrit au « Roi, les ministres voyant qu'elle était en d'au- « tres mains, contremandèrent le départ de sir « Charles, parce qu'ils craignirent de nouvelles « indiscrétions à la Montgaillard. M. Pitt était « alors à la tête de l'administration. »

De son côté, le général Danican écrivit aussi à M. Canning [1], également au sujet de M. de Puisaye : « Je rends toute justice à ses talens; mais je « ne saurais m'empêcher de dire qu'en s'empa- « rant de l'affaire de M. Fauche (qui la lui a re- « mise de très bonne foi), il devait se montrer au « moins sans prévention..... J'ignore ce que M. le « comte de Puisaye peut substituer à une con- « ception qui me paraît juste et solide; mais je « suis certain que tous mouvemens partiels en « Normandie, Poitou, Bretagne ou ailleurs, n'au- « ront d'autres résultats que de coûter prodigieu- « sement, faire périr des victimes, et consolider le « pouvoir du fléau de ce monde. D'un autre côté, « prétendre qu'on peut disposer dans l'occasion

[1] Sous la date du 18 novembre.

« des ministres et des généraux de Buonaparte, « est ce qu'on peut appeler avec raison une large « déception. Les Français de la révolution sont « trop corrompus pour qu'on puisse les cor- « rompre : ils prendront tout l'argent qu'on leur « offrira, mais ils ne tiendront jamais parole.

« La bonne cause, et par conséquent l'Angle- « terre, n'ont que deux auxiliaires en France : le « premier se compose de la populace pauvre et « trompée, renforcée des jacobins ruinés et dés- « appointés. Ce sont ces hommes qui, échauffés « et bien maniés, donnent l'impulsion aux gens « froids et indécis.

« Le second auxiliaire, et dont on pourrait tirer « grand parti, est l'accumulation des injustices « et des extravagances de Buonaparte.

« Sortir de ce cercle, c'est, je crois, se repaître « de chimères. Ce n'est pas avec de l'argent qu'on « détruira le tyran, c'est avec beaucoup de cou- « rage et une sainte indignation. »

Voilà où en étaient, à l'arrivée du Roi, nos rapports avec Perlet, d'une part, et le ministère anglais de l'autre.

Je fis part à Perlet de l'arrivée de Louis XVIII, du duc d'Angoulême et de leur suite [1]. « Le Roi,

[1] Lettre du 24 novembre 1807.

« lui disais-je, est venu ici pour voir par lui-même « ses affaires, les suivre et les faire avancer par « tous les moyens que le ciel lui a si heureuse- « ment départis; car c'est dans l'infortune qu'on « peut juger les grands caractères; le Roi, dans « cette circonstance, a eu l'occasion d'en montrer « un qui lui a attiré l'admiration et le respect de « ceux mêmes qui avaient osé se prononcer et « avaient agi contre la démarche vigoureuse et « pleine d'énergie qu'il vient de faire. L'espérance « qu'il a puisée dans les opérations de votre « *comité* a beaucoup contribué à sa détermination « de se rapprocher de vous en affrontant bien des « dangers. Ne donnez en conséquence aucune « croyance aux rapports que la calomnie et l'es- « prit de parti ne manqueront pas de faire sur ce « voyage. Le Roi se porte à merveille; il est à la « distance de dix lieues de nous; mais il sera, la « semaine prochaine, très rapproché des affaires, « et il les dirigera lui-même. Votre lettre du 25 « octobre est maintenant sous ses yeux : il en or- « donnera la réponse, et dorénavant tout ce que « vous ferez parvenir sera remis au Roi lui- « même; c'est ce que je suis chargé de vous dire « de la part du comte d'Avaray, qui se porte très « bien, malgré les fatigues et les embarras de son « voyage. Il m'a chargé, en particulier, de vous

« témoigner, en attendant qu'il le fasse lui-même, « combien le Roi est satisfait de votre travail et « de celui de *votre comité*. Sans doute qu'il sera « trouvé bon que le général Danican vous arrive « muni de nouvelles instructions; mais si vous « trouviez de votre côté les moyens de nous en- « voyer une personne de votre entière confiance, « cela ferait avancer les affaires, parce que vous « mettriez le Roi en état de juger de vos moyens, « et de les faire valoir directement pour obtenir « les fonds jugés nécessaires. Mais, pour que le Roi « puisse faire cette démarche, il faut qu'il soit « certain de présenter une opération de nature à « mériter son attache et sa protection directe..... « Si vous pouviez avoir pour appui Fouché, on « serait porté ici à avoir en lui la plus grande « confiance, parce qu'on lui connaît des moyens; « et il pourrait tout attendre de ce côté. Mais « c'est à vous à juger s'il est assez mûr pour pou- « voir être sondé. »

C'était la seconde fois que je pressentais Perlet sur le compte de Fouché, et il s'expliqua à ce sujet dans sa lettre du 9 novembre[1], que je ne reçus que le 23 décembre suivant : « Il y au- « rait beaucoup de danger à courir, me disait-il, et

[1] 1807.

« aucun succès à espérer en cherchant à gagner « Fouché. *Je vous le dis en mon particulier*, et « pour bien des raisons nous devons abandonner « un pareil projet; cet homme n'a rien à désirer, « il est comblé d'honneurs et de biens, et il a une « façon de penser qui ne pourrait aller avec nous. « *Laissons-le de côté et n'en parlons plus; je* « *vous réponds que nous pourrons nous passer* « *de lui....* »

Quand je songe que Perlet recevait, pour le guider dans ses réponses, l'impulsion du cabinet même de Napoléon, et qu'ici il s'efforçait de détourner le Roi et le ministère anglais de sonder Fouché, je ne puis m'empêcher de reconnaître dans de tels indices l'appréhension que causait déjà aux Tuileries la possibilité de la défection de ce personnage, et d'y rattacher les causes morales qui, deux ans après, amenèrent sa disgrâce, et en quelque sorte son exil. Le coup fut porté dans l'esprit de Napoléon, le jour où il apprit qu'on avait trouvé dans la canne de mon neveu Vitel la lettre que j'avais écrite à Fouché au nom des ministres du roi d'Angleterre.

Du reste, Perlet ne perdait pas de vue son principal objet : c'était de nous arracher de l'or, dont il était avide. « Dites au Roi, me mandait-il « dans cette même lettre, que nous avons tou-

« jours pris pour base sa déclaration du 2 dé-
« cembre [1] et les autres pièces que vous m'avez fait
« passer; mais que nous ne pouvons absolument
« rien hasarder sans préalablement avoir reçu *les*
« *secours qui sont promis depuis si long-temps....* »

Qu'on ne perde pas de vue que Puisaye s'était emparé, *per fas et nefas*, de cette affaire avant même l'arrivée du Roi, sous le prétexte qu'il avait par devers lui tous les moyens d'en vérifier la réalité. Le 9 novembre, il m'avait fait communiquer par le comte d'Antraigues la lettre que venait de lui adresser à ce sujet son correspondant en Normandie : elle était datée de Carentan, le 24 octobre. En voici l'extrait : « ....Je n'ai pas
« été aussi heureux dans l'affaire de Fauche, lui
« mandait ce correspondant; après avoir couru
« beaucoup, j'ai enfin trouvé M. Perlet, auquel
« j'ai remis le billet N° I^er^ (mon billet de con-
« fiance envoyé par *triplicata*). Il m'a répondu,
« en le mettant dans sa poche, que l'on se trom-
« pait sûrement, qu'il n'était pas la personne à
« qui le billet s'adressait. Je le lui ai redemandé
« inutilement; il me l'a refusé, en me disant
« qu'il n'avait qu'un conseil à me donner, qui
« était de quitter Paris dans la journée, sans quoi

[1] Déclaration de Calmar, du 2 décembre 1804, précitée.

« il allait me dénoncer à la police. Vous compre-
« nez que j'ai dû suivre son avis; et, en consé-
« quence, j'ai dû reprendre mon habit de voyage;
« je me suis préalablement rendu chez M. *le séna-*
« *teur*, à qui j'ai remis les deux autres billets;
« il fera une nouvelle tentative auprès de Perlet :
« sans doute qu'il sera plus heureux que moi. »

Immédiatement après la communication de cette pièce, j'écrivis la lettre suivante au comte d'Antraigues :

« Monsieur le Comte,

« L'extrait de la lettre que vous m'avez fait
« l'honneur de me communiquer ce matin de la
« part de M. le général comte de Puisaye, me
« confirme plus que jamais que Perlet est un
« brave homme, et bien à son affaire; car, qu'a-
« vait-il à répondre à un inconnu, sans nom, et
« qui pouvait paraître suspect, se trouvant porteur
« d'un billet de confiance, sur la présentation
« duquel il n'avait pu être prévenu. Vous avez
« vous-même fait ce matin cette remarque, et
« j'ose espérer qu'elle n'aura pas échappé à la
« pénétration de M. de Puisaye. En conséquence,
« avant que de porter un jugement quelconque
« sur cette vérification, il sera prudent d'attendre
« le rapport du *sénateur*, qui, certainement, au-

« rait inspiré confiance s'il s'était rendu chez « Perlet, ou qu'il l'eût, sous quelque prétexte, « appelé chez lui. Il n'y a donc dans le fait de « Perlet, si c'est effectivement à lui qu'on s'est « présenté, qu'un acte commandé par la pru- « dence et par la raison; or, Perlet n'est ni un « homme de la police ni un homme à argent : car, « dans le premier cas, le porteur du billet aurait « été arrêté; dans le second, on aurait voulu con- « naître ses moyens et se les approprier. Il sera « donc nécessaire d'attendre le rapport du *séna-* « *teur*, avant que de porter aux ministres un ju- « gement défavorable sur cette affaire, etc.... »

Telle était mon aveugle confiance dans Perlet, qu'ayant reçu de lui deux lettres d'une date postérieure, où il ne faisait aucune mention de la démarche dont il s'agit, je crus que la lettre que m'avait fait communiquer M. de Puisaye, et qui avait été mise sous les yeux des ministres, n'était qu'une pièce forgée pour décrier Perlet, et pour mieux faire tomber une correspondance que je regardais comme tout-à-fait dans les intérêts du Roi. Je me tus néanmoins, puisqu'il devait y avoir une nouvelle information. Mais, vers la fin de décembre, j'écrivis à M. de Puisaye une lettre fort mesurée [1], par laquelle je l'invitais à me faire con-

[1] Le 20 décembre 1807.

naître le résultat de la vérification qu'il était pour moi si important d'obtenir au sujet de Perlet. « Dans tous les cas, lui disais-je, j'ose vous prier, « monsieur le comte, de vouloir bien me dire « quelles sont vos espérances sur cette vérification, « afin que je puisse me diriger en conséquence. »

N'ayant pas reçu de réponse, et quatre jours après ayant rencontré M. de Puisaye dans *Oxford-street*, j'eus avec lui une explication d'autant plus vive, que j'étais piqué de ce qu'il s'était permis de m'ordonner de supprimer toute correspondance avec la France, au moment même où je recevais, au nom du Roi, l'ordre d'y donner suite. Je ne craignis pas de lui dire qu'il s'était servi de son crédit pour satisfaire son ambition et sa ridicule jalousie contre des hommes bien intentionnés; qu'il était d'ailleurs évident, quant à la vérification dont il s'était chargé, qu'il avait été trompé par le prétendu rapport d'un agent imaginaire, et qui, bien certainement, n'avait vu aucun de nos amis de Paris; qu'en conséquence je lui réitérais la demande de la restitution des trois billets de confiance que je lui avais remis, et qui étaient ma propriété, ne voulant point que mon écriture restât plus long-temps dans les mains de ses agens.

De quel droit, me dit Puisaye avec toute sa morgue, me demandez-vous une chose qu'il n'ap-

partient qu'au gouvernement anglais de me demander ? J'en informerai M. Canning..... Et alors prenant un ton plus radouci, il me répéta de nouveau que je ferais bien mieux de me rallier à lui et à son parti, dont il me vanta les moyens et l'influence. Mais comme je le savais mal avec le Roi et avec le comte d'Avaray, et que d'ailleurs ses intentions n'étaient pas les miennes, je le quittai sans m'arrêter à ses beaux raisonnemens.

Je lui écrivis le même jour, que je ne serais tranquille sur le sort de mes amis de Paris, que lorsque je saurais mes lettres de créance en sûreté, et que je le priais très sérieusement de me les rendre. « D'après ce que vous m'avez dit ce « matin dans *Oxford-street*, ajoutai-je, je serai « disposé à faire tout ce qui pourra vous conve- « nir; mais, préalablement, je veux avoir *mes* « *billets*. Fixez vous-même le temps qui vous « sera nécessaire pour les faire venir. »

Voici la réponse qu'il me fit le lendemain.

Londres, le 25 décembre 1807.

« Je reçois votre lettre, monsieur; et si je con- « descends à vous écrire, c'est pour vous dire que « vous n'aurez pas d'autre réponse de moi que « celle que je vous ai faite hier. C'est au gouver- « nement que vous devez vous adresser pour les

« papiers que vous me demandez, et qui m'ont « été confiés par son ordre et par un autre que « vous.

« Ce sera encore au gouvernement à juger jus- « qu'à quel point un homme, comme vous, peut « insister pour obtenir la connaissance d'objets « qui sont son secret.

« Tenez-vous pour prévenu que votre lettre et « ma réponse vont être remises aux ministres, et « que toutes celles que vous pourriez m'écrire à « l'avenir vous seront renvoyées sans être ou- « vertes.

« *Signé*, le Comte JOSEPH DE PUISAYE,
« *lieutenant-général.* »

Je pris aussitôt la plume, et je lui répondis sur le même ton.

Londres, le 26 décembre 1807.

« Un homme comme moi vaut un homme comme « vous : être insolent n'est pas répondre. Ce que « je vous demande m'appartient, et est plus mon « secret que le vôtre. C'est à tort que vous mettez « sans cesse le gouvernement en jeu ; si vous aviez « raison, vous n'auriez pas la lâcheté de m'écrire « des impertinences. Je vous préviendrais, et vous « renverrais votre lettre si elle n'était pas pièce

« justificative. Renvoyez-moi celle-ci; je l'imprime,
« en attendant que vous la mettiez dans le sixième
« volume de votre ridicule publication.

« *Un homme comme moi* est beaucoup plus
« loyal *qu'un homme comme vous.*

« *Signé*, LOUIS FAUCHE-BOREL. »

J'adressai aussitôt au sous-secrétaire d'État, M. Hammond, copie de ces deux lettres. « Je suis « peiné, lui disais-je, d'avoir à vous entretenir « d'une semblable correspondance; mais vous ap- « précierez les motifs d'humeur de ce comte de « Puisaye, qui me fait dire qu'il a assez de crédit « pour me faire déporter. Je lui ai fait répondre « que son crédit ne s'étendrait jamais au point de « faire commettre une injustice aux ministres de « Sa Majesté Britannique..... »

Dès cet instant, M. d'Antraigues, sous le masque de l'amitié, et M. de Puisaye, avec le ton d'un despote, me donnèrent à entendre que ma résidence à Londres entravait les vastes spéculations politiques dont ils étaient occupés; et tandis que le premier me conseillait en ami d'aller en Amérique, afin de calmer l'inquiétude que ma résidence en Angleterre donnait aux ministres de Sa Majesté Britannique, l'autre menaçait de m'écraser sous le poids de son influence. Leur haine re-

doubla en apprenant que j'étais ferme dans la poursuite de mes desseins.

J'avais mandé à Perlet que le comte d'Avaray, à qui j'avais communiqué ses deux dernières lettres, en avait rendu compte au Roi, et avait été chargé de lui témoigner, par mon organe, la satisfaction que le Roi éprouvait de sa constante persévérance pour ses intérêts, qui étaient ceux de toute la France, et jugeait très important qu'il envoyât en Angleterre un des siens muni de tout ce qui pourrait lui inspirer de la sécurité; et même qu'il vaudrait mieux, s'il pouvait se déplacer sans inconvénient, qu'il vînt lui-même rendre compte directement au Roi de ses moyens; qu'il éviterait par là les intermédiaires indiscrets, ou ceux qui avaient des vues étrangères à celles qui pourraient seules mettre un terme aux maux de l'Europe.... « Courage, persévérance, ajoutais-je; « rappelez-vous que vous ne devez point mettre « d'autres intermédiaires entre le comité et le Roi « que des amis éprouvés, et sur la moralité et le « dévoûment desquels vous puissiez compter : tel « est l'avis du Roi et du comte d'Avaray..... »

Me voyant ainsi étayé, soit par le Roi, soit par son honorable ami et confident, j'étais non seulement plein de confiance, mais bien éloigné de croire que jamais le haineux Puisaye pût effec-

tuer à mon égard ses arrogantes menaces. Voilà quel était à peu près l'état des choses au commencement de 1808, année pour moi si fatale, pendant laquelle l'adverse fortune vint encore me frapper de ses coups les plus rudes. Dans les premiers jours de janvier je fis la perte la plus cruelle : à vingt ans, mon fils, mon cher fils, mon cher Louis me fut retiré de ce monde au moment même où, par son aide, il allait dédommager son père et sa vertueuse mère, non seulement des soins donnés à son éducation, qui était achevée, mais encore de toutes les peines, de toutes les tribulations auxquelles, l'un et l'autre, nous étions en proie depuis si long-temps. Cette si douce consolation nous fut enlevée tout à coup : ce cher enfant mourut dans les bras de sa mère éplorée, à la suite d'une fièvre maligne. Un saisissement mortel s'empara de tout mon être quand j'appris que je n'avais plus de fils..... En revenant à moi, je me rappelais que dans les momens les plus périlleux de ma vie, lorsque, fatigué par l'horreur des cachots, et me croyant abandonné de la terre et des hommes, je préméditais de mettre fin à mon existence, je me rappelais, dis-je, que l'idée de mon cher enfant venait écarter de mon esprit cette pensée coupable, et que mon cher Louis m'apparaissant, réveillait mon amour,

fortifiait mon courage et me ramenait à l'espérance par la religion. Mais, hélas! je me rappelais aussi que, six années avant sa mort, je lui avais dit en le quittant et lui donnant le dernier baiser : Mon ami, mon cher fils, c'est peut-être le dernier adieu que ton père te donne! Que j'étais loin de penser que ce cher enfant me précéderait dans la tombe! Le ciel ne m'avait donc préservé que pour me rendre le plus malheureux des pères, après avoir été le plus infortuné des fils? N'avais-je pas déjà perdu, pendant ma longue détention, mon père, ma mère, mes sœurs? Grand Dieu! mon cœur pouvait être brisé par une plus grande perte, et vous ne me l'avez pas épargnée!.....

J'étais dans cette cruelle situation de l'âme, quand mes ennemis obtinrent contre moi le triomphe de la persécution. Je succombai, lorsque le comte d'Antraigues se fut joint au comte de Puisaye pour me perdre. Voici comment le premier se détacha de moi entièrement. Il m'avait d'abord donné, sous un air officieux, l'avis d'éviter de voir le Roi et son confident, le comte d'Avaray, pour lequel il affectait le plus profond mépris, ajoutant que si le Roi était dans l'intention de lui nuire en Angleterre, il avait dans son portefeuille les moyens de le perdre dans l'esprit des ministres de Sa Majesté Britannique. S'aper-

cevant que je tenais, malgré ses représentations, à ne pas abandonner le parti du Roi, dans lequel, disait-il, je n'éprouverais que du désagrément, je lui devins d'autant plus suspect, qu'il savait que, par ma persévérance et mon zèle, je pouvais me rendre extrêmement utile à la cause de Louis XVIII. Quand il me vit en guerre ouverte avec M. de Puisaye, il me conseilla d'abord, comme je l'ai dit, d'aller en Amérique; et voyant l'inutilité de ce conseil, il s'efforça de me désarmer en m'assurant que je m'exposais beaucoup en résistant à un homme qui se trouvait en grand crédit, et protégé par les ministres qui reconnaissaient les moyens d'action qu'il avait encore en France, et surtout dans les provinces de l'ouest. Je lui répondis que j'étais assez au fait de la situation des choses, pour savoir que ce lâche intrigant n'avait aucun moyen en France, où il était méprisé depuis son équipée de Quiberon, et que voyant bien qu'il ne voulait que tromper le gouvernement britannique, je ferais tous mes efforts pour le démasquer. Il voulut encore employer la voie de la conciliation pour m'engager à ne pas donner de publicité à mes opinions sur Puisaye; mais n'ayant pas réussi à me ramener, il se joignit à lui, et tous deux résolurent d'employer leur crédit pour me forcer à quitter l'Angleterre.

Ils ne balancèrent plus, lorsqu'ils eurent connaissance que j'avais obtenu de M. Hammond l'autorisation positive pour l'admission à Londres de l'agent investi de la confiance du comité de Paris, de Perlet enfin, et cela, d'après les intentions et le désir du Roi. Mus par un redoublement de haine, ils surprirent contre moi un ordre qui me fut signifié de quitter le royaume-uni.

Qu'on juge de ma position affreuse ; où pouvait aller un homme qui avait été si long-temps exposé à la vengeance de Buonaparte, qui avait été son prisonnier pendant trente-trois mois, et qui, depuis sa délivrance, n'avait cessé d'entretenir une correspondance suivie avec les ennemis de l'usurpateur? Cet ordre cruel, en recevant son effet, m'aurait jeté dans les mains de ses agens, où j'aurais trouvé un traitement pareil à celui du malheureux Palm et de mon infortuné neveu, fusillés l'un et l'autre. Où pouvais-je placer ma tête hors de ces atteintes? Quelle cour de l'Europe, excepté l'empire britannique, pouvait m'offrir un asile sûr contre la puissance du meurtrier du duc d'Enghien et du persécuteur de Pichegru? Était-ce là la récompense de vingt ans de dévoûment, de dangers, de souffrances, de dix ans d'exil et de trente-trois mois de prison? Non, je ne pus croire qu'un ministre de Sa Ma-

jesté Britannique eût signé avec connaissance de cause un ordre aussi inhumain : cette conviction me sauva; ce fut ma confiance dans un gouvernement aussi juste qu'éclairé qui me donna le courage nécessaire pour résister à un acte qu'on n'avait pu obtenir qu'en surprenant la religion de celui qui l'avait signé. Je m'élevai avec tant d'énergie contre un pareil ordre, qu'on hésita de le mettre à exécution. Mes amis me conseillèrent néanmoins d'aller résider quelque temps à Bath, pour laisser passer l'orage et donner le temps au Roi de se fixer. Je fis ma réclamation en conséquence, et, comme préliminaire de la justice qui m'était due, j'obtins, malgré les efforts et l'influence de mes ennemis, que ma sentence de déportation, qui eût été une sentence de mort, serait convertie en un ordre de me retirer à Bath.

Les vues néanmoins de MM. d'Antraigues et de Puisaye étaient accomplies en partie.

Moi, banni et persécuté en Angleterre même! Les sentimens dont j'étais pénétré sont retracés dans la lettre que j'écrivis de Bath, le 3 avril 1808, à sir Charles Flint.

Monsieur et cher ami,

« Me voilà enfin arrivé au lieu de mon exil. « Tout ce que les jacobins de France m'ont fait

« souffrir depuis quinze ans n'a pas été aussi affli-
« geant pour mon cœur que ce bannissement.
« Voilà mes grands ennemis satisfaits; j'étais un
« obstacle, sans doute, au succès de leurs entre-
« prises; maintenant votre gouvernement a le
« droit de tout attendre de leurs savantes con-
« ceptions : fasse le ciel qu'ils réussissent! cela
« me consolera du mal qu'ils me font éprouver.

« Faites-moi l'amitié de prévenir M. Brook [1] de
« mon arrivée : il a rempli auprès de moi un mi-
« nistère bien dur, puisque, au moment où je par-
« tais, un de ses messagers m'a apporté l'ordre
« d'aller le trouver, et que dans cette dernière
« conversation il m'a dit des choses extrêmement
« choquantes.

« Les révolutionnaires français riront de bon
« cœur lorsqu'ils sauront que Fauche-Borel a été
« condamné à la déportation, et, par faveur, exilé.

« Agréez l'assurance de mon sincère attache-
« ment,

« *Signé*, FAUCHE-BOREL. »

J'adressai au Roi, qui avait daigné me faire témoigner tout son intérêt, un Mémoire dont voici les principaux passages. Il était daté de Bath, le 15 avril 1808.

[1] Chef de l'*alien office*.

« SIRE,

« La persécution que j'éprouve est si extraor-
« dinaire dans les circonstances, qu'elle mérite-
« rait d'être approfondie; car si je pouvais être
« coupable de quelques charges fondées sur la vé-
« rité, pourquoi ne pas me les faire connaître,
« et me mettre à même ou de me justifier, ou
« d'être condamné publiquement comme le plus
« criminel des hommes, parce que j'aurais abusé ou
« cherché à abuser de la confiance des ministres?
« Non, Sire, je ne suis point coupable et ne puis
« l'être; mon crime est dans la connaissance que
« l'on a de mon attachement bien prononcé pour
« les intérêts directs de la monarchie légitime,
« et que ceux qui l'ont apostasiée, et qui mal-
« heureusement ont dans ce moment quelque
« crédit, veulent autre chose que ce qui peut seul
« terminer la révolution. Ces hommes sont, je ne
« crains point de les nommer, MM. de Puisaye
« et d'Antraigues, qui, par leurs intrigues, sont
« parvenus à surprendre la religion des ministres
« de Sa Majesté Britannique et à se faire mettre
« dans les mains toutes les affaires qui peuvent
« se traiter en France, où ils sont sans crédit et
« sans considération personnelle, parce qu'on y
« connaît leur amour pour l'argent et leur cou-

« pable haine contre la personne sacrée de Votre « Majesté et contre les princes de sa maison.

« L'arrivée de Votre Majesté dans ce pays a « étrangement désappointé ces messieurs, et ils « ont abusé de leurs talens et de leur crédit pour « faire entendre que la présence de Votre Majesté « à Londres serait impolitique; de là, tous les « désagrémens qu'elle a essuyés pour son débar- « quement, et l'idée de la faire arriver en Écosse. « Tout cela est la suite du travail de d'Antraigues, « de Puisaye et consorts, qui, réunis, se sont « crus une puissance.

« Il n'est pas sans intérêt que Votre Majesté « connaisse aussi que, dans les commencemens « de l'été dernier, le comte d'Antraigues écrivait « à son correspondant en Russie, qu'il venait de « faire la connaissance particulière du comte de « Puisaye, qu'il s'était entendu avec lui, et que « c'était l'homme que l'empereur Alexandre de- « vait désigner aux ministres de Sa Majesté Bri- « tannique, comme pouvant être chargé des af- « faires de France. La personne qui a copié les « dépêches de M. le comte d'Antraigues est prête « à faire serment de cette vérité. Ne peut-il pas « en ressortir quelques rapprochemens avec tout « ce qui se fait aujourd'hui en Russie de concert « avec Buonaparte?

« M. d'Antraigues écrit qu'il est Russe, qu'il « mourra Russe; M. de Puisaye dit qu'il n'est plus « Français; et ces deux hommes veulent à toute « force être chargés de traiter les intérêts d'une « nation qu'ils ont désertée, et ils cherchent à dé- « jouer les hommes les plus capables de servir la « cause du légitime souverain. C'est ce qui expli- « que la jalousie de M. de Puisaye contre le général « Moreau, qu'il représente dans les journaux de « Londres comme un homme qui a fait sa paix « avec Buonaparte, et qui vient d'être arrêté en « Amérique, par suite d'une opération de laquelle « il se serait chargé de la part du gouvernement « français. Cette calomnie contre le général Mo- « reau est évidemment une méchanceté publiée et « accréditée de la part de ses ennemis; car voici « ce qu'on m'écrit de New-York, en date du 2 jan- « vier dernier : « Je vous écris, mon ami, ces « lignes pour vous dire de ne pas vous alarmer, « en lisant dans les *Gazettes* que Moreau a été « décrété d'arrêt par le gouvernement ici comme « conspirateur : c'est une invention de ses enne- « mis. Il est attendu de retour ici dans trois se- « maines, et alors je le verrai. »

« Mais, Sire, ne serait-il pas possible encore « que, par suite de la confiance accordée par le « ministère à M. de Puisaye, on lui ait remis les

« diverses notes confidentielles qui m'avaient été « demandées sur le général Moreau, et que pour « le déconsidérer ici, M. de Puisaye en ait donné « une impression défavorable? Mais, j'en suis sûr, « Votre Majesté n'a pas un meilleur auxiliaire que « Moreau et son parti; je suis convaincu que « Moreau sera rappelé un jour, et qu'on regret- « tera de ne l'avoir pas réclamé dans sa disgrâce.

« Il est malheureux que la lettre que Votre Ma- « jesté avait trouvé convenable d'adresser à ce gé- « néral, à l'époque de sa proscription, ne lui soit « pas parvenue et qu'elle ait été retenue ici; elle « l'aurait flatté et lui aurait prouvé qu'on ne l'a- « bandonnait pas dans son malheur. Aujourd'hui, « Sire, si Votre Majesté prenait en considération « l'avantage qu'elle trouverait encore de s'atta- « cher ce général qui, bien sûrement, a un parti « en France, que n'aura jamais M. de Puisaye, je « m'offrirais bien volontiers d'aller le joindre en « Amérique, en prenant pour cela toutes les pré- « cautions que la prudence exigerait. Il faudrait « que je fusse porteur de la copie de la lettre que « Votre Majesté lui écrivait alors qu'il était dans « le malheur; cette copie, si l'original ne se re- « trouvait pas, serait accompagnée d'une lettre de « Votre Majesté relative aux circonstances pré- « sentes; et si elle demandait au ministère le se-

« cret de cette démarche, je pense qu'il y adhére-
« rait, et qu'il faciliterait les moyens de s'attacher
« ce général, auquel il faudrait donner des sûretés,
« et mettre à sa disposition une frégate qui pût
« le transporter en Angleterre au moment où il
« croirait utile de venir joindre Votre Majesté...

« Telles sont les considérations que j'ose pré-
« senter à Votre Majesté, en la suppliant de croire
« que la persécution que j'éprouve, loin d'abattre
« mon courage, ne fait que me donner une nou-
« velle énergie et un redoublement de zèle. L'in-
« térêt que Votre Majesté a daigné me témoigner
« dans une circonstance aussi difficile pour moi
« qu'elle devait être inattendue, est profondément
« gravé dans mon cœur, et je m'estimerais heu-
« reux si je pouvais verser la dernière goutte de
« mon sang pour le service d'un souverain qui
« n'abandonnera pas ses vrais serviteurs lorsqu'ils
« seront persécutés. »

Je ne doutais nullement de la bienveillance paternelle du Roi; mais, dans la position fâcheuse où j'étais, je devais surtout m'attacher à me ménager appui et secours parmi les plus hauts personnages de l'Angleterre. Lord Moïra m'ayant témoigné un intérêt particulier, je lui écrivis la lettre suivante :

Bath, 28 avril 1808.

« Milord,

« La persécution que j'éprouve est si peu mé-
« ritée, qu'il ne serait peut-être pas sans intérêt
« pour le gouvernement d'en approfondir les
« motifs : on y découvrirait, je n'en doute pas,
« une intrigue dirigée par des hommes qui sont
« évidemment les ennemis de ce pays, et qui,
« sous l'apparence de dire et d'écrire beaucoup
« de mal de Buonaparte, n'en sont pas moins les
« agens secrets de la faction qui le dirige. Si je
« pouvais être coupable, et que je ne pusse pas
« victorieusement me justifier de toutes espèces
« de calomnies qui pourraient être mises à ma
« charge, je mériterais plus que tout autre une
« punition exemplaire, et ma tête devrait tomber.
« Mais j'ose solliciter des ministres de Sa Majesté
« Britannique l'examen le plus scrupuleux de ma
« conduite, et je demanderais de la mettre en op-
« position avec celle de mes persécuteurs, qui,
« par leurs talens et leurs intrigues, n'en sont
« que plus dangereux pour ce pays.

« J'ai, depuis quinze ans, sans être Français,
« sacrifié mes plus chères affections à la cause
« légitime du souverain de la France; j'ai perdu
« des parens qui ont été assassinés, d'autres fu-

« sillés; par suite de mes principes toute ma fa-
« mille est proscrite de la France révolutionnaire;
« j'ai souffert personnellement tout ce qu'il est
« possible de souffrir de la part des gouvernans
« français, et aujourd'hui, pour prix de mes sacri-
« fices, je suis persécuté dans le pays qui me doit
« asile et protection, et je le suis par des hommes
« qui, je n'en doute pas, ne peuvent être que les
« agens secrets de ce même gouvernement. L'un
« dit qu'il est Russe, qu'il vivra et mourra Russe,
« et qu'il sera le sujet fidèle de S. M. l'empereur
« de Russie, tant et aussi long-temps qu'il voudra
« le regarder comme son sujet : et la Russie fait
« aujourd'hui une guerre d'extermination à ce
« pays; l'autre a apostasié son légitime souverain,
« et il écrit des horreurs sur les princes de cette
« maison : peut-il mieux servir le tyran de l'Eu-
« rope?

« Voici un mois que je suis dans mon exil, qui
« triple mes dépenses, ayant une maison à Londres
« qui est à ma charge : j'ai des affaires impor-
« tantes pour ma famille à soigner, et qui deman-
« deraient ma présence à Londres. Si mon exil de-
« vait être prolongé, je solliciterais une autorisation
« de quinze jours pour me rendre à Londres. J'ose
« supplier votre seigneurie de me diriger dans
« cette affaire, et d'accorder à un frère persécuté

« par *d'intrigans profanes*, sa haute protec-
« tion.·.

« Sa Majesté le roi de France a daigné me ré-
« clamer dans cette circonstance : elle connaît et
« sait apprécier les services que j'ai rendus à sa
« cause, et S. A. M^gr^. le prince de Condé pourrait
« encore être consulté sur les dangers que je n'ai
« pas craint de braver toutes les fois qu'il s'est
« agi de m'exposer pour le service d'une cause
« que défend avec tant de persévérance et de
« générosité le gouvernement britannique.

« Daignez, Milord, m'excuser si j'ose rappeler
« à votre seigneurie les paroles pleines de bonté
« dont elle a bien voulu m'honorer en me pro-
« mettant sa protection et son appui, etc..... »

Cette protection ne fut pas stérile : après six semaines de séjour à Bath, je demandai et j'obtins la permission de venir passer dix jours à Londres ; j'en profitai pour aller rendre mes hommages et mon respect à Sa Majesté, à Wansted, chez le prince de Condé, où se trouvait alors le Roi. Je lui fus présenté de nouveau par le prince. Sa Majesté, en daignant m'accueillir comme un zélé serviteur, me dit : « Je vous tiens bien bon
« compte, mon cher Fauche, de ce que, dans les
« circonstances où je me trouve, vous ayez mis
« autant de discrétion que vous en avez apporté

« pour me voir. Personne n'avait plus de droit que « vous à le demander. Mais nos affaires commencent à s'arranger; les vôtres s'arrangeront aussi. « Qu'est-ce que vous croyez que je puisse faire « pour vous? »

Après avoir remis au Roi le travail dont j'avais été chargé, je répondis à Sa Majesté que si elle daignait écrire directement un mot en ma faveur à lord Hawkesbury, je ne doutais nullement qu'il ne fît cesser ma persécution, qui n'était provoquée que par le comte d'Antraigues et le comte de Puisaye. Le Roi, daignant écrire une lettre de sa main à ce ministre, lui parla de moi en termes extrêmement flatteurs, me réclamant comme un serviteur dont le dévoûment et le zèle avaient souvent été éprouvés, tant pour ses intérêts que pour ceux du gouvernement britannique, intérêts qu'on ne devait plus séparer; ajoutant que j'étais la victime d'une intrigue, et que si j'avais pu faillir, ou que, par excès de zèle, peut-être, j'eusse encouru la défaveur des ministres, Sa Majesté priait qu'on mît en considération mes services passés; que n'ayant rien demandé jusqu'à présent aux ministres de Sa Majesté Britannique, elle espérait qu'on ne refuserait pas à sa demande la pleine liberté d'un homme qui lui avait rendu d'importans et périlleux services.

M. le comte d'Avaray m'ayant fait appeler le lendemain chez M. le comte de La Châtre, ministre du Roi, me fit l'honneur de me lire la lettre de Sa Majesté, en me complimentant sur tout ce qu'elle avait de flatteur et de bien mérité pour moi; mais il me fit observer en même temps que, d'après son opinion et celle de M. le comte de La Châtre, il conviendrait de ne pas faire remettre cette lettre au ministre, afin de ne pas user le crédit du Roi; d'autant plus que, venant d'obtenir les dix jours de séjour à Londres que j'avais sollicités, il n'y avait pas de doute qu'on ne finît par m'y laisser, et que la persécution ne tombât d'elle-même.

J'étais si satisfait d'avoir entendu la lecture de la lettre du Roi, que je répondis sans hésiter que je serais très fâché d'user le crédit de Sa Majesté pour une affaire qui m'était purement personnelle : il en résulta que la lettre royale resta dans le portefeuille de M. le comte d'Avaray. Mais au bout de dix jours les intrigues se renouvelèrent; je n'avais pas été faire de visite à M. d'Antraigues, ne pouvant guère me soumettre à aucune soumission de ce genre : aussi n'y eut-il pas moyen de faire révoquer mon ordre d'exil; mais j'obtins cependant que mon séjour, au lieu de rester fixé à cent milles de Londres, en serait rapproché.

Je choisis en conséquence la ville d'Oxford, qui n'en est qu'à seize lieues, ville remarquable par son Université, l'une des plus célèbres qu'il y ait au monde, et qui a été fondée par Alfred-le-Grand.

Je n'étais pas encore parti de Londres quand je reçus de Perlet une lettre, sous la date du 12 mai 1808, où il m'annonçait qu'il allait arriver de Paris par la Hollande. Certes, une si audacieuse démarche de la part de ce fourbe, démarche évidemment concertée avec la police impériale, était parfaitement calculée pour prolonger l'horrible déception dont j'étais alors la victime. Il allait en résulter que Louis XVIII, ses conseillers et les ministres de Sa Majesté Britannique, seraient encore plus sûrement et longtemps la dupe de ce profond scélérat, par l'effet même de sa témérité.

Plus aveuglé que jamais sur son compte, peut-être à cause de la persécution dirigée contre moi par MM. d'Antraigues et de Puisaye, l'arrivée prochaine de Perlet me parut une circonstance d'autant plus heureuse, qu'elle me semblait de nature à confondre mes deux persécuteurs.

Je pris aussitôt la plume, et j'écrivis la lettre suivante à M. Hammond, sous-secrétaire d'État.

Londres, le 31 mai 1808.

« Monsieur,

« Sir Charles Flint m'ayant dit de votre part « que je ne devais pas rester une heure de plus « après les dix jours qui m'avaient été accordés, « j'obéirai en m'éloignant une seconde fois de « Londres et de mes affaires; cependant je dois « vous prévenir que, par une lettre du 12 mai, « mon correspondant de Paris me mande qu'il « arrive en Angleterre; j'ajoute que cette arrivée « est de la plus haute importance dans les circon- « stances actuelles, et que mon correspondant, « organe d'un parti *nombreux*, et j'ose dire *puis-* « *sant*, donnera des détails vrais sur la situation de « la France. Il se réclamera de moi à son arrivée, « et voyagera sous le nom de *Faverger* ou *Bourlac*. « Si ce *brave et loyal* homme éprouvait le moindre « désagrément, s'il était tracassé à l'*alien office*, « j'en serais inconsolable. Au nom de la justice et « pour le bien de l'État, que S. Exc. M. Canning « veuille bien entendre un homme qui est envoyé « ici par son parti. Le ministre en sera content, « et il trouvera convenable qu'on tienne secrète « son arrivée.

« L'extrême désir que j'ai de voir cet ami et de « m'aboucher avec lui, est une preuve assez

« palpable que je n'ai rien avancé que de vrai sur « son compte.

« J'ai l'honneur d'être,

« *Signé*, Louis FAUCHE-BOREL. »

Si on devait jamais rougir de sa bonne foi, peut-être serais-je confus de la mienne, ou du moins d'avoir été si long-temps la dupe d'un hypocrite aussi méprisable que Perlet; mais j'ai promis de dire la vérité tout entière, et on voit qu'ici je n'use ni de ménagemens ni de réticence quand il est question de la révéler à mes dépens : mais par là aussi je m'assure le droit de la dire sur le compte des autres. Il faut l'avouer, dans cette cruelle mystification, le cœur humain se montre tantôt dans toute sa candeur, tantôt dans toute sa difformité. Quant à moi, il est clair que, dans cette circonstance, mû par un excès de zèle, je devais croire qu'il était de l'intérêt du Roi et du gouvernement anglais que Perlet fût reçu et entendu sur l'état intérieur de la France, et qu'il pût enfin expliquer le mystère du comité royaliste dont il se disait l'organe.

Lorsque j'appris vers la mi-juin qu'après avoir surmonté beaucoup d'obstacles, il venait d'arriver par la Hollande à travers tous les dangers possibles dans le port de Gravesend, et que là, par le crédit de Puisaye et de d'Antrai-

gues, il était retenu depuis neuf jours sur un frêle bateau pêcheur, à l'embouchure de la Tamise, sans pouvoir débarquer, bien que je l'eusse annoncé aux ministres comme agent confidentiel du comité de Paris, j'avoue que j'en fus indigné au dernier point; j'allais jusqu'à me figurer que s'il n'était pas reçu à Londres, ses jours seraient en danger à son retour à Paris. Décidé à tout braver, je ne me bornai point à écrire chaudement à ce sujet au sous-secrétaire d'État M. Hammond, pour qu'il ne mît aucun obstacle à la réception de Perlet; je partis immédiatement d'Oxford, sans autorisation, et j'allai droit à Londres réclamer l'intervention de lord Moïra. J'exposai à ce noble lord, auquel les opprimés ne se sont jamais adressés en vain, tout l'embarras de ma position. Avec cette sagacité qui le caractérisait, et l'humanité qui le distinguait, lord Moïra aperçut d'un coup d'œil l'injustice dont j'étais la victime, et, jugeant l'intrigue, il se rendit de suite auprès de lord Hawkesbury, lequel donna l'ordre immédiatement de laisser débarquer Perlet.

Qu'on juge combien je fus ravis d'apprendre de lord Moïra lui-même l'heureux résultat de sa démarche. Sa seigneurie daigna me dire qu'ayant parlé de moi à lord Hawkesbury, ce ministre lui avait marqué son étonnement en apprenant que

j'avais été inquiété, et l'avait même assuré qu'il n'avait donné aucun ordre relatif à ma déportation. Je vis dès-lors que j'étais en butte à des sous-ordres. Lord Moïra daigna même ajouter que je devais rester tranquille; que les ministres n'avaient pas plus de confiance que moi dans MM. d'Antraigues et Puisaye; mais qu'il y avait des circonstances où l'on était souvent obligé de fermer les yeux pour obtenir de certaines personnes des renseignemens, achetés quelquefois par de grands sacrifices. « Quand ces Messieurs, ajouta « lord Moïra, auront épuisé leurs moyens d'in- « trigue, vous reparaîtrez; mais sachez souffrir « dans ce moment, puisque vous êtes l'objet de « leur haine. Je puis vous dire que les ministres « vous estiment, et savent apprécier votre zèle. « Comptez sur mon amitié et mon appui. »

Perlet ayant débarqué, fut conduit aussitôt par un messager d'État devant lord Hawkesbury. Ce ministre écouta ses communications, en parut content, et l'adressa de suite à M. Canning, au bureau des affaires étrangères. Là, Perlet rendit compte aussi à M. Canning des motifs qui l'amenaient en Angleterre, et de l'extrême désir qu'il avait de communiquer avec S. M. Louis XVIII. M. Canning, après l'avoir entendu, l'envoya au Roi, qui était encore à Wansted chez le prince de Condé.

Introduit par le comte d'Avaray, le fourbe, à l'aspect de Louis XVIII, se jeta à genoux, ventre à terre; prosternation inusitée, qui ne laissa pas que de surprendre et même d'effrayer un moment le Roi.

Si ce qu'on m'a dit est vrai, ce doit être une chose curieuse que la relation faite par ce profond scélérat à la police de Buonaparte, sur son voyage en Angleterre et sur l'audience que lui accorda Louis XVIII. Mon respect pour la mémoire de l'auguste auteur de la Charte, me commande ici le silence. Toutefois, je suis fondé à croire que le fourbe, persistant à soutenir l'existence de son comité, n'osa pourtant pas en désigner les membres, et je puis même assurer qu'il ne rapporta à son retour en France aucune instruction, ni même aucun des pouvoirs qu'il était venu chercher.

J'étais devenu un tel objet de crainte pour M. de Puisaye, qu'il m'était impossible de venir à Londres clandestinement, sans être découvert par quelqu'un de ses espions, qui en informait de suite la police des étrangers (*alien office*). Aussi fus-je bientôt découvert par les messagers de ce bureau, mis sur mes traces par M. de Puisaye, dont j'avais rencontré l'aide-de-camp d'Allègre.

Pour échapper à la recherche, je fus obligé de me réfugier sur le toit de la maison que j'habi-

tais, où je restai plusieurs heures, exposé à toute l'inclémence d'une nuit orageuse et pluvieuse. Dans une pareille situation, j'avoue que je ne pus m'empêcher d'être vivement affecté, et de réfléchir sur le contraste du traitement que j'éprouvais et celui dont j'aurais dû être l'objet après tant d'années de dévoûment à la cause royale. Comment est-il possible, disais-je en moi-même, après avoir échappé des prisons de Buonaparte, à sa police et à ses bourreaux, comment est-il possible que je vienne ici pour être exposé à des poursuites qui, en Angleterre, ne sont dirigées que contre des criminels ou des traîtres!....

J'étais navré, et ce fut dans cette disposition d'esprit que je regagnai vite Oxford, satisfait seulement d'être venu à bout de déjouer les manœuvres de MM. de Puisaye et d'Antraigues. Mais à peine eurent-ils connaissance de ma démarche et de ses résultats, qu'ils montrèrent combien ils en étaient contrariés et piqués. S'adressant aux sous-ordres, ils arrachèrent à M. Beckett, sous-secrétaire d'État de lord Hawkesbury, la lettre suivante, qui me fut adressée à Oxford.

Whitehall, 24 juin 1808.

« Monsieur,

« La circonstance de votre apparition à Lon-« dres, il y a peu de jours, en violation des con-

« ditions contenues dans votre permis de séjour, « étant venue à la connaissance de lord Hawkes- « bury, je suis chargé par Sa Seigneurie de vous « informer qu'une récidive de votre part, qui « vous porterait à excéder les limites qui vous « ont été assignées, amenerait l'exécution immé- « diate de l'ordre donné par Sa Majesté, de vous « faire quitter le royaume.

« Je suis, Monsieur,

« Votre très obéissant serviteur,

« *Signé*, J. BECKETT. »

D'après ce qu'avait daigné me dire lord Moïra, je ne doutais plus un instant que cette lettre n'eût été écrite sans la participation du ministre.

J'y fis la réponse suivante, où je me gardai bien de paraître instruit du fond des choses.

« Monsieur,

« J'ai reçu ce matin la lettre que vous m'avez « fait l'honneur de m'écrire hier 24; son contenu « me prouve qu'on vous a donné des préventions « contre moi, qui n'existeraient point si vous « aviez daigné m'accorder l'audience que j'eus « l'honneur de vous demander à l'époque où « M. Brook fut chargé de me faire connaître un

« ordre signé de lord Hawkesbury, qui tendait à « me faire quitter le royaume. Je ne doutais point « déjà alors que je ne fusse en butte à l'intrigue « de quelques ennemis cachés intéressés à m'éloi- « gner de Londres, et qui avaient pu surprendre « votre religion en me desservant auprès de vous. « Ma conscience, toute ma conduite, mon hon- « neur, et, j'ose le dire, l'intérêt de votre gou- « vernement, me recommandaient de chercher « tous les moyens possibles de faire révoquer un « ordre aussi arbitraire qu'il était peu mérité, et « qui surtout entachait mon honneur et celui de « toute ma famille. Si je pouvais être coupable, « je mériterais plus qu'un autre la punition la « plus exemplaire; mais, monsieur, puis-je être « condamné, sans être entendu, par un gouverne- « ment auquel j'ai sacrifié depuis quinze ans tout « ce qu'un homme a de plus cher au monde, et « pour le service duquel j'ai souffert mille morts « par les mauvais traitemens qu'on m'a fait subir « et par les pertes sensibles que j'ai faites. Est-ce « donc là la récompense de mon attachement et « de mon dévoûment à ce même gouvernement « dont je réclame la justice? Est-ce là, je vous le « demande, l'asile et la protection qu'il m'ac- « corde? Je réclame, monsieur, contre de tels pro- « cédés; faites cesser, je vous en prie, une persé-

« cution aussi injuste que celle dont je suis la « victime, et qui ne peut être provoquée que « par des hommes jaloux et intéressés à perdre « l'homme qui sert avec franchise et loyauté la « cause que défend avec autant de générosité et « de persévérance le gouvernement auquel j'ai « dévoué depuis quinze ans mon existence et celle « de toute ma famille, dont une partie des mem- « bres ont été proscrits ou fusillés et assassinés, « par suite de mon attachement et de mon dé- « voûment à ce pays. »

Ici je rappelais toute ma conduite et la série de mes malheurs. J'ajoutais :

« Aucune puissance au monde ne m'eût em- « pêché de faire toutes les démarches possibles « pour obtenir le débarquement d'un ami que « l'intérêt du gouvernement réclamait, et que de- « puis dix jours la plus inconcevable inhumanité « exposait à une mort certaine s'il eût été renvoyé, « comme on m'avait annoncé que c'était le projet. « Cette personne était venue par *ordre*, et j'en « avais reçu l'autorisation la plus *directe*, ce que « je justifierai quand on le voudra. J'ai demandé, « au reste, que cette personne fût entendue; que « je ne la verrais qu'autant qu'on serait content « d'elle; et, si cette satisfaction peut m'être ac- « cordée, j'aurai beaucoup de plaisir à embras-

« ser ce brave et loyal ami, et d'en être redevable « à vos soins.

« Au reste, monsieur, si, contre mon attente, « je devais sans cesse être exposé à recevoir la « menace d'une déportation, je vous demande- « rais, ne pouvant me résoudre à être ainsi vexé, « de vouloir bien m'obtenir le temps nécessaire « pour réaliser une propriété sur laquelle j'avais « cru pouvoir placer, avec sécurité, quelques « fonds; alors, je me rendrais directement auprès « de S. M. le roi de Suède, qui a daigné, dans « plusieurs circonstances, me témoigner person- « nellement sa satisfaction, en me promettant sa « haute protection, si j'étais jamais dans le cas de « la réclamer; et c'est sur la connaissance par- « faite qu'a de ma conduite et de mes principes « ce généreux et valeureux souverain, qu'il a dai- « gné accueillir et favoriser un de mes frères « proscrits, ainsi qu'un de mes neveux, et qu'il a « repoussé avec indignation la calomnie que les « mêmes hommes, sans doute intéressés à me « perdre ici, ont cherché à déverser sur mon gé- « néreux frère, établi à Gottembourg. »

Après avoir écrit cette lettre, je me rendis chez le général Danican, à la campagne, où Perlet, que je désirais voir, vint me trouver. Les premières paroles que j'entendis sortir de sa bouche

furent une expression de plaintes et de regrets de n'avoir reçu du comte d'Avaray, au nom du Roi, que cinquante guinées. « Quoi ! cinquante guinées « seulement !... » Il n'en revenait pas. Il me fit le calcul des frais exorbitans de son voyage; et, pour achever de m'apitoyer, me dit qu'on lui avait pris son porte-manteau. Voyant cela, je le calmai en lui donnant de ma poche cent cinquante louis. Mais je lui observai qu'il serait convenable, ne devant pas toucher les deux sommes à la fois, qu'il renvoyât à M. le comte d'Avaray les cinquante guinées qu'il en avait reçues, avec une lettre dans laquelle il lui ferait part que je lui en avais remis cent cinquante au nom du Roi.

Voyant qu'il lui serait impossible de sortir de là sans cette petite restitution, mais qu'au fond il y gagnerait cent louis, il s'immola, et saisit cette circonstance pour protester de son dévoûment sans bornes. J'en étais ravi; et, dans mon enthousiasme, j'écrivis en ces termes à lord Moïra :

« Milord,

« Grâces soient rendues à Votre Seigneurie; « c'est par ses soins que mon ami a échappé à une « mort certaine et qu'il a été interrogé directe- « ment par lord Hawkesbury et par Son Exc. « M. Canning, puis envoyé à S. M. Louis XVIII.

« Je sais qu'on a été content de lui, ce qui fait « que MM. de Puisaye et d'Antraigues vont tout « employer pour chercher à lui nuire. J'en puise la « preuve dans une lettre que vient de m'adresser « M. Beckett, dans laquelle il me témoigne son « mécontentement de ce que j'ai quitté, sans au- « torisation, le lieu de mon ridicule exil. Je prends « la liberté de vous communiquer cette lettre et « ma réponse; car il m'est impossible de croire « que lord Hawkesbury ait pu condamner le « motif qui m'a fait arriver à Votre Seigneurie « pour lui faire connaître directement une affaire « qui intéresse l'État, et que des intrigans fran- « çais voulaient soustraire à la connaissance des « ministres. Daignez, Milord, achever l'œuvre de « bienveillance que vous avez commencée; dai- « gnez prendre sous votre protection mon ami : « il le mérite.

« Permettez que M. le général Danican ait l'hon- « neur de vous le présenter, comme étant l'écri- « vain de la correspondance dont j'ai eu l'hon- « neur de remettre la copie dans vos mains : cet « ami, envoyé par un *parti puissant*, pourra faire « connaître à Votre Seigneurie le véritable état « des dispositions de l'intérieur, et il vous sera « doux de pouvoir ainsi justifier que nous n'avons « pas été assez osés pour entretenir d'une décep-

« tion l'ancien ministère et les ministres actuels, « ainsi que nous en ont accusés MM. de Puisaye « et d'Antraigues.

« Daignez, Milord, me conserver votre bien- « veillance : elle m'est si précieuse qu'elle me fait « supporter la persécution que j'éprouve : j'ose « vous supplier de l'étendre sur mon ami, qui « saura la justifier, etc.... »

Que pouvais-je faire de plus? et combien n'étais-je pas fasciné en faveur de ce Perlet, chez qui tout était astuce et fourberie! Nous nous séparâmes, moi bien loin encore d'être désabusé, ni éclairé sur le compte de ce scélérat.

Pendant son séjour à Londres d'environ une quinzaine de jours, il logea chez une dame Thiot, Française, qui tenait un hôtel garni dans le genre parisien. Là, sans doute, avec une intention calculée, il laissa tomber derrière son lit un petit *agenda* en maroquin rouge qu'on vint m'apporter après son départ, et où, parmi diverses notes écrites au crayon, nous remarquâmes plusieurs noms disposés de manière à ce qu'on dût en inférer que c'étaient ceux des membres qui composaient le prétendu comité royaliste. Nous y lûmes distinctement les noms de MM. Barthélemy, Molé, Mollien, Fouché, Royer-Collard, etc.

Avant de lui renvoyer son *agenda*, je le fis

communiquer à M. le comte d'Avaray, qui en prit connaissance. On voit que le fourbe ne négligeait aucun artifice pour captiver la confiance du Roi et de ses plus dévoués serviteurs. Aussi fut-il reconduit par ordre des ministres sur les côtes de Hollande, avec toutes les précautions que nécessitait l'objet de son voyage.

Accueilli dans le cabinet du Roi comme un royaliste éprouvé, il avait reçu l'ordre, en sortant, de continuer sa correspondance, et je restai chargé de la soumettre à M. le duc d'Havré ainsi qu'aux ministres de Sa Majesté Britannique.

On conçoit que MM. de Puisaye et d'Antraigues se soient déchaînés plus que jamais contre moi, en voyant que j'avais fait admettre auprès du Roi et des ministres, malgré mon exil, un agent confidentiel qu'ils ne voulaient écarter alors que parce qu'il n'appartenait point à leur coterie. Voilà en quoi résidait le mérite de leur prévision, car s'ils l'eussent fondée sur des faits positifs, des découvertes utiles, cette indigne déception aurait eu dès-lors un terme : je ne demandais pas mieux que d'être éclairé ; il en était de même du Roi, de son conseil et des ministres de Sa Majesté Britannique.

Peu de temps après j'écrivis au Roi la lettre

suivante, qui retrace l'état de mon âme à cette époque, et la situation des choses.

Oxford, le 23 juillet 1808.

« SIRE,

« Lorsque j'étais au Temple, et sous la plus « stricte surveillance, j'ai osé conspirer contre le « tyran du monde, et j'en ai donné les preuves. « Exilé dans le pays qui me doit asile et protec- « tion, par suite de la plus déloyale intrigue, j'ai « bien pu enfreindre les exigences d'une persécu- « tion aussi peu méritée, quand il s'est agi de sau- « ver d'une mort presque certaine un ami, un « sujet fidèle de Votre Majesté, qui avait été ap- « pelé par ses ordres, et pour faire connaître « directement aux ministres de Sa Majesté Britan- « nique le véritable état des choses dans l'inté- « rieur, et l'opinion qui s'y manifestait en faveur « de la légitimité. Le brave homme était sur un « bateau pêcheur depuis plusieurs jours; l'intrigue « la plus criminelle le menaçait de le faire ren- « voyer sans être entendu. Que devais-je faire, « apprenant, dans mon exil, une semblable vexa- « tion? M'adresser le plus directement que pos- « sible à lord Hawkesbury. Je l'ai fait par l'entre- « mise de l'excellent lord Moïra, qui, pénétré de « la situation de mon ami, me promit de se rendre

« dans la journée chez lord Hawkesbury, et ajouta « que je pouvais revenir le lendemain pour con- « naître le résultat de la conférence : elle fut telle, « que lord Moïra me dit que je pouvais être tran- « quille; que lord Hawkesbury lui avait promis « de donner des ordres, et qu'il entendrait lui- « même la personne en question. En effet, le di- « manche suivant, à six heures du matin, Perlet « fut débarqué, et interrogé par lord Hawkes- « bury, puis par Son Exc. M. Canning, qui, par « suite de ces conférences, lui facilitèrent les « moyens d'arriver directement à Votre Majesté. « On a été satisfait de son rapport; mais l'in- « trigue a de nouveau cherché les moyens de « me perdre, ainsi que mon ami.....» Ici je ren- dais compte au Roi de la lettre fort dure de M. Beckett, de ma réponse, et de toutes les dé- marches que j'avais faites à ce sujet. J'ajoutais qu'il était évident que M. de Puisaye avait trouvé mauvais que j'eusse informé directement lord Hawkesbury de ce qui concernait mon ami, et de l'avoir ainsi soustrait aux effets de son animosité et de sa haine. « M. de Puisaye, ajoutais-je, onze « jours après l'arrivée de Perlet dans le port de « Gravesend, a envoyé ses agens sur la côte de « Bretagne, où j'ai appris qu'ils avaient été arrê- « tés. Il ne serait pas impossible que ces agens de

« Puisaye n'aient eu sur eux des papiers qui peu-
« vent compromettre le voyage de Perlet; et ce
« serait un bien grand malheur. Mais cette seule
« circonstance de l'arrestation des envoyés de Pui-
« saye devrait prouver plus que tout autre chose
« combien peu cet homme a d'amis en Bretagne,
« puisqu'il n'a pas même la facilité d'y faire arri-
« ver ses officiers. Cependant ce lâche ambitieux
« a osé nous dire qu'il pouvait faire soulever deux
« cent mille hommes, et se faire proclamer duc
« de Bretagne. Si c'était avec de pareilles jactances
« qu'il osât abuser de la confiance des ministres,
« les ministres mériteraient d'être trompés..... »

J'instruisais ensuite Sa Majesté que j'avais trouvé le moyen de voir Perlet avant son départ, et je lui transmettais la copie des lettres de remercîmens qu'il avait adressées à lord Hawkesbury et à Son Exc. M. Canning, ainsi que la lettre destinée au Roi, et qu'il m'avait aussi adressée afin que je la fisse parvenir à Hartwell; j'y joignis les copies des deux lettres d'adieux qu'il m'avait écrites au moment de son départ.

« Je crois utile, ajoutais-je, d'en donner com-
« munication à Votre Majesté, afin qu'elle puisse
« juger les sentimens qui animent l'envoyé des
« membres du comité de Paris, qui s'occupent des
« intérêts de la cause légitime : ils sauront, il faut

« l'espérer, profiter avec prudence *des heureux et « salutaires événemens d'Espagne, qui doivent, « par leur suite, faire tomber l'oppresseur de « la France et ses adhérens, et reporter ainsi « tout naturellement Votre Majesté sur le trône « usurpé.....* »

En effet, l'invasion récente et atroce de l'Espagne par Napoléon réveillant contre lui un ressentiment national, dès-lors le déclin de sa gloire dans la Péninsule, l'opiniâtre et heureuse intervention de l'Angleterre, furent autant de circonstances favorables au retour de la légitimité en France.

Le Roi était aux aguets *d'un moment,* disait-il, qui *viendra tôt ou tard.* Sa prudence, sa haute sagesse préparaient dans le silence le succès des moyens actifs et nécessaires pour recouvrer un trône qui lui appartenait, et dont le rétablissement importait autant à la sécurité de l'Europe qu'au bonheur de la France et du monde entier.

CHAPITRE XXVI.

Tandis que la guerre de la Péninsule, suscitée par Napoléon, prenait ce caractère opiniâtre et grave qui laissait entrevoir dans l'avenir des chances favorables au rétablissement des Bourbons au-delà et en deçà des Pyrénées, je continuais à végéter à Oxford, toujours en butte à l'animosité de mes ennemis.

Si, après avoir examiné l'affaire importante que j'avais dirigée pendant deux ans, M. de Puisaye et M. d'Antraigues s'étaient contentés simplement de déclarer qu'ils n'en avaient pas une si bonne opinion que moi, j'aurais pu ne voir dans cette déclaration qu'une différence d'opinion très marquée ou une erreur de jugement; si, d'un autre côté, ils étaient parvenus à démasquer Perlet et à prouver qu'il ne méritait que le mépris du Roi et du gouvernement britannique, j'aurais rendu hommage à leur sagacité et à leur zèle : il y a plus, j'aurais vanté moi-même le service qu'ils auraient rendu à la bonne cause, en arrachant ainsi à un fourbe et à un scélérat le

masque du royalisme dont il se couvrait impudemment.

Mais ce n'était pas ainsi qu'avaient procédé ces deux hommes altiers, envieux et vindicatifs. Lorsque, par ma fermeté, j'eus anéanti la trame odieuse qu'ils avaient ourdie pour me faire bannir, ils réussirent à m'écarter de Londres, où ma loyauté clairvoyante gênait leurs opérations mystérieuses. Ils m'environnèrent de leurs agens, me firent dénoncer par leurs espions, et me traitèrent, finalement, comme le plus coupable des hommes. Hélas! que leur avais-je fait? Dans le sein de l'un j'avais versé ma confiance entière, et je ne la lui retirai qu'après une longue suite de mauvais procédés, de conseils perfides; j'avais montré à l'autre toute la déférence que méritait un homme qui jouissait de la confiance du gouvernement. Mais je ne voulus pas me prêter à leur dessein; je refusai d'être, dans leurs mains, un instrument passif; bref, je restai ferme le serviteur fidèle de la cause qu'ils ne servaient que dans l'intérêt de leur ambition, et sans aucun dévoûment réel à leur souverain légitime.

Ces motifs étaient plus que suffisans pour perpétuer leur haine à mon égard: aussi, lorsqu'après neuf mois d'exil à Oxford, je demandai à revenir à Londres, ils eurent assez de crédit pour

faire accueillir ma demande par un refus. Comme ils s'étaient emparés de l'esprit de M. Canning, ce refus me vint de la part de ce ministre, à qui j'écrivis, à ce sujet, la lettre suivante :

Oxford, le 28 novembre 1808.

« Excellence,

« Je reçois en ce moment une lettre qui m'ap-
« prend que M. Reeves, à qui j'avais fait parler, a
« eu la bonté de vous demander pour moi la per-
« mission de venir à Londres; mais que vous avez
« refusé de m'accorder cette faveur. Permettez-
« moi de vous représenter que depuis neuf mois
« je suis en exil, qu'on ne m'a pas dit de quoi je suis
« coupable, et, qu'en examinant ma conscience,
« je vois que je n'ai pas le plus petit reproche à
« me faire. On a surpris, à mon égard, votre re-
« ligion, et tôt ou tard vous en serez convaincu.
« Je déclare à Votre Excellence, et je suis prêt à
« en faire le serment, que je ne me mêlerai en
« rien, et pour rien, d'aucune autre affaire que
« des miennes; mais en même temps je vous réi-
« tère la demande d'une permission de revenir
« chez moi, à Londres, où j'ai à traiter des affaires
« qui concernent ma famille, qui a déjà trop souf-
« fert de mes malheurs. Je suis indignement ca-

« lomnié, et on me prive des moyens de me jus-
« tifier.

« A Oxford, où j'étais tranquille, on a répandu
« sur mon compte des bruits qui ne me permettent
« plus d'y rester. Si Votre Excellence persiste à me
« retenir en exil, il ne me reste qu'un parti à
« prendre, c'est d'aller joindre mon frère aîné,
« établi depuis vingt-huit ans en Amérique, puis-
« que j'ai perdu l'espoir de revoir ma patrie, la
« Suisse, et d'y joindre ma femme et ma fille;
« privation qu'un mari et un père peut seul ap-
« précier. Après avoir tout sacrifié à une cause
« juste, dans laquelle les ministres de Sa Majesté
« Britannique m'ont plus d'une fois employé au
« péril vingt fois répété de ma vie, je ne veux plus
« rester en Angleterre, où ma situation actuelle et
« les bruits que la calomnie répand contre moi
« sont également déshonorans..... »

J'étais décidé à m'expatrier, à m'éloigner peut-être à jamais de l'Europe; mais il en fut autrement. Ma justification frappa enfin les yeux des ministres, dont la justice, une fois éclairée, me procura la liberté et un acte d'affranchissement qui me mit à l'abri, pour l'avenir, de toutes les persécutions de l'espèce de celle que je venais d'éprouver. Lord Hawkesbury écoutant les représentations de lord Moïra en ma faveur, devint

lui-même mon protecteur contre les rigueurs que mes ennemis avaient surprises à ses subordonnés, et sa protection puissante me mit pour jamais hors de leurs atteintes.

Je reçus dans le courant de décembre, de M. Hammond, sous-secrétaire d'État, le premier avis de mon affranchissement, avis qui me fut confirmé de la manière la plus gracieuse par sir Charles Flint, très empressé de me l'annoncer lui-même.

A la réception de la lettre officielle qui me fut envoyée par l'*alien office*, portant que j'étais libre de retourner à Londres, je partis aussitôt, et je revins prendre mon domicile dans cette capitale. Je m'empressai d'aller rendre mes hommages respectueux au roi de France, dans sa retraite champêtre de Gosfieldhooll, où venaient de se réunir la Reine et la duchesse d'Angoulême. Le Roi me reçut avec une grande affabilité, me fit compliment, et daigna me dire qu'il avait pris beaucoup de part aux chagrins que j'avais éprouvés. J'eus l'honneur, à cette occasion, d'être présenté à la Reine et à madame la duchesse d'Angoulême.

Je rapportai à Londres un redoublement d'activité et de zèle pour la cause à laquelle je m'étais dévoué. On remarquait alors dans l'énergie guer-

rière et politique que déployait la Grande-Bretagne, un caractère de persévérance et de fierté nationale que je regardais comme étant d'un augure favorable pour le triomphe de cette même cause. Ce fut au moment même où Napoléon venait de parcourir l'Espagne en vainqueur jusqu'à Madrid; au moment où il dispersait toutes les armées qui lui étaient opposées dans la Péninsule; au moment, enfin, où l'un de ses lieutenans se mettait à la poursuite de la première armée anglaise qui y eût paru depuis l'origine de la guerre; ce fut alors, dis-je, où tout semblait désespéré, qu'un traité d'alliance se conclut entre le roi d'Angleterre et les insurgés espagnols.

D'un autre côté, l'Autriche, déchue de son rang en Europe, privée de sa domination sur l'Allemagne, réduite à craindre même pour son existence, épiait l'occasion de recommencer la lutte, et par là d'affranchir le continent. Elle armait, et la pénurie de son cabinet était assurée déjà de trouver des subsides à Londres. Le 9 avril 1809 se démasqua la cinquième coalition continentale. Les Autrichiens passèrent l'Inn sous les ordres de l'archiduc Charles, conduisant leur principale armée.

L'empereur d'Autriche s'adressant à ses sujets, leur dit: « Depuis trois ans j'ai tout fait pour vous

« procurer les bénédictions d'une paix durable....
« Tous mes efforts ont été vains. La monarchie au-
« trichienne était destinée à succomber sous l'am-
« bition de l'empereur Napoléon. De même qu'il
« travaille à subjuguer l'Espagne; qu'il humilie
« insolemment le chef sacré de l'Église; qu'il s'ap-
« proprie successivement les provinces d'Italie, et
« que, d'après son bon plaisir, il dispose de celles
« de l'Allemagne ou les opprime; de même l'Au-
« triche devait rendre hommage à *ce grand em-*
« *pire*, que, depuis quelques années, il proclame
« avec tant d'emphase.... »

De son côté, l'archiduc Charles s'adressant aux Allemands : « L'empereur d'Autriche, leur « disait-il, se voit forcé de prendre les armes, « parce que l'empereur des Français veut qu'il ne « subsiste plus un seul État qui ne reconnaisse sa « suprématie, et qui ne serve d'instrument à ses « projets d'agrandissement; parce qu'il exige que « l'Autriche, renonçant à son indépendance, dés- « arme et se livre à sa volonté; parce que les ar- « mées de l'empereur des Français et de ses alliés, « qui ne sont que ses vassaux, se mettent en mou- « vement contre l'Autriche..... »

Il est de fait que cette puissance avait alors sous les armes, y compris la landwert, cinq cent cinquante mille hommes en Allemagne et en Italie,

et que Napoléon n'avait à lui opposer que deux cent mille hommes, même en comptant les troupes de la confédération du Rhin ; or, que ne devait-on pas attendre d'une guerre qui, par un premier appel fait aux peuples, pouvait et devait se transformer en guerre nationale ?

Dans cette situation des choses, il était naturel que Louis XVIII portât un coup d'œil encore plus attentif sur l'état intérieur de la France. Perlet, dans sa correspondance suivie avec le Roi, et dont j'étais toujours l'intermédiaire, continuait à affirmer l'existence d'un comité royal à Paris, et insistait, plus que jamais, sur la nécessité d'adhérer aux propositions et aux ouvertures qu'il ne cessait de faire au nom de ce prétendu comité. Et, comme il avait communiqué lui-même avec les ministres de Sa Majesté Britannique en même temps qu'avec le Roi, il ne faut pas s'étonner si l'on avait en lui toujours la même confiance. Voilà sans doute, en y ajoutant des motifs de haute politique extérieure, ce qui porta lord Hawkesbury à me demander un travail à ce sujet. Je lui remis le lendemain la note suivante :

Note adressée au noble lord Liverpool, par Louis Fauche Borel, en conséquence de ses ordres, et remise à M. Brook, le 27 mai 1809.

« Mylord,

« Sous l'ancien ministère je reçus des communications de la part d'un parti royaliste à Paris, afin de les placer, le plus directement que possible, sous les yeux des ministres de Sa Majesté Britannique, et en obtenir appui, protection et moyens.

« Lord Gray, alors ministre des affaires étrangères, trouva cette communication de nature à mériter l'attention du gouvernement. Sa Seigneurie en conféra directement avec Sa Majesté Britannique, et il fut trouvé convenable d'envoyer sur les lieux une personne intelligente, pour s'aboucher avec les chefs, et en rapporter des documens propres à mériter la confiance que le comité désirait inspirer aux ministres de Sa Majesté Britannique. Mon neveu Vitel, de retour de l'Inde, fut choisi pour cette mission; mais, malheureusement dénoncé d'ici, il fut arrêté dans sa route, conduit au Temple, et livré à une commission militaire qui le fit fusiller. Ce brave jeune homme est mort en victime dévouée, et sans avoir compromis son secret. Je joins à cette note, sous le

N° I^er^, la copie du Mémoire que je pris la liberté d'adresser à Votre Seigneurie, en juillet dernier, et qui rend compte de l'état où en était cette affaire à cette époque, et des délais et entraves qu'elle éprouva dans ses résultats. Ils sont relatés dans ma lettre au roi de France, de laquelle je remets ci-joint copie sous le N° II, et plus particulièrement dans les lettres que l'envoyé de Paris eut l'honneur d'adresser à Votre Seigneurie et à S. Exc. M. Canning, après en avoir obtenu audience, et après avoir été présenté à Sa Majesté Louis XVIII; je les joins ici en copie sous le N° III; et, pour ne rien laisser à désirer sur mes relations d'amitié et de confiance que les amis de Paris sont disposés à m'accorder, je crois utile de donner aussi à Votre Seigneurie copie des lettres, sous le N° IV, que l'envoyé du comité m'adressait à son départ de Londres, en juillet dernier.

« J'ai communiqué successivement les diverses lettres que j'ai reçues depuis son retour, et voici copie des dernières qui me sont parvenues, sous le N° V.

« Le comité secret, réuni aujourd'hui à un personnage des plus influens, et qui a sa confiance, demanderait, pour assurer le succès de leur projet,

« 1°. Que le Roi donne une déclaration bien authentique de ses intentions pacifiques, en fa-

veur de tout ce qui a contribué plus ou moins à la révolution. Les termes de la déclaration du 2 décembre 1804 seraient bien propres à rassurer les révolutionnaires; mais on désire sans doute que cette pièce soit déposée, revêtue de la signature du Roi, et apostillée de ce qui pourrait y être ajouté d'après les circonstances. J'ai été, en conséquence, autorisé à demander ce que le comité désirait qui fût fait à ce sujet, et j'attends réponse.

« 2°. On désirerait que Sa Majesté fût mise en mesure de pouvoir se rendre en France, lorsque le mouvement serait opéré; et qu'à cet effet, on fût assuré que le gouvernement britannique accorderait tous les moyens et toutes les facilités qui seraient trouvés convenables et nécessaires.

« 3°. Que, pour faciliter les opérations de l'intérieur, les ministres de Sa Majesté Britannique placent dans ce moment, à la disposition du Roi, une somme suffisante pour subvenir aux frais du mouvement. Cet argent ou crédit serait purement déposé ici dans la maison James Cazenove, désignée par le comité de Paris, et qui honorerait successivement les traites qui seraient tirées par la maison Bidermann et compagnie, banquiers à Paris, pour le compte du comité.

« 4°. Ces mesures préliminaires prises et con-

senties, les membres du comité secret mettraient à exécution les projets, qui, en renversant le gouvernement de l'usurpateur, le remplaceraient d'abord par une autorité provisoire, qui, par une charte, rappellerait le souverain légitime. Si on se rappelle les journées des 18 fructidor et 18 brumaire, on jugera que l'on peut les renouveler dans Paris, surtout en l'absence du tyran et de ses satellites.

« 5°. Les membres du comité ont désiré, par leur correspondance, le retour du général Moreau, et penseraient qu'il serait important, dans tous les cas, de le faire chercher, ce qui donnerait infiniment de crédit aux ennemis de Bonaparte, dans les circonstances présentes; le général Moreau, l'ennemi irréconciliable de l'usurpateur, placé aujourd'hui en Espagne, réussirait à y désorganiser les armées françaises. Moreau étant à New-York, il suffirait de lui envoyer une personne de confiance, mettre un bâtiment à sa disposition, et un crédit qui le mît à même de tout quitter sur-le-champ, et d'arriver en Europe sur le point qui lui paraîtrait le plus convenable, d'après les circonstances.

« 6°. Il serait pris toutes les mesures de sûreté et de prudence, pour que la somme déposée ne pût être compromise; cette somme serait fixée

d'après les premières lettres qu'on espère recevoir de la part du comité.

« Par les pièces qui accompagnent la présente note, j'ai donné tous les renseignemens qui sont en mon pouvoir sur cette affaire, et qui m'ont été demandés de la part de Votre Seigneurie; j'y ajoute la copie de la correspondance à laquelle cette même affaire donna lieu lorsqu'elle fut remise à la vérification de M. le comte de Puisaye, qui a eu un si grand intérêt de la contrarier. J'ose espérer que, dans tout le cours de cette opération, ma conduite ne sera point condamnée, et que Votre Seigneurie, convaincue de la pureté de mes principes, fixera par ma naturalisation le terme définitif d'une persécution qui, s'étant prolongée pendant quinze mois passés, a ruiné mes affaires, et affligé ma famille.

« Je suis avec respect,

« Mylord,

« De Votre Seigneurie,

« Le très humble et très obéissant
« serviteur,

« *Signé*, Louis FAUCHE-BOREL. »

On voit, par la teneur de cette note, que les demandes faites par Perlet, au nom du prétendu

comité royaliste, n'étaient pas de nature à repousser la confiance du Roi ni du gouvernement britannique. Toutefois, Louis XVIII attendait et voulait des indices plus sûrs et des témoignages plus authentiques.

Une spéculation beaucoup plus sérieuse, et qui tenait aux chances favorables que présentait la nouvelle guerre d'Allemagne, occupait alors très essentiellement le ministère anglais. Cette spéculation amena une expédition formidable dont jusqu'ici on n'a pas bien connu l'origine. Je l'expliquerai après avoir donné une idée de la marche des événemens.

Napoléon, en usurpant la couronne d'Espagne et en dépouillant la famille royale, avait donné la preuve d'une ambition insatiable et d'un mépris de tous les droits qui ne pouvaient manquer d'alarmer tous les souverains de l'Europe qui étaient encore indépendans. On a vu que l'empereur d'Autriche venait de courir aux armes, et qu'un appel était fait aux nations allemandes. Le début de la guerre avait été malheureux pour les Autrichiens près de Ratisbonne. Napoléon avait arrêté leurs mouvemens offensifs et les avait battus. Il poussa ses succès le long du Danube avec sa rapidité ordinaire, et parut devant Vienne le 10 mai, excitant les Hongrois par une procla-

tion à se soustraire à la domination de la maison d'Autriche et à se déclarer indépendans; il leur promettait sa protection. Mais déjà l'archiduc Charles manœuvrant sur la rive gauche du Danube, occupait Ebersdorf, sur la route de Vienne à Brunn en Moravie. Là, il se mit en mesure de prévenir toutes les tentatives que ferait son puissant adversaire pour passer le fleuve. De son côté Napoléon se dirigea en toute hâte, avec son armée, à six milles au-dessous de Vienne, où le cours du Danube est coupé par deux îles. Passant d'une île à l'autre, et ensuite sur la rive du nord, avec des pontons, il y déploie ses troupes, la droite au village d'Esling et la gauche à celui d'Aspern. L'archiduc se décide aussitôt à faire une attaque générale contre l'armée de Napoléon. Le 21 mai, et le lendemain, se livrent deux batailles meurtrières où la fortune est d'abord balancée; mais enfin les Autrichiens repoussent tous les efforts de Napoléon, et dans la nuit du 22 au 23 son armée se met en retraite, avec une grande perte, sur la rive gauche du Danube : dans sa carrière victorieuse il n'avait pas encore éprouvé un échec aussi rude.

Jamais le moment n'avait paru plus propice pour briser le joug qu'il imposait au continent, et en délivrer à la fois les peuples de l'Espagne, de l'Allemagne et de la France. Une insurrection

venait d'éclater en Saxe, en Westphalie et en Hanovre. Ces mouvemens étaient soutenus par l'invasion de l'archiduc Ferdinand en Pologne : ce prince s'était emparé de Varsovie, ensuite de Dresde et de Leipsick. L'archiduc Jean, qui agissait en Italie, eut aussi d'abord de grands succès; il prit Padoue et Vicence, passa l'Adige, alarma Venise. Les Tyroliens se soulevant aussi, venaient de s'armer en faveur de l'Autriche dont ils regrettaient la domination.

De l'autre côté de la Manche la grande expédition dont j'ai indiqué l'origine commençait à occuper l'attention de l'Europe. Depuis le commencement de mai on faisait dans les ports d'Angleterre les préparatifs de l'armement le plus formidable qui en fût sorti de long-temps. Je suis fondé à croire que ce grand effort coïncidait avec la connaissance d'un plan de conspiration dans l'intérieur dont Fouché était l'âme, aidé par Bernadotte, par une partie du sénat et de l'armée, dans l'hypothèse d'une seconde bataille perdue sur le Danube. Alors devait apparaître à l'embouchure de l'Escaut l'armée expéditionnaire de quarante mille hommes, partie des ports d'Angleterre, et protégée par trente-neuf vaisseaux de ligne et trente-six frégates, indépendamment d'un grand nombre de canonnières, de bombardes et de bâ-

timens légers; alors se serait écroulée la puissance de Napoléon. Mais la perte de la bataille de Wagram par l'archiduc Charles, et la signature précipitée des préliminaires de paix, qui en fut la suite, firent évanouir tant d'espérances fondées. L'armement britannique mit d'ailleurs en mer trop tard, et fut peu habilement conduit. Voilà comment les espérances de l'Espagne, de l'Angleterre et certainement de la plus grande partie de l'Europe, se trouvèrent déçues.

Si la révolution projetée avait eu lieu, elle n'aurait pas tourné immédiatement au profit de Louis XVIII; toutefois, c'eût été déjà un grand pas que de renverser Napoléon : la force des choses aurait fait le reste. Mais le temps des grandes épreuves n'était pas encore accompli.

Le mauvais succès de la plupart des immenses mesures adoptées par les ministres dans le cours de cette campagne, en excitant le mécontentement de la nation, sema la dissension entre les conseillers de Sa Majesté Britannique. Il s'ensuivit une altercation et un duel entre les deux secrétaires d'État, lord Castlereagh et M. Canning : ce dernier fut blessé. On était généralement persuadé qu'il avait agi pour faire renvoyer lord Castlereagh, sinon du ministère, au moins de l'emploi qu'il occupait. Tous deux avaient donné leur démission avant

de se battre. Le duc de Portland étant mort bientôt après, les ministres restans offrirent à lord Grey et à lord Grenville une coalition que ceux-ci rejetèrent. Le marquis de Wellesley, frère aîné de lord Wellington, fut alors rappelé de son ambassade d'Espagne pour succéder à M. Canning dans la place de secrétaire d'État des affaires étrangères; en même temps celle de secrétaire d'État de la guerre, que lord Castlereagh occupait, fut conférée à lord Liverpool, ci-devant lord Hawkesbury, dont la charge de secrétaire d'État de l'intérieur fut donnée à l'honorable Richard Ryder. M. Perceval réunit les deux emplois de premier lord de la Trésorerie et de chancelier de l'Échiquier.

Dans ce temps-là mon frère Pierre-François vint me joindre à Londres, ayant été forcé de quitter la Suède par suite d'un événement qui fournit un nouvel exemple de l'instabilité des trônes. Le roi Gustave Adolphe, dont j'ai eu occasion de parler dans le cours de ces Mémoires, et avec qui j'avais eu des communications confidentielles, s'étant obstiné à tenir à son alliance contre Napoléon, bien qu'il n'eût plus d'autre soutien qu'un subside de l'Angleterre, et qu'il eût déjà perdu la Finlande et la Poméranie, fut dès-lors en butte aux entreprises révolution-

naires d'un parti favorable à la France, et suscité par les agens secrets de Napoléon. Un complot pour renverser Gustave Adolphe de son trône fut ourdi, et ses ramifications les plus actives s'étendirent dans l'armée où Gustave fut représenté comme un prince qu'on ne pouvait plus endurer, à cause de son caractère violent et absolu. Les symptômes de la conjuration commencèrent à se manifester dans les premiers jours de mars [1]. Une sédition éclata parmi les troupes royales postées sur les frontières de la Norwège; elle était fomentée par le comte Adelsparre qui, se mettant à la tête des troupes, marcha sur Stockholm. Le 13 mars, le Roi fut arrêté et désarmé par d'autres chefs de conjurés : il abdiqua presque aussitôt. Son oncle, le duc de Sudermanie, saisit le pouvoir, et fut élu roi par une diète extraordinairement convoquée. Aucun mouvement ne s'étant opéré en faveur de Gustave, on se contenta de le bannir du royaume après quelques mois de détention.

Dans l'intervalle, mon frère avait éprouvé de grandes pertes à Gottembourg, ainsi que son fils aîné, qui jouissait d'une fortune considérable provenant de sa mère, et qui, par suite des sacrifices

[1] Même année 1809.

qu'il avait faits pour le corps d'armée de la Romana, était devenu consul d'Espagne. Le dévoûment connu de mon frère pour la cause des Bourbons lui avait attiré une persécution suscitée par un M. Yvon, agent secret du gouvernement français. Sa position n'étant plus tenable à Gottembourg, il vint chercher un refuge en Angleterre. A son arrivée il se logea chez moi, et fut suivi par ma belle-sœur et par ses enfans au nombre de six, trois garçons et trois filles. Je me fis un plaisir et un devoir d'accueillir l'intéressante famille de mon frère, sans calculer le surcroît de nos dépenses dans un pays aussi cher que Londres. Heureusement que les enfans de mon frère avaient reçu une éducation excellente : deux de mes nièces furent placées avantageusement dans des familles anglaises du plus haut rang ; la troisième fut mise dans une pension que protégeait lady Perceval : elle se maria ensuite. Mes trois neveux furent placés successivement dans l'armée : l'un d'eux est aujourd'hui consul de Sa Majesté Britannique aux États-Unis.

Dans l'ordre des événemens qui me restent à raconter, je dois mentionner ici mes premiers rapports avec M. le comte de Blacas, rapports qui, plus tard, devinrent pour moi si fâcheux : j'en ferai connaître la cause.

M. de Blacas, issu d'une des premières familles de Provence, avait émigré à vingt-cinq ans. Son père mourut en France sous le gouvernement du Directoire, et soit qu'il ne fût pas riche, soit que la révolution eût bouleversé sa fortune, il eut recours au directeur Barras dont il était l'allié, et il en fut soulagé dans sa détresse pendant les deux dernières années de sa vie.

Le fils fut plus heureux que le père. Le comte d'Avaray, son parent, l'ayant accueilli dans l'émigration, ce fut par son aide qu'il eut accès auprès de Sa Majesté Louis XVIII. On a vu, dans le XVI[e] Chapitre de ces Mémoires [1], qu'il l'envoya au nom du Roi en mission à Saint-Pétersbourg, en 1799. De retour, ayant repris sa place, il resta sous la direction de M. d'Avaray, et vint, comme lui, à la suite du Roi en Angleterre.

Quand mon frère m'eut joint moi-même à Londres, là, me voyant plier sous le faix des charges onéreuses et des avances que j'avais faites pour le soutien de la cause royale, il me rappela l'obligation des cent soixante-quatorze mille livres, souscrite par les princes français au profit du comte de Saint-Morys, et dont j'avais fait l'acquisition à Hambourg. Il pensait que je devais me remettre en possession de mon titre.

[1] Tome II, page 267.

Le lecteur se souviendra peut-être que je l'avais déposé dans les mains du Roi[1], ce qui m'avait valu des témoignages de satisfaction pour ce qu'on appelait alors ma *noble conduite*. Me trouvant enfin à portée du Roi, je suivis le conseil de mon frère qui me pressait de retirer mon titre. J'en parlai au comte d'Avaray, qui me répondit tout de suite qu'il me serait rendu, rappelant lui-même le trait de *ma généreuse confiance* (telles furent ses propres expressions), dont le Roi, reprit-il, avait été si touché. « Vous n'avez « pas désespéré du retour des Bourbons, mon « cher Fauche, ajouta le comte, et le Roi vous en « sait gré. » — « Je suis toujours dans les mêmes « sentimens, repris-je, et j'y mets tout mon « espoir. »

Trois ou quatre mois se passèrent sans que les ordres du comte d'Avaray, touchant la restitution de mon titre, eussent reçu leur exécution. Il m'était d'autant plus facile de lui en reparler, qu'étant alors, pour sa santé, aux environs de Londres, avec M. de Blacas et M. de Pradel, j'étais à portée de le voir plus souvent. Mon frère, d'ailleurs, me faisant observer qu'il n'était plus question de mon titre, j'en rappelai le souvenir à

[1] Voyez pages 367 et 368 du tome II.

M. d'Avaray, qui chargea expressément M. de Blacas d'en faire le plus promptement possible la recherche dans les archives du Roi : j'en prévins mon frère, et je lui recommandai d'en presser lui-même la restitution.

Mais quel fut son étonnement, lorsqu'à quelque temps de là, venant réclamer ce titre auprès de M. de Blacas, ce dernier lui dit qu'il ne se trouvait pas dans les archives, élevant même des doutes sur la légitimité de ce titre entre mes mains, et sur sa valeur réelle comme dette claire et incontestable. « Si tu avais vu les traits de son « visage, me dit mon frère, en voulant s'efforcer « de m'assurer que *ton titre royal était perdu*, je « ne sais pas ce que tu en aurais pensé, mais tu « en aurais eu un juste motif d'inquiétude. » Ceci me donna l'éveil. Je réfléchis sérieusement sur ce qui avait pu donner lieu à ces dispositions si désobligeantes de la part de M. de Blacas touchant la restitution de mon titre : je crus y reconnaître l'effet d'une influence occulte que je ne pouvais attribuer qu'à M. de La Maisonfort. J'ai déjà dit que lui et M. de Blacas, qui m'ont fait depuis tant de mal, s'étaient liés d'une étroite amitié à Saint-Pétersbourg, où ils se trouvèrent ensemble pour les affaires du Roi. Avant d'expliquer la cause de l'inimitié acharnée de M. de La Maisonfort contre

moi, et dont on découvre l'origine dans mon récit de la négociation relative au directeur Barras, je dois consigner ici l'expression des sentimens de haute estime que je n'ai pas hésité de manifester publiquement pour son honorable famille : à Dieu ne plaise que j'aie jamais eu le dessein de l'offenser; personne n'en est plus éloigné que moi. J'ai connu personnellement madame de La Maisonfort, dont j'ai toujours honoré les vertus et le caractère; quant à monsieur son fils, que j'ai tenu souvent sur mes genoux dans son âge tendre, non seulement ses excellens principes sont bien connus, mais encore sa position et son caractère ne le placent-ils pas hors de toute atteinte? Après avoir ainsi rendu hommage à la vérité, en ce qui concerne la famille de M. de La Maisonfort, je reprendrai tous mes droits en ce qui le concerne personnellement, d'après cette maxime généralement admise : « Que si l'on doit des égards aux « vivans, on ne doit que la vérité aux morts. » Or, je ne tairai absolument aucun fait, et je ne dissimulerai aucune circonstance qui tiendrait plus ou moins à mes récits; j'en ai pris l'engagement envers le public. Je dirai donc, au sujet de M. de La Maisonfort, qu'après s'être associé à mon frère, et l'avoir porté à transférer son établissement d'imprimeur à Brunswick, comme j'en ai

fait mention, il l'engagea dans des emprunts très onéreux; et que n'apportant dans l'association ni esprit d'ordre ni économie, il fut en peu de temps la cause, par des dépenses inconsidérées et par des opérations ruineuses, de la perte de cet établissement, à la faveur duquel sa nombreuse famille et lui avaient été jusqu'alors entretenus sans qu'il eût fait aucune mise de fonds; qu'ainsi s'écroula cette société au seul préjudice de mon frère, qui fut contraint d'abandonner aux créanciers sa maison d'Hambourg, des magasins considérables et son imprimerie, perte qui rejaillit en partie sur moi, qui me trouvai responsable pour une somme de trente mille francs que j'avais garantie lors de l'établissement primitif. A quelque temps de là, et à l'époque de la négociation dont j'ai donné les détails, M. de La Maisonfort eut avec moi une explication si vive, qu'elle aurait eu des suites très sérieuses si M. le marquis n'avait pas eu la prudence d'employer la médiation de M. Durand, l'un des amis de la maison.

Cette dernière circonstance augmenta sa haine contre moi; il crut dès-lors ne pouvoir mieux la satisfaire qu'en me calomniant dans l'ombre auprès des personnes les plus distinguées, et particulièrement, en Angleterre, auprès de M. de Blacas, qui, jusqu'alors, m'avait témoigné de

l'estime et de l'intérêt. C'est lui, et j'en ai eu depuis la certitude, qui, à l'occasion de la demande de mon titre, éleva des doutes dans l'esprit de M. de Blacas sur sa légitimité, et cela avec d'autant plus de ressentiment, qu'il était notoire qu'il avait refusé l'acquisition de ce titre en commun, et que je n'en avais pas laissé ignorer le motif : s'il n'eût tenu qu'à lui, ce titre ne se serait jamais retrouvé.

Quand j'eus démêlé toute cette intrigue, je n'hésitai pas de m'adresser de nouveau à M. le comte d'Avaray, à qui je dis que si mon titre était égaré ou perdu, puisqu'on ne le retrouvait pas aux archives, je le priais de vouloir bien m'en faire donner une reconnaissance qui pût justifier que je n'en avais pas été payé. « Non, non, reprit vivement « M. d'Avaray, il ne peut être ni égaré, ni perdu, « il faut qu'on le retrouve » ; et se retournant vers M. de Blacas : « Il faut absolument le retrouver, « lui dit-il ; » et, en effet, quelques semaines après, il me fut rendu.

Tout ce que je puis dire, c'est que M. d'Avaray se conduisit, dans cette circonstance, avec la plus parfaite loyauté : c'était la base de son caractère. Malheureusement sa santé dépérissait à vue d'œil : le climat de la Grande-Bretagne lui était pernicieux. Les médecins lui conseillèrent le séjour de

l'île de Madère ou de l'Italie. Le Roi insista fortement, et M. d'Avaray fit ses dispositions pour céder aux instances de son royal ami. Cette séparation fut touchante. Il reçut du Roi le titre de duc, et partit au mois d'août 1810 pour aller chercher à Madère, sous un ciel plus doux, un adoucissement à ses souffrances : mais il n'y avait déjà plus d'espoir. Le duc languit pendant neuf mois encore, et termina sa carrière le 4 juin 1811, à l'âge de cinquante-deux ans. « Il aima son Roi, et « en fut aimé ; son éloge est tout entier dans ces « mots. [1] » Quant à moi, sa perte me fut d'autant plus sensible, qu'il connaissait toutes les pensées du Roi à mon égard.

En partant pour Madère, il avait recommandé particulièrement au Roi M. de Blacas, le désignant ainsi pour le remplacer auprès de sa personne. Il n'en fut que plus regretté. Il est certain que, dès son début, son successeur ne se fit pas aimer dans la maison du Roi. Il affecta d'abord d'y faire régner une parcimonie minutieuse qu'il décora du nom d'économie. Voici le portrait qu'on faisait de lui à cette époque. « Le successeur de M. le « duc d'Avaray est doué d'un bel extérieur ; mais « il est plein de morgue : il a peur de son ombre,

[1] *Vie de Louis XVIII*, tome I, page 351.

« et ne veut laisser arriver auprès du Roi rien que « par lui. On regarderait comme fâcheux qu'il « parvînt à captiver totalement la confiance de « son maître ; car on découvre déjà en lui un pen- « chant à en abuser ». On verra, par tout ce que j'aurai encore à raconter à son sujet, si ce jugement, porté en 1810, a été trop sévère.

Cette même année, il y eut, parmi les généraux de Napoléon, une défection singulière qui fit beaucoup de bruit à Londres. Je veux parler du général Sarrasin qui, mécontent au camp de Boulogne, et se croyant, dit-il, à la veille d'être arrêté, s'esquiva sur un bateau pêcheur pour se rendre en Angleterre. Pendant qu'à Londres son évasion donnait lieu à diverses conjectures de la part des journalistes, à Lille un conseil de guerre le condamnait à la peine de mort comme coupable de désertion à l'ennemi, et le *Moniteur* publiait contre lui de violentes diatribes.

Mais on n'en était pas plus rassuré sur les vrais motifs de sa défection, tant on était en garde contre les manœuvres secrètes de Napoléon et de ses émissaires. Je le rencontrai d'abord dans les bureaux des affaires étrangères, puis chez lady Perceval. Dans notre première conversation, je lui parlai des Bourbons, et il me fit à ce sujet une question qui m'étonna beaucoup. Il me

demanda de qui la duchesse d'Angoulême était fille, n'ayant pas la plus légère notion sur la famille royale. Je vis alors combien Buonaparte, qui s'étudiait à faire oublier les Bourbons, avait réussi en partie.

Quand on sut que j'avais vu le général Sarrasin, on me demanda mon opinion à son égard, et voici la réponse que je fis relativement à lui à sir Charles Flint :

« Vous désirez avoir quelques renseignemens « sur le général Sarrasin : j'ai eu occasion de le « rencontrer plusieurs fois, et je puis le voir aussi « souvent que je le voudrais chez lady Per- « ceval : il est, bien certainement, l'ennemi de « Buonaparte. Il peut donner des renseignemens « utiles, et sir Robert Wilson, qui le voit beau- « coup, paraît en faire grand cas. Il a remis le « premier volume de son ouvrage dans les mains « de M. Hamilton pour le marquis de Wellesley. « Le général travaille au volume suivant, et la « publication de son ouvrage ne pourra que faire « le plus grand effet. Il est d'ailleurs intéressant « à entendre; et, si vous le désirez, monsieur, « vous pourrez le voir en acceptant un dîner chez « lady Perceval, pour le jour de la semaine pro- « chaine qu'il vous conviendra le mieux de choi- « sir. Ce dîner serait uniquement pour vous, pour

« sir Robert Wilson et pour le général Sarrasin : « elle me charge de vous le proposer.

« Sur l'information que j'ai été chargé de faire « auprès de mes amis de Paris, au sujet du même « général, voici ce qu'ils me mandent à la date « du 31 aout : « Le général Sarrasin est parti par « mécontentement; on ne lui connaît, du reste, « aucun plan : il a des talens et des moyens; il faut « l'entendre et le bien traiter chez vous pour « l'exemple. » [1]

« Quant au général Moreau, le personnage qui « l'avait vu en dernier lieu est M. Jackson : il peut, « mieux que personne, apprécier l'intérêt que « le gouvernement britannique retirerait par la « suite, en s'attachant ce général exilé qui, bien « certainement, est destiné à jouer un grand rôle. « Celui-là est bien l'ennemi irréconciliable de « Buonaparte, et je suis convaincu par suite de « la mission dont j'ai été chargé près de lui, et « des rapports que nous avons eus ensemble, qu'il « nourrit l'intention de coopérer au renversement « du tyran, ennemi du genre humain.

« Aujourd'hui, le brave et malheureux Gustave « vient d'arriver dans ce pays. Vous savez que

[1] Il est assez remarquable que ce soit Perlet, agent secret de la police impériale, qui se soit exprimé ainsi sur le compte du général Sarrasin.

« j'eus le bonheur d'en obtenir trois audiences à « mon passage à Lunébourg, à l'époque de mon « dernier voyage; qu'il daigna m'honorer de sa « confiance et me charger d'une mission parti- « culière auprès du gouvernement et des princes « français. Mon devoir m'appelle à lui demander « la permission d'aller lui rendre mon respectueux « hommage. Mais je ne ferai cette démarche au- « jourd'hui que si elle obtient votre approba- « tion..... »

Ce prince s'était embarqué à Memel pour l'Angleterre, où il arriva sous le nom de comte de Gottorp : il y reçut l'accueil le plus empressé de toute la cour. Je fus le visiter à l'hôtel Clarendon, *Bond street;* il m'accueillit avec d'autant plus d'intérêt, qu'il se rappelait parfaitement m'avoir donné une mission pour les princes français.

Il alla visiter lui-même plusieurs fois le prince de Condé à Wimbledon, et passa trois semaines à Hartwell avec Louis XVIII, offrant ainsi l'exemple de la réunion de deux rois détrônés auxquels il ne restait que bien peu d'espoir de ressaisir le sceptre de leurs ancêtres.

Depuis la mort de la Reine, décédée le 13 novembre 1810, Louis XVIII avait quitté la résidence de son ami, le marquis de Buckingham, pour aller s'établir au château de Hartwell, à qua-

rante milles de Londres, château dont il fit l'acquisition ainsi que de ses belles dépendances.

Vers cette époque (fin de 1810) je fus l'objet, à Londres, d'une méprise bien singulière, et voici comment. La nouvelle du renvoi et de la disgrâce du fameux ministre Fouché avait fait dans cette capitale quelque sensation, parce qu'on y était dans l'opinion que Buonaparte ne pouvait se passer d'un tel ministre. Ce changement, dans un ministère aussi important que celui de la police, semblait aussi indiquer un commencement de désorganisation dans le système compliqué de la police impériale dont on s'était fait, en Angleterre, une idée très exagérée.

On ne parlait que du renvoi de Fouché, quand un jour je fus invité à dîner chez MM. Bolton et compagnie, riches négocians dans la cité. C'était au mois de novembre. Il y avait parmi les convives un directeur de la compagnie des Indes, auquel je fus présenté, et qui, entendant prononcer mon nom, crut que c'était le nom de *Fouché*, qui, en anglais, est synonyme de *Fauche*. Il ne douta nullement que je ne fusse le ministre Fouché lui-même, ayant entendu dire autre part qu'il venait d'arriver à Londres. La conversation roula pendant toute la soirée sur la politique, et elle fut si animée, que le directeur oublia entiè-

rement qu'il devait présider dans la soirée même une réunion d'actionnaires de la compagnie. Il s'excusa le lendemain en disant qu'il avait dîné avec le fameux Fouché. — « Quoi! lui dit-on, le ministre de la police de France? — Oui, répon- « dit-il, Fouché est ici. — Et où donc l'avez-vous « rencontré? — Dans un dîner, chez Bolton. »

Cette nouvelle parvint bientôt de toutes parts au ministère, qui s'assembla pour savoir comment on recevrait Fouché. On envoya de suite le chef de la police des étrangers, M. Brook, accompagné de plusieurs agens, pour demander à M. Bolton s'il avait réellement donné à dîner à M. Fouché, et où il logeait. Arrivé à la porte de M. Bolton, M. Brook dispose tous ses agens, pénètre ensuite dans l'intérieur, interroge tout le monde, apprend qu'en effet M. Fouché a dîné la veille dans la maison et interpelle directement M. Bolton pour savoir comment il connaissait M. Fouché. M. Bolton répond que c'est son associé, M. Éberley, qui le lui a amené. — « Où est votre associé, « monsieur? — Il est absent, et ne revient qu'à « trois heures. » Il était alors neuf heures du matin. M. Brook croyant d'après cette information être certain du séjour de Fouché à Londres, fit de nouvelles dispositions, et donna ordre que personne ne sortît de la maison de M. Bolton;

puis, courant promptement à cheval, il se rendit auprès des ministres pour leur donner l'assurance que Fouché était en effet à Londres, et pour recevoir de nouvelles instructions. Les instructions reçues et les ministres restant en permanence, il revint avec des renforts attendre M. Éberley. Dès qu'il paraît, il l'interroge et lui demande vivement comment il connaît M. Fouché? — « C'est mon compatriote, lui répond « M. Éberley; il loge *Frith street*, n° 9; il nous a « même donné hier une commission de plusieurs « douzaines de bouteilles de vin et de rhum, et « sa commission est signée de lui sur nos regis- « tres. » Quelle ne fut pas la surprise de M. Brook, lorque, examinant ma signature, il vit que le ministre Fouché n'était autre que Fauche-Borel qu'il connaissait particulièrement et qui était son ami. Les ministres, en se séparant, rirent beaucoup, et le lendemain je fus interpelé par le sous-secrétaire d'État, M. Becket, sur le dîner qui avait donné lieu à cette singulière méprise. Tout ceci prouve l'importance qu'on attachait à Fouché, et la vigilance de la police de Londres relativement aux étrangers.

Une affaire moins gaie me compromit assez gravement peu de temps après. J'avais fait, à Odiam, petite ville à quarante milles de Londres,

la connaissance du général Simon, qui avait été blessé et fait prisonnier par les Anglais, à la bataille de Busaco, en Portugal. Il me pria de lui procurer quelques livres français et de la musique; service que je m'empressai de lui rendre. Quelque temps après, il fut accusé faussement, avec plusieurs officiers français, d'avoir voulu favoriser l'évasion d'un grand nombre de prisonniers. Il fut arrêté et conduit à Londres. On saisit tous ses papiers dans lesquels on trouva de mes lettres, ce qui fit présumer qu'étant en relation avec lui, je pouvais avoir quelque connaissance du projet d'évasion qu'on lui imputait. Je fus arrêté moi-même et retenu pendant vingt-quatre heures à Tottilfield, prison de Londres. Je ne pus me contenir; je fis un tapage effroyable, déclarant que c'était une abomination de me faire ainsi arrêter sans m'avoir entendu, et qu'on devait bien savoir que je ne pouvais être coupable. En effet, on fut bientôt instruit que je n'étais pour rien dans cette affaire, qui, après la plus exacte investigation, n'eut aucune suite. Le gouvernement anglais, toujours juste, me dédommagea de ce petit désagrément temporaire; il me donna enfin la naturalisation que j'avais demandée, et il me la donna de la manière la plus honorable, ce qui me mettait désormais à couvert des manœuvres

et des persécutions que mes ennemis ne manquaient jamais l'occasion de me susciter. C'est ainsi que j'eus la satisfaction de me trouver aussi le sujet de Sa Majesté Britannique.

Je n'avais plus aucun rapport direct ni indirect avec M. de Puisaye, ni même avec M. d'Antraigues, et leur animosité à mon égard était désormais impuissante. Ma nouvelle position vis-à-vis du gouvernement anglais me mettait dans le cas de n'avoir plus rien à redouter de leurs intrigues. Il arriva dans ce temps-là un accident à M. d'Antraigues, qui fut comme le prélude de la catastrophe qui, un peu plus tard, trancha si malheureusement le fil de ses jours. Le feu prit à la maison qu'il occupait à *Dorset street,* et on jeta très à la hâte trois malles pleines de papiers, depuis le troisième étage dans le jardin : Peltier les sauva. On conçoit le grand intérêt que M. d'Antraigues mettait à la conservation de ses papiers qui, la plupart, avaient rapport aux circonstances les plus secrètes de la politique des cabinets.

A l'exception de l'Espagne et du Portugal, où la résistance était nationale, tout le continent Européen était alors ou sous le joug de Napoléon, ou maintenu par la crainte dans l'orbite de sa puissance. Tel avait été l'inévitable résultat du traité de paix, signé à Vienne, le 14 octobre 1809,

entre la France et l'Autriche. L'Autriche venait de passer d'un état de guerre, pour ainsi dire permanent contre la France, à un système pacifique et d'alliance intime. L'acte de dissolution du mariage de Napoléon avec Joséphine fut promptement suivi d'un nouveau nœud, qui, bien que formé par les nécessités de la politique, n'en excita pas moins la surprise de toute l'Europe. Et pourtant ce mariage de Napoléon avec Marie-Louise, événement qui semblait devoir consolider son rang et sa puissance, compte aujourd'hui parmi les causes de sa perte. La raison en est que cette grande alliance ne fit qu'irriter son ambition, bien qu'il fût parvenu à ce point de sa carrière, où l'affermissement de ce qu'il possédait devenait bien plus à propos qu'une continuité des mêmes efforts pour acquérir encore.

Érigé en idole par ses nombreux affidés qui lui décernaient une sorte de culte, il s'aliéna les peuples en poursuivant la chimère du blocus continental, en ordonnant le brûlement de toutes les marchandises anglaises en France, en Hollande, dans les villes anséatiques, et généralement depuis le Mein jusqu'à la mer; instituant des cours prévôtales et des tribunaux de douanes avec le droit de prononcer, même sans *recours en cassation*, des peines afflictives et infamantes,

non seulement envers les contrebandiers, mais aussi envers leurs conducteurs, directeurs, intéressés et complices. Qu'on observe que ce système continental, qui traînait avec lui des mesures si violentes et si barbares, s'opposait à toutes liaisons, soit politiques, soit commerciales, des puissances du continent avec l'Angleterre : c'était le premier anneau de la chaîne de vasselage imposé au continent.

Mais, au moyen de *licences*, vendues au plus haut prix, Napoléon enfreignait lui-même, pour de l'argent, son système d'interdiction commerciale. En Angleterre comme en France les *licences* devinrent, une source de faveur et un trafic.

Je dirai tout à l'heure comment je participai moi-même à ce don *des licences* tant sollicité et tant envié; mais auparavant je dois entrer dans une explication préliminaire.

J'avais perdu mon fils, et j'avais besoin de consolations; j'engageai ma femme à m'envoyer en Angleterre, Mélanie, ma fille unique. M. Gilles, mon ami, associé de la maison Gilles et Baillemont, voulut bien se charger de me l'amener. M. Gilles était un négociant de Paris, demeurant dans le faubourg Poissonnière, rue de l'Échiquier. Ses opérations de commerce l'attiraient fréquemment en Angleterre. C'était un royaliste

de vieille date qui, à Londres, fréquentait les personnages marquans dévoués à la cause des Bourbons. J'en avais fait la connaissance chez le prince de Condé, où il allait chasser avec M. Quénet, attaché à la maison du prince. Nous nous voyions souvent. Je lui avais déjà procuré, en fait de licences, quelques faveurs par le moyen de M. Beckett, sous-secrétaire d'État, qui mettait à m'obliger l'empressement le plus gracieux pour mieux me faire oublier la persécution dont j'avais été la victime, et dont il avait été plus à portée que tout autre de reconnaître l'injustice : aussi rien n'égala depuis la noblesse de ses procédés à mon égard. Cependant le voyage de Neuchâtel à Londres, en passant par Paris, n'était pas sans danger pour ma fille, et même pour M. Gilles, mon ami, qui l'accompagnait. Il ne pouvait partir de Paris pour Londres sans se présenter à la préfecture de police avec ma fille, pour en obtenir un passe-port. Elle fut interpellée de déclarer si elle était la fille de Fauche-Borel. Mélanie eut la présence d'esprit, toute jeune qu'elle était, de répondre avec assurance, « qu'elle connaissait « M. Fauche-Borel de nom; qu'il était un de ses « parens; mais qu'elle ne l'avait pas vu depuis « nombre d'années. » M. Piis, qui l'interrogeait, ne voulut pas lui accorder un passe-port, dans la

crainte de se compromettre, tant le nom de Fauche-Borel était réprouvé à la police; mais mon ami Gilles employa un autre moyen, afin de conduire ma fille en Angleterre, pour ainsi dire en fraude.

A l'arrivée de Mélanie, je la plaçai dans une des premières maisons d'éducation de Londres, et je témoignai à M. Gilles toute ma gratitude de ce qu'ayant bien voulu lui servir de père depuis Neuchâtel, il me l'avait ramenée, reconnaissante elle-même de ses attentions et de tous ses soins. Ma fille fit dans son pensionnat la connaissance intime de la belle mademoiselle Délia Tudor, aujourd'hui l'épouse de l'amiral Stuart, aux États-Unis. Leur amitié, malgré l'éloignement, n'a fait que se fortifier : ces deux tendres amies sont mères des plus aimables enfans.

Ne pouvant plus douter de mon extrême désir à l'obliger en toute occasion, M. Gilles m'engagea à employer mon crédit à l'effet de lui procurer une licence complète pour le navire *le Jean-Baptiste*, appartenant à madame veuve Manchon de Caen, qui avait elle-même obtenu de Napoléon une licence au succès de laquelle mon ami s'intéressait beaucoup. Il me donna l'instruction que, si j'obtenais cette licence, je devais la déposer maison Macculoch et

Clansie. Je m'adressai encore, à cet effet, à l'excellent M. Beckett, qui, n'oubliant pas les vexations auxquelles j'avais été en butte, saisit avec empressement l'occasion de me donner un nouveau témoignage d'intérêt de la part de lord Sydmouth. Malgré l'extrême difficulté qu'il y avait à obtenir des licences, qui n'étaient accordées qu'à la plus haute faveur, M. Beckett, en me la remettant, me dit que c'était en témoignage de la satisfaction que le ministère avait éprouvée de mes services; qu'il était bien aise de faire ainsi pour moi une chose agréable et lucrative, et que je devais en tirer parti. En effet, à la Bourse on les vendait à un si haut prix, que j'aurais pu en retirer de quinze cents à deux mille livres sterling; mais ma délicatesse ne me permit pas de la négocier, puisque je l'avais promise à M. Gilles, qui d'ailleurs m'en faisait espérer, en société avec lui, de très gros bénéfices.

Par une intrigue vraiment déloyale, cette licence fut envoyée par la maison Macculoch et Clansie directement à madame Manchon, qui, s'en emparant dans ses intérêts, fit elle seule un bénéfice, m'a-t-on assuré, de douze à quinze cent mille fr. La seule maison Bossange lui paya trente mille francs pour le fret d'une partie de librairie que cette maison fit charger sur ce même navire *le*

Jean-Baptiste. Toutes mes démarches et celles de M. Gilles pour entrer dans notre part de bénéfices n'eurent aucun succès. Je fus la dupe d'une femme; mais j'avais rempli ma promesse envers mon ami : non seulement je n'eus rien sur cette brillante affaire dont j'avais été redevable à la bienveillance du ministère anglais, mais j'en fus encore pour mes frais de bureau et de poursuite, c'est-à-dire pour la somme de plus de deux cents louis que j'y dépensai en pure perte.

Mais comme l'intérêt particulier ne l'emporta jamais dans mon esprit ni dans mon cœur sur l'intérêt général, je n'en revins qu'avec plus d'ardeur et de zèle, malgré ce désappointement, à la cause à laquelle je m'étais depuis si long-temps dévoué. Ce qui attirait alors toute l'attention de l'Europe, c'était la guerre d'Espagne et de Portugal. Là une armée anglaise luttait avec honneur et habileté contre les troupes les plus vaillantes de l'univers; aussi cette grande lutte excitait en Angleterre l'intérêt national au plus haut degré.

Au mois d'octobre 1810, lord Wellington, se mettant en retraite devant le général Masséna, avait occupé la forte position de Torrès-Védras, à douze lieues de Lisbonne. Là il tint son adversaire en échec pendant tout l'hiver, et le brava

dans des lignes fortifiées d'une manière formidable. Ayant dans sa retraite entièrement dévasté la province de Beira et l'Estramadoure au nord du Tage, brûlé les maisons, entraîné la population et les bestiaux, il attendait en sûreté les effets que devaient produire sur l'armée française une longue disette et une détresse générale. En adoptant ce système, il avait mieux saisi le caractère de Napoléon que celui-ci n'avait discerné le sien. Le grand objet que se proposait le général anglais était de se soutenir en Portugal en dépit d'une invasion menaçante, et d'occuper en même temps une partie considérable des forces que Napoléon tenait en Espagne, et qui, sans cet obstacle, en auraient achevé la conquête. Wellington avait aussi pour objet d'aguerrir les troupes et les milices portugaises, et d'en former des auxiliaires d'autant plus utiles, qu'ils pouvaient balancer par leur nombre les forces destinées à l'expulser de la Péninsule. Aussi Masséna, ne pouvant ni l'entamer dans ses lignes ni l'attirer en rase campagne, fut réduit à commencer sa retraite d'un pays où ses troupes ne pouvaient plus se maintenir ni combattre avec avantage. Voilà comment Wellington, après avoir relevé le drapeau britannique, sauva non seulement le Portugal, mais l'Espagne. Ainsi échoua cette

campagne de 1810 et de 1811, entreprise par Napoléon pour chasser du Portugal les auxiliaires de la maison de Bragance, campagne à l'ouverture de laquelle il s'était vanté qu'il planterait ses étendards sur les tours de Lisbonne.

Je jugeai que le temps était venu d'ébranler sa puissance, et, dominé par cette pensée, je rédigeai la note suivante, que je me proposai de présenter aux ministres de Sa Majesté Britannique.

« Il est avéré que toutes les fois qu'on s'est « adressé à des généraux français au nom et de la « part du Roi on les a toujours trouvés disposés à « servir la cause de la légitimité. Les généraux « Pichegru et Moreau ont donné des preuves de « cette vérité. Le directeur Barras avait aussi fait « faire des propositions au Roi. S'il calcula depuis « sur le retour de Buonaparte d'Égypte, on sait « comment celui-ci trompa ses espérances. Le roi « de Suède fit aussi une tentative auprès du gé- « néral Brune, et il en fut écouté.

« Le général Macdonald avait envoyé M. Paulet, « son instituteur, au général Pichegru dans l'objet « de se concerter avec lui sur ce qui pouvait être « fait peu avant la conjuration si mal ourdie du « général Georges, qui compromit les plans et les « projets du général Moreau et de ses amis; ce qui « obligea le général Macdonald à donner sa dé-

« mission, afin de ne pas se trouver impliqué dans « une affaire où on l'aurait fait figurer en l'accu- « sant d'y avoir trempé, d'après les lettres que lui « et Barthélemy adressaient à Londres au général « Pichegru, et qui furent saisies sur l'abbé Da- « vid, arrêté à Calais, ce que les pièces justifient « complétement.

« D'après la connaissance de ces faits, Macdo- « nald ayant pris de nouveau un grand comman- « dement en Espagne, sans doute de l'avis et sur « les instances de ses amis et de ceux toujours « attachés à Moreau, dont il était l'ami le plus « affectionné, ne trouverait-on pas convenable et « très utile de renouveler auprès des généraux « français en Espagne ce qui fut fait avec succès « dans des époques plus difficiles, et lorsque le « peuple et l'armée étaient encore enthousiasmés « de la république? Aujourd'hui que le principe « monarchique est reconnu par la nation et l'ar- « mée, que toutes les anciennes institutions sont « rétablies en France, il ne serait pas étonnant « de voir un ou plusieurs généraux se réunir « pour chercher à secouer le joug de l'usurpa- « teur, qui, par sa haute dignité actuelle, a mis « une si grande distance entre lui et ses anciens « camarades. Fatigués de faire une guerre injuste « et interminable, ne pourraient-ils pas se con-

« certer et réunir leurs moyens afin de replacer « le souverain légitime sur son trône, et procu- « rer ainsi la paix et la tranquillité au monde, « incompatibles avec l'existence du tyran?

« Le rapprochement de Moreau, que Buona- « parte a exilé en Amérique pour un temps in- « défini, produirait une grande sensation dans « l'armée française, s'il se trouvait placé conve- « nablement et en mesure d'accueillir ceux qui « ne désirent que les occasions de déserter les « drapeaux de Napoléon, mais qui, ne sachant « où aller, sont forcés de tuer ou de se faire tuer; « car les Allemands et les Suisses peuvent seuls « espérer du service dans les armées anglaises et « espagnoles. Le général Moreau arrivant en « Espagne (où déjà il est estimé, ce qui est assez « prouvé par l'accueil qui lui fut fait à Cadix « lorsque Buonaparte le força de s'expatrier), s'il « y arrivait avec un prince français, aidé des « moyens de l'Angleterre, il réussirait à désorga- « niser l'armée de Buonaparte, en se ménageant « la facilité de se réunir à ses anciens amis et « partisans les généraux Macdonald, Dessoles, « Suchet, Souham et autres, qui entraîneraient « immanquablement le général Masséna pour peu « qu'on lui offrît les moyens de rivaliser avec « Buonaparte, qu'intérieurement il déteste.

« Je pourrais donner verbalement des détails « précieux sur ce que me confia Moreau pendant « mon séjour au Temple avec lui, et on pourrait « tirer de ces détails des lumières applicables à la « situation actuelle des affaires en Espagne.

« Le général Dessoles, qui y est aussi employé, « est l'ami le plus particulier de Moreau, dont il « était le chef d'état-major en Allemagne. Il rap- « pellerait à lui certains généraux encore disgra- « ciés, tels que Brune, Lecourbe, Delmas et « autres, qui ne manqueraient pas de venir join- « dre Moreau.

« La circonstance de l'Espagne et une lettre de « la main du Roi à Moreau décideraient ce gé- « néral à quitter l'Amérique. Le gouvernement « mettrait à sa disposition une frégate pour le « transporter lui et sa famille en Angleterre, ou « directement à Gibraltar, à la volonté du gé- « néral. L'envoyé, qui devrait inspirer confiance « au général, aurait pour instruction de ne re- « mettre la lettre du Roi et de ne lui faire part de « sa mission qu'après avoir sondé le général et « s'être assuré de ses dispositions.

« Je proposerais à cet égard mon frère, ne « pouvant, par prudence, y aller moi-même. Il « se rendrait en Amérique sous le prétexte d'y « visiter notre frère aîné, établi aux États-Unis

« depuis vingt-sept ans; il verrait le général Mo-
« reau à New-York, et il jugerait dans quelles
« dispositions il est touchant les affaires du conti-
« nent, et s'il aurait l'ambition d'y remplir un rôle
« que ses amis aspirent à lui voir jouer. Combien,
« d'ailleurs, ne serait-il pas intéressant, dans les
« circonstances actuelles, de savoir au juste l'opi-
« nion d'un homme tel que Moreau sur la situa-
« tion politique et militaire de l'Europe! Elle
« serait d'un grand poids pour ce qui reste encore
« à faire.

« Je ne crains pas d'ajouter qu'il n'acceptera
« jamais ni place ni dignité sous Buonaparte, et
« que les bruits répandus qu'il était créé duc de
« Hohenlinden sont le fait seulement de l'intrigue
« de gens qui n'aiment pas Moreau, et qui ser-
« vent Buonaparte au-dehors.

« Moreau étant l'ennemi irréconciliable de
« Buonaparte, il n'y a pas de doute qu'il ne se
« déterminât à entreprendre quelque chose s'il
« était mis en position de combattre son ennemi
« personnel à la tête d'un parti de Français, qu'il
« aurait bientôt formé, à l'aide des secours que
« lui faciliteraient les généraux mécontens ses
« amis.

« Que n'y aurait-il pas à gagner pour la bonne
« cause, en provoquant et en amenant la désor-

« ganisation de l'armée de Buonaparte, ce qu'on « ne peut espérer d'obtenir, qu'en excitant la « rivalité et la jalousie entre ses généraux? »

J'adressai préalablement une expédition de cette note à S. M. Louis XVIII, par l'intermédiaire de M. le duc d'Havré, dont rien n'égalait la bonne foi et les sentimens honorables. Nos communications étaient fréquentes, n'ayant plus d'autre intermédiaire que lui auprès de Sa Majesté, dont je souhaitais avoir l'approbation dans cette circonstance.

« Le Roi, m'écrivit-il [1], partageant la confiance « que paraît avoir le marquis de Wellesley dans « les talens du général Moreau, et la vôtre dans « la sincérité de son désir du rétablissement de « l'autorité légitime, sera fort aise qu'il soit ap- « pelé par le gouvernement britannique, dont Sa « Majesté me semble approuver les arrière-pen- « sées sur l'Espagne : elle donne la même adhé- « sion à vos réflexions sur le parti qu'il y aurait à « en tirer pour sa cause et pour la cause géné- « rale qui n'en font qu'une seule. Je crois aussi « pouvoir vous assurer que Sa Majesté vous ver- « rait, avec satisfaction, chargé par le ministère « de cette mission importante, et j'ai de plus la

[1] Lettre datée d'Hartwell, le 7 juillet 1811.

« ferme persuasion que si vous faisiez la course, « le Roi vous chargerait d'une lettre pour le gé- « néral Moreau. Je sens combien ce témoignage « flatteur de la façon de penser de Sa Majesté « pour lui, serait un moyen de déterminer et « d'accélérer son départ. Ce serait aussi un véhi- « cule puissant pour développer la manifestation « des sentimens que vous croyez dans son cœur. « Ne perdez donc pas un moment, Monsieur, à « communiquer cette note au ministère. Comme « vous le dites, les momens sont précieux : le « tout est de savoir l'accueil qu'elle recevra du « marquis de Wellesley ; et comme ce que vous a « dit M. Hamilton, donne lieu de présumer que « cet accueil sera favorable, je pense que s'il « croyait qu'une lettre du Roi et une démarche « directe de ce prince, à M. de Wellesley, pût en « presser l'effet, Sa Majesté ne se refuserait pas « de lui écrire sur ce point..... »

Je portai en conséquence ma note à M. Smith, sous-secrétaire d'État, qui la mit sous les yeux du marquis de Wellesley, et elle parut fixer l'attention de sa seigneurie. M. Smith fut chargé de me dire de sa part, que ma note contenait de bonnes vues, et qu'on y reconnaissait bien les sentimens dont j'étais animé ; qu'il serait peut-être possible un jour d'en faire usage ; mais que ce n'était pas

encore le moment; et qu'en attendant, sa seigneurie garderait précieusement ma note.

Deux motifs politiques décidèrent le marquis de Wellesley à cet ajournement, et je crois pouvoir les indiquer ici. Avec sa sagacité ordinaire, sa seigneurie jugea que les succès qui accompagnaient alors les opérations de son frère, lord Wellington, dans la Péninsule, ne devaient pas tarder à placer dans ses mains la dictature de cette guerre, c'est-à-dire à réunir sous sa seule direction les forces anglo-hispano-portugaises, qui recevraient alors l'impulsion politique et militaire qui pourrait le mieux convenir au gouvernement britannique; or, dans ce cas, le concours du général Moreau paraissait non seulement inutile, mais embarrassant au marquis de Wellesley. Sa seigneurie pensa que le moment d'appeler Moreau en Europe n'était pas encore venu. Mais il crut pourtant que ce moment pourrait arriver, et qu'alors il serait possible de faire usage de ma note, entrevoyant cette possibilité dans le renouvellement déjà pressenti de la guerre continentale. Déjà même sa seigneurie, guidée par la sûreté de son tact en politique, en jugeait l'époque comme n'étant pas très éloignée.

En effet, la réunion récente à l'empire fran-

çais de la Hollande, des villes Anséatiques et de tout le cours de l'Elbe; en outre la prise de possession du duché d'Oldembourg [1], spoliation que Napoléon ne pouvait justifier qu'en alléguant qu'elle convenait à sa politique, venait de mécontenter vivement l'empereur de Russie, attaché par les liens du sang et de l'affection au prince dépossédé. Une extension si démesurée de territoire d'ailleurs, disposa naturellement le cabinet de Saint-Pétersbourg à se rapprocher de l'Angleterre. Voilà quel fut le premier mobile de cette fameuse guerre de Russie, qui, l'année suivante, devait entraîner la chute de Napoléon et de sa puissance.

Et ici j'observerai que les hommes d'état de l'époque, qui jugèrent de l'avenir de l'Europe d'après le caractère de Napoléon, montrèrent bien plus de tact et de véritable profondeur, que ceux qui ne prirent pour guides, dans leur prévision, que des spéculations ou des théories incertaines.

Je fis part à M. le duc d'Havré de la réponse que venait de faire faire à ma note le marquis de Wellesley, c'est-à-dire de l'ajournement du rappel de Moreau en Europe, dans le but d'ébranler

[1] Premier de janvier et fin de février 1811.

le pouvoir de Napoléon. Voici ce que m'écrivit à ce sujet M. le duc d'Havré[1] : « Sa Majesté pense, « Monsieur, que le gouvernement vous ayant fait « cette sage réponse, ne l'a faite qu'avec connais- « sance de cause, et qu'ayant des moyens d'être « instruit beaucoup mieux que nous, étant d'ail- « leurs le seul qui tienne tête à l'orage, et du- « quel nous puissions raisonnablement attendre « aide et assistance, étant le seul enfin sur qui, « comme sur Atlas, le monde repose, il faut « déférer à ses conseils, et attendre, pour des « démarches et opérations ultérieures, les mo- « mens que jugeant propices il réglera dans sa « sagesse. Les meilleures choses faites à contre- « temps et prématurément, peuvent tourner à « mal. Il faut donc (et c'est l'avis du Roi) se « tenir tranquille et ne rien faire. Il est naturel, « et on ne peut douter que, lorsque M. le mar- « quis de Wellesley et le ministère jugeront le « temps de l'action arrivée, ils avertiront le Roi « pour qu'il se concerte avec eux, et c'est alors « qu'il sera temps de songer aux dispositions, et « de combiner tout d'accord avec lui.... Du reste, « l'espoir que laisse M. Smith doit ranimer vos « espérances ; mais on ne peut se dissimuler que

[1] Lettre datée d'Hartwell, le 29 juillet 1811.

« l'état précaire de Sa Majesté Britannique ne « jette de l'incertitude sur toutes les affaires poli- « tiques, ce qui occasionne des retards fâcheux, « mais inévitables.... »

M. le duc d'Havré faisait ici allusion à l'état où se trouvait alors Georges III, monarque vénérable, qui paraissait gagner davantage encore l'affection de ses sujets, à mesure que son âge avancé et ses infirmités excitaient en quelque sorte pour lui un sentiment de compassion. Non seulement ce prince avait presque entièrement perdu la vue, mais la fin de l'année précédente avait été marquée par le retour d'un malheur domestique ; et ce malheur produisit dans le gouvernement un changement qui fait époque dans les annales de ce long règne. Le Roi, par suite de la douleur profonde que lui causèrent les souffrances de la princesse Amélie, sa plus jeune fille, souffrances qui se terminèrent par sa mort, fut attaqué de nouveau de la maladie mentale qu'il avait déjà essuyée ; or, il devint nécessaire de remplir par une régence la lacune que le défaut de la branche exécutive laissait dans le gouvernement. Le Parlement s'était occupé entièrement de l'affaire importante d'établir la régence dans la personne du prince de Galles, avec certaines réserves et restrictions pour une année

seulement. Après beaucoup de discussions, le bill de régence passa en loi le 5 février 1811. Ce bill fut accepté par le prince de Galles, qui conserva le ministère en place, et parut regarder ses fonctions de chef de l'État dans cette régence temporaire, comme étant de forme plutôt que réelles. Ce prince si éclairé et si courtois montra dans cette circonstance solennelle un grand sens et le sentiment exquis des convenances. Il exprima avec une grâce touchante, à la commission des deux chambres, ses regrets de ce qu'on ne lui avait pas donné l'occasion de faire connaître la conduite que le devoir et l'affection lui auraient dictée envers son père et son souverain.

Bien que le régent, se regardant comme investi seulement d'un pouvoir limité et temporaire, eût refusé de prendre en main la direction des affaires publiques, et qu'il eût laissé les ministres qu'il avait trouvés en place, suivre leurs plans sans y intervenir en rien, toutefois un acte qui suivit de près son avénement à l'autorité, fut sans aucun doute l'effet de sa volonté spontanée: je veux parler de la réintégration du duc d'Yorck dans son emploi de commandant en chef de l'armée.

Cette mesure décela tout d'abord le tact exquis et les sentimens patriotiques du Prince-Ré-

gent : elle eut l'assentiment de la grande majorité des membres du Parlement, et le duc d'York reprit la direction de l'armée avec le suffrage à peu près universel du public. Ce prince n'est plus; mais l'histoire ne mettra point en oubli les services éminens qu'il rendit aux armées britanniques, et combien il contribua puissamment, de concert avec son auguste frère, à l'affranchissement du continent européen.

Mais je ne concevais pas que cet affranchissement pût arriver sans le concours de l'intérieur. Je communiquai à M. le duc d'Havré, pour être mis sous les yeux du Roi, des informations curieuses que je venais de recevoir sur l'état politique et moral de la France à cette époque. « Il « est impossible, m'écrivit M. le duc d'Havré à « cette occassion [1], qu'une nation qui est dans les « fers, qui est dans des souffrances continuelles, « et dans l'inquiétude et dans la terreur que pro- « duit un gouvernement aussi despotique, ne « soit pas généralement mécontente de se trou- « ver sous une telle férule. Il y a long-temps que « j'ai ouï dire que l'espionnage était organisé en « France de manière à ce que, même dans son « intérieur et parmi les siens, il fallait être sur

[1] Lettre du 11 août 1811.

« la réserve, et que non seulement il y avait une « police, mais plusieurs autres pour s'espionner « mutuellement. Mais si d'un côté l'état de la « France est toujours forcé et incertain; de « l'autre, je sais que sa manière de faire la guerre « n'est point onéreuse, parce qu'elle vit sur « l'étranger de rapines et de pillage. A la vérité, « la guerre d'Espagne, qui fait exception, doit lui « coûter beaucoup; qu'on y ajoute les réquisi- « tions qui font jeter les hauts cris dans les cam- « pagnes. Mais dans les villes, on souffre en silence « et par crainte de l'ostracisme, par la compres- « sion des esprits, par l'habitude du régime de la « terreur. J'avoue que d'après la connaissance « que l'on doit avoir du caractère du dominateur « de la France, je suis toujours étonné qu'on se « flatte encore qu'il se fatiguera et que l'expé- « rience, d'accord avec la raison, ne fasse pas « sentir que l'état de guerre est nécessaire à un « usurpateur, et que la guerre seule peut le main- « tenir. L'état d'anarchie ne saurait être à craindre « pour une nation qui, si elle a bien su se lever « en masse pour dissoudre les liens sacrés qui « l'attachaient à son roi, doit trouver une facilité « double pour se placer dans la même situation, « et rappeler l'autorité légitime dès que le mo- « ment deviendra propice..... Il me paraît impos-

« sible que la nation française oublie la maison « des Bourbons. M. le marquis de Wellesley, qui « joint à de grands talens du caractère et de « l'énergie, a sûrement de bonnes raisons pour « dire que le moment n'est pas arrivé. Qui peut « en cette matière être meilleur juge que le mi- « nistre d'une nation qui soutient à elle seule, « comme Atlas, le poids du globe? Il faut donc « prendre patience, et sentir que c'est en général « le moment que l'on saisit à point qui décide les « plus grandes affaires..... Je vous remercie des « détails que vous voulez bien me donner sur ce « qui vous regarde. J'ignorais ce qui s'était passé « entre M. le prince de Condé et vous, et je suis « bien aise de l'apprendre. Votre réponse au Roi « est très noble et touchante.... Mais vous devez « compter sur ses bontés, sur son intérêt et *sur « la mémoire que Sa Majesté a présente de vos « bons et loyaux services*..... Ce que vous me « mandez du général Sarrazin m'est revenu de « plusieurs parts : il est sûr qu'il met un bien haut « prix à ses services. »

En effet, ce général supposait aux plans qu'il venait de fournir au gouvernement anglais, une valeur de soixante mille livres sterling, environ un million cinq cent mille francs : évaluation extravagante. Le ministère jugea qu'il surfaisait, et

marchanda. Il alla jusqu'à lui offrir vingt-cinq mille livres sterling comptant, et une pension de mille cinq cents livres. Le général Sarrazin eut l'inconcevable prétention d'exiger que le capital fût calculé de manière à lui compléter une somme annuelle de deux mille cinq cents livres sterling (soixante-deux mille cinq cents francs), formant les appointemens de lieutenant-général, grade que, disait-il, le gouvernement anglais lui avait déjà reconnu, lors de son échange en 1798; mais grade dont il ne jouissait que provisoirement à cette époque, et qui ne fut pas confirmé par son propre gouvernement, puisque, au moment même de sa désertion en Angleterre, il n'était que maréchal-de-camp. Les ministres refusèrent; l'affaire en resta là, le général Sarrazin n'eut rien du tout; mais après la restauration, il eut le plaisir de se déchaîner et d'écrire contre le gouvernement britannique, qui n'avait pas voulu lui donner un million cinq cent mille francs pour des plans dont il n'avait pas besoin.

Les ministres anglais sentaient parfaitement que ce n'était plus par des mouvemens partiels et isolés qu'on parviendrait à délivrer le continent, et qu'il fallait opposer à la puissance de Napoléon un ensemble de résistance et de répulsion qui pût l'ébranler malgré sa force gigantesque. On

comptait aussi sur le délire de son ambition, et ce calcul se trouva le plus juste.

Son plan de ruiner les finances de l'Angleterre, en coupant ses communications commerciales avec le continent, aurait exigé un concours franc et universel, c'est-à-dire impossible, pour le succès des mesures acerbes qu'il imposait avec tant d'arrogance. Le commerce anglais importait trop à la Russie pour qu'elle y renonçât volontairement. Les grands de l'empire russe d'ailleurs tiraient une partie de leurs revenus de la vente des productions dont l'Angleterre était le marché principal : les liaisons entre les négocians des deux pays avaient toujours été très intimes. Voilà pourquoi les marchandises anglaises n'avaient point été livrées aux flammes en Russie, comme dans tous les pays soumis à l'influence directe de Napoléon. Les denrées des colonies anglaises étaient admises ouvertement dans les ports russes quand elles venaient par des bâtimens neutres. La présence d'une flotte anglaise dans la Baltique pendant l'été de 1811, occasionna aussi encore plus de relâchement dans le système d'exclusion commerciale, ce qui causa beaucoup d'ombrage à Napoléon. Qu'on y ajoute les autres causes de différends dont j'ai déjà parlé, et on ne sera pas étonné que toute l'année 1811 se soit passée en discus-

sion entre les deux cours de Saint-Pétersbourg et de Paris, et que les dispositions de la Russie fussent à la fin de l'année plus favorables à l'Angleterre qu'à la France.

La cour de Vienne, humiliée, s'occupait principalement de rétablir ses finances. Dans le reste de l'Allemagne, tout était soumis à la volonté de Napoléon. La Prusse était réduite à une dépendance presque entière. Mon malheureux et noble souverain avait été obligé de mettre un nombre considérable de ses troupes sous les ordres des commandans français, sur les côtes de la Baltique, et de se joindre à la Confédération du Rhin. L'état politique de la Suède depuis l'abdication forcée de Gustave, était équivoque et irrégulier. L'inimitié du Danemarck contre l'Angleterre continuait à se manifester sans relâche. Tandis que la Péninsule était en proie aux invasions, et le théâtre d'une lutte acharnée, l'Amérique espagnole était livrée aux horreurs de la guerre civile. Si d'un côté la France régnait sur le continent européen, de l'autre, l'Angleterre régnait sur toutes les mers. La fin de l'année fut remarquable par des tempêtes épouvantables, qui, sur mer, causèrent de grandes pertes, surtout dans la marine anglaise.

CHAPITRE XXVII.

La session du Parlement britannique s'ouvrit le 7 janvier, par un discours prononcé, au nom du Prince-Régent, sur les succès militaires de l'année qui venait de s'écouler, et sur les circonstances qui encourageaient à persévérer dans le système de politique continentale, devenu habituel à la nation..

Le cabinet éprouva, peu de jours après, une perte qui fut sensible au public; je veux parler de la démission du marquis de Wellesley. On croit que sa seigneurie différait d'opinion avec ses collègues sur le plan suivi pour la poursuite de la guerre dans la Péninsule espagnole, trop restreint, selon lui, et peu propre à produire un grand effet. Le 16 janvier, il notifia son intention de se retirer; mais, à la demande du Prince-Régent, il consentit à conserver le portefeuille jusqu'à ce que les restrictions temporaires, mises à l'autorité du Prince, fussent expirées. Toutefois, dès qu'il vit que le dessein du Régent était de tenir

M. Perceval à la tête du ministère, il déclara que, d'après certains principes, il serait prêt à servir avec ce ministre, mais ne voudrait jamais servir sous lui. Sa démission fut acceptée le 19 février. Lord Castlereagh lui succéda comme secrétaire d'état des affaires étrangères.

Le nouveau ministre, en justifiant la confiance intime dont l'honora le Prince-Régent, contribua depuis tellement à la restauration de la monarchie des Bourbons, que je ne crois pas inutile de donner ici quelques détails qui le concernent.

Robert Stewart, vicomte Castlereagh, fils aîné du marquis de Londonderry, naquit en Irlande en 1769. Élevé d'abord à Armagh, il termina son éducation à l'université de Cambridge, et montra de bonne heure beaucoup d'aptitude, de prudence et de talens. A peine avait-il vingt et un ans que son père, qui le chérissait, usa de sa fortune et de son influence pour lui ouvrir la carrière des dignités et des emplois : il dépensa trente mille livres sterling pour assurer son élection au Parlement d'Irlande, où il ne tarda pas à se distinguer. Au lieu de suivre la route commune, c'est-à-dire au lieu d'embrasser le parti de l'opposition, il se montra l'un des soutiens les plus ardens du ministère, quand l'administration d'Irlande crut devoir comprimer les mécontens

de ce royaume, en adoptant contre eux des mesures sévères. Lord Camden, dont la sœur était la belle-mère du jeune lord, ayant été nommé vice-roi d'Irlande, l'appela dans le cabinet irlandais, et lui donna toute sa confiance. Peu de temps après, lord Castlereagh devint principal secrétaire du vice-roi; il fit preuve d'habileté dans cet emploi assez important. Lors des troubles de 1798, il y joignit beaucoup de fermeté; bien qu'Irlandais, il fut un de ceux qui secondèrent avec le plus de zèle les vues du ministère anglais, en proposant le premier, en 1800, dans la Chambre des Communes du Parlement d'Irlande, la réunion complète de ce royaume à la Grande-Bretagne. Après cette réunion, à laquelle il avait tant contribué, il fit partie du Parlement britannique, et fut ensuite nommé conseiller privé et président du conseil du contrôle. Il conserva cette place pendant l'administration de M. Adington : quand M. Pitt reprit les rênes de l'État, il devint ministre de la guerre. A la mort de ce grand homme, en 1806, lui et ses collègues se retirèrent. En 1807, il fit partie de l'administration de M. Perceval, et rentra dans son premier poste, où il fut remplacé, en juillet 1809, par lord Levison-Gower. Redevenu ministre de la guerre en septembre de la même année, il

se retira par suite de sa mésintelligence avec M. Canning, dont j'ai rendu compte. On a vu que ce fut en février 1812 qu'il prit le portefeuille des affaires étrangères; on jugera s'il resta au-dessous de sa place pendant les grands événemens qu'il me reste à décrire.

Le nouveau ministère, en surmontant toutes les oppositions, resta immuable jusqu'au moment où un événement tragique le priva de son chef. Le 11 mai, M. Perceval entrant dans la pièce qui précède la salle d'assemblée de la Chambre des Communes, fut atteint d'un coup de pistolet dont la balle lui perça le cœur; il chancela, tomba et expira en peu d'instans. Je fus témoin de cette scène tragique. Rien ne peut égaler la consternation des deux Chambres à la nouvelle de cette catastrophe. La première idée fut qu'il y avait contre les membres du ministère une conspiration dont les ramifications étaient inconnues; cependant on sut bientôt, d'une manière positive, que ce meurtre, commis par le nommé Bellingham, l'avait été purement par vengeance d'une prétendue injure particulière : l'assassin le paya de sa vie. L'emploi de chef du ministère échut à lord Liverpool. Le 18 février de la même année, le Prince-Régent entra dans la plénitude du pouvoir royal.

Parmi les événemens qui se passèrent sur le continent européen dans le courant de 1812, événemens de la plus haute importance, ceux de la Péninsule espagnole doivent occuper le premier rang dans l'ordre chronologique : je passerai ensuite à la guerre de Russie et à ses prodigieuses conséquences à l'égard du rétablissement des Bourbons.

Je dirai d'abord que le duc de l'Infantado étant venu à Londres, s'y occupait avec ardeur et beaucoup de zèle des intérêts et de l'indépendance de sa patrie; que M. de Turtaz, mon compatriote, brigadier au service d'Espagne, fit sur la guerre de la Péninsule un travail intéressant très utile au gouvernement britannique, et pour lequel il reçut une gratification; et que tandis que tout se préparait dans le nord de l'Europe pour l'ouverture de la guerre de Russie, les opérations dans la Péninsule étaient poussées avec beaucoup de vigueur de part et d'autre, mais avec une supériorité déjà marquée pour les armes britanniques.

Si d'un côté le maréchal Suchet, acquérant une brillante renommée, faisait la conquête de tout le royaume de Valence, de l'autre lord Wellington s'emparait de Ciudad-Rodrigo, prenait d'assaut Badajoz, et gagnait ensuite sur le

maréchal Marmont la bataille de Salamanque[1] au moment même où Napoléon, entraîné par un fantôme de gloire, s'enfonçait dans les profondeurs de l'empire russe. Un traité de paix et d'union fut presque aussitôt signé à Pétersbourg entre la Grande-Bretagne et la Russie[2]. Ainsi trois puissances, l'Angleterre, l'Espagne et la Russie, refusaient de porter le joug. Unies d'intérêt, elles s'efforçaient de sauver l'Europe. Habile à former des ligues, à ranimer les courages abattus, l'Angleterre, orgueilleuse de n'avoir jamais fléchi, prêtait à l'Espagne toute son assistance, et l'Espagne devenait une nouvelle Vendée où les armées de Napoléon étaient détruites en détail. Aveuglé, il prétendit subjuguer à la fois l'Espagne et la Russie; la Russie, où l'attendaient une résistance terrible, et de plus, deux grands fléaux, un froid glacial et la famine.

Plus près de nous, les événemens de la guerre d'Espagne faisaient à Londres une vive sensation. Dans différentes parties de la Péninsule, les effets de la bataille de Salamanque se firent immédiatement sentir; ses conséquences les plus importantes furent d'abord l'abandon par les Français du siége de Cadix qu'ils continuaient depuis si

[1] 22 juillet 1812.

[2] 1er août 1812.

long-temps, et bientôt après l'évacuation de Séville, ainsi que de toute l'Andalousie et du royaume de Grenade.

Mais l'Espagne n'offrit bientôt plus à l'Europe qu'un intérêt politique secondaire, tant le cercle de la guerre s'agrandit. Toute l'attention publique se porta sur les grands événemens dont la Russie devenait le théâtre. Après la bataille et la prise de Smolensk, Napoléon n'avait plus balancé de se mettre en marche directement pour Moscou, l'ancienne capitale de l'Empire, et qui en était comme le centre : on apprit en même temps et l'occupation de Moscou, et la retraite des Russes à la suite de la bataille de Borodino, appelée dans les bulletins français, la bataille de la Moskoua. On crut un moment que la Russie serait, sinon subjuguée, du moins ramenée sous l'influence du vainqueur. Mais bientôt la nouvelle de l'incendie de Moscou vint répandre une tout autre lumière. On jugea dès-lors que la résistance serait nationale, et qu'il n'y aurait plus ici ni paix ni trève entre Alexandre et Napoléon. En effet, la dévastation du territoire, opérée systématiquement par les propres mains des Russes, et la promptitude avec laquelle avaient été brûlées les villes de Smolensk, Dorigobui, Wiazma, Ghiat et Mojaïsk, auraient dû

faire présumer le sort qui était réservé à Moscou, et l'arrière-pensée de la résistance. Quel plus immense sacrifice que celui de Moscou ! On vit dès-lors clairement le caractère terrible que prenait cette guerre lointaine, et qu'une réaction contre ce que les Français appelaient le grand empire, était inévitable.

Mais ce qui indiqua bien plus encore que la puissance de Napoléon commençait à chanceler, et que son étoile pâlissait, ce fut l'explosion subite dans Paris, de la conspiration du 28 octobre, dite *conspiration Mallet*, dont les mobiles long-temps couverts des voiles du mystère sont à peine bien connus aujourd'hui.

Le ministère britannique m'ayant interrogé dans l'intention de connaître mon opinion à ce sujet, je remis à lord Liverpool une note que je communiquai auparavant à M. le duc d'Havré, pour être mise sous les yeux du Roi. Je disais dans ma note que cette conspiration ourdie par des prisonniers d'État, et sur laquelle on n'avait alors que les détails dénaturés et incomplets publiés par les journaux français, décelait un mécontentement assez prononcé pour qu'on eût pu essayer dans Paris une révolution sur le bruit seul de la mort de Buonaparte; qu'on devait nécessairement en inférer, qu'il y avait une orga-

nisation secrète dirigée contre lui à l'insu de la police, et dont les élémens étaient tirés des deux partis mécontens et alors rapprochés, les républicains et les royalistes; qu'il était très remarquable qu'à la tête des conjurés se trouvât le général Mallet, prisonnier d'État, pour lequel le comité royaliste avait fait des démarches trois ans auparavant, et en outre le général Lahorie, ami déclaré de Moreau, et proscrit autrefois pour ses liaisons avec ce général. J'ajoutais que si on examinait ensuite l'accusation mystérieuse portée contre les conjurés, on trouvait qu'on les avait condamnés pour avoir cherché à intervertir l'ordre de la succession au trône, ce qui ne pouvait s'expliquer que par une tentative pour transmettre à une autre famille la couronne de France; et quel autre que le souverain légitime ces braves gens pouvaient-ils avoir en vue? J'en concluais que les conjurés n'auraient rien opéré ni rien tenté, en cas de succès, qu'avec l'appui de l'Angleterre et le concours de Louis XVIII. Telle est encore mon opinion aujourd'hui.

On touchait du reste à une série d'événemens favorables aux alliés et à la cause du roi de France: d'abord la retraite de Moscou fit une sensation prodigieuse, non seulement dans le public, mais à la cour, chez les ministres et à Hartwell, résí-

dence de Louis XVIII. « Nous sommes dans la « joie, me mandait le duc d'Havré [1], de la bonne « nouvelle de la reprise de Moscou, des avan- « tages qui l'ont précédée, et de la retraite où « paraît être l'armée de Buonaparte, que les « cosaques harcèlent sûrement. »

Je me mis plus en communication que jamais avec les ministres, et mes conversations avec lord Castlereagh et M. Cooke, me confirmèrent dans l'idée que les ministres et le Prince-Régent songeaient à la restauration des Bourbons.

Je m'empressai de faire connaître les dispositions favorables du cabinet britannique à M. le duc d'Havré. Voici sa réponse du 16 novembre: « Il paraît d'après votre lettre que vous avez fait « de grands pas vis-à-vis de lord Castlereagh et de « M. Cooke, et que votre ami [2] vous a bien servi. « Votre temps n'a pas été perdu à cet égard, et « c'en est un très bon emploi que de ne jamais « cesser de faire valoir les droits de la légitimité, « en faisant taire et déjouant les aboyeurs qui « veulent faire croire que le Roi et son auguste « famille n'ont ni moyens, ni parti en France. « Les détails dans lesquels vous entrez avec moi « sur lord Castlereagh et sur M. Cooke, ne font

[1] Lettre du 12 novembre.

[2] Sir Charles Flint.

« que me confirmer dans l'opinion que j'avais, « non seulement de leurs talens, mais dans ma « confiance dans leurs bons principes.... » Dans une autre lettre qu'il me fit l'honneur de m'écrire le 6 décembre, le duc d'Havré s'exprimait en ces termes : « Sa Majesté a reconnu dans le compte « que vous lui rendez de vos relations avec « M. Cooke, et dans le papier remis à lord Liver- « pool, d'après la demande de ce ministre, votre « dévoûment et votre intérêt suivi pour le réta- « blissement de la monarchie et de l'autorité « légitime qui sont indivisibles.... » Puis il ajoutait : « La sévérité des mesures prises à l'occasion « de la dernière conspiration, nécessite une « grande prudence de la part de tout Français, « tant au-dehors que dans l'intérieur, pour ne « pas augmenter le nombre des victimes et con- « server pour des temps meilleurs, les membres « précieux qui doivent être sous le couteau d'une « surveillance et d'une inquisition rigide. D'après « cette conséquence impossible à ne pas tirer, le « Roi, loin de se permettre la moindre démarche « ostensible, croit au contraire de sa prudence et « de son devoir de ne faire aucun acte patent dans « un moment où le tocsin d'alarme étant sonné, « tous les moyens de force et de police de Buona- « parte doivent être portés de ce côté.

« D'ailleurs la déclaration du Roi du 2 dé-
« cembre 1804, à laquelle renvoie l'itinéraire du
« 22 mars 1806, est connue : elle dit tout, et le
« Roi n'a rien à y ajouter; il pense donc qu'une
« nouvelle répétition serait inutile, et par cela
« même doit être évitée. D'ailleurs Sa Majesté
« vous a dit anciennement qu'elle ne pouvait
« rendre de réponse à vos amis de Paris, ni
« prendre de détermination avant d'avoir les ren-
« seignemens qu'elle avait demandés, et qui lui
« avaient été annoncés sur l'existence, sur la
« composition, sur les moyens présens et sur
« les projets ultérieurs du comité avec lequel
« vous êtes en rapport par l'intermédiaire de
« Perlet. Sa Majesté ne peut que vous répéter les
« mêmes choses sur la nécessité de la satisfaire
« touchant ces préalables. Vous paraissez enclin à
« penser que ce comité est en point de contact
« avec les fauteurs du récent complot, si toute-
« fois ces derniers n'en font point partie, et vous
« pouvez avoir des motifs pour justifier cette opi-
« nion ; mais en matière aussi grave une pré-
« somption ne suffit pas..... »

Rien de plus sensé que ces réflexions; mais ici je dois dire que Perlet, toujours sur ses gardes, évitait avec beaucoup d'adresse, dans sa correspondance, de répondre catégoriquement aux

demandes que je lui faisais au nom du Roi; de sorte que jamais rien ne pouvait être complétement éclairci. D'un autre côté néanmoins, Perlet prévoyant la possibilité de la chute de Buonaparte, donnait sur l'état intérieur des renseignemens très importans et très utiles aux moyens desquels il se ménageait de nouvelles chances dans le dénoûment de cette imposante péripétie.

Le vingt-neuvième bulletin ayant été connu à Paris le 28 décembre, et révélant toutes les calamités de la grande armée française; deux jours après, Napoléon arrivant à Paris, fugitif, déserteur et sans armée; enfin la défection des Prussiens étant manifeste, le ministère anglais me demanda le travail que j'avais fait à Berlin, en 1805, dans la vue de faire employer Moreau par la coalition formée alors contre Napoléon [1]. Je donnai ce travail, et j'en adressai une nouvelle copie à mon souverain le roi de Prusse. Le marquis de Moustier, qui m'avait aidé de sa plume, fit à cette occasion un projet de lettre destinée à l'empereur Alexandre, et qui servit à ce monarque pour appeler Moreau à son quartier-général. Ce projet était conçu en ces termes :

« M. le général Moreau, connaissant les sentimens qui vous animent, en vous proposant de

[1] Voyez tome III de ces Mémoires, page 203.

« vous approcher de moi, je me fais un plaisir de « vous donner l'assurance formelle que mon « unique objet est de rendre votre sort aussi satis- « faisant que les circonstances pourront le per- « mettre, sans qu'en aucun cas vous soyez exposé « à mettre votre conduite en opposition avec vos « principes. Soyez persuadé, M. le général Moreau, « de toute mon estime ainsi que de mon affection. »

Je ne terminerai pas mes récits sur les événemens de l'année 1812, sans faire mention de la fin tragique du comte d'Antraigues, assassiné, ainsi que sa femme, le même jour et à la même heure, au village de Barnes, près Londres, le 22 juillet, au moment où l'un et l'autre allaient monter en voiture. La cause et les circonstances de ce double meurtre, commis par un domestique piémontais nommé *Lorenzo*, qui était au service de M. d'Antraigues, n'ayant pas été rapportées d'une manière exacte ni complète, je vais y suppléer; j'y suis d'autant plus porté, que l'événement en lui-même donna lieu dans le temps à de ridicules commentaires. Je dirai d'abord que ce *Lorenzo* avait été donné au comte d'Antraigues par le général Dumouriez comme un domestique habile, et qui pourrait lui servir de cuisinier au besoin. En effet, il excellait à faire certains mets que goûtèrent fort ses maîtres, et

surtout madame d'Antraigues. Malheureusement, cette dame était très parcimonieuse, et nourrissait mal ses domestiques. *Lorenzo* s'en plaignit sans succès, et, mécontent, il négligea sa cuisine. Un jour qu'il avait manqué un plat italien que sa maîtresse aimait beaucoup, il en reçut des reproches, y répondit avec peu de mesure, et, par là, s'attira une vive réprimande, à laquelle il fut très sensible. De son côté, madame d'Antraigues se plaignit à son mari des impertinences de *Lorenzo*. Le comte, qui était d'un caractère altier, l'ayant fait venir, le maltraita, et alla jusqu'à le menacer de le faire déporter. Une pareille menace effraya d'autant plus cet homme, qu'étant déserteur, il n'y avait aucune sûreté pour lui sur le continent. Il n'en fallut pas davantage pour monter la tête de ce misérable. On sait à quel excès de frénésie peut se porter la soif de la vengeance dans un cœur italien. Résolu d'arracher la vie à ses maîtres, *Lorenzo* ne songea plus qu'au moyen d'assouvir la rage brûlante à laquelle il était en proie. Deux fois la semaine, son maître se rendait à Londres avec des papiers plein son portefeuille, soit pour conférer ou travailler avec les sous-secrétaires d'État, soit pour voir M. Canning, avec qui il avait conservé des relations intimes. Le 22 juillet, sa voiture étant prête, et le cocher

sur son siége, *Lorenzo* saisit cet instant, et comme pour s'affermir dans sa barbare résolution, il court dans le cabaret voisin boire deux verres d'eau-de-vie; puis, revenant en hâte, il remonte précipitamment l'escalier de la maison, au moment même où le comte d'Antraigues le descendait, et lui tire un coup de pistolet : mais l'ayant manqué, il se précipite dans la chambre du comte, et se saisissant de son poignard indien, qu'il avait rapporté de ses voyages, et qui était au chevet de son lit, il le lui plonge dans l'omoplate, vers le cœur. Le comte, se sentant blessé mortellement, a encore assez de force pour remonter dans sa chambre, où il rend le dernier soupir, tandis que son meurtrier, tenant toujours le poignard à la main, court au salon où madame d'Antraigues effrayée appelait du secours, et là, lui enfonce le poignard qu'il lui retourne dans le sein de la manière la plus atroce; puis, remontant aussitôt dans la chambre du comte, il le trouve étendu sans mouvement, et se brûle lui-même la cervelle d'un second coup de pistolet. En cinq minutes, trois personnes expirent.

Selon les papiers qui rendirent compte de cette scène tragique, le cocher du comte en fut le seul témoin : il vit *Lorenzo* tirer du bas de l'escalier sur son maître le coup de pistolet dont

il ne fut pas atteint; il vit madame d'Antraigues, mortellement blessée par le même scélérat, revenir vers sa voiture, chanceler et tomber; et enfin, après avoir quitté son siége pour secourir ses maîtres, il vit le comte d'Antraigues étendu mourant sur son lit, ayant perdu l'usage de la parole, et *Lorenzo* mort sur le plancher; il présuma que l'assassin s'était tué lui-même du second coup de pistolet, dont il avait entendu le bruit avant de quitter son siége. Le jury anglais, devant lequel l'affaire fut portée, déclara constant l'assassinat du comte et de la comtesse d'Antraigues, dont le suicidé *Lorenzo* s'était rendu coupable.

On a prétendu que cet événement n'avait pas été assez éclairci, et que toutes les circonstances n'en avaient pas été examinées ni recherchées avec assez de soin : mais il suffit d'en connaître la vraie cause pour voir tomber de pareilles insinuations. On a prétendu aussi que le gouvernement anglais avait fait faire de suite une perquisition dans la maison du comte, et s'était emparé de tous ses papiers, comme étant dépositaires des secrets les plus importans de la haute politique; et que, du reste, il en avait le droit, puisque le comte d'Antraigues, travaillant pour les ministres depuis long-temps, jouissait à ce

titre d'un traitement considérable payé par la trésorerie.

Ceci est de toute fausseté. La vérité est que M. Triquet, avocat de M. d'Antraigues, et son homme de confiance, s'empara de suite de tous les papiers et de toutes les affaires du comte, prit chez lui son fils, jeune homme alors de quinze à seize ans, le soigna, ainsi que toutes les affaires de la succession, et enfin lui fit épouser sa fille aînée, qu'il avait eue d'un premier mariage. Voilà où sont passés les papiers de M. d'Antraigues.

Sa catastrophe arriva pour ainsi dire au moment où je venais de composer en anglais un écrit intitulé *Exposition of the persecution which Louis Fauche-Borel has experienced from MM. d'Antraigues and de Puisaye, etc., etc.* [1]

Ce n'était point pour satisfaire une vengeance personnelle, mais pour donner des avis utiles que j'avais rédigé cet écrit.

Si les circonstances dans lesquelles je m'étais trouvé et les malheurs que j'avais éprouvés, ainsi que ma famille, n'avaient pas été liés à des intérêts majeurs, et s'ils n'avaient pas été le résultat d'intrigues qui menaçaient même la cause à la-

[1] *Exposé des Persécutions qu'a souffertes Louis Fauche-Borel, de la part de MM. d'Antraigues et de Puisaye.*

quelle je m'étais dévoué, j'aurais, en gardant le silence, laissé jouir mes ennemis de leur influence éphémère et de leur triomphe scandaleux, sans importuner par mes observations et mes réclamations les ministres de Sa Majesté Britannique.

Mais j'avais été en proie à la haine des intrigans, parce que je m'étais montré loyal et fidèle; j'avais été l'objet de leurs persécutions, parce que j'avais été utile; par conséquent, d'après mes principes, je me voyais dans l'obligation de mettre au jour leur conduite et de dévoiler leurs desseins.

Mon écrit, d'une centaine de pages in-4°, était d'ailleurs entre les mains de MM. Cox et Baylis, mes imprimeurs, au 1^er^ de juillet, c'est-à-dire vingt jours avant le malheureux événement qui coûta la vie au comte d'Antraigues; et malgré toute l'horreur que je ressentis de cet affreux assassinat, je ne pus néanmoins me décider à passer sous silence le détail des intrigues dont j'avais été la victime, et dans lesquelles M. d'Antraigues avait joué un des principaux rôles. Je plaignais sincèrement sa mort funeste; mais cette circonstance ne m'ôtait pas le droit de défendre ma propre cause, en dévoilant sa conduite politique, et en signalant au gouvernement les moyens employés par quelques hommes à l'effet

de décourager ceux qui s'étaient dévoués pour le salut d'une cause aussi noblement soutenue par l'Angleterre.

Mais j'eus soin de ne faire imprimer qu'à un très petit nombre d'exemplaires mon *Exposé*, qui, par la nature des vérités qu'il contenait, ne pouvait être placé que sous les yeux des ministres de Sa Majesté Britannique et des personnages qui avaient été membres du gouvernement.

La nomenclature suivante fera connaître les limites dans lesquelles je renfermai les effets de cette publication.

S. A. R. le Prince-Régent.
Le colonel Mac-Mahon, son secrétaire intime.
Lord Castlereagh.
Lord Liverpool.
Lord Sydmouth.
M. Vansittart.
Sir Charles Flint.
Lord Bathurst.
M. Cooke, sous-secrétaire d'État.
S. A. R. le duc d'York.
M. Becket, sous-secrétaire d'État.
S. A. R. le duc de Sussex.
S. A. R. le duc de Kent.
M. Canning.

Lord Grey.
Lord Grenville.
Le comte Munster.
Marquis de Wellesley.
Lord Spencer.
S. A. R. le comte d'Artois.
Lord Saint-Helens.
M. Boock.

Ma lettre au Prince-Régent, sous la date du 12 août, était conçue en ces termes :

« Monseigneur,

« Je supplie Votre Altesse Royale de me par-
« donner si j'ose prendre la très respectueuse
« liberté de placer sous ses yeux directement un
« Mémoire, aussi court que j'ai pu le faire, sur
« un objet qui, dans les circonstances présentes,
« peut fixer l'attention de Votre Altesse Royale et
« celle des ministres de Sa Majesté Britannique,
« auxquels j'ai été assez heureux pour donner,
« dans des circonstances périlleuses pour moi,
« des preuves de mon zèle et de mon dévoûment
« à la plus juste comme à la plus sainte des
« causes.

« J'ose, en fidèle sujet de Sa Majesté Britan-
« nique, supplier Votre Altesse Royale d'appeler,

« sur cette affaire importante pour moi, l'atten-
« tion de ses ministres actuels et du noble lord
« Castlereagh en particulier, à qui elle est parti-
« culièrement recommandée par deux lettres de
« lord Grey, qui connaît tous les détails et toute
« la justice de mes réclamations.

« J'adresse, dans ce jour anniversaire, mes
« vœux au ciel pour la conservation des jours
« précieux de Votre Altesse Royale, si utiles au
« bonheur de l'Angleterre et de l'Europe.

« Je suis avec respect, etc.

« *Signé*, LOUIS FAUCHE-BOREL. »

Ma lettre d'envoi à M. Canning étant plus explicative et plus propre à faire connaître la nature de mon exposé, je crois utile de la donner ici en grande partie.

« Monsieur,

« Je prends la liberté de vous adresser un
« exposé contenant des faits et des vérités que j'ai
« cru important, dans les circonstances, de faire
« connaître aux ministres du gouvernement, ainsi
« qu'aux personnages qui, ayant déjà fait partie
« du ministère, ne sont ni indifférens ni étran-
« gers aux intérêts de la cause pour laquelle la
« Grande-Bretagne a déjà fait tant de sacrifices.

« Si je m'adressais à un homme ordinaire, je « m'excuserais de vous parler d'un homme que « vous avez honoré, dit-on, de votre estime et de « votre confiance; mais celui qui donne à la vé- « rité une expression et un accent si éloquent est « digne lui-même de l'entendre, et ce serait lui « faire injure que de s'excuser de la lui dire.

« Il est un autre homme dont je n'ai pas fait « mention dans cet exposé, parce qu'il n'a eu « qu'une influence indirecte sur les persécutions « que j'ai éprouvées; mais je crois de mon devoir « de vous le signaler comme un homme faux et « ingrat, et qui, dans le moment même où je lui « rendais des services essentiels, tenait partout « contre moi des propos aussi calomnieux qu'in- « fâmes. Je veux parler de H..... L....., qui s'est « vanté dans toutes les tavernes de Londres d'avoir « été consulté par vous sur les affaires de France.

« Cet homme, qui a déclamé contre moi aussi « méchamment et aussi publiquement qu'aupa- « ravant il l'avait fait, dès son arrivée à Londres, « contre le général Pichegru qui l'y avait appelé, « me dut l'asile et les moyens d'existence qu'il « trouva à Neufchâtel lorsqu'il sortit de France; « il me dut aussi celui qu'il a trouvé en Angleterre « d'après le tableau que je fis au brave Pichegru « de sa position, et d'après l'idée que je donnai

« à ce général de ses bonnes intentions, que « je croyais pures alors, et surtout d'après les « moyens pécuniaires que je lui fis fournir par « mon banquier de Neuchâtel, et qu'il ne m'a « jamais remboursés.

« Pour tous ces services, j'ai recueilli la haine « et les mauvais propos de M. H.... L..... Je ne « prends la liberté de vous en parler ici, mon- « sieur, que pour vous montrer qu'un homme « essentiellement ingrat n'est pas digne de con- « fiance, et en même temps pour que les impres- « sions qu'il a cherché à répandre contre moi, « soit dans votre esprit soit dans celui d'autres « personnes dont l'estime m'est bien précieuse, « ne nuisent point à l'opinion que je désire que « vous conceviez de mes principes, de mes inten- « tions et de mes services.

« J'ose croire que vous examinerez avec bien- « veillance l'exposé que je vous adresse, et ne « verrez dans le motif qui me l'a fait communi- « quer exclusivement aux hommes d'État de ce « pays, qu'un désir de les éclairer sur les moyens « que des intrigans emploient pour surprendre « leur confiance et écarter d'eux les personnes « loyales et fidèles, etc. »

J'avais établi dans mon exposé,

1°. Que pendant vingt ans j'avais servi fidèle-

ment, au péril de ma vie, aux dépens de ma fortune, et quelquefois privé de ma liberté, cette cause que l'Angleterre soutenait avec tant de constance et de loyauté.

2°. Que lorsque j'étais occupé à suivre des relations importantes, avec la sanction et approbation de S. M. Louis XVIII, et encouragé par les ministres de Sa Majesté Britannique, MM. d'Antraigues et de Puisaye s'étaient coalisés pour me livrer au pouvoir de Napoléon, en s'efforçant de me faire bannir de l'Angleterre.

3°. Que c'était méchamment et dans la seule vue de décourager et de ruiner un homme auquel on ne pouvait reprocher qu'un excès de dévoûment (si un tel excès est digne de reproche), que MM. d'Antraigues et Puisaye m'avaient fait expulser de ma résidence à Londres pendant neuf mois, afin que je ne pusse observer leurs intrigues et déjouer leurs desseins.

4°. Que, laissant de côté tout ce qui m'était personnel dans la conduite de mes deux adversaires, leurs actions passées fournissaient des raisons suffisantes pour que le gouvernement leur retirât sa confiance s'ils la possédaient, ou qu'il la leur refusât s'ils s'obstinaient à y prétendre.

Mais déjà la rapidité et la gravité des événemens absorbaient tous les intérêts privés dans l'intérêt

général. Après avoir fait connaître l'issue de la fameuse campagne de 1812, j'indiquerai également les événemens extraordinaires et du plus haut intérêt qui eurent lieu sur le grand théâtre de la guerre dès l'ouverture de 1813. Je crois par là mettre les lecteurs à portée de tirer plus de fruits et de lumières de mes récits, qui se rattachent aux circonstances de l'époque.

Par suite de la défection des Prussiens, les Russes entrèrent sans résistance à Kœnigsberg, où une régence fut établie au nom du roi de Prusse : elle donna aussitôt une proclamation qui appelait le peuple au secours de son prince et de sa patrie pour les délivrer de la servitude des Français. A la fin de janvier, le Roi quitta Potsdam, où il était au pouvoir de la garnison française de Berlin, et s'en alla soudainement à Breslau : là, il donna lui-même une proclamation qui appelait ses sujets aux armes pour défendre leur souverain et leur patrie. Les Russes continuaient à avancer; ils occupèrent Elbing et Marienbourg. Le 8 février, ils entrèrent dans Varsovie, investirent Dantzick et Thorn. Une proclamation de l'empereur Alexandre, datée de Varsovie, invita les Allemands à secouer le joug de Napoléon. Le Czar s'exprima en ces termes sur les membres de la confédération du Rhin, « princes esclaves,

« disait-il, qui livrent leur malheureux pays à « l'insatiable ambition d'un homme. » Peu de jours après, l'empereur Alexandre, à la tête d'un des principaux corps de son armée, fit son entrée à Polotzk. Le 22, le roi de Prusse prit le parti décisif de conclure un traité d'alliance offensive et défensive avec l'empereur de Russie. Dans le courant de mars, les deux souverains eurent à Breslau une entrevue à la suite de laquelle le roi de Prusse adressa un manifeste à ses sujets pour leur exposer les motifs qui l'avaient engagé à joindre ses armes à celles des Russes. « Nous « avons plié, disait cet excellent roi, sous la su- « périorité de puissance de la France; la paix, « qui m'a privé de la moitié de mes États, ne « nous a procuré aucun bien; au contraire, elle « nous a été plus nuisible que la guerre même. » Cette phrase contenait l'essence du manifeste. Le 3 mars, les Français avaient évacué Berlin, et dès le lendemain les Russes y étaient entrés en forces. Ils occupèrent également Dresde et la rive droite de l'Elbe. Une armée suédoise, sous les ordres de Bernadotte, devenu prince-royal de Suède, marcha sur Stralsund. Dès le mois de juillet de l'année précédente, un traité de paix avait fait rentrer la Suède dans la politique de l'Angleterre, et l'entrevue d'Abo en Finlande, entre l'empereur de Russie et Bernadotte, avait décidé

ce dernier à des opérations offensives contre Napoléon. C'est là aussi que l'empereur de Russie s'était déterminé à écrire à Moreau pour l'engager à revenir en Europe.

Ainsi, la sixième coalition continentale était formée par suite du traité d'alliance entre la Russie et la Prusse, conclu, signé à Kalisch, et conseillé par le ministre Hardenberg : c'était la première fois que la Russie et la Prusse marchaient franchement et de concert contre Napoléon. L'accession prochaine de l'Autriche n'était plus douteuse. Que d'injures n'avait-elle pas à venger et de puissance à recouvrer? L'Europe changeait de face.

Comment, de son côté, Louis XVIII n'aurait-il pas senti renaître dans son cœur l'espoir de monter sur le trône de ses ancêtres? Dès 1812, et avant même le désastre de Napoléon en Russie, quelques hommes généreux s'étaient abandonnés à l'espérance de voir la cause des Bourbons devenir enfin la cause de l'Europe. Persécuté et exilé pour n'avoir pas consenti à courber sa tête sous le joug de Napoléon, le comte Alexis de Noailles s'était rendu près de différentes cours étrangères afin de sonder leurs dispositions politiques. A Vienne, il avait trouvé François II, éclairé par les événemens, prêtant déjà l'oreille à des conseils propres à sauver l'Europe. S'étant

rendu près de l'empereur de Russie, il trouva en lui un prince magnanime; et passant de la Suède à Hartwell, il avait porté au Roi des détails précieux sur la situation de la France, sur les dispositions de ses serviteurs, sur celles des cours qu'il venait de visiter. Le Roi, après l'avoir reçu avec une bonté encourageante, l'avait envoyé, muni de pouvoirs, en Suède et en Russie. Le comte fit un séjour de quatre mois à Saint-Pétersbourg, et rapporta à Hartwell des lettres de l'empereur Alexandre, et des détails certains sur les événemens militaires de cette époque.

D'un autre côté, M. Hyde de Neuville, réfugié aux États-Unis, parvenait à décider Moreau, vers la fin de 1812, à embrasser franchement la cause des Bourbons, et à se rendre en Europe pour les servir.

Enfin le Prince-Régent, véritable chevalier des rois, embrassait aussi, de même que tout son conseil, les intérêts de Louis XVIII, se montrant disposé, dès le mois de décembre 1812, à seconder les efforts des Français pour le retour de leur souverain légitime. A peine le comte de La Châtre [1] en eut-il reçu la communication, qu'il

[1] Depuis, duc de La Châtre, et l'un des premiers gentilshommes de la chambre du Roi.

invita M. Jacques-Sébastien Rollac, agent des royalistes de Bordeaux, qui était passé à Londres depuis 1810, de reprendre ses relations avec Bordeaux, pour y concerter avec ses amis une organisation nouvelle du parti royaliste. Le Roi, sur les données et sur les désignations de M. Rollac, arrêta que M. Pefaut de La Tour partirait avec une mission secrète pour Bordeaux. Le 12 mars 1813, M. Pefaut mit à la voile avec un ordre de passe pour les stations anglaises, depuis Cherbourg jusqu'à Bayonne. D'autres émissaires furent envoyés dans d'autres directions.

Cependant, tandis que le reflux de la guerre, parti des ruines de Moscou, marchait avec rapidité vers l'Elbe et la Sprée, Napoléon rassemblait avec une confiance apparente et un espoir trompeur, de nouvelles forces pour recouvrer le terrain qu'il avait perdu. Aussi docile que le sénat de Caligula, son *Sénat conservateur*, après l'avoir consolé de ses désastres par des témoignages de servilité, avait mis deux cent cinquante mille nouveaux conscrits à sa disposition. Napoléon repasse le Rhin, comme si un mauvais génie l'eût poussé au fond de l'Allemagne. Là, il hasarde toute sa fortune dans deux batailles rangées, où il arrache avec peine la victoire à l'armée combinée russe et prussienne. Son armée,

dépourvue d'appui, n'avait gagné que du terrain; tandis que les alliés, combattant pour affranchir les peuples, trouvaient les peuples pour les soutenir : ils venaient de continuer leur retraite sur l'Oder, tandis que Napoléon, occupant Dresde et Leipsick, était entraîné à leur poursuite.

Bien qu'il eût étonné l'Europe par la création spontanée d'une nouvelle armée, et que ses derniers succès vinssent en quelque sorte de rétablir sa réputation militaire, d'un autre côté, il n'était pas assez aveuglé pour ne pas voir que son mouvement de la Saale sur l'Oder n'était qu'une suite de combats destructeurs, et qu'à mesure qu'il avançait il s'éloignait de ses renforts, tandis que les alliés se rejetaient sur les leurs. Les difficultés s'accumulant autour de lui, Napoléon fit parvenir à l'empereur Alexandre, par l'intermédiaire de l'Autriche, des propositions d'armistice qui devaient préparer la tenue d'un congrès. Le 4 juin, l'armistice conclu à Plesswitz, en Silésie, fut ratifié des deux côtés, et l'on tira une ligne de démarcation entre les armées, d'après leurs positions respectives. Dans le fond, Napoléon n'y avait souscrit que dans l'espoir de séduire ses alliés ou de les désunir, et aussi par le besoin qu'il avait de réparer ses pertes et de recevoir ses renforts.

La nature des circonstances et des événemens qui se pressaient, me faisait désirer ardemment qu'une communication directe avec Paris fût organisée de manière à procurer aux ministres de Sa Majesté Britannique, ainsi qu'à S. M. Louis XVIII, pour ce qui le concernait, l'état de l'opinion de l'intérieur avec le plus de promptitude possible; il s'agissait d'en profiter, si des événemens faciles à prévoir survenaient par suite de ce qui allait se passer en Allemagne, et particulièrement encore de ce qu'on pouvait espérer des succès de lord Wellington dans le Midi. Sorti de ses cantonnemens vers la fin de mai, Wellington s'était avancé sur Taro, poursuivant les Français qui, après avoir quitté le Tage et Madrid, venaient d'évacuer Valladolid le 4 juin. Toute leur armée, traversant Burgos, se retira sur l'Èbre. Le 14 et le 15, l'armée alliée passa ce fleuve et marcha sur Vittoria, où les Français, commandés par le roi Joseph et par le maréchal Jourdan, avaient pris position. Le 20 eut lieu la fameuse bataille de Vittoria qui, dégénérant en déroute du côté des Français, embarrassés de leur énorme convoi, leur fit perdre tout leur bagage, toute leur artillerie, et ouvrit à Wellington l'accès de la France. Jugeant les circonstances favorables, je songeai dès-lors à vaincre les dif-

ficultés des communications directes avec Paris, toujours au moyen de Perlet, qui, dans sa correspondance, affectait un redoublement de zèle, et renouvelait ses offres de services pour la cause de la légitimité. J'en fis l'objet d'une note que j'adressai à M. Hamilton, sous-secrétaire d'État aux affaires étrangères. Il l'accueillit, et me demanda si Perlet était connu de Louis XVIII : j'eus recours à M. le duc d'Havré pour répondre officiellement au sous-secrétaire d'État, et voici la lettre que m'adressa M. le duc d'Havré [1], et que je mis sous les yeux de M. Hamilton.

« Sur le compte que j'ai rendu, Monsieur, à Sa « Majesté, que M. Hamilton vous avait demandé « si M. Perlet en était connu, le Roi me charge « de vous marquer qu'il vous autorise à dire à « M. Hamilton qu'il connaît ledit Perlet ; qu'il a « eu des rapports avec lui, et que sur ce qu'il lui « a fait savoir qu'il avait de nouvelles et impor- « tantes communications à faire à Sa Majesté et « au gouvernement britannique, elle vous a donné « la commission de lui mander qu'elle serait très « aise de les recevoir de lui, sous la condition de « se munir de toutes les pièces justificatives de « ce qu'il pourra avancer, et que d'ailleurs elle

[1] Du 15 juillet 1813.

« verrait avec plaisir le gouvernement britanni-
« que accorder à M. Perlet, sous le nom de Fa-
« vergé, la permission qu'il désire et sollicite.

« Vous connaissez, Monsieur, tous les senti-
« mens d'intérêt, de considération et d'estime,
« de votre très humble et très obéissant ser-
« viteur,

« *Signé*, LE DUC D'HAVRÉ ET DE CROÏ. »

On voit par cette lettre que le Roi était en garde et peu disposé à accorder une confiance aveugle aux informations annoncées par Perlet, puisqu'il exigeait qu'elles fussent accompagnées de pièces justificatives. Mais ce qui était essentiel, selon moi, c'était d'ouvrir promptement des communications directes et régulières avec Paris; c'était aussi l'avis de M. Hamilton. J'en obtins une décision qui m'autorisait à m'aller concerter à cet effet avec le prince de Bouillon, qui, sous le titre de commodore, commandait la station de Jersey et du Vieux-Château, où il faisait sa résidence. Dans mon dix-huitième Chapitre [1] j'ai parlé de ce seigneur qui, momentanément détenu au Temple pendant que j'y étais prisonnier, m'avait comblé de témoignages d'un intérêt touchant. Je con-

[1] Tome III, page 244.

naissais d'ailleurs la noblesse de son caractère et combien il était dévoué à la bonne cause. Pressé de me mettre en relation directe avec lui, je fis mon premier voyage à Jersey, et j'en reçus l'accueil le plus cordial. Nous conférâmes. Je lui fis sentir que les communications directes avec la France rendaient encore plus importante l'organisation qui pouvait s'établir par son moyen et par ses ordres, concurremment avec ce que nos amis de Paris pourraient fournir de leur côté, et que j'en avais tellement la confiance, que j'avais tout surmonté pour obtenir enfin la décision qui venait de m'être donnée, et par laquelle j'étais autorisé à lui annoncer qu'il pourrait recevoir et entendre la personne qui devait arriver de Paris, et rendre compte ensuite directement aux deux sous-secrétaires d'État (M. Cooke et M. Hamilton), des communications que cet envoyé serait dans le cas de faire, et en outre de donner connaissance au Roi de tout ce qu'il y aurait de particulier à communiquer à Sa Majesté. J'ajoutais que l'envoyé devait attendre ensuite à Jersey, sous la surveillance de l'autorité maritime, ce qui pourrait être déterminé par les ministres, ensuite de l'intérêt plus ou moins grand que pourrait offrir ses informations. Ceci posé, il fut convenu que le prince organiserait, pour les ex-

péditions, par le moyen de ses bateaux pêcheurs, une ou deux communications par semaine, au moyen desquelles nous recevrions régulièrement le Moniteur, le Journal de l'Empire et autres publications de Paris; que le tout me serait adressé à Londres, afin d'en pouvoir faire moi-même la répartition, et que j'aurais soin en retour de faire parvenir au prince, régulièrement, les journaux anglais pour alimenter la correspondance, qui, ainsi que nous en convînmes, ne serait jamais compromise par des envois étrangers aux intérêts de Sa Majesté Britannique et du roi de France. Quant à l'envoyé, nous décidâmes qu'il resterait chez le prince même à Jersey, seul moyen d'éviter qu'il ne fût compromis par un séjour dans Londres, où il pouvait rencontrer soit des indiscrets, soit même des émissaires de la police impériale, dont on supposait l'existence sans qu'on eût aucune certitude à cet égard. Or, tout pouvait se traiter parfaitement chez le prince, à moins que la nature des communications ne fît désirer aux ministres que l'envoyé leur fût adressé à eux-mêmes; je priais seulement le prince de ne pas me laisser ignorer un instant son arrivée à Jersey. Je ne lui laissai pas ignorer non plus que cette affaire avait nécessité de ma part un voyage à Hartwell, et une correspondance avec le duc

d'Havré, investi de toute la confiance du Roi. Le prince mit un grand empressement et une grâce parfaite, non seulement dans tout ce qui pouvait contribuer à remplir les vues de son gouvernement, mais encore à fortifier les espérances dont S. M. Louis XVIII commençait à se nourrir. J'eus un extrême bonheur de trouver le prince de Bouillon si heureusement disposé et si convenablement placé pour faciliter des communications dont les résultats pouvaient être si favorables aux intérêts de tous. Je lui témoignai de la part du Roi, sa satisfaction de le savoir occupé de ses intérêts, qui étaient bien évidemment, et plus que jamais, ceux du gouvernement britannique, lequel montrait le désir sincère de saisir le moment propre à coopérer au rétablissement de la légitimité en France, sans le retour de laquelle il n'y aurait jamais de tranquillité à espérer pour les peuples. Nous étions vraiment heureux de contribuer à cette sainte opération.

A mon retour à Londres, j'adressai la note suivante aux deux sous-secrétaires d'État. [1]

« J'ai trouvé, d'après ce dont j'ai été chargé, « le moyen d'organiser une correspondance, ou « plutôt une communication directe, avec des

[1] Sous la date du 16 juillet 1813.

« hommes dévoués, à Paris; et j'ai reçu l'assu-
« rance de leurs désirs de se rendre utiles essen-
« tiellement aux ministres de Sa Majesté Britan-
« nique, et, par suite, à la cause de la légitimité.
« Je me suis rendu en conséquence à Jersey, où
« j'ai eu occasion de renouveler connaissance
« avec M. le prince de Bouillon, que j'ai connu
« en 1808, lorsqu'il fut conduit au Temple, où
« j'étais. Sa situation, et son ancienne organisa-
« tion avec la côte voisine, le met en état plus
« que personne de donner ses soins aux envois
« qui pourraient être faits, et qu'il expédierait
« directement ici à la personne investie de la con-
« fiance du ministre. Il a dans ce moment encore
« les mêmes pêcheurs à sa disposition, et il m'a
« promis de les mettre en activité dès qu'il y se-
« rait autorisé officiellement. Cette affaire bien
« organisée, les ministres de Sa Majesté Britan-
« nique pourront espérer de recevoir très régu-
« lièrement, une ou deux fois la semaine, des
« nouvelles de Paris et les journaux français, en
« échange desquels des journaux anglais seront
« réexpédiés pour faciliter la communication. Il
« sera convenu, à l'arrivée de la personne que
« nous attendons, et ensuite des communications
« qu'elle se dit chargée de faire au Roi et aux
« ministres de Sa Majesté Britannique, que cette

« facilité ne sera uniquement employée que pour « le service du ministère, et qu'aucune autre « correspondance d'émigrés ou de Français ne « viendra la compromettre; et cette communica- « tion ne devra être connue que de M. le prince « de Bouillon, du Roi, et essentiellement des « ministres de Sa Majesté Britannique, qui pour- « ront juger de son utilité après les premiers « envois, et notamment après avoir entendu la « personne qui arrivera par la voie de M. le « prince de Bouillon, à qui il est essentiel de « faire parvenir un passe-port ou une autorisa- « tion pour faire arriver prudemment M. Favergé « (Perlet), qui pourrait être adressé directement « au sous-secrétaire d'État.

« Dans les circonstances, et en l'absence de « Paris de Napoléon Buonaparte, il doit être in- « téressant de connaître journellement l'opinion « de la capitale et ce qui s'y passe.

« M. Fauche prie M. Cooke et M. Hamilton de « bien vouloir prendre en considération cette « affaire, et d'y donner l'intérêt qu'elle peut in- « spirer, et à laquelle il offre de continuer ses « soins, en prenant l'engagement de ne jamais « dépasser les instructions qu'il pourrait, par « suite, être dans le cas de recevoir des ministres « de Sa Majesté Britannique.... »

Cependant, des négociations se suivaient à Prague, mais avec lenteur, et laissant encore les esprits en suspens. Il était visible qu'on négociait pour sauver l'Allemagne, et qu'on eût laissé Napoléon se retirer derrière le Rhin : mais tel n'était pas le calcul de son ambition; il lui en aurait trop coûté d'abandonner une partie de sa puissance. Toutefois, la durée de l'armistice fut prolongée jusqu'au 10 août. Dans cet intervalle, l'Allemagne retentissait de toutes parts de préparatifs de guerre. L'attention publique se portait principalement sur ceux de l'Autriche : ils étaient tels, qu'ils décelaient chez cette puissance l'intention de prendre une part principale aux événemens qui étaient à la veille de se développer.

On était dans l'attente de ce qui allait se passer, lorsqu'on apprit à Londres d'une manière positive que Moreau, après avoir quitté sa retraite en Amérique, se trouvait au quartier-général de Bernadotte, son compagnon d'armes, pour se joindre à la coalition, dont il regardait la cause comme celle de la liberté publique. Cette nouvelle fit grande sensation; et j'avoue qu'elle me combla de joie, et redoubla mes espérances. Je voyais se réaliser les desseins que Moreau m'avait confiés dans la prison du Temple, neuf ans aupa-

ravant, et que je n'avais laissé ignorer, ni à la Russie, ni à l'Angleterre, ni à la Prusse.

« Je vois, me mandait le duc d'Havré, d'Hart-« well[1], que la réputation de Moreau se soutient, « et qu'il continue toujours à être bien famé en « France et dans toute l'Europe. Bernadotte fixe « aussi tous les yeux, et ce moment-ci va devenir « intéressant. Le Midi vient de se distinguer; il « faut en voir les suites, et voir aussi la conduite « du Nord après l'armistice.... Je suis bien fâché de « vous avoir manqué à Londres, car vous devez « avoir des nouvelles intéressantes à nous donner. « Je viens de recevoir votre lettre, et ne pourrai « la communiquer que ce soir à Sa Majesté. Re-« cevez mes complimens de votre arrivée à bon « port, et les assurances de toute l'estime, etc. »

Nous étions tous dans la plus vive attente sur l'issue des négociations qui se suivaient à Prague; enfin nous apprîmes que l'armistice venait d'expirer sans avoir ouvert les voies à la paix, et que, le 11 août, le ministre autrichien au congrès avait remis au nom de sa cour, au ministre français, une déclaration de guerre contre la France, déclaration qui avait été suivie d'un traité d'amitié et d'alliance défensive entre les

[1] Lettre du 11 juillet 1813.

cours de Vienne et de Saint-Pétersbourg. Nous savions d'ailleurs positivement que la Russie et la Prusse avaient déjà conclu des traités avec l'Angleterre, qui s'engageait à payer des subsides à chacune des autres puissances, en considération des armées qu'elles promettaient de mettre en campagne. Il était visible que l'Angleterre, par un vaste et dispendieux concours, voulait affranchir le continent.

Dans ces graves circonstances, j'étais excessivement contrarié de ne recevoir aucune nouvelle directe de Paris, et du silence de Perlet, dont le Roi attendait les informations particulières, annoncées comme prochaines et très fréquentes.

« Il me tarde de savoir, me mandait le duc « d'Havré[1], que vous ayez appris des nouvelles « de Perlet : ce silence commence à devenir in- « quiétant. Je crois cependant qu'il peut tenir à « la surveillance de la police, que l'on dit être « fort augmentée.... Je pense bien comme vous « sur Moreau, et je vois avec plaisir sa liaison « avec Bernadotte; j'en espère beaucoup, et suis « charmé, sans en être étonné, de ce que vous « me marquez à son sujet.... »

[1] Lettre du 5 septembre 1813.

Le 9 septembre, je remis à lord Castlereagh la note suivante sur le général Moreau :

« Si le public, ou même des personnes placées « de manière à pouvoir juger plus sûrement des « conséquences de certaines variations de la scène « politique, sont exposées à une grande incerti- « tude dans des cas où il est nécessaire de con- « naître toutes les circonstances de ces variations « pour la direction de leur jugement, j'ai lieu de « croire que la lecture des pièces que j'ai l'hon- « neur d'adresser à Votre Excellence ne peut être « que personnellement intéressante pour elle.

« Je ne crois pas m'abuser en les considérant « comme la base des arrangemens en vertu des- « quels le général Moreau est venu se présenter « sur la scène politique, pour hâter et décider le « dénoûment du drame terrible dont le sujet em- « brasse tous les intérêts les plus importans des « divers États de l'Europe, et tend à fixer leur « sort, ou par leur asservissement général, ou « par le triomphe de la cause de la justice et de « l'humanité sur celle du crime et de l'ambition « la plus démesurée.

« J'avais déjà une connaissance sûre du carac- « tère et des sentimens du général Moreau, par « les informations que je tenais du général Piche- « gru, avec qui j'étais en rapport intime, ce qui

« n'est peut-être pas ignoré de Votre Excellence, « lorsque la fortune, qui semblait me faire éprou- « ver toute sa rigueur, en me plongeant dans la « prison du Temple, me ménagea une faveur « réelle en y poussant, quelque temps après, le « général Moreau, dont la confiance envers moi « s'étendit au point de me communiquer des in- « structions positives, dans le cas où je pourrais « les rendre utiles à la cause à laquelle j'étais « dévoué, et au succès de laquelle j'apportais le « zèle, la sincérité et la constance dont le général « Moreau n'avait pu concevoir aucun doute. »

« Les pièces que je prends la liberté de vous « soumettre, Milord, ne sont en effet que le re- « cueil de ces instructions, en vertu desquelles « j'expliquai à M. le comte de Novosiltzoff, mi- « nistre de l'empereur de Russie à Berlin, où je « me trouvais alors, et l'importance des services « que pouvait rendre le général Moreau, et les « conditions auxquelles ils pouvaient être ob- « tenus.

« La ligne de conduite que j'ai suivie à cette « occasion a été soumise à M. Jackson, ministre « de Sa Majesté Britannique à la cour de Prusse, « qui voulut bien l'approuver, et appuyer mes « démarches et mes argumens auprès du comte « de Novosiltzoff, qui goûta parfaitement le plan

« que j'offrais, en quelque sorte, comme simple « interprète du général Moreau, et se chargea de « le faire parvenir à l'Empereur son maître.

« La première partie de ce plan est aujourd'hui « réalisée par l'apparition du général Moreau « dans un moment où elle doit infailliblement « avoir produit, et produira de plus en plus, la « sensation la plus vive sur divers partis, entre « lesquels les plus intéressés sont Buonaparte, « les armées françaises, qui jusqu'à présent n'a- « vaient pas encore eu le choix sur l'emploi de la « force qu'elles composent, et la nation française « elle-même, réduite au silence par défaut de « point de ralliement auquel elle pût s'appuyer « pour se prononcer.

« Le résultat dépendra nécessairement du dé- « veloppement des desseins et des mesures que « le principal agent aura obtenu, et pourra ulté- « rieurement obtenir la faculté de mettre à exé- « cution.

« Je me flatte que ce n'est pas trop présumer « que d'annoncer que la nature des desseins et « des mesures conçus par le général Moreau, « doit se trouver exactement indiquée dans les « pièces ci-jointes, puisque, dans le fait, je n'ai « fait que lui servir d'organe dans la rédaction « de ce que je tenais de lui-même, en me bornant

« aux points les plus marquans. Je m'étais abstenu « de plusieurs détails qui ne laissent pas d'être « devenus aujourd'hui très intéressans, puisqu'ils « sont des accessoires importans à l'exécution « d'un plan qui enfin a été adopté par la partie « qui en est restée dépositaire depuis huit ans, « sans que, depuis ce temps, il soit survenu au- « cun événement qui ait pu influer sur aucune « modification de la part du personnage sur les « dispositions et les mesures duquel doit être di- « rigée l'espérance du succès.

« Il est naturel de se persuader qu'aujourd'hui « le plan porte ses ramifications jusqu'au centre « de la France. J'ai des motifs particuliers de « penser ainsi, par suite des informations que je « tiens du général Moreau, et des liaisons parti- « culières que j'ai pu entretenir avec des per- « sonnes de l'intérieur, dont les dispositions « secrètes sont semblables aux siennes. Les in- « formations que je pourrais obtenir et commu- « niquer de ce qui peut se passer à Paris sont « susceptibles d'une très grande étendue, ainsi que « d'une parfaite certitude : c'est ce dont je suis si « persuadé, Milord, que je pourrai vous donner « une entière conviction, et vous en faire concevoir « toute l'importance. C'est par une circonstance « qui m'est personnellement particulière, et que

« je regarde comme fort heureuse, que j'ai pu, « par la même occasion qui m'a fourni la con- « naissance personnelle du général Moreau, faire « celle du prince de Bouillon, principal directeur « de la correspondance avec la France, que le « gouvernement britannique vient d'autoriser; « m'étant aussi rencontré avec lui au Temple, où « j'ai obtenu des marques de son estime, aux- « quelles il a bien voulu récemment en ajouter « de nouvelles pendant le court séjour que je « viens de faire à Jersey.

« C'est de vous, Milord, que dépend la facilité « de donner tout son effet à la correspondance, « dont je puis être un des principaux, et j'ose « dire un des plus utiles agens. Mais pour que « vous puissiez à cet égard porter un jugement « exact et définitif, je prends la respectueuse li- « berté de vous prier de m'accorder une audience « particulière. »

Hélas! Moreau n'était déjà plus. Blessé à mort à l'attaque de Dresde, le 27 août, il avait cessé de vivre dans la nuit du 1^er^ au 2 septembre. On n'apprit d'abord à Londres que l'événement de sa blessure, sans en connaître toute la gravité; on allait même jusqu'à former des doutes à cet égard, tant on se défiait des nouvelles venues par la voie du quartier-général de Napoléon!

Mon premier mouvement fut de voler auprès de Moreau, que j'aimais tendrement, comme j'avais aimé Pichegru, dont il me semblait qu'il était appelé à réaliser tous les plans de restauration. J'écrivis en conséquence à madame Moreau, qui était à Londres, et je lui offris de me transporter en toute hâte près du général. Je fis part en même temps de mon projet à M. le duc d'Havré, pour qu'il en donnât connaissance au Roi.

« Je regarderais, me mandait immédiatement « le duc d'Havré [1], la nouvelle de la blessure du « général Moreau comme une calamité d'autant « plus grande, que sa perte, qui ne saurait être « remplacée, serait incalculable dans ses suites, « surtout d'après l'effet que sa présence produit « sur les armées alliées, et même sur les troupes « de Napoléon. Rien ne prouve mieux son mérite « que l'hommage universel qui lui est rendu.... « Rien de plus honnête que votre proposition à « madame Moreau : elle est remplie de délicatesse « et de sentiment; elle ne peut manquer d'être « reçue avec reconnaissance, et acceptée, si elle « n'a pas pris les devans, et n'y a pas envoyé sur- « le-champ dès la première nouvelle. Je la plains « de toute mon âme, et j'étais bien sûr de l'im-

[1] Lettre datée d'Hartwell, le 16 septembre 1813.

« pression que vous ressentiriez de ce bruit, que « j'espère encore n'être pas fondé.

« Je regretterais, si Perlet arrivait, que vous « fussiez absent; mais votre voyage ne serait pas « assez long pour qu'il ne vous attendît pas. Je « vois d'ailleurs que vous avez pris d'avance vos « mesures pour que votre absence portât le moins « de préjudice possible aux affaires; et s'il m'ar- « rivait des lettres pour vous, je les porterais au « Roi.... J'espère savoir demain votre dernière « détermination, nécessairement subordonnée à « la réponse que vous fera madame Moreau. »

Cette réponse me parvint en effet le lendemain 17 septembre; elle était conçue en ces termes :

« Monsieur,

« Vos lettres des 15 et 16 courant me sont « parvenues. Je suis infiniment reconnaissante de « la part que vous prenez aux vives inquiétudes « que me causent les affreuses nouvelles qui se « sont répandues relativement au général. Loin « de me flatter qu'elles soient entièrement fausses, « je n'y vois que des sujets d'alarmes, que l'arri- « vée de la malle de Gottembourg peut seule « détruire.

« La proposition que vous me faites, Monsieur,

« d'aller porter vos soins au général, est une « preuve d'intérêt que je ne lui laisserai point « ignorer. Je ne puis néanmoins l'accepter, ayant « la certitude qu'il a près de lui des amis qui ne « le quitteront pas. Veuillez recevoir tous mes « remercîmens, et l'assurance de ma parfaite « considération. « *Signé*, H. MOREAU. »

Ses alarmes n'étaient que trop fondées : la nouvelle que Moreau avait succombé se confirma malheureusement par une suite rapide d'informations officielles. M. le duc d'Havré m'ayant écrit à ce sujet une lettre touchante, et très honorable à la mémoire de Moreau, je l'envoyai à sa veuve comme un témoignage du haut intérêt qu'inspirait le triste état où la plongeait une perte irréparable. J'avais instruit le duc d'Havré de ma démarche. Voici sa réponse : [1]

« L'état affreux de madame Moreau, bien que « très naturel, est fait pour augmenter l'intérêt « qu'elle inspire. Ma lettre portait, Monsieur, « l'expression de mon âme, et celle du sentiment « de Sa Majesté, de Leurs Altesses Royales, et de « toute la colonie d'Hartwell; et puisqu'elle est « entre les mains de madame Moreau, j'espère « qu'elle y aura reconnu comme vous le cachet

[1] Datée d'Hartwell, le 29 septembre 1813.

« du cœur.... » Faisant ensuite allusion à l'opinion de certains détracteurs des intentions de Moreau, détracteurs que je lui avais signalés, le duc ajoutait : « L'opinion des individus dont vous me par-« lez sera noyée dans l'opinion générale, et nom-« mément dans celle des principaux intéressés : « le peu de créance et d'attention qu'on y don-« nera les fera jouir de leur dénigrement. Ils pou-« vaient regretter que le temps, que les positions « et que les circonstances n'eussent pas permis « au général de manifester ses opinions, et de les « exprimer au Roi; mais ils devaient aussi penser « que le moyen le meilleur et peut-être le plus « sûr de bien servir Sa Majesté, était pour le géné-« ral Moreau celui de ne se laisser ni pénétrer ni « deviner, et d'attendre pour s'expliquer d'être « sur la frontière, et en mesure d'appeler le Roi, « et de l'inviter à recueillir le fruit d'un travail « préliminaire et secret dans l'intérieur, qui eût « été plus profitable à la cause et à la personne « de Louis XVIII que toutes les démonstrations « trop prématurées. Vous avez raison d'ajouter « qu'il ne faut pas perdre courage, et d'observer « que la seule impulsion donnée par le général « Moreau porte déjà un grand préjudice à Buo-« naparte.... »

Moreau cependant avait expiré avant d'avoir

publié une proclamation aux Français que les souverains alliés avaient approuvée : je crois pouvoir indiquer d'une manière positive dans quel esprit elle était conçue. Moreau s'adressait aux Français, ses compatriotes; il leur disait qu'il n'était point revenu d'outre-mer dans l'intention de combattre sa patrie, mais bien de réunir ses moyens à ceux des alliés, qui, au nombre de cinq cent mille hommes, pouvant être portés à un million s'il le fallait, étaient disposés *aujourd'hui* à accorder la paix à la France, et *le Rhin pour limite*, à la condition de se débarrasser de l'usurpateur qui l'opprimait; et qu'il sacrifierait au besoin sa vie pour rendre le bonheur à sa patrie, dont il appelait tous les véritables enfans sous les étendards de l'indépendance.

Moreau avait demandé à l'empereur Alexandre, qui le regardait comme l'intermédiaire entre les alliés et la nation française, de n'avoir aucun titre près de sa personne. « Eh bien, lui avait dit ce « monarque, vous serez mon ami, vous serez « mon conseil. »

Quels fruits en effet n'aurait pas tirés la France d'une pareille intimité, d'une telle sympathie! Sans aucun doute, l'influence de Moreau eût été efficace; elle eût produit les plus heureux résultats; et les armées confédérées, parvenues

jusqu'au Rhin, n'auraient pas franchi ce fleuve : c'eût été du rivage même de Kehl, à jamais célèbre par ses exploits, que ce grand capitaine se serait fait entendre aux Français, qu'il les aurait appelés, et les aurait décidés à rejeter la tyrannie impériale et à rétablir les Bourbons.

La politique du dominateur de la France, il est vrai, et son désir le plus ardent, avait toujours eu pour objet de faire oublier aux Français et à l'Europe entière qu'il existait un roi Bourbon ; il s'était attaché surtout à familiariser les esprits avec l'idée que cette maison s'était rendue indigne de remonter sur le trône qu'il lui avait usurpé, et qu'elle était incapable de rendre la nation française heureuse et tranquille.

Qu'il ait pu ainsi tromper les Français et donner le change à la France, dont il avait fait une espèce de lazaret, il n'y a rien là qu'on ne puisse comprendre : mais que certains émigrés, qui devaient tout aux Bourbons, aient partagé en partie cette manière de voir, et cela au moment même où la nouvelle du plus grand revers qu'eût encore essuyé Napoléon (la défaite de Leipsick) venait de se confirmer, c'est ce qui ne pouvait manquer d'exciter mon indignation, et même, je le dirai, ma colère. Je citerai le trait suivant à ce sujet, comme étant caractéristique.

Le 13 novembre, M. de L....., alors attaché à l'ambassade de Russie, et qui était logé chez moi à Londres, dit, en se mettant à ma table avec ma famille, qu'il revenait d'Hartwell, que cette cour était une pétaudière, qu'il n'y avait que M. de Blacas qui eût la figure d'un diplomate, et que jamais les Bourbons ne rentreraient en France : que feraient d'ailleurs les Français, ajouta-t-il, d'un roi qui, pour se lever de sa chaise, était obligé de faire *trois bonds* (et il en fit le mouvement)? Il dit en outre que les Français d'aujourd'hui n'étaient plus les Français d'autrefois; qu'au surplus il ne retournerait jamais en France, qu'il était Russe et l'ami particulier de l'empereur Alexandre; qu'il pouvait entrer quand il le désirait dans son cabinet de travail, et que ce prince l'honorait de son amitié et de sa confiance. Puis il prétendit s'égayer sur le compte du respectable duc d'Havré, sur quoi je l'arrêtai, et lui répondis avec une émotion visible, que c'était à tort qu'il voulait faire le petit d'Antraigues, dont il était loin d'avoir le talent; que M. d'Antraigues avait dit aussi, et avant lui, qu'il était Russe, et entendait rester Russe tant que S. M. l'Empereur le conserverait son sujet; j'ajoutai qu'il était bien mal à lui de railler et de tourner en ridicule des personnages respectables

à tous égards. Nous échangeâmes ainsi quelques phrases un peu vives, et dès le lendemain il quitta la maison. Cette conversation avait indigné aussi M. Gilles qui dînait avec nous, et qui même alors préparait pour le Roi un travail dont j'aurai bientôt occasion de parler.

On savait positivement qu'après la défaite de Leipsick, la retraite du reste de l'armée de Napoléon n'avait offert que confusion et désarroi. C'était moi-même qui, dès les premiers jours de novembre, avais donné le premier avis à Hartwell de l'issue de la bataille. « Je n'ai qu'une minute « pour vous accuser la réception de votre lettre, « m'avait mandé aussitôt M. le duc d'Havré. Voici « une affaire dont les conséquences et les suites « peuvent être majeures. C'est bien le cas en effet « du *vive le Roi!* Le Roi, auquel j'ai montré « votre lettre, a été très sensible à votre excla- « mation, qui était bien l'expression de votre « cœur..... Ah! si les puissances voulaient le ré- « péter ce cri si français, en ajoutant au souligné « le nom de Louis XVIII, tout serait bientôt ter- « miné, car cette victoire de Leipsick est le pre- « mier coup de cloche de l'agonie de Buonaparte, « et un second doit l'achever. »

Les vœux des princes de la maison royale d'Angleterre étaient tout-à-fait conformes à nos dé-

sirs. Le duc de Kent, parrain du fils aîné de ma fille [1], et le duc de Glocester, ne me les avaient pas laissé ignorer; les sentimens du Prince-Régent étaient connus. J'avais eu aussi avec le duc de Sussex une conférence intéressante et très touchante en même temps, par les vœux que ce prince avait manifestés pour S. M. Louis XVIII, auquel je les fis connaître, et qui y fut très sensible.

On sent combien étaient attendues avec impatience les nouvelles du continent. « Voilà donc « Buonaparte à Mayence, et, dit-on, à Stras« bourg, m'écrivait le duc d'Havré le 15 novem« bre; il ne négligera rien pour obtenir des le« vées d'hommes et d'argent. Ces demandes si « exorbitantes et si souvent renouvelées de« vraient faire une impression profonde sur l'in« térieur. Mais la crainte glace les esprits et les « cœurs; on redoute de ne pas échapper à la sur« veillance de la police; et je prévois que tout lui « sera accordé, peut-être avec murmures, mais « qu'on n'opposera pas de résistance. »

On voit qu'on ne se faisait point illusion à

[1] Que j'avais mariée à Londres, au commencement de 1813, à M. Théodore de Gümoens, officier au service de Sa Majesté Britannique, fils du propriétaire du château de Gümoens dans le pays de Vaud.

Hartwell. « Les vents, ajoutait le duc d'Havré, « contrarient les nouvelles que nous attendons : « elles ne peuvent qu'être bonnes tant au Nord « qu'au Midi, si, comme je l'espère, on ne négo- « cie pas, et si on se décide à soutenir, à recon- « naître et à mettre en avant le Roi légitime de la « France, sans lequel on ne peut rien fixer d'une « manière stable, tandis que son rétablissement « simplifierait tout, ramenerait l'ordre, la paix, « la tranquillité et le bonheur général. »

Déjà, même à cette époque, on prévoyait à Hartwell que le Sénat voudrait intervenir et dicter des conditions au Roi. Voici comment s'exprimait à cet égard M. le duc d'Havré [1] : « Dans « l'état actuel des choses, on ne peut savoir ce « qui se passera; mais assurément, si j'avais dans « le Sénat influence, je lui conseillerais, pour le « bien général de la France, d'abandonner toute « idée de réglement; et connaissant les intentions « droites et loyales du Roi, ainsi que ses vues « sages, je l'appellerais sans condition, et m'en « rapporterais à lui du soin de cicatriser les plaies « de son empire, et de lui rendre le bonheur que « lui-même ne peut espérer que par celui qu'il « procurera au royaume. Les transactions sont

[1] Lettre du 17 novembre 1813.

« souvent longues à conduire à leur perfection, « sujettes à mille incidens imprévus qui devien- « nent matière à chicane, et je crois très prudent « d'en référer à un roi éclairé et formé à l'école « du malheur. Le gouvernement provisoire, à « l'époque où Moreau en était d'avis, pouvait être « un mal nécessaire; mais à présent les temps ne « sont plus les mêmes, et je suis persuadé qu'il « eût renoncé à ce plan et aurait eu d'autres « vues. La légitimité ne peut être contestée, et « sa reconnaissance seule en prouve le droit et y « fait rentrer par la force de son principe celui « en qui elle réside..... Voilà Buonaparte à Paris « et les débris de son armée en France : nous « allons voir ce qui en résultera. Je crois qu'il « tire à sa fin; mais il y a de longues agonies, et « elles, sont souvent accompagnées de convul- « sions..... »

En réponse à ma lettre du 27 novembre, pleine d'espérances, le duc s'exprimait ainsi[1] : « Je partage « absolument votre espoir et votre façon de pen- « ser : rien, en effet, n'est plus frappant que le « changement d'opinion des personnes dont vous « me parlez, de même que la diversité des nuan- « ces dans la manière de s'expliquer. Je crois aussi

[1] Lettre du 28 novembre.

« l'homme aux abois : le changement total de mi-
« nistère, la confiance entière donnée à M. de
« Caulaincourt, la mission qui est donnée à M. de
« Talleyrand, tout cela est un signe de détresse,
« un préliminaire d'agonie. Il me tarde bien dans
« ce moment de voir arriver Perlet; mais le pour-
« ra-t-il?..... »

On sent combien il importait d'avoir des informations exactes sur l'état intérieur de la France et sur la disposition des esprits. Je m'adressai à mon ami M. Gilles, négociant de Paris, dont j'ai déjà parlé, et qui était revenu depuis peu en Angleterre. Je le pressai de donner au Roi *un tableau de l'esprit public et de la situation de la France à cette époque.* Il s'en acquitta si bien, que M. le duc d'Havré, dans la lettre qu'il m'écrivit à ce sujet [1], s'en exprima en ces termes : « Sa Majesté a été très satisfaite du compte rendu
« par votre ami, de la situation de Paris et de la
« France; il s'est trouvé conforme à divers ta-
« bleaux qui lui avaient été présentés. Elle a été
« fâchée du silence de Perlet, qui lui paraît d'au-
« tant plus singulier qu'il *avait annoncé des cho-*
« *ses qu'il est extraordinaire qu'il ne justifie pas.*
« D'après les rapports de M. Gilles, il est aisé de

[1] Lettre du 2 février 1814.

« conclure que l'on a bien dans l'intérieur les « élémens d'un parti dans les gens bien pensans, « et dans les mécontens, mais rien d'organisé; « point de cadres prêts à remplir comme l'avait « promis Perlet, etc..... » Sa Majesté fit remercier M. Gilles par M. le duc d'Havré, qui m'écrivit de lui témoigner toute la satisfaction du Roi.

Cependant aucune des personnes envoyées de Londres en France, par le cabinet de Sa Majesté, dans le courant de 1813, n'avait rien pu faire de décisif dans les intérêts des Bourbons. Le Roi, qui jugeait mieux des événemens, avait fait partir pour Bordeaux M. de Perrin, muni de nouvelles instructions, et porteur d'un billet de sa main pour les chefs des royalistes bordelais; ce billet était conçu en ces termes: *Il tarde au meilleur des pères de se trouver au milieu de ses enfans.*

Les événemens se pressaient: la défaite de Napoléon à Leipsick avait fait reculer vers les anciennes limites de la France les débris des armées françaises qui avaient pris Vienne, Berlin, Moscou et Madrid. Dès-lors on prévit que le dominateur déchu serait condamné à défendre à son tour le centre de son empire et les approches de sa propre capitale. En effet, les monarques alliés, réunis à Francfort, prirent la résolution énergi-

que de faire passer le Rhin à trois cent mille hommes de leurs troupes, afin de les diriger dans une opération commune. Aussitôt qu'on en eut avis à Londres, il ne resta plus dans le cœur des vrais amis du Roi aucun doute sur la chute prochaine de l'usurpateur.

S'abouchant par ordre du Roi avec M. Rollac, le comte de Blacas lui dit que le temps était venu où les renseignemens positifs devenaient indispensables pour faire connaître au gouvernement anglais les véritables ressources du Roi dans Bordeaux; que ce gouvernement en avait besoin pour envoyer au duc de Wellington des instructions et même des ordres précis à cet égard. M. Rollac répondit qu'il était assuré que ses amis les royalistes de Bordeaux ne feraient aucun mouvement sans la présence d'un prince de la maison royale, et qu'ils ne cessaient d'en faire la demande. « Le Roi, répliqua M. de Bla-« cas, s'en occupe sérieusement; et voilà pour-« quoi il est si important de faire connaître au « duc de Wellington toute l'étendue de nos « moyens dans cette partie de la France. Ce gé-« néral saura alors comment il devra seconder « le mouvement royaliste, qui aura lieu dès qu'on « apprendra l'arrivée d'un prince sur le territoire « français. »

Les mesures adoptées par le Roi furent confidentiellement communiquées au gouvernement anglais, par le ministre du Roi, comte de la Châtre [1]. Le Roi eut alors la très heureuse idée de faire passer aux principaux fonctionnaires de Napoléon l'engagement par écrit de *légitimer tous les rangs et de consolider toutes les fortunes.* En conséquence, M. de Blacas remit à divers émissaires dirigés sur Paris la déclaration suivante :

« Le Roi ne voulant négliger aucune occasion « de faire connaître à ses sujets les sentimens « dont il est animé, me charge de donner, *en son « nom,* à N....., toutes les assurances qu'il peut « désirer. Sa Majesté sait tout ce que N..... peut « faire pour son pays, non seulement en contri- « buant à le délivrer du joug qui l'opprime, mais « en secondant un jour de ses lumières l'autorité « destinée à réparer tant de maux. Les promesses « du Roi ne sont au reste que la suite des enga- « gemens qu'il a pris à la face de l'Europe, et « qui ne lui laissent qu'à oublier les erreurs, ré- « compenser les services, étouffer les ressenti- « mens, *légitimer les rangs, consolider les for- « tunes,* à n'occasionner, en un mot, que la pai-

[1] Depuis, duc de La Châtre.

« sible transition des calamités et des alarmes « présentes au bonheur et à la sécurité à venir.

« Hartwell (comté de Buckingham), 1^er^ dé- « cembre 1813.

« *Signé*, LE COMTE DE BLACAS D'AULPS. »

Dans ces circonstances, je faisais des courses fréquentes à Hartwell pour le service du Roi. J'y conduisis vers cette époque M. Lewis Goldsmith, auteur d'une *Histoire secrète du cabinet de Saint-Cloud*, dont je me garderai bien de faire l'apologie. On sait qu'après avoir voyagé dans différentes contrées, il servit quelque temps Buonaparte comme agent secret, et qu'en 1809, étant retourné en Angleterre, il y fut arrêté et détenu à *Tottilfield prison;* qu'enfin il ne fut mis en liberté qu'après avoir donné caution, et même des renseignemens très importans. Il écrivait alors avec la plus grande violence contre Buonaparte, dans son *Anti-Gallican*, gazette qui, il faut le dire, rectifiant et ramenant l'opinion de ses compatriotes, égarée par l'esprit révolutionnaire, les disposa en faveur de la cause des Bourbons. Lui-même étant venu m'assurer qu'il était dévoué aux princes de la maison royale, je n'hésitai pas de le conduire à Hartwell. Là, il donna des détails relativement à ce qu'il savait des tentatives d'empoi-

sonnement qui avaient eu lieu à Varsovie, sur le Roi et sur son auguste famille. Il avait aussi une mission qu'il disait tenir d'un ami du maréchal Soult, alors opposé au duc de Wellington, sur l'Adour et sous Bayonne.

Dans mes courses répétées à Hartwell, je m'aperçus aisément que M. de Blacas, qui aspirait à être le seul pivot des affaires secrètes du Roi, était jaloux de la confiance que Sa Majesté ne cessait de témoigner à M. le duc d'Havré. Sortant un jour de la chambre du Roi, il me demanda à plusieurs reprises ce que j'avais apporté à Sa Majesté; mais comme le Roi m'avait ordonné de ne communiquer avec lui que par le seul intermédiaire de M. le duc d'Havré, je répondis à M. de Blacas « que M. le duc d'Havré lui rendrait compte « sans doute de cette communication, » sachant bien que le duc n'avait aucun compte à lui rendre.

Cependant la nouvelle étant parvenue au cabinet britannique que, le 21 décembre, les alliés avaient passé le Rhin depuis Bâle jusqu'à Schaffouse, avec six divisions fortes de plus de cent mille hommes, les ministres se montrèrent encore plus disposés à seconder efficacement les vues de Louis XVIII. Le retour de M. de Perrin à Londres, son rapport sur l'organisation militaire et secrète à Bordeaux, la demande pressante

et constamment répétée d'un prince de la maison royale, les progrès du duc de Wellington, qui, déjà maître des Pyrénées, était campé à la vue de Bayonne, tout porta le Roi, qui ne perdait de vue aucune des scènes de ce grand drame, à ne pas différer de faire passer le duc d'Angoulême à l'armée alliée du Midi. La présence de ce prince devait prouver à toute la France l'harmonie qui existait entre le Roi et le gouvernement britannique, et ne plus laisser de doutes sur la possibilité du rétablissement des Bourbons.

Le 12 janvier 1814, le duc d'Angoulême fit voile pour les Pyrénées, et le comte d'Artois pour la Hollande, afin de se rendre de là en Suisse. Quant au duc de Berry, qui brûlait de devancer les princes sur le sol de la France, il s'était déjà rendu à l'île de Jersey, pour être plus à portée des royalistes de la Normandie. De projets en projets, d'espérance en espérance, plusieurs intrigans de Paris avaient amené les plus zélés partisans du Roi à regarder comme possible, et dans l'intérêt des Bourbons, le débarquement de Son Altesse Royale sur les côtes de cette province, où l'attendaient, disait-on, quarante mille hommes bien armés et équipés, mais qui ne voulaient éclater que lorsqu'ils auraient à leur tête un prince français pour marcher sur Paris.

Autorisé par le Roi, par M. le duc d'Havré et par le ministère anglais, je me rendis à Jersey et à Guernesey, pour y établir, d'accord avec le prince de Bouillon, comme le projet en avait été conçu, des communications avec les côtes de France, à l'effet d'y assurer des moyens de passage, et en même temps de faciliter la correspondance. J'avais encore un autre dessein qui m'était personnel, et qui se rattachait aussi aux grands intérêts du moment. M. Gilles avait été chargé par le duc d'Havré, et particulièrement autorisé à employer tous ses moyens pour me procurer à son arrivée en France, de M. Desmarets, un passe-port qui me permît de passer moi-même à Paris, accompagnant mon frère le capitaine, qui, malade, désirait par là éviter la traversée par la voie de Morlaix. Muni de ce passe-port, j'aurais eu la facilité, étant à Paris, de juger dans les vingt-quatre heures à quoi tenait le fameux comité royaliste dont Perlet, depuis plusieurs années, entretenait S. M. Louis XVIII.

Dans toutes ces opérations, j'étais sûr d'être parfaitement secondé par le prince de Bouillon, avec qui j'étais en correspondance intime. Par sa lettre du 14 décembre, il m'avait chargé de faire agréer l'assurance de ses sentimens à M. le duc d'Havré, « et, ajoutait-il, l'assurance de mon

« profond et loyal dévoûment à son auguste « maître, qui est pour moi toujours le centre des « véritables intérêts de l'Europe, et sans la *res-* « *tauration* de l'autorité duquel, et de son au- « guste maison, je ne vois pour le monde point « de salut. »

A la veille de mon départ pour le joindre, je reçus de lui une autre lettre écrite de Bagatelle-Jersey, sous la date du 17 janvier, dans laquelle il s'exprimait en ces termes : « Quelles excellentes « nouvelles nous parviennent de tous côtés ! Le « traité avec l'Autriche, conclu par lord Aber- « deen, et qui, j'espère, sera confirmé par lord « Castlereagh, doit nous rassurer sur les inquié- « tudes qu'on a eues un moment sur la vacillation « de cette puissance. Il est arrivé ici hier deux « prisonniers échappés de France, capitaines de « bâtimens marchands, gens intelligens, qui rap- « portent qu'on parle ouvertement, dans les pays « qu'ils ont traversés la semaine dernière (les « provinces voisines), de la chute prochaine de « l'usurpateur, et du rétablissement des Bour- « bons, qu'on ne se cache plus de nommer hau- « tement comme le seul espoir de la France, et « qui fait refrain aux palinodies qu'on chante « universellement.... »

Je fis voile d'abord pour Guernesey avec mon

ami M. Gilles, dans le but d'y organiser définitivement, et le plus promptement possible, la correspondance, que Perlet, manquant à ses promesses, ne faisait point lui-même au moment où nous y attachions le plus de prix. Là nous trouvâmes trois négocians français, ou se disant tels, et qui étaient porteurs de licences. L'un se nommait le capitaine Deshayes; un autre était cousin du fameux Barrère, et portait le même nom; le troisième, dont le nom m'est échappé, était un homme fort âgé et à cheveux blancs. M. Gilles se mit naturellement en rapport avec eux. A peu de jours de là, ayant dîné tous ensemble, nous sortîmes pour aller nous promener sur la plage : le temps était assez beau. Là, ces messieurs s'étant assis, je restai debout, et leur parlai de la guerre et des affaires publiques avec l'accent de ma franchise accoutumée. Je parlais à des Français auxquels j'aurais voulu inspirer les sentimens dont j'étais animé moi-même, lorsque mon ami Gilles, se levant et marchant derrière ses trois compatriotes, mit le doigt sur la bouche en signe de silence. Je changeai de conversation, et prenant ensuite congé de ces messieurs, je m'éloignai avec M. Gilles, qui, s'ouvrant à moi sur le résultat de ses observations, me parla très sérieusement du danger que courrait

Mgr le duc de Berry, s'il se hasardait de débarquer sur la côte de France. Il savait positivement, me dit-il, que le capitaine Deshayes se tenait constamment sur le tillac de son navire, de rechange avec son second, et sa lunette marine toujours braquée dans la direction de la ligne de Jersey, d'où le prince devait mettre à la voile. A ces mots, je fus saisi d'une crispation violente, qui me mit hors d'état de rien articuler. D'autres renseignemens que me communiqua M. Gilles, achevant de me convaincre, je vis clairement que tout ce qui avait été annoncé et promis n'était que perfidie et mensonge; je reconnus de plus que le prince n'était, aux yeux de la police de Paris, qu'une nouvelle victime que le ministre de la police attendait avec impatience pour l'offrir en holocauste à son maître.

Je me déterminai, dans la soirée même, à prendre le paquebot pour me rendre à Jersey, chez le prince de Bouillon, à qui je fis part immédiatement de l'objet essentiel qui m'amenait en toute hâte. Le brave prince me dit avec effusion : « Mon cher Fauche, je pense comme vous; « et d'après les renseignemens que j'ai moi-même « de la côte, si le duc de Berry débarque, il ne « fera pas dix pas sur le territoire français sans « être pris et fusillé : l'identité de sa personne

« une fois reconnue, suffira. Je vais en causer à « l'instant même avec le gouverneur militaire, « afin de pouvoir modérer l'impatience du prince « et de ses aides-de-camp, et de vous donner le « temps de vous rendre instantanément à Londres « auprès du secrétaire d'État, lord Castlereagh, « pour que je reçoive le plus tôt possible, par le « télégraphe, l'ordre que je sollicite d'empêcher « un pareil débarquement. »

Je ne perdis pas une minute, et le surlendemain j'arrivai à Londres. Je fus de suite chez le sous-secrétaire d'État, M. Cooke, qui me dit : « Nous partageons ici vos appréhensions, mon « cher M. Fauche, sur les dangers que peut « courir le duc de Berry ; mais que voulez-vous? « Quand nous refusons aux princes français les « facilités de débarquer sur les côtes de France, « on dit que nous nous opposons à leur rétablis- « sement ; et si nous cédons à leurs instances, et « qu'eux-mêmes ou leurs serviteurs fidèles vien- « nent à périr, on nous fait le reproche de les avoir « sacrifiés, comme on nous l'a fait pour l'expédi- « tion de Quiberon. Toutefois, entre le premier re- « proche et ce dernier, le choix n'est pas douteux. « Nous devons mettre avant tout notre responsa- « bilité à couvert. Je vais monter chez lord Castle- « reagh, et je ne doute pas qu'il ne voie comme

« vous et moi. » En effet, ce ministre ne tardant pas à descendre, me dit en passant : « Attendez-« moi, M. Fauche, je connais votre affaire; je « vais de suite chez le Prince-Régent, et je ne « doute pas que je n'apporte l'ordre d'empêcher « le débarquement du Duc. » Effectivement, le télégraphe transmit au prince de Bouillon l'ordre si impatiemment attendu.

De son côté M. le duc d'Havré, dans ses réponses des 17 février et 2 mars 1814, me dit que mes notes relatives aux craintes que j'avais conçues, et qu'il partageait, sur le départ de M. le duc de Berry, avaient été mises sous les yeux du Roi, et que Sa Majesté y avait vu une nouvelle preuve de mon zèle et de mon dévoûment aux intérêts de sa maison; qu'en effet, il serait imprudent de confier une tête aussi chère à un si faible noyau de royalistes.

Je puis le dire avec l'orgueil d'un cœur pénétré des mêmes sentimens. Sans cette opposition de ma part qui sauva la vie à M^gr le duc de Berry, nous n'aurions pas aujourd'hui l'espoir de la France dans la personne de S. A. R. le duc de Bordeaux. On savait alors à Paris jusqu'aux noms du capitaine et du vaisseau sur lequel le duc de Berry devait faire la traversée. Il était évident pour nous que le prince n'y était attendu que par

des pervers qui voulaient le sacrifier. Les personnes qui, en Angleterre, l'excitaient à cette tentative, étaient beaucoup trop égarées par ce zèle ardent et loyal qui ne soupçonne point les embûches.

Tous les avis que je recevais directement ou indirectement, et qui pouvaient intéresser la cause des Bourbons, je les transmettais en toute hâte à M. le duc d'Havré pour qu'ils fussent communiqués au Roi. J'en usai de même envers M. le comte de Blacas, qui était venu à Londres dans le courant de février. Voici la réponse qu'il m'avait fait l'honneur de m'adresser de *Dorset-street, Portman-square,* sous la date du 12 février 1814.

« Je remercie M. Fauche de la lettre qu'il a eu « l'obligeance de m'adresser, et je le prie de « vouloir bien continuer à me transmettre, soit « les avis qui lui seront donnés, soit les nouvelles « que son *ami* recevra de Paris. L'état de crise « dans lequel nous sommes, augmente l'intérêt « de tous les rapports qui nous viennent de l'in- « térieur : Dieu veuille que la France songe bien- « tôt au seul moyen qui lui reste de détourner « tous les fléaux auxquels elle est en proie.

« Je compte partir pour Hartwell, ou ce soir, « ou demain de très bonne heure, et je me char- « gerai avec plaisir des lettres de M. Fauche pour

« M. le duc d'Havré. Point encore de nouvelles « de MONSIEUR, ni de Mgr le duc d'Angoulême. »

L'ami que désignait M. de Blacas était M. Gilles, qui m'avait donné l'éveil par d'utiles avertissemens. Il ne me perdit pas de vue à sa rentrée en France, qui eut lieu vers la fin de février. Il alla de suite solliciter auprès de M. Desmarets, comme il l'avait promis à M. le duc d'Havré et à moi, le passe-port avec lequel j'espérais pouvoir m'arrêter vingt-quatre heures à Paris, dans les intérêts du Roi. Mais M. Desmarets refusa de délivrer le passe-port, en disant qu'il ne voulait pas être la cause de ma perte, puisque les ordres de l'empereur Napoléon portaient de me faire fusiller partout où je serais trouvé sur le territoire français; que d'ailleurs il savait bien que je ne viendrais pas de Londres à Paris, sans être chargé de missions secrètes, tant de la part des princes français que du gouvernement anglais. Alors M. Gilles, pour le dissuader à mon sujet, l'assura que je ne voulais plus me mêler d'affaires politiques; que je désirais seulement aller dans le sein de ma famille pour y rétablir mes affaires abandonnées depuis long-temps; et à l'appui de son assertion, il lui raconta la scène qui s'était passée à ma table, et à laquelle les propos si peu mesurés de M. de L..... avaient donné lieu,

scène dont lui-même avait été le témoin. Elle parut à M. Desmarets si remarquable, qu'il en prit note, et la fit porter sur les registres de la police secrète. On verra plus tard combien cette note, altérée par une main perfide, me fut préjudiciable après la rentrée du Roi.

Cependant les progrès des alliés, dans les provinces de l'Est, et ceux de Wellington dans le Midi, ranimaient de plus en plus nos espérances.

Nous eûmes enfin des nouvelles certaines de S. A. R. Monsieur, par mon neveu Édouard Vitel, qui, délivré de l'état de surveillance où la police de Buonaparte le retenait depuis si longtemps, s'était mis en route sur-le-champ pour l'Angleterre. Parti de Neuchâtel le 12 février 1814, au moment où les alliés complétaient leur irruption en France, il rencontra à Liechstal des députés suisses, qui venaient complimenter S. A. R. Monsieur. Ce prince arrivait de Francfort, et logeait depuis quelques semaines à Bâle, à l'hôtel *du Sauvage,* où Son Altesse Royale recevait journellement des députations des communes des départemens voisins et des principales autorités de la Suisse. Mon neveu s'étant chargé d'un rapport sur les dispositions des habitans du département du Doubs, le remit à M. le comte Melchior

de Polignac, qui, après l'avoir reconnu pour un des compagnons d'infortune de MM. ses frères Armand et Jules, dans la prison du Temple, lui fit l'honneur de le présenter, avec le jeune M. de Gingin, à Son Altesse Royale, qui daigna lui faire diverses questions sur les dispositions des habitans de la frontière; elle le chargea ensuite de ses dépêches pour S. M. Louis XVIII et pour le comte de La Châtre. Mon neveu traversa la Hollande, alors en pleine insurrection, et fut redevable à M. de Gronings de Roterdam, à qui il était recommandé par M. Charles Turretini de Genève, de la restitution de ses effets et des dépêches dont il était porteur, qui avaient été saisis par des paysans attroupés. Enfin il arriva dans les premiers jours de mars à Londres, où les nouvelles de S. A. R. Monsieur étaient attendues avec la plus vive impatience.

Mais le triomphe de la légitimité n'était rien moins que décidé dans le conseil des monarques du Nord. A l'exception de l'Angleterre, les autres puissances croyaient qu'il suffisait, pour la sécurité du continent européen et pour la liberté du monde, de renverser Buonaparte ou de circonscrire sa domination. Au milieu des combats et du carnage, on négociait à Châtillon-sur-Seine; on discutait, avec le détenteur du trône de France,

les intérêts de la ligue des rois, sans qu'il fût question des intérêts de Louis XVIII.

Dans ces entrefaites, ma correspondance avec M. le duc d'Havré acquérait un plus haut degré d'importance d'après les réponses que j'en recevais, et qui me faisaient connaître assez exactement dans quelle situation d'esprit se trouvait la royale colonie d'Hartwell. Les lettres de M. le duc d'Havré contenaient presque toujours l'expression de la pensée du Roi. On en jugera par les extraits suivans :

« J'ai lu, Monsieur, me mandait le duc, sous « la date du 18 février, j'ai lu avec attention et « intérêt vos raisonnemens sur les nouvelles : ils « sont très justes. Le soin de Buonaparte de faire « mousser les plus petits succès, est un signe de « détresse, et il ne peut plus, à l'aide de ses fa- « briques de papiers, tromper la France, puisque « c'est sur son sol même que se passent les mou- « vemens des troupes alliées, qui déjà se trouvant « au centre du royaume, il est impossible que les « nouvelles ne parviennent pas facilement dans « tous les points de la circonférence. La déli- « vrance des prisonniers anglais par une poignée « de Cosaques, me prouve que les troupes pour « la défense manquent, et que les recrutemens « se font difficilement, ou bien que la volonté de

« résistance n'existe plus au même degré dans les « armées françaises.

« Si votre conversation avec sir Charles Flint est « rassurante du côté de la restauration de la maison « de France, que je crois décidée et prononcée im- « périeusement par la voie publique et par l'opi- « nion universelle, d'un autre coté les conditions « de ce rappel, si elles étaient telles qu'on le craint, « seraient sévères, et ne seraient sûrement pas « consenties par la nation. Je ne conçois pas même « comment on pourrait offrir à Sa Majesté des « conditions qui mettraient son rétablissement à « un prix si cher : il est assez connu pour qu'on « n'osât pas lui rien proposer d'humiliant. »

M. le duc d'Havré voyait très juste : Louis XVIII aurait refusé de régner sur l'ancienne France, mutilée de ses principales provinces frontières. Je « serais fâché, ajoutait le duc, que l'on mît obsta- « cle à l'arrivée de Monsieur au quartier-général « des alliés, et il me tarde d'avoir des nouvelles « qui dissipent cette inquiétude, et nous mettent, « dans toutes les hypothèses, en mesure de savoir « le parti qu'il prendra.... Oui, sans doute, il eût « été à désirer que les alliés eussent scellé leur « passage du Rhin du sceau de la proclamation « du Roi ; cet acte eût simplifié tout : mais il faut « espérer que les difficultés, que produit ou en-

« traîne ce retard, seront peut-être un motif pour « la déterminer. J'ai cette confiance, et j'espère « qu'elle ne sera pas trompée. »

Mon gendre, M. Théodore de Gümoens, étant venu à Londres porter la nouvelle que les Suisses étaient très favorablement disposés pour la restauration des Bourbons, je témoignai à M. le duc d'Havré combien je serais flatté de voir mon gendre entrer dans la maison militaire du Roi. « Sa Majesté, m'écrivit-il [1], sera toujours fort « aise de ce qui pourra contribuer à votre bon- « heur, et m'autorise à vous en donner l'assu- « rance. Je crois que, lorsqu'on en sera à former « des corps pour la garde du Roi, S. A. R. Mon- « sieur, que ce détail vraisemblablement regar- « dera, ne mettra pas d'opposition à ce que le « vœu de M. de Gümoens se réalise : je me char- « gerai volontiers de le recommander à Son Al- « tesse Royale. Mais, avant de penser à cette for- « mation, le premier point est la restauration. »

La nouvelle de la proclamation du Roi, dans Paris, et de l'entrée des alliés dans cette capitale, s'étant répandue à Londres le 21 février, je reçus le lendemain de M. le duc d'Havré la lettre suivante [2] : « Nous avons eu hier au soir, Monsieur,

[1] Lettre du 18 février 1814.

[2] Datée d'Hartwell, le 22 février 1814.

« la même alerte que vous; le maître de poste « d'Hartwell, homme très obligeant et bien pen- « sant, ayant reçu par un *stage* la nouvelle qui « courait à Londres, s'est empressé de la porter à « Sa Majesté qui lui en a su gré, mais qui est la « seule personne de toute la colonie qui ait été « incrédule. Nous sentions bien que la nouvelle « demandait confirmation; mais on est porté en « général à croire ce qu'on désire : il était d'ail- « leurs possible que le *stage* partant au moment « même de la nouvelle, M. de La Châtre eût couru « aux bureaux pour en avoir la confirmation, ce « qui aurait retardé de quelques heures; mais à « minuit, ne voyant arriver personne, nous nous « sommes repliés et nous sommes ralliés à l'avis « du Roi. Ce matin, j'ai reçu votre lettre dont le « *post-scriptum* m'indique que, selon toute appa- « rence, la nouvelle aura eu sa source dans une « spéculation d'agiotage.... Je crois fort sage le « conseil d'être en garde contre tous les moyens de « la police de France, pour être au courant de tout « ce qui se passe auprès du Roi et des princes, sur « lesquels il y a commission expresse de tourner « toute la vigilance et toutes les recherches.... »

Ces réflexions étaient suggérées au noble duc par suite des informations que je lui avais données sur un certain M. Leblanc, que j'avais tout

lieu de croire un agent secret de Savary à Londres, où il était arrivé sous prétexte d'y tirer parti d'une collection de livres rares et précieux. Revenant sur le même sujet dans ses lettres du 4 et du 7 mars, M. le duc d'Havré me disait : « Vos réflexions « sur la manière dont procède ce M. Leblanc, « relativement à sa collection de livres, sont très « judicieuses, et justifient vos doutes sur le véri- « table but du voyage. Sa conduite demande à « être suivie, examinée, et j'imagine que la police « britannique ne s'endormira pas, et exercera à « son égard une surveillance étendue. Il faut, par « le temps qui court, être sur ses gardes, et sur- « veiller tout, d'autant plus que le Roi et les « princes sont pour Buonaparte des points de « mire qu'il ne saurait perdre de vue.... La mis- « sion de ses agens secrets porte particulièrement « sur la maison du Roi, sur les moyens d'en cir- « convenir quelques individus, et de savoir par « eux ou par des sous-ordres ce qui concerne Sa « Majesté, nos princes et ayans-cause. Je ne doute « pas que la surveillance de Rovigo ne porte sur « cet objet principal.... Il est certain que l'An- « gleterre doit être inondée d'intrigans et de traî- « tres : c'est le jeu de Buonaparte de les y mul- « tiplier; c'est aussi son usage, et ce sera un grand « service que la police britannique rendra au Roi,

« à elle-même et à la cause générale, de s'en dé-
« barrasser; mais ce n'est pas chose aisée : il faut
« bien s'assurer de ce qu'ils sont; on peut même
« s'en servir à des doubles fins, et tromper par là
« les trompeurs... Je crois bien aussi que le moyen
« le plus efficace pour parvenir au but désirable,
« serait de tâcher d'aborder, ainsi que vous le
« dites, des gens de l'intérieur marquans, ayant
« influence, moyens, crédit, et de s'en assurer;
« les autres moyens ne sauraient conduire au but;
« mais celui-là est difficile; il faut nécessairement
« être aidé et soutenu : il est sûr que, sous ce rap-
« port, vous avez fait depuis long-temps vos
« preuves..... Du reste, la concordance des rela-
« tions venues de France au ministère anglais avec
« les vôtres, en prouve la bonté, et la source d'où
« il les tire doit lui en procurer de précieuses et
« de sûres..... ».

Mais ce qui tourmentait singulièrement la royale colonie d'Hartwell, c'étaient les bruits de paix. « Les bruits de paix, m'écrivait le même « duc [1], sont désolans; ils m'inquiètent; mais « je n'y croirai qu'à moins de certitude. Les gou-
« vernemens ne sauraient vouloir perdre le fruit
« de tant d'efforts au moment de les recueillir,

[1] Mêmes lettres, du 4 et du 7 mars 1814.

« ni consentir à laisser relever celui qu'ils ont « presque terrassé, et qui semble n'attendre que « le coup de grâce ; mais qui, s'il a le temps de se « relever, les dévorera tous : d'ailleurs acceptera- « t-il les conditions des puissances, et celles-ci « souscriront-elles aux siennes? N'est-ce pas pour « gagner du temps et se préparer à une bataille « qu'il les amuse..... Plus je pense à la paix, et « moins je la regarde comme possible. Ce n'est « même ni sous le rapport de la France, ni sous « celui du Roi que je l'envisage. Mais comment « serait-il possible de se mettre par-là dans le cas « de rendre les prisonniers, et par conséquent de « donner tout de suite à Buonaparte une armée « toute formée de deux à trois cent mille hommes « aguerris, à ajouter à celle qu'il a déjà? Com- « ment aussi se laisser outrager impunément par « un homme qui a l'audace, au moment où les « alliés sont chez lui, de prendre tous ses titres « en Italie, en Allemagne, de continuer à s'inti- « tuler le Protecteur de la Confédération du Rhin, « et d'insulter par là à tout ce qui a été fait par la « coalition? Non, je ne croirai à la paix que lors- « qu'elle sera signée, parce que je ne croirai « jamais qu'on signe de sang froid son arrêt de « mort, en faisant grâce et laissant échapper ce- « lui qui a fait vœu de vous détruire. Je dis plus :

« quand il obtiendrait ce triomphe, il ne serait « pas de durée; *et justice en sera faite plus tôt ou « plus tard par la Providence;* ainsi le découra- « gement n'entrera pas dans mon âme; mais ma « peine n'en sera pas moins vive. » Cette lettre respirait réellement les hautes pensées et les sentimens du Roi.

J'étais moi-même en proie à la plus vive anxiété. La marche de la politique et les événemens de la guerre, me paraissaient n'avoir aucune issue : depuis plus de trois mois ce n'était qu'une suite de succès et de revers sans aucun résultat décisif, quoique Buonaparte fût pressé entre deux armées de cent mille hommes chacune, et que Wellington tendît la main aux royalistes du Midi. Forcé de renoncer au projet de passer par Paris sur le continent, j'avais pris la respectueuse liberté d'écrire à S. M. le roi de Prusse, pour lui représenter combien ma présence pourrait être utile à son quartier-général. Sa Majesté daigna me faire une réponse favorable, m'autorisant à me rendre de suite près de sa personne. Mais je ne reçus cette lettre royale que le 16 mars, et malheureusement j'étais alors souffrant et malade. Je l'adressai immédiatement à M. le duc d'Havré pour être communiquée à S. M. Louis XVIII, dont je voulais prendre les ordres,

espérant être bientôt en état de me mettre en route. Voici la réponse que me fit M. le duc d'Havré, le 9 mars : « Je m'empresse de vous renvoyer la lettre « de Sa Majesté Prussienne, qui ne laisse rien à « désirer par sa bonté; j'en ai donné connaissance « au Roi qui l'a trouvée telle. Vous me demandez « mon avis; il est délicat d'en donner dans une « circonstance semblable, mais je puis dire ma « façon de penser : il me semble qu'une lettre de « ce genre vous autorise en effet à vous rendre « près de ce prince; ce n'est pas précisément un « appel, mais c'est un passe-port de bonne récep- « tion, et qui vous donne le juste espoir qu'il « pourrait vous employer. Il est certain que si, « après avoir sondé le terrain, vous êtes en me- « sure d'aborder des généraux, de vous en assu- « rer et de déterminer, non seulement leur sou- « mission au Roi, mais même les offres de leurs « services, et qu'ils soient en mesure de disposer « de quelque portion d'armées, ce serait chose « aussi désirable que précieuse. Le Roi le pense « de même; mais il me charge de vous répéter, « que si vous vous décidez à joindre Sa Majesté « Prussienne, et si vous vous déterminez à tenter « ce moyen, il y met la condition que vous vous « concertiez avec MONSIEUR, et ne fassiez rien « sans son attache et sans lui en donner connais-

« sance, parce que telle démarche utile en elle-
« même pourrait devenir dangereuse si elle pou-
« vait contrarier les vues de MONSIEUR, que Sa
« Majesté ne peut connaître d'avance, et à qui
« elle a donné en son absence la direction géné-
« rale des affaires qui le concernent. »

A compter de ce jour, les nouvelles favorables se succédèrent à Londres et à Hartwell. Le 22 mars, nous apprîmes que le 12, Bordeaux prenant l'initiative sur le reste de la France, avait proclamé Louis XVIII sous les yeux et sous les auspices du duc d'Angoulême. Cette journée mémorable amena la rupture du congrès de Châtillon, les événemens du 31 mars à Paris, et les prémices de la restauration. En me parlant, le 23 mars, de ce qui venait de se passer à Bordeaux, M. le duc d'Havré me disait : « La nou-
« velle est si importante et remplit tellement mon
« âme, qu'il m'est impossible de penser à autre
« chose.... » Le 25, le Roi reçut à Hartwell deux députés de Bordeaux qui venaient lui offrir les hommages des Bordelais, et leur vœu de le recevoir, ainsi que madame la duchesse d'Angoulême, dans leur ville, étant, disaient-ils, les interprètes de tous les habitans. On se disposait à les renvoyer à bord d'une frégate anglaise, avec plusieurs seigneurs attachés à la personne du Roi,

et entre autres M. le duc de Lorges. Le Roi devait les suivre. Mais l'entrée des alliés dans Paris le 31 mars, journée produite par celle du 12 à Bordeaux, et la déchéance de Buonaparte, firent changer de projet. La joie fut universelle dans Londres, soit à la cour, soit à la ville : il y eut une brillante illumination spontanée.

« Le moment actuel est véritablement bien tou-
« chant, m'écrivit d'Hartwell, le 13 avril, M. le
« duc d'Havré; rien de plus noble et de plus gé-
« néreux que l'élan de toute la nation britanni-
« que. Les expressions manquent; il est mainte-
« nant impossible que les deux nations n'en
« fassent pas une seule, et le système politique,
« d'accord avec le sentiment de la vive reconnais-
« sance, dont tout Français doit être pénétré, ne
« pourra y trouver qu'un mutuel avantage pour
« nous et nos voisins. Le détail que vous me don-
« nez de la journée d'hier, m'a fait une bien vive
« et en même temps bien douce sensation. Quelle
« gloire pour l'Angleterre, qui, comme Atlas, a
« soutenu le poids du monde et l'a sauvé par sa
« persévérance! S. A. R. le Prince-Régent y met
« une grâce parfaite et ne laisse rien à désirer;
« il illustre à jamais son administration, et on
« pourrait même dire son règne, attendu le peu
« d'amélioration dans l'état du Roi son père; il

« vivra éternellement dans les fastes de l'his-
« toire..... »

Les portes de son royaume étaient enfin ouvertes à Louis XVIII, qui, abandonnant sa retraite champêtre d'Hartwell, vint à Londres pour s'acheminer vers la France. Je partageais avec tous les habitans de cette immense cité les transports qu'excita sa présence; le Roi, daignant me remarquer parmi la foule, dans l'hôtel de Crillon où il était descendu, me tendit les mains avec bonté : je les baisai avec vénération, tandis que, avec une expression touchante, ce prince me disait : « Je suis bien aise de vous voir, mon cher « Louis.... Nous nous reverrons. » Ce jour était le plus beau de ma vie; mon bonheur se multipliait en quelque sorte à la vue de cette foule de dames accourues sur le passage du Roi, et se pressant vers son auguste personne en baisant aussi sa main, et même les pans de son habit.

Dans ce même moment, madame la duchesse d'Angoulême, qui venait de déjeuner avec madame la duchesse de Sérent, monta l'escalier pour se rendre dans ses appartemens; je me trouvai avec M. le duc d'Havré sur son passage, et Son Altesse Royale m'ayant reconnu, daigna me dire : « Ah! c'est M. Fauche-Borel; c'est un des nôtres. — A la vie et à la mort, » répondis-je aussitôt.

« Je suis bien aise de vous voir ici, » ajouta Son Altesse Royale. M. le duc d'Havré me complimenta sur les paroles et l'attention bienveillante dont j'avais été l'objet de la part de la princesse.

Le 20 avril, le Roi fit son entrée publique à Londres avec tout le cérémonial dû à son haut rang, et aux acclamations redoublées de tout un peuple ami. Tous les balcons et les fenêtres étaient garnis de dames, et pavoisés. « Votre Majesté, lui « dit le Prince-Régent (aujourd'hui Georges IV), « me permettra de lui offrir mes félicitations sur « le grand événement qui a toujours été un de « mes vœux les plus ardens, et qui contribuera « non seulement au bonheur du peuple de Sa « Majesté, mais encore au repos et au bonheur « de toutes les nations. Mes sentimens sur ce « grand événement sont, j'en suis assuré, ceux « de tous les Anglais. L'allégresse et les transports « qui accueilleront Votre Majesté dans sa propre « capitale, ne seront pas l'expression d'une joie « plus vive que celle que l'on ressent en Angle- « terre pour le rétablissement de Louis XVIII sur « le trône de ses aieux. »

Le Roi, répondant à ce discours par l'expression de sa royale gratitude, détacha son propre cordon à l'étoile du Saint-Esprit, et en revêtit le Prince-Régent. « Je m'estime heureux, lui dit-il,

« que Votre Altesse Royale soit la première per-
« sonne à laquelle j'aie, *depuis ma restauration*,
« conféré cet ordre ancien. » Le 22 avril, le Prince-Régent, à son tour, conféra au Roi l'ordre de la Jarretière.

Louis XVIII, le même jour, se mit en route pour Douvres, accompagné de madame la duchesse d'Angoulême, de Mgr le prince de Condé, Mgr le duc de Bourbon, M. le duc d'Havré, le cōmte de Blacas, M. le duc de Sérent, M. le duc de Duras, M. le duc de Grammont, M. le duc de Lorges, M. le chevalier de Rivière [1], M. de Pradel, M. Hue, M. Couchery et le père Élisée. J'étais aussi à la suite du Roi.

[1] Qu'il ne faut pas confondre avec le marquis, depuis duc de Rivière.

CHAPITRE XXVIII.

A son arrivée à Douvres, le Roi y trouva plusieurs yachts préparés avec une somptuosité digne de la nation britannique et des princes de la maison de Bourbon. Sa Majesté, ayant témoigné le désir que le ministre, lord Sydmouth, qui avait un yacht particulier, fît la traversée sur son propre vaisseau, M. Becket, sous-secrétaire d'État, qui accompagnait le ministre, me proposa de prendre place dans le yacht de Sa Seigneurie. « Allez de ma part, me dit-il, en avertir l'amiral, « et prenez la place du ministre. » J'y montai au moment où le Roi s'embarquait sur le *Royal-Sovereign* avec sa suite, et quittait le rivage hospitalier de l'Angleterre en présence d'un concours de spectateurs tel que Douvres n'en avait pas vu de pareil depuis le jour que Charles II, venant de Hollande, y débarqua pour remonter sur son trône. J'éprouvai une jouissance bien pure qui enivra mon cœur, celle de voir le spectacle imposant de cet heureux vaisseau qui portait à la France son Roi légitime. Au moment où le *Royal-*

Sovereign mit à la voile, escorté par la frégate le *Jason*, que montait l'amiral de la flotte, M. le duc de Clarence, les cris de joie se mêlèrent aux acclamations de la multitude et aux détonations répétées de l'artillerie de terre et de mer.

Le ciel se montrant propice au court trajet du Roi, nous découvrîmes d'abord, à l'horizon, tandis que nous cinglions vers la côte opposée, huit vaisseaux de ligne et plusieurs autres bâtimens, toutes les voiles déployées, et cette escadre s'avançant avec rapidité, secondée par un vent favorable. Bientôt apparurent, avec le rivage de Calais, les remparts de la ville et tous les points élevés, couverts déjà d'une foule immense d'habitans, auxquels s'étaient joints ceux des villes et des campagnes voisines.

Le jour même, 24 avril, le Roi abordant à Calais, au même instant se firent entendre les acclamations de l'immense population qui couvrait le rivage. Les autorités, les officiers-généraux, l'état-major, s'étaient portés sur la grande jetée de pierre, lieu désigné pour le débarquement. Le Roi se fit bientôt reconnaître au milieu des princes et de ses serviteurs; seul il ôta son chapeau, et levant les yeux vers le ciel, il mit la main droite sur son cœur. La foule sembla partager ce sentiment religieux; et à l'instant même

le canon de tous les forts et le son des instrumens se firent entendre au milieu des acclamations publiques. Le premier soin du Roi fut d'aller rendre grâces à la Providence dans la principale église de Calais. Sa Majesté revenant d'acquitter ce pieux devoir, et se dirigeant vers l'hôtel qui lui avait été préparé, j'eus une nouvelle preuve de sa bonté et de ses sentimens pour moi. Le Roi, qui était accompagné de madame la duchesse d'Angoulême, de Mgr le prince de Condé et de Mgr le duc de Bourbon, descendait le dernier de son carrosse, et son épée s'engageant dans sa décoration de l'ordre de la Jarretière, plus Sa Majesté faisait d'efforts pour la dégager, plus elle s'embarrassait. N'écoutant que mon zèle, je me précipite aux pieds du Roi pour le délivrer de cette importunité. « Que faites-vous, Fauche? » me dit M. le comte de Blacas d'un ton ombrageux, et avec vivacité. « Soyez tranquille, daigne répon- « dre le Roi, qui s'aperçoit de mon embarras; « c'est Fauche qui me rend un nouveau service. »

Je ne pouvais arriver en France sous de plus heureux auspices : aussi fus-je accueilli avec intérêt, j'ose le dire, par tous ceux qui avaient connu mon dévoûment à la cause des Bourbons.

Par ordre du duc d'Havré, je précédai Louis XVIII à Paris de cinq jours. J'avais à porter

au roi de Prusse, mon souverain, alors dans cette capitale, les dépêches que le baron de Jacobi, son ministre à Londres, m'avait confiées pour ce monarque. J'étais d'ailleurs empressé de lui présenter l'hommage personnel de ma fidélité respectueuse. La veille de mon départ de Londres, le baron de Jacobi m'avait dit : « Vous « feriez bien de saisir cette occasion pour porter « au Roi quelque chose de ce pays qui pût lui « être agréable. » Rien ne pouvait me convenir et me flatter davantage. J'arrêtai mon choix sur un grand portefeuille en beau cuir de Russie. « En le remettant à Sa Majesté, ajouta l'ambas- « sadeur prussien, vous pourrez lui dire que c'est « pour y placer le traité de paix qui va interve- « nir. » J'y avais mis les dépêches de l'ambassadeur, ainsi qu'un exemplaire des *Sermons de David-Henri Durand*, mon compatriote, que j'avais fait imprimer à Londres, et dédiés à Sa Majesté le 1^er^ de janvier de cette même année 1814. Ma dédicace était ainsi conçue :

A S. M. le roi de Prusse.

SIRE,

« Si la religion est le garant le plus assuré de « la vertu des rois et de la fidélité des peuples,

« un prince qui la connaît et qui la chérit, trouve « dans l'amour de ses sujets et dans la droiture « de son cœur, une force que ne peuvent ébran- « ler les coups de l'adversité. Telle est la grande « leçon que l'exemple de Votre Majesté vient de « donner au monde; tels sont les justes droits « qu'elle vient d'acquérir à l'admiration, dont « j'ose lui offrir le respectueux hommage, en « mettant à ses pieds l'ouvrage d'un prédicateur « célèbre qui, né l'un de ses sujets, a fait en- « tendre à ses frères la parole sainte, et la leur « a fait aimer.

« Mais pourrais-je, Sire, ne pas joindre ici à « ce tribut celui de ma vive et profonde recon- « naissance, lorsqu'il doit être offert aux vertus « du chrétien comme à la généreuse protec- « tion du Monarque? C'est à Votre Majesté que « je dois la liberté et la vie : détenu pendant « trois ans dans une prison où tant de victimes « illustres m'avaient précédé, où tant d'autres « ont péri sous la sentence ignorée qui les avait « pour jamais proscrites, j'ai vu briser mes fers « par l'intervention puissante de Votre Majesté; « c'est par elle que je puis aujourd'hui contem- « pler et bénir le jour où mes heureux compa- « triotes vont rentrer sous ses lois équitables et « paternelles.

« Les Discours que je présente à Votre Majesté « renferment la substance des *livres sacrés*; ils « annoncent cet Évangile où elle a puisé tant de « fois les douces et sublimes consolations que « demande sa douleur. Et quel autre conseil, « quelle autre espérance pouvait calmer les re- « grets les plus déchirans? Quelle autre résigna- « tion, quel autre courage Votre Majesté a-t-elle « pu si souvent chercher sur la tombe de cette « épouse adorée, que la Prusse a pleurée avec « son Roi?

« Mais, Sire, le souverain d'un peuple géné- « reux et brave avait encore un autre appui à « réclamer du Dieu qui *juge les justices*. L'Europe « a vu un usurpateur ambitieux envahir et dé- « chirer le glorieux héritage de vos ancêtres : le « bras de l'Éternel s'est enfin levé sur l'auda- « cieux conquérant. Votre Majesté s'est armée « avec ses sujets, et la monarchie de Frédéric a « été sauvée.

« Puisse le Seigneur, sur lequel *vous vous êtes « appuyé dès votre jeunesse*, continuer à proté- « ger les efforts de Votre Majesté et ceux de ses « puissans alliés!

« Puisse-t-il accorder, par eux, au monde, la « seule paix qui en assure le repos, celle qui sera « dictée par l'honneur, l'humanité et la justice!

« Ce sont les vœux ardens de celui qui est, avec « le plus profond respect,

SIRE,

De Votre Majesté,

« Le très humble, très obéissant et très « dévoué serviteur et sujet,

« LOUIS FAUCHE-BOREL. »

De suite, à mon arrivée à Paris, je me rendis à l'hôtel occupé par Sa Majesté, rue de Bourbon, et m'étant fait annoncer, le Roi vint dans son salon, accompagné de ses aides-de-camp, me donner audience : Sa Majesté me reçut avec infiniment de bonté. En lui remettant le portefeuille, qu'elle daigna agréer, je lui rapportai les paroles du baron de Jacobi, son ambassadeur, paroles qui étaient à la veille de recevoir leur effet. L'accueil que me fit le prince de Hardenberg, principal ministre du Roi, mit le comble à ma satisfaction personnelle. Dès ce moment, je ressentis pour cet homme d'État, qui avait tant contribué à sauver la Prusse, un attachement et une fidélité sans bornes; et je puis dire que sa mémoire vivra toujours dans mon cœur.

Un de mes premiers soins, à mon arrivée à

Paris, fut aussi de chercher Perlet. J'eus d'autant moins de peine à le rencontrer, qu'il se produisait au grand jour comme un des arcs-boutans sur qui reposait en France le grand édifice de la restauration. Il m'aborda avec les démonstrations les plus cordiales, et me pressa de prendre mon domicile chez lui. J'acceptai avec plaisir, convaincu que mon hôte me donnerait avec empressement tous les renseignemens que je désirais sur trois points que j'avais à cœur d'éclaircir : l'un, concernant l'assassinat de mon neveu Charles Vitel; l'autre, l'argent adressé par moi, de Londres, à lui Perlet; et le troisième, ce fameux comité royal, avec les membres duquel je désirais être mis en rapport, pour en rendre compte au Roi par l'organe de M. le duc d'Havré, qui avait dirigé long-temps ma correspondance avec Perlet à ce sujet.

Quant à ce comité, malgré mes instances pour qu'il me découvrît les ressorts de cette machine secrète, je ne pus venir à bout de lui faire soulever un coin du voile mystérieux qui la dérobait à ma vue. En vain lui représentai-je que ceux qui, sous le gouvernement de Buonaparte, avaient conspiré en faveur de leur souverain légitime, n'avaient plus rien à redouter de l'usurpateur; que leur cause triomphait; que c'était pour eux

le moment de se faire connaître, de recueillir le fruit de leurs travaux, de recevoir la récompense de leur fidélité; la discrétion de Perlet fut inexpugnable : « Ce n'est pas mon secret, me répon- « dait-il toujours; je ne puis les nommer. »

Peu satisfait sur ce chapitre, je crus qu'il me donnerait plus de lumières sur les deux autres.

Questionné par moi sur le dénonciateur, sur l'assassin de mon neveu, Perlet me répondit que ce dénonciateur, cet assassin, c'était Veyrat, l'inspecteur général de la police sous Napoléon.

Questionné sur ce qu'étaient devenus les six cents louis que j'avais adressés de Londres à lui Perlet, pour arracher mon neveu à la mort, Perlet me répondit que c'était ce scélérat de Veyrat qui les avait touchés et gardés.

Si je pouvais faire un reproche à Perlet de ne s'expliquer que par énigmes sur l'existence du comité royal, je n'avais ici que des actions de grâces à lui rendre pour la manière claire et précise dont il me signalait l'assassin et le voleur.

Croyant Perlet sur parole, je le conjurai de me donner une preuve d'attachement, en m'aidant à découvrir au plus tôt l'asile de ce Veyrat, qui se tenait caché, disait-on, et que j'étais déterminé à poursuivre jusqu'au centre de la terre, s'y fût-il réfugié. Perlet me le promit.

J'avais d'autant plus de propension à croire à ses inculpations dirigées contre Veyrat, que sentant venir l'orage de loin, de loin aussi Perlet prenait ses mesures pour le conjurer.

En effet, j'ai dit que j'avais précédé de cinq jours l'arrivée de Louis XVIII à Paris, et que j'étais allé loger chez Perlet. Bien qu'il pût m'entretenir à volonté, puisque le même toît nous couvrait, il lui prit une fantaisie épistolaire à laquelle je fus redevable d'une énorme lettre en date du 2 mai 1814, veille de l'entrée du Roi.

Dans cette lettre, où il me prodiguait le titre de son *loyal ami*, de son *digne ami*, de son *ami le plus dévoué*, Perlet, après avoir fait l'énumération de tous les services par lui rendus à la famille des Bourbons, après avoir protesté de sa haine implacable *contre le tyran*, s'exprimait en ces termes : « Cet excellent Roi (Louis XVIII) va « paraître demain dans sa capitale; c'est le plus « beau moment de ma vie. J'ai déjà eu le plaisir « de serrer dans mes bras mon loyal ami (c'était « moi), avec lequel j'ai, pendant neuf ans, co- « opéré à ce grand œuvre; et ces beaux momens « sont empoisonnés par les plus noires calomnies. « J'ai été jacobin, j'ai servi le tyran, j'ai coopéré « à la perte de votre neveu, et voilà le prix ré-

« servé à mon grand courage et à ma constante « fidélité pour mon Roi; et je ne succombe pas à « de pareilles horreurs! »

« Nous avons eu trop de confiance dans l'in- « fâme Veyrat, ajoutait Perlet. C'est ce monstre « que *j'ai gorgé d'or,* c'est cet être exécrable qui « *a perdu votre neveu.* Je vous dirai plus tard « tout ce que j'ai souffert des persécutions de cet « homme infâme : aujourd'hui, je suis anéanti, « le courage me manque. Je n'ai cessé, pendant « cinq ans, de le signaler à M. Pasquier comme « un homme dangereux, qu'il fallait renvoyer; « mais M. Pasquier le craignait, et n'a pas voulu « le renvoyer.... »

J'aurais dû voir dans cette disculpation anticipée la précaution maladroite d'un criminel qui courait au-devant de l'accusation; car enfin, le Roi n'était point encore entré dans Paris (il n'y arrivait que le lendemain); le mystère d'iniquités n'était point encore percé; les secrets de la police de Buonaparte n'étaient point encore mis au jour: dans cette profonde ignorance, qui donc pouvait accuser déjà Perlet d'avoir coopéré à la perte de mon neveu? Personne assurément. Il ne m'était pas plus venu dans l'idée d'en accuser Perlet que du vol de mon argent. Mais lors même que sa trop grande précaution, que sa précipitation à se jus-

tifier d'une accusation que personne ne lui faisait encore, auraient fait naître en moi quelques soupçons sur son compte, comment ces soupçons n'eussent-ils pas été dissipés à l'instant par cette invocation contenue dans cette même lettre?

« Seigneur Dieu qui lisez au fond des cœurs; « vous qui connaissez le mien, j'atteste devant « vous que j'ai toujours été fidèle à mon roi légi- « time, et que je suis bien éloigné d'être coupa- « ble des crimes qu'on ose m'imputer ! Punissez- « moi, grand Dieu, si je ne dis pas la vérité ! »

Comment ne pas donner de nouvelles preuves d'amitié et d'intérêt à un tel homme? Aussi je n'hésitai pas de présenter Perlet chez M. le duc d'Havré et chez M. le comte de Blacas, comme ayant fidèlement servi la cause royale et beaucoup souffert pour elle. Je sollicitai même les bontés du Roi en sa faveur. Hélas ! j'étais encore loin de me douter de toutes les horreurs dont ce montre s'était rendu coupable.

On ne s'étonnera pas qu'il ne fût nullement disposé à tenir sa promesse de m'aboucher avec l'inspecteur général de police Veyrat, qu'il chargeait d'un crime qui n'appartenait qu'à lui seul. Trop intéressé au contraire à ce que je ne le visse point, il fit si bien par les dénonciations secrètes et réitérées qu'il adressa au comte de

Blacas, que Veyrat perdit d'abord sa place d'inspecteur général, puis reçut l'ordre de s'éloigner de la capitale et partit pour Genève.

Cependant tous les cœurs étaient ouverts à l'espérance depuis que Louis XVIII avait fait, le 3 mai, son entrée solennelle dans Paris. La veille le Roi avait publié, datée du château du Saint-Ouen, sa déclaration concernant la constitution future de la France. Dédaignant les succès faciles du pouvoir illimité, bravant toutes les opinions extrêmes, Louis XVIII, par un noble tempérament, donnait lui-même à la nation française le degré de liberté dont il la croyait susceptible.

Tel était le grand objet de la déclaration du 2 mai où furent posées les bases de la Charte, et dont les principes remontent, ainsi que je l'ai fait remarquer, aux diverses publications émanées de Louis XVIII, pendant son exil. C'est alors que je me rappelai ces paroles du Roi en 1805 : « Mon cher Fauche, vous avez pour in-« struction d'employer tous les moyens en votre « pouvoir pour réunir et rattacher les républi-« cains et les Français de toutes les opinions à la « cause royale; et chaque exemplaire de ma dé-« claration de Calmar est un missionnaire.... »

Dans sa déclaration nouvelle, le Roi, en parlant du plan proposé le 6 avril par le Sénat, plan

prévu d'avance à Hartwell, comme on a pu le voir, le Roi, dis-je, annonçait qu'il en adoptait les bases; mais il ajoutait en même temps que plusieurs articles portaient le caractère de la précipitation et ne pouvaient sous leurs formes actuelles devenir lois de l'État. Rien de plus sensé qu'un pareil tempérament : il fallait à tout prix écarter l'influence directe d'un sénat avili qui s'était déclaré supérieur à la personne du Monarque, dont le retour inespéré promettait à la nation le terme des calamités publiques.

Le 13 mai, Louis XVIII nomma ses ministres, parmi lesquels le comte de Blacas figura comme ministre de la maison du Roi, et fut placé au Conseil. Plût à Dieu qu'il se fût renfermé dans l'exercice de ses attributions ! Mais presque aussitôt son excessive ambition se décela par le soin qu'il mit à concentrer dans le cabinet du Monarque, tous les ressorts du pouvoir dont il aspirait à être lui-même le principal régulateur.

J'en eus bientôt la preuve certaine par-devers moi, ainsi qu'on va le voir par l'anecdote que je vais rapporter. Aux premiers jours de mon arrivée à Paris, je fis la connaissance de M. Gallot, agent de change, qui, m'ayant invité à dîner chez lui, me prit à part et me parla en ces termes : « Le Roi, « monsieur Fauche, doit avoir besoin d'argent

« pour son usage personnel; j'ai deux millions en « napoléons d'or à son service, et je vous charge « de les proposer à Sa Majesté à intérêt usuel; ces « deux millions en produiront six autres aux « mêmes conditions. » Je fis part de cette offre à M. le duc d'Havré, croyant qu'il la porterait lui-même à la connaissance du Roi; mais comme tout passait déjà par les mains de M. de Blacas, ce fut à lui que M. le duc d'Havré m'adressa, et ce fut M. de Blacas qui me donna rendez-vous pour cette affaire. Bien que le jour et l'heure fussent peu à la convenance de M. Gallot, à cause de la Bourse, il ne s'en rendit pas moins avec moi très exactement à l'audience de ce ministre. En entrant dans son salon, nous le trouvâmes causant avec M. le duc de Lorges dans l'embrasure d'une fenêtre. La conversation s'animant, je craignis qu'elle ne se prolongeât; et comme les momens étaient précieux, je m'approchai de M. de Blacas et lui indiquant M. Gallot, j'eus l'occasion d'entendre distinctement que la discussion entre lui et le duc de Lorges portait sur des reproches que lui faisait le duc de ce qu'il ne lui avait pas rendu sa visite : « Non, monsieur le « comte, lui disait-il, vous n'êtes pas venu, je « n'ai pas même vu votre carte; vous voilà minis- « tre, et voilà que vous voulez déjà faire le..... »

A ces mots, m'étant approché de plus près pour faire diversion, M. de Blacas quitta le duc, et nous laissa nous-mêmes brusquement sans nous dire un mot de l'affaire pour laquelle nous avions rendez-vous. « J'en suis fâché, Messieurs, répon- « dit-il à mes instances; je ne puis pas vous en- « tendre, le Roi m'appelle, le Roi m'appelle.... » et il nous planta là. « Ma foi, monsieur Fauche, « me dit M. Gallot après le 20 mars, je vois à « présent, d'après tout ce qui se passe, que M. de « Blacas m'a rendu, sans le vouloir, un grand « service : mes deux millions auraient été bien « hasardés..... » Mais sa proposition ayant été spontanée de sa part, il n'en est pas moins vrai qu'à la restauration, les capitalistes étaient disposés à favoriser le gouvernement du Roi.

L'élan était alors presque universel, et rien n'eût été plus facile que d'opérer le système de fusion qui était dans le cœur de Louis XVIII. L'application de ce système, faite de bonne foi, n'eût point écarté ni laissé dans l'oubli les serviteurs les plus fidèles et les plus zélés des Bourbons. Je n'entendais que doléances de la part de ceux qui avaient souffert ainsi que moi pour la même cause. Parmi ces victimes de la fidélité, je citerai le chevalier de Mézières que je rencontrai par hasard, et avec qui j'avais été détenu au Temple. Ancien

officier au service d'Espagne, bien qu'il fût né Français, et depuis aide-de-camp du général Despomelles, agent du Roi à Paris, il m'avait été adressé à Neuchâtel par l'agence royale, en 1797. Je l'accueillis et l'accompagnai jusqu'à Berne, où je le présentai à M. Wickham, ambassadeur de Sa Majesté Britannique. De là, il partit pour se rendre auprès du Roi, qui était alors à Blankenbourg. Il repassa chez moi trois semaines après, et je l'accompagnai derechef pour veiller sur sa rentrée en France. Je le revis en septembre suivant, quelques jours avant le 18 fructidor (4 septembre 1797); et arrêté lui-même en 1803, il vint partager ma détention au Temple, où nous nous donnâmes réciproquement de nouveaux témoignages d'amitié et de confiance. J'ignorais complétement ce qu'il était devenu depuis ma sortie de cette prison d'État. Il m'apprit qu'il avait été transféré au donjon de Vincennes, en 1807, avec tous ses co-détenus, puis condamné à la déportation à Batavia, par décision administrative, et ensuite conduit avec ses compagnons de captivité, le 7 février 1814, à l'approche des alliés, au château de Saumur, où ils furent délivrés le 16 avril suivant, par ordre du gouvernement royal provisoire, au nombre de plus de cent de diverses nations, qui y avaient été encombrés

successivement depuis environ deux mois. Il est hors de doute que j'aurais partagé moi-même ces dix ans de captivité additionnels, si, en 1805, je n'avais pas été réclamé par mon souverain le roi de Prusse.

Je rencontrai aussi à la même époque M. Germain, royaliste très dévoué, qui avait été mis au Temple par suite d'une dénonciation clandestine, et qui maintenant occupe une place de confiance dans l'administration de l'Opéra.

Parmi les personnes qu'une conformité d'opinion me fit rechercher, je dois citer M. le baron de Marguerittes (de Nismes), dont le nom est devenu historique, à cause de la belle conduite de son père, député de la noblesse aux États-Généraux de 1789, et premier maire de Nismes, lors de la nouvelle organisation municipale donnée à la France. Ce vertueux magistrat avait tout fait pour assurer le bonheur de ses concitoyens : dans un moment de disette, il s'était mis à découvert de trois cent mille francs pour maintenir au même prix, le pain destiné à la nombreuse classe ouvrière de cette ville. Au péril de sa vie, il avait empêché l'effusion du sang lors des querelles religieuses et politiques qui éclatèrent à Nismes dans le mois de mai 1790. Défenseur courageux des droits sacrés de l'autel et du trône, il périt

à Paris, l'une des premières victimes de la révolution, sur la même place et sur le même échafaud d'où s'envola, pour aller rejoindre celle de son aïeul Saint-Louis, l'âme du Roi martyr.

Le baron de Marguerittes son fils aîné, celui dont je parle, était entré fort jeune au service, et plus tard il fut l'un des compagnons de Buonaparte en Égypte; il rentra en France avec lui, fut ensuite intendant des armées navales de l'Océan, sous les ordres de l'amiral Villaret-Joyeuse, lors de l'expédition si funeste de Saint-Domingue, et attaché comme chef de division au ministère de la marine et des colonies. Chargé de plusieurs missions importantes en Russie, en Prusse et en Hollande, il encourut plus tard la disgrâce de Napoléon, dont il fut persécuté. N'étant plus employé dans sa patrie, il conçut le projet de se rendre en Russie, pour y réaliser une vaste opération dont le but était de changer la direction du commerce de cet empire, et de donner un nouveau cours à ses productions territoriales. Malheureusement, il fut arrêté en Prusse par ordre du maréchal Davout, lorsqu'il traversait ce royaume pour se rendre à Saint-Pétersbourg : c'était en 1808. Il était porteur de lettres extrêmement pressantes de plusieurs souverains d'Allemagne. Recommandé de la manière

la plus particulière à l'empereur Alexandre, on viola le secret des lettres adressées à des têtes couronnées. Ce qui excita plus particulièrement les soupçons de Buonaparte et de son lieutenant, fut ce qui, dans ces lettres, concernait la belle et malheureuse reine de Prusse. Celui qui en était porteur fut accusé de connaître le secret des princes, et de se rendre à Saint-Pétersbourg pour déterminer le souverain de la Russie à entrer dans une nouvelle coalition contre Napoléon. Jeté dans un cachot à Berlin, transféré à Erfurt, puis à la citadelle de Wurtzbourg en Franconie, le baron de Marguerittes fut traité pendant quinze mois de la manière la plus barbare. Chargé de fers, privé de linge pendant cent trois jours, ne pouvant se faire raser, tenu au secret le plus absolu, menacé d'être fusillé à chaque instant, on employa tous les moyens pour découvrir le secret qu'on l'accusait de connaître; on passa des menaces de lui faire perdre la vie aux offres d'argent, de places, de faveur. Il sut résister à tout, et ne dut qu'à son courage, à son énergie et à sa forte complexion, d'avoir pu supporter les privations de toute espèce et les traitemens les plus rigoureux. Sa famille ignora long-temps ce qu'il était devenu. Enfin il dut sa liberté *conditionnelle* aux sollicitations pressantes et aux nombreuses

démarches du général comte Charles de Lameth, ancien collègue de son père à l'Assemblée Constituante, et gouverneur du duché de Wurtzbourg. Ce délégué de l'autorité militaire, aussi humain que juste, parvint à rendre à leurs familles beaucoup de prisonniers d'État qui avaient été enterrés dans cette citadelle, après avoir été évacués des différentes parties de l'Allemagne où on les avait arrêtés. Français, Prussiens, Belges, Saxons, Autrichiens, il y en avait de tous les pays. Reconduit en France par la gendarmerie, le baron de Marguerittes fut exilé à Nismes, sans pouvoir passer par Paris, où résidait sa famille; ensuite à Sens, et ne put se réunir à sa femme et à ses enfans que plusieurs années après. Lorsque les armées de l'Europe se présentèrent sous les murs de Paris, il se réunit aux royalistes qui voulaient le rétablissement du trône de Henri IV.

On peut dire que Paris, depuis la restauration, devenait pour ainsi dire le quartier-général des victimes de toutes les opinions, de tous les partis, et principalement des hommes qui, comme moi, avaient tout sacrifié à la cause royale. Pourquoi ne pas nommer dès-lors une commission qui se serait occupée des réclamations les plus fondées et les plus urgentes?

Quant à moi, il me fut bientôt démontré que

j'étais personnellement l'objet des préventions inspirées à M. de Blacas contre ma personne, par le ressentiment de M. de La Maisonfort, qui exerçait sur son esprit une grande influence. A la vérité, j'étais bien loin de m'imaginer alors que les effets en seraient si fâcheux pour mon avenir. Le premier qui me donna l'éveil fut M. le marquis de Terrier Montciel, serviteur éprouvé des Bourbons, ancien ministre de Louis XVI, accouru des premiers à Paris au-devant du Roi, après avoir rendu, en Franche-Comté, à S. A. R. MONSIEUR des services essentiels suggérés par son zèle et ses talens. Le Roi l'ayant accueilli et consulté dans le cabinet, il s'y trouva en contact avec M. de La Maisonfort, que M. de Blacas y avait placé à la section de la police secrète. M. de Montciel m'avertit que j'étais desservi auprès du Roi par M. de La Maisonfort. Mais connaissant la pureté de mes principes et de ma conduite, il me dit: « Prenez « courage, persévérez, et le moment de la justice « viendra pour vous. Mettez votre confiance dans « la Providence, elle ne vous abandonnera pas. » Depuis ce moment, cet intègre et zélé serviteur du Roi n'a pas cessé de me donner des preuves d'un intérêt soutenu.

Me voyant ainsi en butte aux traits de la malveillance, j'eus recours à monseigneur le prince

de Condé, qui daigna aussi m'accueillir avec sa bonté ordinaire, et m'accorder tous les témoignages nécessaires pour confondre la méchanceté de mes ennemis. Ce cher et respectable prince me donna la déclaration suivante, déclaration précieuse que moi et mes enfans conserverons à jamais, comme l'un de nos titres d'honneur.

« Nous, Louis-Joseph de Bourbon, prince de « Condé, prince du sang, pair et grand-maître de « France, gouverneur et lieutenant-général pour « le Roi en ses provinces de Bourgogne et de « Bresse, colonel de l'infanterie française;

« Déclarons que M. Louis Fauche-Borel, de « Neuchâtel en Suisse, où il faisait valoir une « imprimerie considérable, n'a point hésité à « quitter sa patrie, sa famille et son état, pour « servir le Roi dans des missions difficiles, et que, « dans la négociation avec le général Pichegru, « où nous l'avons particulièrement employé, sa « vie s'est trouvée souvent dans le danger le plus « imminent; que, pénétré des sacrifices qu'il fai- « sait, et du dévoûment sans bornes auquel il se « livrait pour le service de Sa Majesté, j'ai cru « devoir lui promettre au nom du Roi, pour ré- « compense de ses efforts et de son zèle, la direc- « tion de l'Imprimerie Royale, et la décoration

« de Saint-Michel, lorsque la France, éclairée « sur ses véritables intérêts, serait rentrée sous « l'obéissance de son légitime souverain. C'est « avec plaisir que nous lui donnons aujourd'hui « le témoignage de la satisfaction que nous avons « éprouvée de ses services; et nous le recomman- « dons en conséquence, de nouveau, aux bontés « du Roi, qui a eu occasion de connaître aussi le « zèle et le dévoûment courageux de M. Fauche- « Borel pour la cause à laquelle il s'était dé- « voué.

« Donné au Palais-Bourbon, à Paris, le 3 juin « 1814.

« *Signé,* LOUIS-JOSEPH DE BOURBON. »

Me présenter au Roi avec cette déclaration à la main, tel était mon projet; mais il arriva que le prince de Hardenberg, jugeant que je pourrais être utile à Sa Majesté Prussienne dans son voyage à Londres, m'engagea fortement à y suivre mon souverain, ainsi que l'empereur de Russie. Comment ne pas se rendre à une pareille excitation? Je fis sans hésiter mes préparatifs de départ.

Comme je l'ai déjà dit, l'espérance était dans tous les cœurs, et l'on croyait à un avenir tranquille et prospère. Par le traité de paix signé

trois jours auparavant[1], les limites de la France se trouvaient rétablies ainsi qu'elles existaient au 1er janvier 1792, avec l'addition de quelques annexes. En recouvrant ainsi l'intégrité de son ancien territoire, qui fut évacué aussitôt par les troupes alliées, la France resta entièrement maîtresse de diriger ses propres affaires. Cette preuve de modération et d'équité de la part des souverains arbitres de l'Europe, honora leur caractère et leur politique. Le royaume de France était rétabli.

Le 1er juin, surlendemain du traité, l'empereur Alexandre et le roi de Prusse quittèrent la capitale de la France, et allèrent s'embarquer à Calais pour Douvres. Resté à Paris, j'y fus témoin, le 4, de la séance royale et de l'émission de la Charte constitutionnelle. Cet imposant spectacle fit sur moi une impression d'autant plus profonde, que j'y voyais l'accomplissement de tous les plans et de tous les projets dont j'avais été long-temps le dépositaire.

Pressé de répondre à l'appel du prince de Hardenberg, je fus aussi m'embarquer à Calais, pour rejoindre à Londres les deux souverains inséparables

[1] Traité de paix de Paris, entre la France et les puissances alliées, signé le 30 mai 1814.

rables. Ce fut dans cette traversée que je fis la connaissance particulière du respectable cardinal Gonzalvi, envoyé auprès des souverains par le Saint-Père le pape. Ce digne et vénérable ministre du Saint-Siége se trouvant incommodé du mal de mer, je lui rendis tous les services qui pouvaient dépendre de moi pour adoucir ses souffrances. A notre arrivée à Londres, tous les hôtels étaient remplis, à cause de l'affluence des étrangers, et il n'y avait déjà plus assez de place pour Son Éminence : mais je fus assez heureux pour lui faire accepter, comme pied-à-terre, la maison *Fritz-street Soho*, n° 9, que j'habitais alors. Nous pûmes l'y installer, ainsi que les sept personnes de sa suite, y compris l'Évangéliste, son secrétaire. Le cardinal-ministre resta trois semaines chez moi, jusqu'à ce qu'on lui eût trouvé un logement plus commode. Mon neveu Édouard Vitel se rendit très utile à Son Éminence. Là, j'eus tout le temps d'apprécier son noble caractère. Plus tard, je le rencontrai à Vienne, où il prit un intérêt tout particulier aux nouvelles tribulations que j'éprouvais, et dont certes je n'omettrai pas le récit. J'avais toujours mon couvert à la table de Son Éminence, qui daigna me dire alors, et à plusieurs reprises : « Quoi que ce soit que vous et « votre neveu ayez à demander au Saint-Père,

« monsieur Fauche, adressez-vous à moi, et vous « l'obtiendrez. » J'ai de lui des lettres qui me sont très précieuses.

Je restai à Londres pendant tout le séjour des deux monarques. Ils avaient été reçus par le Prince-Régent avec tous les honneurs dus à des souverains regardés généralement comme les libérateurs de l'Europe. On ne peut exprimer l'enthousiasme que le peuple anglais fit éclater à cette occasion; il en était enivré. Des fêtes magnifiques se succédèrent. Les dames s'extasiaient à la vue de l'empereur Alexandre, qui logeait *Pulteney hotel Piccadilly* : mais la partie grave de la nation admirait par-dessus tout la candeur et la modestie du roi de Prusse, que Georges IV affectionnait particulièrement.

Le prince de Hardenberg, voulant me donner dans cette circonstance un témoignage de sa bonté accoutumée, me proposa d'aller à Neuchâtel précéder le Roi, et y faire les logemens pour Sa Majesté, qui devait s'y rendre incessamment : mais cette commission fut enviée par d'autres, dont les importunités auraient embarrassé le prince, si je ne l'avais pas prié de ne plus songer à moi dans cette circonstance, bien que je fusse décidé à me rendre en même temps que le Roi dans mon pays natal.

Ayant déjà vu, avant mon départ de Paris, les nuages qui m'obscurcissaient les avenues des Tuileries, et m'étant même aperçu qu'on cherchait à me nuire, en soutenant que j'avais desservi le gouvernement anglais, je saisis l'occasion de mon séjour à Londres pour me procurer la déclaration suivante, qui me fut donnée avec tant de bonté par le noble lord Grenville.

Déclaration de lord Grenville, ministre des affaires étrangères, en date de Camelfort-House, le 30 *juin* 1814.

« Ce n'est qu'à mon retour du Parlement qu'on « vient de me remettre, Monsieur, la lettre et « les papiers dont vous m'avez parlé ce matin, et « que je m'empresse de vous envoyer, pour que « vous puissiez les recevoir avant votre départ.

« Tout ce que j'ai eu occasion de connaître de « votre conduite et de votre caractère dans les « temps difficiles et épineux que nous avons par- « courus, m'a toujours paru porter l'empreinte « de la plus grande probité, et d'un parfait et « loyal dévoûment pour la belle cause que vous « avez servie avec une persévérance si distinguée, « et pour laquelle vous avez tant souffert.

« Il me serait très agréable de croire que ce

« témoignage d'une très sincère estime pourrait « vous être de quelque utilité.

« J'ai l'honneur d'être, dans ces sentimens,

« Monsieur,

« Votre très humble et très obéissant « serviteur,

« *Signé*, GRENVILLE. »

Les mêmes sentimens, fortifiés par une affection réciproque, portèrent sir Charles Flint, principal secrétaire aux affaires d'Irlande, à me donner aussi la déclaration ci-après, en date de Londres, le 25 juin 1814.

« Je, soussigné, certifie que dans les relations « officielles, ainsi que particulières, que j'ai été « dans le cas d'avoir avec M. Fauche-Borel, de- « puis 1795 jusqu'à ce jour, j'ai constamment eu « occasion de remarquer dans sa conduite un zèle « et un dévoûment pour la bonne cause qui n'ont « jamais varié; que dans les différentes missions « importantes et difficiles qui lui ont été confiées « par les différens ministres de Sa Majesté Britan- « nique, et notamment dans celles avec les géné- « raux Pichegru et Moreau, il s'en est acquitté de « manière à mériter leur estime particulière et « leur confiance, et qu'il a fait des sacrifices pé- « cuniaires qui le rendent digne de la protection

« des personnages qui pourront être dans le cas « de prendre connaissance de ses services signa- « lés, n'ayant point hésité à quitter sa famille et « ses affaires, qu'il a été forcé, par circonstance, « d'abandonner depuis longues années, pour se « livrer entièrement à la cause sacrée des rois, « dont il a été un des appuis les plus utiles et les « plus constans.

« *Signé*, CH.-WILLIAMS FLINT. »

Je partis de Londres pour revenir à Paris, avec le dessein de me diriger de là, le plus promptement possible, sur Neuchâtel. Mais je n'aurais pas voulu m'éloigner de Paris, cette fois, sans avoir obtenu de Louis XVIII une audience particulière. Ayant pour ainsi dire épuisé mon patrimoine et toutes mes ressources pour le soutien de la cause qui venait enfin de triompher, mes besoins et ceux de ma famille me mettaient dans la pressante nécessité de réclamer d'abord le remboursement du montant de l'obligation de cent soixante-quatorze mille francs de capital, souscrite par les princes français en 1792. Je veux parler ici du titre et de l'acquisition dont j'ai tracé l'historique dans le second volume de ces Mémoires [1]. J'y renvoie le lecteur. Je me bornerai à

[1] Chapitre XVII, page 363.

répéter que tout me faisait une loi impérieuse d'en demander le remboursement le plus promptement possible.

Le prince de Hardenberg était si bon pour moi, que sachant combien j'étais obéré, il fut d'abord porté à prendre mon titre pour le compte du gouvernement prussien, et à m'en donner la valeur intégrale; mais, réfléchissant sur ma situation, il sentit qu'il serait mieux pour moi de laisser cette affaire au cœur du roi de France, d'autant plus que la manière dont j'avais acquis ce titre était connue du Roi, dans les mains duquel je l'avais remis par l'intermédiaire de M. d'Avaray, pour n'être acquitté qu'à la restauration.

En le déposant ainsi dans les mains de Louis XVIII, où il était resté pendant huit ans, j'avais eu en vue d'éviter qu'il ne tombât dans des mains avides, et qui auraient pu en faire un usage fâcheux pour les princes, comme il était arrivé à l'égard de S. A. R. le comte d'Artois, dans une occasion semblable, que j'ai également rapportée dans le second volume[1] de ces Mémoires.

Je sollicitai donc, à mon retour à Paris, une audience particulière du Roi. Il n'y avait que peu

[1] Chapitre XVII, page 367.

de jours que j'en avais adressé la demande à M. le duc d'Aumont, premier gentilhomme de la chambre, alors de service, lorsqu'en me rendant chez le prince de Hardenberg pour y prendre mes instructions, je vis passer dans la rue de Rivoli, tout près de l'hôtel où logeait le prince, S. M. Louis XVIII, en calèche, et suivi de son cortége. Je fis arrêter mon cabriolet, et le Roi, m'ayant aperçu, me fit un signe bienveillant, ce qui me pénétra d'autant plus, que j'attendais l'audience dont je sollicitais la faveur depuis mon retour de Londres; mais il en fut autrement. Le prince de Hardenberg m'ayant chargé, le jour même, de ses dépêches pour S. M. le roi de Prusse, qui venait de partir pour Neuchâtel, je pris immédiatement la poste, et je me mis en route. Il y avait quatorze ans que je n'avais vu ma ville natale ni ma famille. Les événemens avec lesquels je m'étais trouvé presque toujours lié avaient prolongé mon absence indéfiniment. Mais rien ne s'opposait plus alors à ce que je reparusse dans ma patrie, qui venait de rentrer sous la domination prussienne.

J'avais eu récemment l'occasion de faire à Paris la connaissance de M. Lesperut, qui, sous l'empire, avait été gouverneur de Neuchâtel pour le prince Berthier. Il me dit qu'en novembre et dé-

cembre 1813, Napoléon me supposant alors à Neuchâtel, avait fait donner les ordres les plus sévères pour qu'on m'y fît arrêter. M. Lesperut ajouta même que le bien qu'on lui avait dit alors de moi, dans mon pays, lui avait inspiré le désir de me voir et de me connaître. Quant à lui, personnellement, je puis dire aussi que sa conduite à Neuchâtel lui a mérité l'estime de tous mes compatriotes.

On se fera aisément une idée de l'empressement que j'apportais à me trouver dans ma ville natale en même temps que mon souverain le roi de Prusse. Il y fit son entrée, vers les deux ou trois heures après midi, le 7 juillet, et j'y arrivai à sept heures dans ma chaise de poste, ayant avec moi pour compagnon de voyage le major de Meuron. Je trouvai la ville illuminée et nageant dans la joie. Je remis de suite mes dépêches pour le Roi à M. de Humboldt. Sa Majesté, pendant le court séjour qu'elle fit à Neuchâtel, put bien se convaincre par elle-même de la sincérité de l'amour de ses peuples.

Au milieu de cette publique joie que je partageais si sincèrement, j'éprouvai une très grande contrariété. Je reçus, mais trop tard, à Neuchâtel, la lettre de M. le duc d'Aumont, qui m'annonçait l'audience particulière que S. M. Louis XVIII

daignait m'accorder pour le 11 de juillet. Il n'était déjà plus temps; il m'eût été de toute impossibilité de me trouver à Paris ce jour-là. Dans ce même moment, j'accompagnai à Zurich S. M. le roi de Prusse, à qui je fis part du contre-temps qui me faisait manquer l'audience au château des Tuileries. « Je suis fort aise, Fauche, que vous « l'ayez obtenue, me dit le Roi avec bonté; elle « vous sera ménagée une autre fois. » Mais j'en étais à la cour de France, dans des termes où une occasion manquée pouvait ne plus se reproduire. Je suis même persuadé que ce contre-temps influa d'une manière fâcheuse sur mon avenir, car il n'est pas douteux que si j'avais pu aborder Louis XVIII à cette époque, j'aurais dissipé les premières préventions que la calomnie s'efforçait de répandre contre moi, et que j'aurais reçu de ce monarque des témoignages ostensibles de sa satisfaction pour mes services. En un mot, j'aurais déjoué les calculs malveillans de mes ennemis : ce contre-temps, je le répète, me fut très préjudiciable.

En revenant par Berne et le pays de Vaud, j'eus connaissance qu'à l'extrémité de cette contrée commençait à s'ourdir le complot qui, se développant huit mois après, se dénoua du 1er au 20 mars 1815. Là, j'appris que Joseph Buonaparte

avait réuni à son château de Prangins quatre-vingts officiers à demi-solde qu'il employait en apparence, en qualité de menuisiers, charpentiers, peintres, architectes, aux établissemens et aux nouvelles constructions de son château, et que les plus dévoués, les plus actifs d'entre eux étaient chargés de suivre au-dehors la correspondance secrète établie, non seulement avec l'île d'Elbe, Naples et Paris, mais encore dans tous les départemens de la France et jusqu'aux Tuileries mêmes, sous la direction principale, dans l'intérieur, du général E..... Ces émissaires, ainsi organisés, n'étaient porteurs que de paroles, et jamais d'aucun écrit qui aurait pu les compromettre. Ils n'avaient pour signes de reconnaissance que des cartes triangulaires coupées en deux, et dont la moitié devait correspondre à celle qui restait dans les mains du principal agent dans Paris, à qui ils étaient adressés.

Le gouvernement de Berne, qui en était instruit, me chargea d'une adresse pour le roi de France, dans laquelle, après avoir manifesté les sentimens des vrais Suisses sur le retour d'un monarque avec lequel ils désiraient renouveler leurs anciens rapports, il faisait connaître la nécessité de surveiller les trames qui s'ourdissaient visiblement sur la frontière du pays de

Vaud. Les magistrats de Berne désignaient en même temps les personnages dont le séjour en Suisse causait de l'inquiétude, éveillait les soupçons, et justifiait les craintes. Une autre adresse du canton même de Lausanne donnait avis de la correspondance de Joseph Buonaparte avec l'île d'Elbe, de ses intelligences actives avec l'intérieur de la France, et des sommes considérables qu'il en recevait.

Ces différentes adresses furent envoyées à Paris vers la mi-août, pour être mises sous les yeux du Roi, et il en fut transmis une copie à S. A. R. MONSIEUR, qui était alors à Lyon. Son Altesse Royale s'entretint de ce qu'elles renfermaient avec les députés du canton de Vaud, qui lui furent envoyés pendant son séjour à Lyon.

De tels renseignemens étaient sans aucun doute de nature à fixer l'attention de Louis XVIII. Mais je n'ignorais pas que des hommes, intéressés à tromper le Roi, s'étudiaient à transformer ces avis importans en alarmes vaines et puériles. Je résolus en conséquence de me rendre en toute hâte à Paris, pour y signaler moi-même le danger, soit aux ministres du Roi, soit au Roi lui-même.

J'allais partir, lorsque je reçus la lettre suivante :

Berne, le 21 août 1814.

« Monsieur,

« Le Conseil secret [1], très sensible à l'intérêt « que vous voulez bien prendre au sort de la ré- « publique de Berne, me charge, Monsieur, de « vous transmettre le Mémoire ci-joint, avec « prière de le présenter à S. A. R. le Prince-Ré- « gent d'Angleterre, et de vouloir bien l'appuyer « de vos bons offices.

« Je saisis avec empressement cette occasion « pour vous offrir, Monsieur, l'assurance de ma « considération distinguée.

« Le secrétaire du Conseil secret de la répu- « blique de Berne,

« *Signé*, BENOIT. »

Ce Mémoire, dont je me chargeais très-volontiers, était conçu en ces termes :

Berne, le 16 août 1814.

« S. A. R. le Prince-Régent du royaume uni de « la Grande-Bretagne, est supplié de vouloir bien

[1] Le Conseil secret était composé des mêmes hommes qui, depuis, ont fait partie du Conseil fédéral de Berne, entre autres, MM. les landamans de Watteville, de Mulinen, Fischer, et autres; de MM. de Furstenberg, de Chevilly, de Freudenrich.

« accorder quelques momens d'attention aux in-
« térêts de la Suisse et de Berne en particulier.

« Malgré les relations longues et constamment
« soutenues, et la bienveillance toute particulière
« que l'Angleterre a daigné témoigner en toute
« occasion à la république de Berne, l'on crain-
« drait d'importuner Son Altesse en lui parlant
« des intérêts de Berne seulement, s'ils ne sem-
« blaient pas liés aux intérêts et à la tranquillité
« de l'Europe.

« La constante persévérance, le courage hé-
« roïque de ses armées et de celles de ses alliés,
« vient enfin d'abattre cette révolution qui pen-
« dant vingt-cinq années a désolé le monde; mais
« quoique abattue, elle n'est pas écrasée; le feu
« couve encore partout sous la cendre; les prin-
« cipes, les hommes de la révolution sont encore
« répandus partout.

« En organisant la Suisse d'après le plan des
« ministres des hautes puissances rassemblées à
« Zurich, on laisse :

« 1°. Exister en Suisse tout ce que la révolu-
« tion a fait.

« 2°. On établit les révolutionnaires souverains
« dans plusieurs cantons.

« 3°. Les deux belles provinces qu'on arrache
« à Berne, à droite et à gauche, et, on ose le dire,

« contre toute justice, puisque Berne les possé-
« dait d'après les traités les plus formels depuis
« trois et quatre siècles, et qu'elle les a adminis-
« trées avec une telle douceur, une telle vigilance,
« une telle justice, que leur bien-être et leur
« prospérité étaient parvenus à leur comble; ces
« deux provinces sont devenues deux petits États
« indépendans, où, dans l'un, les gouvernans
« qui sont encore exactement les mêmes hommes
« qui ont appelé les soldats du Directoire dans
« notre patrie jadis si heureuse, sont en rapports
« de principes et d'amitié avec tout ce qui reste
« de révolutionnaires français; et dans l'autre, en
« rapport avec les révolutionnaires allemands.
« C'est dans ces deux cantons, à l'avenir, que,
« sous l'égide de leurs amis souverains, ces
« hommes dangereux pourront travailler, impri-
« mer, conspirer et répandre leur perfide venin
« dans toutes les parties de l'Europe.

« De plus, cette confédération qu'on veut éta-
« blir en Suisse, doit être composée de parties si
« hétérogènes, de principes, d'hommes, d'intérêts
« si éternellement opposés les uns aux autres, que
« jamais la paix, l'union, la tranquillité n'est pos-
« sible.

« La Suisse formera donc nécessairement, au
« centre de l'Europe, un foyer de discussions et

« de dissensions politiques perpétuelles, et Son « Altesse Royale sait de quel danger sont de pa- « reils foyers pour le repos du monde.

« M. Fauche-Borel, qui vient de parcourir la « Suisse, pourra dire à Son Altesse Royale les « sacrifices immenses que Berne a offerts à la « paix, à la tranquillité, à l'union future, et pourra « en général lui donner tous les renseignemens « ultérieurs qu'elle peut désirer. »

A mon arrivée à Paris, j'adressai immédiatement à S. A. R. le Prince-Régent, et avec une lettre d'envoi explicative, cette note du Conseil secret de Berne. Quant aux autres renseignemens qui concernaient particulièrement la France, et que j'avais fait passer au château des Tuileries, ils étaient sans doute de nature à fixer l'attention du cabinet de Louis XVIII. Mais les hommes qui y exerçaient alors une influence exclusive, s'étudiaient à transformer ces renseignemens en alarmes vaines et puériles. On va voir combien leur conduite, bien qu'elle n'ait semblé que le résultat d'une molle indifférence ou de l'incapacité, doit paraître répréhensible devant le tribunal de l'histoire.

Les données graves que je venais d'obtenir en Suisse, sur les trames ourdies par le parti buonapartiste, dans l'intérieur et au-dehors de la

France, reçurent, à mon retour à Paris, leur confirmation, en quelque sorte par de plus vives lumières, s'il est possible, et qui ne me laissèrent aucun doute sur les nouveaux dangers qui déjà menaçaient la maison royale. Mais c'est ici surtout que je ne dois négliger ni taire aucune des particularités relatives aux événemens : elles convaincront le lecteur des causes que j'assigne aux faits qui vont suivre.

J'eus alors occasion de faire la connnaissance personnelle de l'ex-directeur Barras, dont le penchant à se rapprocher de moi était assez naturel, ayant été chargé, en 1799, comme on l'a vu, de lui faire parvenir les lettres patentes données et signées par Sa Majesté Louis XVIII, récompense anticipée de l'accomplissement d'un projet de contre-révolution qui échoua par des incidens que j'ai déjà fait connaître : je veux parler du funeste 18 brumaire, qui, déconcertant toutes nos combinaisons et nos espérances, avait non seulement occasionné la chute de Barras comme directeur, mais encore entraîné son exil et la perte d'une partie de sa fortune.

Barras, persécuté depuis par Buonaparte qui lui devait son élévation et son immense pouvoir, avait toujours conservé au fond de son âme l'arrière-pensée de renverser à la première occasion celui

qu'il regardait comme un usurpateur et un tyran.

En exil à Bruxelles, mais lié secrètement avec Moreau, dont il connut les projets en 1803, il fut alors relégué dans le midi de la France, et impliqué plus tard dans la conspiration dite de *Charles IV*. On alla jusqu'à le soupçonner d'avoir communiqué avec l'amiral anglais, et la police impériale fit à ce sujet une enquête. A la suite de cette affaire, où il y eut des victimes, Barras, définitivement relégué à Rome, y resta près de deux ans. Enfin la restauration lui ménageant de nouveau l'accès de Paris, dont il regrettait tant le séjour, il vint y occuper en 1814, rue des Francs-Bourgeois, l'hôtel qui appartenait à M. Victor Grand, attaché jadis à sa maison, et qu'on supposait avoir été un don de Barras. C'est là que je fis sa connaissance. Je compris en le voyant qu'il n'avait pas dévié des sentimens qu'il m'avait paru avoir adoptés avant et après le 18 brumaire, c'est-à-dire à une époque qui précéda de quatorze ans le retour des Bourbons. Il avait cherché autant que possible, depuis lors, à se réhabiliter dans l'opinion publique, contre laquelle sans doute il avait beaucoup à lutter, parce qu'elle juge toujours trop les hommes d'État comme des citoyens ordinaires. Barras était, ou paraissait intimement convaincu de la nécessité d'une réunion franche de tous les partis autour du

Roi, qui seul pouvait assurer le repos et la tranquillité dont la France éprouvait un si grand besoin. Ces dispositions me semblaient d'autant plus heureuses, que je n'ignorais pas que Barras exerçait déjà dans Paris, sur les débris du parti républicain, une influence qui ne resta pas inaperçue. Révélons ce qui venait de se passer : l'un des hommes les plus fameux de l'époque, Fouché, disgracié et relégué lui-même en Italie par Buonaparte, inconsolable d'avoir été étranger aux derniers événemens, et réuni déjà au parti qui se reformait contre les Bourbons, fit épier Barras. Sachant qu'il me voyait, soupçonnant qu'il agissait dans l'intérêt de la maison royale, craignant qu'il ne parvînt à contre-carrer la conspiration qui tendait à faire revenir Buonaparte de l'île d'Elbe, pour rallier l'armée, il lui détacha Lombard Taradeau pour le sonder et le ramener à ses idées. Tallien, qui avait marché dans la Convention avec Barras, et que Buonaparte avait persécuté, entrait aussi dans les vues de Fouché. Quant à Lombard Taradeau, c'était un ancien protégé de Barras, qui, étant directeur, l'avait placé dans les bureaux de Fouché, dont il était devenu la créature et le commensal. Il se présente chez Barras; mais ce dernier, aigri depuis long-temps contre Fouché, repousse les insinuations et les

instances de Taradeau, qui ne se tient pas pour battu, revient à la charge, et le presse de voir au moins son ancien collègue : « Je ne veux pas voir « Fouché, lui disait Barras, parce qu'il a porté la « livrée du tyran, et moi je n'ai pas porté cette « livrée. » Il s'exprimait avec beaucoup de violence. Toutefois Barras ayant fait part de toutes ces menées à M. Tropez de Guérin, qui avait alors sa confiance entière, M. Tropez lui dit qu'il avait tort de repousser l'émissaire de Fouché, et il lui représenta que, dans la situation des choses, il devait tout entendre et tout savoir. Mais Barras déclara qu'il ne voulait pas absolument recevoir chez lui Fouché. On convint de lui assigner un rendez-vous sur le boulevard Saint-Antoine. Le rendez-vous eut lieu après minuit vers la maison et les jardins Beaumarchais. [1]

J'avertis mes lecteurs que, dans l'ordre chronologique, ce que je vais dire doit être placé ici, mais n'a été entièrement révélé par Barras, à ses amis, qu'après l'événement.

Fouché ayant entamé la conversation, indiqua les bases de son plan, et dit à Barras : « Nous « savons que vous agissez contre nous, et que vous « voulez conserver les Bourbons; nous ne vou-

[1] Cette maison a été comprise depuis dans les démolitions pour l'ouverture du canal de l'Ourcq.

« lons point des Bourbons, et vous ne devez pas « plus que nous les supporter, à cause de vos an- « técédens. Quelle position pouvez-vous espérer « avec eux? Avec nous vous aurez un sort brillant; « plus de proscription d'ailleurs..... » Barras, irrité, lui répond : « Vous êtes des coquins, des « misérables; vous avez servi le tyran; mais moi, « je ne me suis pas vautré, et je ne donnerai jamais « les mains à ce qu'il ressaisisse le pouvoir.—Vous « avez tort, reprit Fouché, de vous laisser empor- « ter par le ressentiment; il s'agit ici de bien « autre chose que de petits souvenirs, et de petites « passions; il s'agit des plus grands intérêts de la « terre. Avec nous, je vous le promets, vous serez « influent; cet homme d'ailleurs est usé et n'est « plus à craindre. Nous ne voulons le faire rentrer « que pour rallier l'armée et lui redonner toute « sa force; ensuite nous le.....» et il fit le signe qu'on le poignarderait. — « Vous le tuerez, re- « prend Barras, mais qui mettrez-vous à sa place? « cette vermine de famille, ce bambin? — Nous « trouverons le moyen aussi de les annuler. » Ici Barras et Fouché se séparèrent. Voilà comment ce dernier s'efforça de ramener à lui Barras, mais sans pouvoir l'attirer entièrement dans son parti.

L'ayant revu précisément à cette époque, je

lui parlai de l'état des choses en Suisse et des intrigues de Joseph Buonaparte à Prangins. « Je « connais toute la machination, me dit-il, je suis « un puits ; je sais tout. On est venu me proposer, « mais je ne puis nommer les masques, de me « mettre à la tête d'un mouvement contre les « Bourbons, en ajoutant qu'on avait besoin de « Buonaparte, à cause de l'armée, qu'il fallait « rallier, mais que lorsqu'on s'en serait servi, on « mettrait l'homme à sa place. Si vous avez besoin « de Buonaparte, leur ai-je dit, vous n'avez pas « besoin de moi, car il ne peut y avoir rien de « commun entre moi et celui qui m'a tenu si long- « temps la tête sur le billot. La république avant « tout, si elle pouvait avoir lieu ; mais les Bour- « bons à l'exclusion de Buonaparte !..... » Barras entra avec moi dans beaucoup d'autres détails, mais toujours en ajoutant qu'il ne pouvait nommer les masques.

En approfondissant l'opinion politique de Barras, j'acquis la certitude qu'il ne voulait pas plus de roi *intrus* sur le trône de Naples que sur celui de France, bien que Murat conservât toujours de l'amitié pour lui : mais dans l'état des choses, il sentait qu'il fallait agir avec prudence et réserve ; et d'après les confidences qu'il avait reçues, il mettait dans son plan de faire consentir

Murat à quelque arrangement qui le déplacerait sans violence. Il espérait d'autant mieux pouvoir le déterminer à une abdication, que de tous ceux auxquels il avait fait la fortune étant directeur, Murat était le seul qui n'eût pas cessé d'en être reconnaissant, et qui lui eût témoigné toujours de la confiance.

Barras, d'ailleurs, ne demandait rien pour lui-même. Il eût été sans doute flatté d'obtenir du Roi le grade militaire dont Buonaparte l'avait injustement dépouillé; et, sans mission ostensible, il eût désiré aller à Naples pour engager Murat à transiger de sa couronne avec le souverain légitime, contre des indemnités qui lui auraient été garanties.

Ceux qui ont suivi la marche des événemens, peuvent juger de quelle importance eût été une pareille mission, dont l'effet eût paralysé tous les préparatifs que faisait Buonaparte pour revenir de l'île d'Elbe en France. Il eût été forcé de renoncer à quitter cette île, d'où l'on sait qu'il ne serait pas sorti sans les intelligences qu'il s'était ménagées avec Murat.

Barras, jugeant nécessaire de déposer dans le sein de Sa Majesté, avec le plus grand secret, les confidences qu'il avait reçues, et tout ce qu'il savait des projets pour renverser le trône, se

rappela la confiance dont le Roi m'avait honoré lors de la négociation faite avec lui, en 1799. « Il faut, monsieur Fauche, me dit-il, que vous « me ménagiez un entretien particulier avec « Louis XVIII; j'ai des choses de la plus haute « importance à communiquer, et que le Roi *seul* « peut entendre. Personne n'est plus en mesure « que vous de me procurer une audience. » Et il me pressa de la solliciter. Je m'en chargeai d'autant plus volontiers, qu'une pareille entrevue me paraissait devoir procurer quelque bien et prévenir de grands maux.

J'allai d'abord, accompagné de M. Tropez de Guérin, communiquer à M. le duc d'Havré le désir que m'avait témoigné Barras. Le duc sentit tout ce qu'on pouvait attendre des renseignemens donnés par un personnage qui avait été à la tête du gouvernement de la France pendant nombre d'années, et qui par conséquent avait la connaissance des hommes et des choses.

M. le duc d'Havré porta cette demande au Roi, qui, se rappelant les services que M. de Barras avait voulu rendre à sa cause, se montra disposé à accorder l'audience. Trois jours après, je reçus l'invitation de me présenter, avec le général comte de Barras, aux Tuileries. A onze heures du matin, nous y allâmes, et là, nous trouvâmes le

premier gentilhomme de la chambre de service, M. le duc de Duras, qui devait nous introduire auprès de Sa Majesté. Mais un événement imprévu y mit obstacle. La nouvelle que le neveu de M. le duc de Duras venait de se blesser grièvement au bois de Boulogne étant parvenue au château au moment où nous y arrivions, M. de Duras quitta son service pour se rendre à l'instant dans sa famille. Soit qu'on doive rattacher à cet accident le contre-temps que nous éprouvâmes, soit qu'il ait servi de prétexte, comme je le pense, pour éluder l'audience que le Roi voulait accorder, mais que le ministre de sa maison voulait écarter, le fait est que le duc de Duras, qui vraisemblablement s'était concerté avec le comte de Blacas, nous fit ses excuses, ajoutant qu'il nous ferait connaître le jour où Sa Majesté jugerait à propos de remettre l'audience.

Dans l'une ou l'autre supposition, il est certain que la démarche de Barras, et celle que j'avais faite auprès de M. le duc d'Havré, avaient éveillé l'attention et la susceptibilité de M. le comte de Blacas, dont le parti était pris d'être le seul intermédiaire entre la France et son Roi. Dans cette circonstance, d'ailleurs, il était visiblement circonvenu, d'un côté, par M. de La Maisonfort, toujours à l'affût contre moi, et de l'autre, par

le parti que Fouché s'était ménagé au faubourg Saint-Germain. On sent combien Fouché était intéressé à ce que Barras ne vît pas le Roi.

Voilà ce qui porta indubitablement M. de Blacas à proposer à Sa Majesté de recevoir lui-même les confidences de Barras, à cause de l'inconvénient qu'il y aurait à introduire un tel personnage dans l'appartement même du Roi, où S. A. R. madame la duchesse d'Angoulême pourrait être tristement affectée de sa présence. Le Roi ayant prêté l'oreille à ces observations, il fut décidé que M. de Barras ne serait pas reçu en audience particulière; mais que M. de Blacas se rendrait chez M. le duc d'Havré, où viendrait M. de Barras, et qu'il recevrait, au nom du Roi, ses confidences en personne. Toutefois, pour adoucir ce qu'une pareille restriction avait de désobligeant pour celui qui en était l'objet, on allégua l'inconvénient qu'il y aurait à voir entrer au château M. de Barras, pour parler confidentiellement au Roi, circonstance qui ne pourrait manquer d'être divulguée, et dont on tirerait des conséquences préjudiciables à l'utilité qu'on se promettait d'une semblable entrevue.

Sa Majesté m'ayant fait dire, par M. le duc d'Havré, qu'elle désirait que M. de Barras communiquât directement avec le ministre de sa mai-

premier gentilhomme de la chambre de service, M. le duc de Duras, qui devait nous introduire auprès de Sa Majesté. Mais un événement imprévu y mit obstacle. La nouvelle que le neveu de M. le duc de Duras venait de se blesser grièvement au bois de Boulogne étant parvenue au château au moment où nous y arrivions, M. de Duras quitta son service pour se rendre à l'instant dans sa famille. Soit qu'on doive rattacher à cet accident le contre-temps que nous éprouvâmes, soit qu'il ait servi de prétexte, comme je le pense, pour éluder l'audience que le Roi voulait accorder, mais que le ministre de sa maison voulait écarter, le fait est que le duc de Duras, qui vraisemblablement s'était concerté avec le comte de Blacas, nous fit ses excuses, ajoutant qu'il nous ferait connaître le jour où Sa Majesté jugerait à propos de remettre l'audience.

Dans l'une ou l'autre supposition, il est certain que la démarche de Barras, et celle que j'avais faite auprès de M. le duc d'Havré, avaient éveillé l'attention et la susceptibilité de M. le comte de Blacas, dont le parti était pris d'être le seul intermédiaire entre la France et son Roi. Dans cette circonstance, d'ailleurs, il était visiblement circonvenu, d'un côté, par M. de La Maisonfort, toujours à l'affût contre moi, et de l'autre, par

le parti que Fouché s'était ménagé au faubourg Saint-Germain. On sent combien Fouché était intéressé à ce que Barras ne vît pas le Roi.

Voilà ce qui porta indubitablement M. de Blacas à proposer à Sa Majesté de recevoir lui-même les confidences de Barras, à cause de l'inconvénient qu'il y aurait à introduire un tel personnage dans l'appartement même du Roi, où S. A. R. madame la duchesse d'Angoulême pourrait être tristement affectée de sa présence. Le Roi ayant prêté l'oreille à ces observations, il fut décidé que M. de Barras ne serait pas reçu en audience particulière; mais que M. de Blacas se rendrait chez M. le duc d'Havré, où viendrait M. de Barras, et qu'il recevrait, au nom du Roi, ses confidences en personne. Toutefois, pour adoucir ce qu'une pareille restriction avait de désobligeant pour celui qui en était l'objet, on allégua l'inconvénient qu'il y aurait à voir entrer au château M. de Barras, pour parler confidentiellement au Roi, circonstance qui ne pourrait manquer d'être divulguée, et dont on tirerait des conséquences préjudiciables à l'utilité qu'on se promettait d'une semblable entrevue.

Sa Majesté m'ayant fait dire, par M. le duc d'Havré, qu'elle désirait que M. de Barras communiquât directement avec le ministre de sa mai-

son, je déclarai que je ne me chargerais qu'avec répugnance d'un pareil message, à moins que, pour en adoucir l'expression auprès de M. de Barras, on ne me permît d'alléguer que le Roi ayant ressenti une légère attaque de goutte, sa santé ne lui permettait pas de donner l'audience promise. J'ajoutais que, dans ce cas, il conviendrait même peut-être que Sa Majesté écrivît de sa main, à M. de Barras, un mot que j'irais lui porter, pour le déterminer à s'aboucher avec M. de Blacas.

Le premier expédient ayant été agréé, nous allâmes, M. Tropez de Guérin et moi, informer M. de Barras de l'état des choses. Il nous témoigna la peine qu'il ressentait de ce qu'on s'était arrêté à d'aussi petites considérations quand il s'agissait d'intérêts aussi majeurs; et il ajouta que « le « moyen qu'on lui proposait ne remplissait pas « son but; qu'il y avait des choses qu'il ne pou- « vait absolument dire qu'au Roi, et que le Roi « *seul* pouvait entendre; que cependant il ne re- « fuserait pas de voir M. le comte de Blacas, puis- « que c'était le désir de Sa Majesté; mais que ce « n'était pas la même chose, et qu'il était bien « sûr d'avance que M. de Blacas ne le compren- « drait pas. »

La conférence eut lieu chez M. le duc d'Havré,

où Barras se rendit accompagné de M. Tropez de Guérin. M. de Blacas y vint de son côté. Qu'on juge des dispositions d'esprit qu'il y apporta, et de l'idée qu'il s'était faite de Barras, par les précautions que lui suggéra une appréhension qui paraîtra incroyable. Il fit aposter deux valets de pied à portée du lieu de la conférence, pour voler à son secours au premier signal. Qu'il y a loin de là à ce duc de Guise, qui, averti aux États de Blois qu'on projetait de l'assassiner, répondit : « Ils n'oseraient! » et dédaigna toute précaution. Contentons-nous d'ajouter qu'ici tout parallèle serait absurde entre les époques et les personnages.

Dès le début de la conférence, Barras eut le désagrément et le regret de voir M. de Blacas traiter une affaire de la plus haute importance, non seulement avec légèreté, mais avec une ignorance complète du caractère des hommes et de la situation des choses. Jamais il ne put lui faire comprendre que le Roi était sur un volcan; qu'on ne devait pas ignorer les intelligences qui existaient entre l'île d'Elbe, Murat, Joseph Buonaparte, l'armée, les généraux, et même les Tuileries; qu'il était urgent de prendre une autre marche que celle qu'on avait suivie jusqu'alors. Enfin, il faisait observer les fautes commises en-

vers des hommes utiles, qu'on tenait éloignés de toutes les places, pour ne les donner ou ne les conserver qu'aux partisans de Buonaparte. M. de Blacas lui fit alors entendre qu'il croyait que des intérêts personnels excitaient souvent de fausses craintes, qu'il ne fallait pas s'en rapporter aux *alarmistes*, qui ne cherchaient qu'à grossir le danger de la position actuelle, danger qui d'ailleurs n'était qu'apparent.

« Je savais bien, lui dit Barras, que vous ne « me comprendriez pas. Vous êtes mon parent; à « vingt-cinq ans vous avez émigré, vous avez vingt « ans d'émigration, et vous n'avez rien appris ni « rien oublié. Vous ne comprenez pas le danger « que vous faites courir au Roi en ne voulant pas « vous pénétrer de l'état des choses. Vous êtes sur « un volcan, vous dis-je, et vous ne vous en doutez « même pas. Mais il y a des choses que je ne veux « dire et ne puis dire qu'au Roi. Du reste, soyez « tranquille, je ne veux pas me placer entre le « Roi et vous. Je voudrais seulement, de tout mon « cœur, contribuer à la tranquillité de la France « par la stabilité des Bourbons; mais, je vous le « répète, il y a des choses que je ne puis révéler « qu'au Roi. Tout ce que je puis vous dire à vous, « pour que vous puissiez en faire le rapport à Sa « Majesté, c'est que la conjuration est flagrante;

« que j'en connais tous les fils, et que Murat n'y « est pas étranger. Sous ce dernier point de vue, « je puis me rendre très utile, ajouta Barras; car, « de tous les hommes dont j'ai fait la fortune, « étant au pouvoir, tous ont été envers moi des « ingrats, Buonaparte tout le premier; un seul « m'est resté attaché; c'est Murat, qui a eu moi « une entière confiance. J'offre au Roi de me « rendre à Naples, sans aucune mission osten- « sible. Là, je ferai connaître à Murat que les « Bourbons étant rétablis sur le trône de France, « aucun roi *intrus*, sur aucun autre trône de l'Eu- « rope, ne pourra exister, pas plus lui que Ber- « nadotte; et, en conséquence, je me fais fort de « lui faire comprendre qu'il doit transiger de sa « couronne contre des indemnités qu'on lui assu- « rera, et par là je parviendrai à déjouer la con- « juration. Voilà tout ce que je puis vous dire; « mais, quant au fond des choses, je ne puis le « révéler qu'au Roi..... » Là finit la conférence.

Mais ces combinaisons étaient au-dessus de la portée de M. de Blacas : il n'eut pas même l'honnêteté de remercier Barras des communications qu'il lui avait faites, et parut le regarder comme un homme qui voulait entrer en partage avec lui dans la confiance de Louis XVIII. Il se plaignit à M. Tropez de Guérin des réticences de Barras.

M. de Guérin en justifia le motif, et insista fortement pour que Barras fût admis auprès de Sa Majesté, ajoutant qu'il y allait peut-être du salut de la monarchie.

« Quoi! répond M. de Blacas, voudriez-vous « exposer madame la duchesse d'Angoulême à « tomber évanouie à la vue d'un homme qui a voté « contre le Roi martyr? — Eh, reprend M. de « Guérin avec vivacité, voudriez-vous exposer au- « jourd'hui les Bourbons à être assassinés dans « leur propre palais? » Voyant M. de Blacas intraitable, il lui insinue que peut-être Barras s'ouvrirait à lui tout-à-fait, s'il recevait de la main du Roi une lettre qui pût le porter à ne rien cacher à son ministre intime. Ce dernier expédient est agréé. M. de Blacas s'étant rendu chez le duc d'Havré, où se trouvait M. de Guérin, y porta un long projet de lettre de sa main, dont le style contraint et embarrassé n'eût certainement pas rempli l'objet qu'on se proposait. Après quelques objections, il fut reconnu qu'il serait préférable que le Roi écrivît une lettre plus concise, dont M. de Guérin précisa les points lui-même. Sa Majesté ayant daigné entrer dans ces vues, écrivit de sa propre main la lettre conçue en ces termes :

Lettre de Louis XVIII à M. le général comte de Barras.

« Les circonstances ne me permettant pas de « voir en ce moment M. le général comte de Bar- « ras, et connaissant les services qu'il a déjà « cherché à me rendre dans le temps qu'il était « membre du Directoire exécutif, ainsi que ceux « qu'il peut me rendre encore en ce moment, je « l'engage à communiquer avec MM. le duc « d'Havré et comte de Blacas, auxquels il doit « avoir une pleine et entière confiance.

« *Signé*, LOUIS.

« Aux Tuileries, le 30 août 1814. »

Cette lettre ne pouvait que flatter Barras, qui ne devait plus se dissimuler qu'il venait de se compromettre en pure perte pour lui et pour l'État vis-à-vis de son propre parti : il reçut donc avec joie la lettre de Sa Majesté, qui lui offrait une garantie dans l'avenir. Mais, n'ayant aucune confiance dans M. de Blacas, qui, disait-il, n'entendait rien aux affaires d'État, il persista dans sa résolution de ne révéler qu'au Roi lui-même les secrets de la conjuration flagrante, et plaignant le Roi d'être servi si médiocrement, il annonça à M. le duc d'Havré que, ne pouvant plus être utile

à Sa Majesté, il allait se rendre dans le midi de la France pour éviter les confidences d'un parti qu'il n'avait plus l'espoir de rattacher aux intérêts du monarque. En effet, il s'éloigna de Paris et se rendit dans sa terre des Aigalades, près de Marseille.

N'est-on pas forcé de convenir aujourd'hui, que si M. le comte de Blacas, saisissant cette circonstance, eût porté le Roi à reconnaître, par quelque faveur, les anciens services de Barras, et s'il n'eût pas méprisé ses avertissemens, il aurait pu conjurer, par des mesures d'une énergique sagesse, tous les malheurs que le retour de Buonaparte allait faire peser sur la France?

Les renseignemens que de mon côté je continuais de donner pour être transmis au Roi sur les manœuvres qui se pratiquaient aux frontières de la Suisse entre Joseph Buonaparte, l'île d'Elbe, l'intérieur de la France et l'armée, ces renseignemens, dis-je, par cela même qu'ils passaient par les mains de M. le comte de Blacas, n'arrivaient point jusqu'à Sa Majesté. Que de maux Louis XVIII eût aisément prévenus, si son ministre lui eût fait connaître la véritable situation des choses!

A peu près à la même époque (fin d'août), j'allai voir M. le comte de Moustier qui, chargé

des affaires de Louis XVIII, à Berlin, avait suivi la correspondance de mon frère avec Perlet, relativement au comité royal; il m'apprit que Perlet se plaignait de moi amèrement, qu'il m'accusait de ne rien faire pour lui, tandis que c'était, disait-il, à sa correspondance avec moi, qu'il devait la perte de sa fortune.

Ne concevant pas comment ma correspondance avec lui avait pu le ruiner, et voyant qu'il attribuait sa ruine au comité royal, je lui fis demander une explication en présence de témoins, dans l'espoir que je parviendrais cette fois à palper ce corps invisible dont il s'était dit l'organe.

Nous eûmes donc une conférence chez le juge de paix Véron, où Perlet se rendit assisté du général Danican, et moi du général Desnoyers, mon ancien camarade d'infortune au Temple. Cet officier-général avait commencé à m'éclairer, en me faisant part de ce qui s'était passé au Temple entre lui et mon infortuné neveu.

« Parlez, dis-je à Perlet; parlez enfin : dites-« nous quelles dépenses exorbitantes ma cor-« respondance vous a occasionnées, et quels « personnages composaient votre comité royal. « Vainement vous voulez les ensevelir dans votre « mémoire : il est de la bonté, je dirai même de « la justice du Roi, de les en exhumer au plus

« tôt. » A cette interpellation, la langue de Perlet s'épaissit; il n'articule que quelques mots insignifians; mais tout à coup, ramassant ses forces, comme pour gagner un port de salut qu'il avise dans le naufrage : « Je ne veux pas vous dire ces « noms-là, à vous; la prudence me le défend; « mais je les nommerai à M. le duc d'Havré. » Et le voilà qui nous quitte brusquement. Je cours chez le duc d'Havré pour le prier d'indiquer un jour, afin de recevoir les révélations de Perlet. Le jour est fixé, Perlet accepte; il arrive au rendez-vous, et ce jour-là, pas plus que les précédens, il ne peut indiquer les noms des membres du comité royal, ni l'emploi qu'il voulait faire des sommes exorbitantes par lui demandées à l'Angleterre.

A partir de cette conférence, Perlet jugea que, démasqué sur un point, il ne tarderait pas à l'être sur les autres : il dressa ses batteries en conséquence. La calomnie fut celle de ses armes qui parut, dans les circonstances, devoir lui offrir le plus d'avantage.

L'inspecteur-général de police Veyrat, qu'il couvrait du sang versé par lui, était, grâce à ses soins, expulsé de France; mais Veyrat pouvait reparaître; je pouvais rejoindre Veyrat; Veyrat ne pouvait manquer de repousser le crime sur le

criminel; et Perlet dévoilé, je courais me jeter aux pieds du Roi; j'en obtenais justice.

Que fait l'assassin de mon neveu pour écarter le coup qui le menace? Il se dit: Fermons à Fauche les accès du trône; il a de puissans ennemis à la cour; disons, affirmons à M. le comte de Blacas, à M. le marquis de La Maisonfort, qui disposent du cabinet du Roi; assurons-les que Fauche-Borel a été un correspondant du ministre Fouché, un espion vendu à la police de Buonaparte pour trahir la cause des souverains. Répétons, écrivons, signons cela. Si les ennemis de Fauche ne le croient pas eux-mêmes, ils chercheront du moins à le faire croire au Roi; le Roi prévenu, indigné peut-être, ne verra plus dans Fauche qu'un traître, et Fauche ne pourra plus rien sur ce prince. En vain m'accusera-t-il du meurtre de son neveu; plus le crime sera énorme, moins on aura confiance dans l'accusateur: tout ce qui émane d'un traître est suspect. Voilà la source des infortunes et des tribulations qu'il me restait encore à subir!

Qui le croirait? mon aveuglement sur Perlet ne s'était pas encore dissipé tout entier. Bien qu'au sortir de la conférence chez M. le duc d'Havré, je visse clairement que le comité royal n'était qu'une fiction imaginée par un fourbe, il

ne put me venir dans l'idée que ce fourbe était mon voleur, et encore moins l'assassin de mon neveu.

En attendant que je pusse rejoindre Veyrat, que Perlet me disait bien être hors de la capitale, mais dont il me taisait et dont j'ignorais encore la résidence à Genève, je ne voulus pas perdre mon temps à Paris; et puisque Veyrat avait touché les six cents louis que j'avais fait passer de Londres à Perlet, je crus devoir faire des démarches pour obtenir des bureaux de la police une somme dont la restitution était d'autant plus juste, que l'infortuné que cet argent devait arracher à la mort, l'avait subie pour la cause des Bourbons.

D'ailleurs, outre cette première somme de six cents louis, j'en avais à réclamer une autre de quatre mille cent soixante-quatorze francs, dont mon neveu était crédité pour ses besoins sur la maison Hottinguer et compagnie, lors de son malheureux voyage à Paris, en 1807. Dix jours après son arrestation, la police avait touché cette dernière somme. J'avais demandé aussi à Perlet s'il savait l'emploi que la police avait fait de cet argent; il m'avait répondu qu'il l'ignorait, et cependant le misérable savait bien qu'il s'en était emparé avec la même avidité qu'il avait apportée à m'extorquer les six cents louis.

Je ne m'en rapportai pas aux employés secondaires : ce fut au directeur-général de la police, au comte Beugnot lui-même, que je m'adressai dans la matinée du 12 novembre 1814, pour réclamer ces deux sommes. Il me donna audience sur-le-champ, m'accueillit et me combla d'éloges sur mes constans efforts pour le triomphe de la bonne cause.

A peine lui eus-je témoigné le désir de connaître l'emploi qui avait été fait de l'argent que j'avais adressé à Perlet, à peine lui eus-je exhibé la quittance de M. Armand, caissier de la préfecture de police, qui avait touché la somme chez M. Hottinguer, que M. Beugnot s'écria avec chaleur, qu'il fallait que cet argent me fût rendu à la minute. Il fit appeler à cet effet M. Lagarde, chef dans ses bureaux. Ce dernier lui fit observer qu'il serait nécessaire que la demande en revendication fût faite et signée par M. Hottinguer lui-même; sur quoi, m'étant chargé de communiquer la proposition à ce banquier, M. Beugnot m'ajourna au samedi suivant.

Je fus exact au rendez-vous. En entrant chez M. le directeur-général de la police, je trouvai dans une première pièce le comte Jules de Polignac [1]; dès que le comte Jules m'aperçut, il vint

[1] Aujourd'hui, prince de Polignac.

à moi avec la plus cordiale effusion : « Mon cher « Fauche, me dit-il, que je suis aise de vous voir! « Depuis notre séjour au Temple je ne vous ai « plus rencontré. Nous avons été bien malheu- « reux d'avoir affaire à ce monstre de Perlet. » A ces mots je sentis mon visage se contracter d'une manière affreuse. « C'est lui, poursuivit le « comte Jules, nous en sommes assurés, c'est lui « qui a fait fusiller *votre brave neveu* que nous « avons tant regretté. »

Je n'eus pas la force de répondre : je m'élance dans le cabinet de M. Beugnot, qui, oubliant comme moi que notre conférence a pour unique objet une restitution d'argent, s'écrie dès qu'il me voit : « Je suis fâché, mon cher monsieur Fauche, « de vous apprendre aujourd'hui que vous avez eu « affaire au plus scélérat des hommes, au sieur « Perlet, qui a vendu votre malheureux neveu, « et *qui vous a fait payer son crime.* »

Il tire alors d'un dossier plusieurs lettres que je reconnais aussitôt pour être de la main de Perlet. M. Beugnot m'en lut trois, adressées par Perlet au préfet de police Dubois, qui dévoilaient toute la trame ourdie pour enlacer mon neveu et le conduire à la mort. A la lecture de ces lettres, mon âme se brisa; je ne pouvais croire que la perversité pût aller aussi loin; cependant, mes

yeux ne me trompaient pas; l'écriture de Perlet m'était familière, je la reconnus parfaitement.

M. Beugnot promit de ne point m'abandonner, et de poursuivre cette affaire chaudement; mais il me prévint que dans une découverte de cette nature, il ne pouvait rien faire sans prendre les ordres du Roi; d'autant plus, ajouta-t-il, *que ce Perlet est tous les jours aux Tuileries, où il a su se faire des amis et des prôneurs.*

M. le comte Beugnot me tint parole : il ordonna sur mon affaire un prompt rapport, qui fut fait au Roi le 16 novembre, mais dont je ne fus informé que long-temps après. Ce rapport dévoilait au monarque l'infamie de Perlet, et concluait en ma faveur la restitution de la somme de quatre mille cent soixante-quatorze francs versée à la caisse de la préfecture de police, au crédit de mon malheureux neveu. A la marge de ce rapport, fut écrit dans le cabinet de Sa Majesté : *Renvoyé à une commission composée des sieurs d'Outremont, de Malcors et Corvetto, et présidée par M. le Chancelier. Ce* 16 *novembre* 1814. *Signé,* LOUIS.

Ainsi on parvint à faire ordonner, par le Roi, un nouveau rapport sur Perlet, comme si celui de M. le comte Beugnot n'avait pas été assez clair, assez concluant. Hélas ! il ne l'était que trop.

Sans aucun doute, mes *ennemis puissans* insinuèrent à Sa Majesté que, par ce rapport, Perlet avait été jugé sans être entendu; qu'il pouvait être coupable, qu'il l'était vraisemblablement, mais qu'il était de l'équité du Roi de ne point prononcer sans que les deux parties eussent été ouïes; que Perlet avait souffert pour la cause de la royauté; que, si criminel qu'il fût, il ne laissait pas que d'avoir à révéler sur Fauche des choses de la plus haute importance; et que pour juger de la fidélité de Fauche, on ne devait pas négliger d'entendre Perlet. Voilà comment une commission fut proposée pour examiner de nouveau cette affaire, bien qu'elle fût parfaitement éclaircie. C'était une enquête contre moi qu'on voulait.

Le Roi avait à peine nommé des commissaires, que M. le comte Beugnot eut l'obligeance de m'informer de cette décision du cabinet. Toujours très confiant dans tout ce qui me paraissait revêtu de la sanction royale, j'attendais patiemment le rapport de la nouvelle commission.

Ma sollicitude à cette époque avait bien moins pour objet mes intérêts que le besoin de voir les Bourbons s'affermir sur le trône de leurs ancêtres. Je ne pouvais plus me dissimuler que la conjuration que j'avais signalée depuis mon retour de

la Suisse, ne marchât rapidement à son but. L'audace du mémoire de Carnot qu'on ne réprima point; l'insolence du procès tenté par Méhée de la Touche, à un journaliste qui venait de répéter ce que le *Moniteur* avait dit sous Buonaparte même, et ce qui passait pour être de notoriété publique, savoir qu'il avait eu part indirectement aux massacres de septembre 1792; le triomphe éclatant du lieutenant-général E....., acquitté malgré la preuve matérielle d'une correspondance conspiratrice, toutes ces circonstances, et d'autres encore du même genre, enhardissaient les ennemis des Bourbons à tenter une révolution nouvelle pour se faire un gouvernement à leur gré.

Animé par les sentimens qui me guidaient depuis tant d'années, je donnais journellement des renseignemens utiles; je les communiquai particulièrement à M. le duc d'Havré, dont les vertus sont aussi éminentes que son attachement au Roi est pur et sans tache. Ce seigneur savait apprécier mes avis; mais il en était tout autrement de M. le comte de Blacas, qui traitait d'*alarmistes* tous les serviteurs du Roi, dont la pénétration accusait son insouciance ou ses inconcevables préventions.

Au lieu de communiquer à Sa Majesté les notes

écrites que je lui transmettais sur les dangers dont on était menacé, il les supprimait à l'instant. Telle fut, vraisemblablement, la destinée à laquelle il condamna la lettre que j'avais pris la liberté d'écrire au Roi, le 8 novembre, sur ce qui se passait d'alarmant aux frontières de la Suisse et même d'Italie. Je ne dissimulais pas à Sa Majesté, les soins que je m'étais donnés pour faire expulser Joseph Buonaparte du pays de Vaud, et la part que j'avais à la détermination que le gouvernement de ce canton avait prise à ce sujet. J'y révélais certaines dispositions sur lesquelles la famille de Napoléon établissait l'espoir de sa réintégration prochaine en France. Il est vrai que je me plaignais en même temps de M. le comte de Blacas et de M. le marquis de La Maisonfort, en avouant franchement que la haine implacable de ce dernier, déjà très notoire à cette époque, venait de la confiance dont Sa Majesté m'avait honoré pour les négociations de 1798 à 1799 avec le directeur Barras, desquelles M. de La Maisonfort avait voulu s'emparer, et dont il avait compromis le succès. J'en conviens maintenant : sous ce rapport, ma lettre devait avoir le sort qu'elle a eu, puisque M. le marquis était devenu, grâce à M. de Blacas, l'un des argus du cabinet du Roi.

Après avoir laissé passer le laps de temps con-

venable, je me présentai à diverses reprises chez M. d'Outremont, rapporteur de mon affaire, pour le supplier de faire son travail, et de vouloir bien le mettre le plus tôt possible sous les yeux de Sa Majesté. Mais ce magistrat m'ayant répondu chaque fois qu'il ne pouvait s'occuper de ce rapport, si on ne lui adressait les pièces nécessaires, je pris la détermination, puisque mes ennemis venaient à bout de m'empêcher d'obtenir une audience particulière du Roi, d'aller me placer sur son passage et de l'aborder.

Je rédige un mémoire à Sa Majesté, où je la supplie de donner des ordres à la commission de hâter son rapport. Muni de cette pièce, je me rends à la chapelle des Tuileries le 22 décembre 1814, jour auquel le Roi tenait sur les fonts de baptême, avec madame la duchesse d'Angoulême, l'enfant du marquis de La Rochejaquelin [1]. Un peu avant la cérémonie, et au moment où je causais avec Mgr de Talleyrand, archevêque de Reims, Sa Majesté m'avise dans la chapelle, et me fait des signes de bienveillance. Dans l'espoir de l'aborder enfin, je précède son retour dans la Salle des Maréchaux, où je suis placé sur son passage

[1] Tué au mois de juin 1815, dans la Vendée, en défendant la cause du Roi.

par les soins de M. le chevalier de Rivière. Le Roi vient; le Roi, quoique éloigné, m'aperçoit de nouveau; sa figure semble respirer encore plus de bonté qu'à l'ordinaire : *voilà Fauche*, dit-il à M. de Blacas, qui était à ses côtés, et sans détourner les yeux de dessus moi : *voilà Fauche! voilà Fauche!* Le Roi approche, je m'incline, je le remercie de ce qu'il a nommé une commission; mais je le conjure d'en hâter le travail, et lui présentant mon Mémoire, je le supplie de vouloir bien le lire *lui-même : Oui, Louis, oui, mon cher Louis, je le lirai moi-même.*

Les paroles que Sa Majesté venait de m'adresser ne furent pas totalement perdues pour ma cause. Des pièces parvinrent à mon rapporteur, et notamment nombre de Mémoires émanés du sieur Perlet, et clandestinement distribués par lui, furent remis et joints aux pièces sur lesquelles on avait à prononcer.

Mais ce à quoi ne s'attendaient pas les personnes qui cherchaient à me perdre, c'est à l'intervention subite de l'ex-inspecteur-général de police, Veyrat. Voici comment elle eut lieu. M. le comte Beugnot qui n'occupait que momentanément la direction générale de la police, pour passer ensuite au ministère de la marine, fut remplacé, dans ce premier poste, par M. Dandré. Peu

de temps après, ce nouveau directeur-général croyant sans doute que l'autorité n'avait rien à redouter de la présence de l'inspecteur Veyrat, mit un terme à son exil, et le fit revenir à Paris.

Informé de son arrivée, et les préventions que Perlet m'avait suggérées contre lui étant de beaucoup diminuées depuis mes premières découvertes, je fus le trouver, rue des Bons-Enfans, à l'hôtel de Hollande, où il venait de descendre. J'étais accompagné de M. Gilles, oncle de celui qui, à Guernesey, m'avait mis sur la voie des dangers que pouvait courir le duc de Berry, s'il eût débarqué alors sur la côte de France. Ayant décliné mon nom à M. Veyrat, ma visite le surprit. Je lui fis observer que je ne venais point pour récriminer, mais pour avoir des renseignemens positifs sur la perte de mon neveu, dont Perlet l'accusait d'être l'auteur, et pour avoir aussi des informations sur l'argent que j'avais fait passer de Londres à Perlet, et dont ce dernier l'accusait de s'être emparé. En même temps je fis voir au sieur Veyrat la lettre en date du 2 mai, que Perlet m'avait écrite, dans laquelle ces inculpations étaient précisées, et où il le traitait de monstre et de scélérat.

A la vue de cette lettre, Veyrat ne se répandit point en invectives contre Perlet : il me dit froidement que d'après son contenu, il était évident

pour lui que c'était Perlet qui l'avait fait sortir de France. « Laissez-moi le temps, ajouta-t-il, de « déficeler mes malles, et revenez, je vous prie, « dans une demi-heure; je vous mettrai sous « les yeux des lettres, des écrits, des reçus, tous « de la main de Perlet, signés de Perlet, qui vous « prouveront que Perlet a seul livré votre neveu, « et touché votre argent. »

Au bout d'une demi-heure, je me présentai de nouveau chez Veyrat, qui me mit sous les yeux, comme il me l'avait promis, les preuves de l'infamie de Perlet. Je l'entendis alors s'applaudir de la précaution qu'il avait eue de soustraire et de conserver par-devers lui les écrits qu'il venait de me montrer : connaissant toute la noirceur de Perlet, il s'était méfié de quelque perfidie de sa part, lorsque le baron Pasquier, préfet de police, avait exigé de lui Veyrat, qu'il lui remît toutes les pièces qui concernaient les *missions, correspondances et affaires secrètes dont Perlet avait été chargé*, ET SUR SON VOYAGE EN ANGLETERRE.

Cette masse de faits et de preuves que j'étais venu à bout de me procurer sur un événement dont mon cœur saignait encore, me parut irrésistible; toutefois je désirais y ajouter encore un témoignage irrécusable qui pût dissiper dans mon esprit la moindre fluctuation et le moindre

doute. Et quel témoignage pouvait mieux fortifier les preuves que je venais d'acquérir, que celui du chef de la police secrète de Napoléon? Je fus donc trouver M. Desmarets dans sa maison de campagne près de Senlis, et je me fis accompagner, dans cette visite, par M. Gilles mon ami.

Bien que, pour répandre plus de jour dans le récit de certains faits qui se rattachaient à des événemens dont j'ai déjà rendu compte, j'aie eu occasion de citer quelques traits de ma conférence avec M. Desmarets, je crois devoir la rapporter ici, c'est-à-dire à sa véritable place, dans toute son intégrité, et même dans l'ordre des idées dont j'étais pénétré alors.

M. Desmarets m'aborda en me priant d'oublier tout ce qu'il avait pu faire contre moi, pendant ma détention au Temple, par suite de la place qu'il avait été appelé à remplir. Je lui répondis que loin d'avoir des reproches à lui faire, je croyais lui avoir des obligations, et que peut-être lui avais-je dû la vie. « Si j'ai fait quelque « chose pour vous, me dit-il, en me montrant « madame Desmarets, ce n'est pas à moi qu'en « appartient le mérite, c'est à cette femme que « vous voyez. Comme vous, elle est de Neuchâtel; « et lors de votre détention, vingt fois elle s'est « jetée à mes genoux pour me conjurer, si cela

« était en mon pouvoir, d'épargner le sang d'un « de ses compatriotes. »

Nous entrâmes en conversation sur le sujet qui m'amenait. Rien de plus intéressant pour moi que les choses qui me furent révélées par M. Desmarets. Il me confirma tout ce qui m'avait été dit par Veyrat, sur Perlet; puis il ajouta, et ceci je ne saurais trop le répéter : « Ma place m'a mis « à même de voir bien des scélérats, mais jamais « je n'ai connu un monstre de la trempe de ce « Perlet. Il est inoui, continua M. Desmarets, il « est inoui l'argent qu'il a tiré des deux polices, « celle du préfet et celle du ministre : quand on « ne lui en fournissait pas à son gré, il menaçait « de s'adresser directement à Buonaparte pour « s'en procurer. Toutes les lettres qu'il recevait « des divers agens de Louis XVIII, étaient scru- « puleusement communiquées à Buonaparte, qui « les faisait repasser ensuite à sa police pour in- « sinuer à Perlet les réponses qu'il avait à faire. « Lorsqu'il fut décidé que Vitel, votre neveu, « serait mis à mort, on agita dans un comité « secret, si, avant de le fusiller, on ne se servirait « pas de sa main pour vous écrire à vous-même, « et vous faire mander par lui, que votre pré- « sence était indispensable à Paris, pour la réus- « site d'une conspiration contre Buonaparte.

« Votre mort, si vous eussiez donné dans le « piége, était certaine. Mais le duc d'Otrante « (Fouché), alors ministre, ayant fait observer « *que c'était bien assez d'une victime dans une « famille*, le projet resta sans exécution. »

Je demandai à M. Desmarets si j'avais été bien ou mal inspiré, en m'opposant de toutes mes forces, dans le mois de février précédent, à ce que Mgr le duc de Berry débarquât sur les côtes de Normandie, où l'on prétendait qu'il serait reçu par quarante mille royalistes en armes. Voici ce qu'il me répondit à ce sujet :

« Vous avez, M. Fauche, rendu un service « signalé à la famille des Bourbons, et particu- « culièrement à Mgr le duc de Berry. C'était une « folie de penser qu'il y eût, à cette époque, sur « les côtes de Normandie, un rassemblement de « royalistes assez fort pour protéger et soutenir « la descente du prince. La police était instruite à « point nommé de tous vos mouvemens : elle sa- « vait jusqu'au nom du capitaine qui était chargé « de prendre Mgr le duc de Berry à son bord; « et nul doute que si la tentative eût eu lieu, il « n'eût été offert en holocauste à Buonaparte. »

M. Desmarets, quand je le quittai, me donna le conseil d'aller voir l'ancien préfet de police, M. le comte Dubois, comme pouvant me procurer

de grandes lumières sur les œuvres de Perlet, qui, *en sa qualité de pourvoyeur de la police, lui avait fourni plus d'une victime avant et après l'assassinat de mon neveu.*

J'allai donc me présenter chez M. le conseiller d'État Dubois, qui me reçut fort bien : j'étais accompagné du général Danican. M. Dubois me parla de Perlet dans les mêmes termes que M. Desmarets. « Tant que j'ai été préfet de police, « me dit-il, Perlet n'a rien fait sans me le commu- « niquer à moi-même, car il n'ignorait pas que « Buonaparte attachait un grand intérêt à la cor- « respondance qu'il entretenait avec vous, soi- « disant pour la cause du Roi. Je mettais toujours « mon *visa* aux lettres qu'on vous adressait en « réponse à celles qu'on recevait de vous ; il n'est « donc pas étonnant que vous ayez été frappé de « certains détails qui justifiaient pour ainsi dire « que Perlet était véritablement secondé par des « personnes au fait de tout ce qui se passait. Cet « homme était tellement osé, qu'à la moindre « contrariété, il nous menaçait toujours d'arriver « à Buonaparte : ce qui explique pourquoi il nous « a coûté tant d'argent. Du reste, comme vous le « savez, cette affaire passa dans les mains et sous « la direction spéciale de mon successeur [1]. »

[1] M. le baron Pasquier.

Cependant l'ex-inspecteur-général de police, Veyrat, indigné de ce que Perlet se déchargeait sur lui de ses vols et de son assassinat, présenta un Mémoire justificatif à M. le chancelier, président de la commission qui me concernait, Mémoire appuyé des écrits de Perlet qui constataient les crimes de cet homme infâme.

Ces pièces et ce Mémoire, adressés à M. le chancelier le 2 janvier 1815, étaient si concluans, que rien n'eût empêché que le rapport n'eût lieu immédiatement, si mon ennemi le plus acharné, abusant de son crédit pour me nuire, n'était parvenu, par ses manœuvres, à paralyser tout ce qui pouvait m'être favorable. Je n'ignorais pas tout le mal qu'il me faisait, lorsqu'un événement inattendu lui fournit encore l'occasion de servir ses petites passions et sa vengeance. La nuit du mardi-gras, nous nous rencontrâmes au bal de l'Opéra, où il y avait affluence. Pressé par la foule, je lui marchai sur le pied : prenant la chose au sérieux, il m'envoya, au bout de deux heures, demander mon adresse. Je la donnai bien exactement. Après trois ou quatre jours d'attente, cette affaire n'aboutit qu'à m'attirer des tentatives de persécution à l'effet d'obtenir une réparation d'une espèce que j'étais loin d'imaginer. Voici ce qui amena la découverte

de cette nouvelle intrigue. J'avais été, deux jours avant ma rencontre, faire une visite à madame Dandré, qui eut occasion de me dire : « Je « sais, monsieur Fauche, que vous avez des amis « influens aux Tuileries, qui agissent comme vous « dans l'intérêt du Roi; vous devriez bien leur « faire connaître qu'aussi long-temps que mon « mari ne sera pas ministre de la police, car il « n'est que simple directeur, il ne pourra jamais « faire le bien. Imaginez-vous que toutes les fois « qu'il va travailler avec le Roi, et qu'il ouvre son « portefeuille, M. de Blacas arrive; alors il faut « refermer le portefeuille, et il en résulte que le « Roi n'est jamais informé des affaires les plus « importantes. Venez donc déjeuner dimanche « matin avec nous, et nous en causerons. » En effet, le dimanche je me rends chez M. Dandré avec l'intention d'y déjeuner. Je le trouve faisant sa toilette, et m'annonçant que je devais avoir été prévenu par une invitation de me rendre auprès de lui pour une affaire grave. Quelle ne fut pas ma surprise lorsque M. Dandré, relevant ses chausses, me dit avec un ton moitié sérieux, moitié amical : « Pourquoi diable, mon cher Fauche, « avez-vous été faire le jeune homme avec M. de « L....., vous qui connaissez le degré de faveur « dont il jouit à la cour? Vous lui avez marché

« sur le pied avec intention, dit-on; il s'en est « plaint, et je suis chargé de vous dire que le « Roi m'a ordonné de vous faire quitter Paris. — « Non, monsieur Dandré, lui répliquai-je, le Roi « ne ménage pas une pareille récompense à son « *Louis;* ce n'est pas ainsi qu'il reconnaît mes « longs et périlleux services. L'ordre dont vous « me parlez ne vient point de Sa Majesté, qui bien « certainement n'a aucune connaissance de cette « intrigue; il ne peut venir que de M. de Blacas, « et, en conséquence, je vous préviens que je « resterai parfaitement tranquille dans Paris.... » Alors je lui montrai combien était fondé mon ressentiment contre M. de L....., et que mon intention n'était pas d'en rester là. Tout en appréciant mes raisons, M. Dandré ajouta : « N'en faites rien; « car j'ai promis d'arranger cette affaire; ainsi je « l'exige de vous, ne poussez pas les choses plus « loin. » Je le lui promis.

Changeant de conversation, et reprenant tout-à-fait le ton amical, M. Dandré toucha les points qu'avait abordés madame Dandré avec moi, peu de jours auparavant. Il me témoigna combien il était peiné de ne pouvoir faire pour le service du Roi, dans sa place de directeur de la police, tout ce que lui suggérait son zèle; mais que ne travaillant pas directement avec Sa Majesté, M. de

Blacas arrivait dès l'instant qu'il ouvrait son portefeuille; qu'il lui fallait aussitôt le refermer et quitter le travail; qu'en un mot, tant qu'il ne serait pas ministre, et qu'il n'aurait pas voix au conseil, il lui serait impossible de faire le bien....

M. Dandré ne se dissimulait pas non plus que les mécontens, par l'effet de certaines intrigues, exerçaient un grand ascendant sur l'esprit public, dont la tendance était très fâcheuse, et qu'une crise intérieure menaçait la tranquillité de l'État, si on n'y apportait pas un prompt remède. Mais d'un autre côté, la cour étant plongée dans l'aveuglement, M. de Blacas ne voyait que des alarmistes ou des intrigans dans les serviteurs des Bourbons, qui lui faisaient parvenir à lui-même, ou qui adressaient directement au Roi, des informations ou des avis utiles et pressans sur les approches de la tempête qui menaçait le château des Tuileries.

Il y avait long-temps, comme on l'a vu, que je pressentais la crise, et que j'en avais eu moi-même les premiers indices. Je n'avais rien laissé ignorer à ce sujet dans les avertissemens que j'avais adressés, soit à M. le comte de Blacas, soit au Roi lui-même, dont on me barrait l'accès. Sans m'étourdir ni m'abuser sur le danger qui menaçait la couronne, j'étais, comme tant d'au-

tres, entraîné et comprimé dans ce tourbillon continuel de la ville et de la cour. N'avais-je pas d'ailleurs aussi à m'occuper de mes propres affaires? Plus de deux mois et demi s'étaient écoulés sans que le rapport demandé à mon sujet eût été fait. Je sollicitais en vain M. le chancelier pour l'obtenir, quand le fatal 20 mars 1815 arriva. Les ministres et les conseillers du Roi eurent autre chose à faire, à cette époque de désastreuse mémoire, que de s'occuper de moi et de mes intérêts; et moi-même je ne m'occupais plus que de conjurer autant qu'il était en moi les dangers qui menaçaient la couronne. Que de maux Louis XVIII eût aisément prévenus, si son ministre intime lui eût fait connaître la véritable situation des choses! Tout faisait un devoir de prendre des précautions. Si on n'en prit aucune sur la côte de Provence pour se tenir en garde, la faute n'en est-elle pas à celui qui empêcha mes avis et d'autres avis semblables de parvenir à Sa Majesté?

La levée de boucliers de Murat en Italie, les intelligences pratiquées dans l'intérieur de la France, tant d'indices de la défection de l'armée à la nouvelle du débarquement de Cannes, tout aurait dû faire prévoir le succès de l'entreprise de Napoléon. N'ayant à vaincre que les grandes routes, il avançait rapidement vers Paris, où la

plupart des gens de la cour, dociles aux vues des conspirateurs, et imitant la sécurité de M. le comte de Blacas, se flattaient qu'il serait arrêté dans sa marche, et même que déjà il avait échoué.

Le 2 mars, le général Barras écrivit de sa terre des Aigalades, près Marseille, à M. le duc d'Havré, pour l'informer que Buonaparte, s'étant échappé de l'île d'Elbe, venait de débarquer avec les siens au golfe Juan, près Cannes. Il priait le duc de mettre sa lettre sous les yeux de S. M. Louis XVIII, offrant de nouveau ses services pour combattre l'ennemi commun.

Cette lettre arrive le 10 mars : elle est communiquée de suite au Roi, qui, sans consulter M. de Blacas, charge immédiatement le duc d'Havré de répondre au général Barras, et de remettre la dépêche à M. Tropez de Guérin, envoyé au général avec des instructions verbales pour le ramener en toute hâte à Paris. Le même jour, à onze heures du soir, M. de Guérin, porteur de la dépêche, se met en route pour le Midi; mais à Auberive, à cinq postes et demie de Lyon, il rencontre l'avant-garde de Buonaparte, et rétrograde sur cette dernière ville. Là, il fait avertir par une personne sûre le général Barras de la mission qui le concerne. C'était au moment même où Barras venait d'être forcé de quitter les Aigalades, où

ses jours avaient été menacés par les partisans de Buonaparte, qui voulaient l'assiéger dans son château. Masséna s'étant opposé à ce qu'il vînt à Paris, il se rendit à Montpellier.

Voici ce qui s'était passé à Paris le 15 mars : au moment où l'on fermait les grilles du Palais-Royal, que je venais de traverser, vers les onze heures du soir, je fus rencontré par M. le comte de Saint-Didier, accompagné d'un de ses amis. « Nous « sommes bien heureux, me dit-il, de vous ren- « contrer, monsieur Fauche : il faut absolument « que vous me facilitiez les moyens d'arriver jus- « qu'au Roi, et à l'instant même, car nous avons « des choses de la plus haute importance à com- « muniquer à Sa Majesté. » Le ton loyal et animé avec lequel il me parla, me fit penser qu'il s'agissait réellement d'un objet d'un très haut intérêt; et je lui dis que je n'avais d'autres moyens d'arriver au Roi, surtout à une heure aussi avancée de la nuit, qu'en m'adressant à M. Hue, premier valet de chambre de Sa Majesté, et que j'allais en tenter la démarche. « Nous n'avons en vue, « reprit M. de Saint-Didier, que de faire au Roi « ou à son ministre la communication de tout ce « que nous venons d'apprendre; nous vous prions « seulement de nous introduire au château. » Nous approchons, les grilles en étaient fermées,

et les gardes bivouaquaient dans la cour. J'annonçai que j'avais à parler au ministre de la maison du Roi, et je me nommai. Les portes nous furent ouvertes, et nous allâmes d'abord vers M. Hue, qui allait se mettre au lit. Il écouta avec attention les communications qui lui furent faites; mais comme nous insistions pour qu'il les transmît de suite à Sa Majesté, qui pouvait ordonner sur-le-champ les mesures que réclamait l'urgence, il s'y refusa. « C'est bien important, ce que vous « me dites là, messieurs, nous dit-il, mais je ne « puis entrer chez le Roi sans interrompre son « sommeil. — Mon Dieu! monsieur Hue, repris-je, « nous vous en conjurons, allez éveiller le Roi: « il vaut bien mieux qu'il ne dorme pas cette « nuit pour mieux dormir les nuits suivantes. — « Eh bien, allons chez M. le comte de Blacas, « nous dit-il. — M. de Blacas ne dira rien au Roi, « repris-je avec vivacité; c'est auprès du Roi qu'il « faut que nous arrivions. »

Nous traversâmes les appartemens avec M. Hue, qui nous dirigea chez le ministre de la maison de Sa Majesté; au moment même nous vîmes M. le duc de Feltre entrer chez le Roi, pour y annoncer les bonnes nouvelles dont on l'avait perfidement imbu, et criant: « Bonnes nouvelles! « bonnes nouvelles! »

Pendant la demi-heure d'audience que le Roi donna au duc de Feltre, je me promenai en long et en large avec M. de Saint-Didier et son ami, dans la grande salle de réception, où MM. de Pradel, Dandré et La Maisonfort se promenaient aussi de leur côté. Au moment où M. le duc de Feltre sortit de chez le Roi, je pris la liberté de m'approcher de Son Excellence, et de la prier de nous dire quelles étaient les bonnes nouvelles qu'elle venait d'apporter à Sa Majesté? « Tout le « monde peut ôter ses bottes, me dit le ministre; « tout le monde peut aller se coucher. Tout est « en pleine défection autour de Buonaparte; deux « corps l'ont abandonné.... » Ce fut alors que nous fûmes introduits chez le comte de Blacas, où entra aussi le comte de Pradel.

Les nouvelles que venaient de donner au Roi le duc de Feltre, flattaient trop le système chéri de sécurité que M. de Blacas s'était fait, pour qu'il ne s'en pénétrât pas avec la plus inébranlable conviction. En vain nous l'informâmes que le gouvernement provisoire impérial, composé de Quinette, Carnot, Réal, Thuriot, Cambacérès, Fouché et autres, déjà établi dans Paris, avait assuré ses partisans, un peu déconcertés de la non-réussite du coup de main du général Lefèvre Desnouettes, sur Laon et La Fère, que l'Empe-

reur arriverait dans la capitale le 18 au soir, et que chacun devait être sans inquiétude sur le résultat de l'événement.

« Et comment savez-vous cela? » reprit M. de Blacas. M. de Saint-Didier, prenant alors la parole, lui répondit que deux buonapartistes qui avaient reçu des instructions du gouvernement provisoire, ayant appris la dispersion du corps de Lefèvre Desnouettes, chargé de marcher sur Paris pour y cerner le Roi, et croyant avoir de nouvelles instructions à recevoir, s'étaient rendus à l'hôtel où le gouvernement provisoire tenait ses séances, et que là il leur fut répondu : « Nous « connaissons l'affaire de Lefèvre Desnouettes; « restez à vos postes; nous n'avons besoin dans « Paris que de la personne de Buonaparte. Il arri- « vera le 18 au soir, sous le nom de Victor..... » M. de Saint-Didier ajouta que les lanciers qui s'étaient portés en avant, par ordre du Roi, pour combattre Napoléon, montraient partout sur la route, aux buonapartistes qu'ils rencontraient, un bout de leur cocarde tricolore, qu'ils tenaient cachée sous leur cocarde blanche; et qu'à lui-même, étant à sa campagne, où il avait donné à déjeuner à plusieurs d'entre eux, ils lui avaient confirmé l'arrivée prochaine de Buonaparte.

M. de Blacas nous traita de *visionnaires;* et

s'adressant particulièrement à moi, il me dit d'un ton presque railleur : « Vous croyez donc, bon « Fauche, que Buonaparte sera assez fou pour « venir à Paris s'y faire *écharper?* » Je répondis à cela « que Buonaparte n'ayant pas été *écharpé* « de Cannes à Lyon, il pourrait bien ne pas l'être « de Lyon à Paris; qu'au reste, je ne voyais pas « qu'on prît des mesures pour qu'il le fût, et que « prévoyant qu'on aurait les marches du trône à « défendre, je priais M. le comte de me permettre « de venir moi-même, pour cet effet, avec une « centaine de braves Suisses, mes compatriotes, « qui, depuis dix jours environ, ne cessaient de « me demander ce qu'ils avaient à faire. » Sur quoi M. de Blacas me répondit d'un air tout-à-fait moqueur : « Vous pouvez bien pour cela vous « adresser à M. le duc de Mortemart. » C'était au moment même où les royalistes allaient s'inscrire soit chez Mgr le duc de Berry, soit chez le général comte de Vioménil.

Je crois devoir m'abstenir de toute réflexion sur la conduite du comte de Blacas dans cette circonstance; le lecteur y suppléera en apprenant que je laissai M. le comte plein de son mérite, et que je me retirai avec la douleur d'avoir vu traiter aussi légèrement une communication de cette importance.

En sortant du château, M. de Saint-Didier me dit : « Tout est perdu ! ils sont dans une funeste « sécurité. Je vous conseille, mon cher Fauche, « de penser à vous, et de quitter Paris. »

Mais tous les ministres ne partageaient pas cette inconcevable sécurité; celui de Prusse, M. le comte de Goltz, prévoyait des malheurs. Mon gendre, M. de Gumoens, étant arrivé à Paris fort à propos depuis deux ou trois jours, j'étais occupé avec lui à l'arrangement de mes papiers pour mon départ, dont je pressentais la nécessité, lorsque le lendemain, 16 mars, à deux heures après midi, M. le comte de Goltz me fit appeler par son secrétaire d'ambassade : il m'annonça que Son Excellence avait une communication urgente à me faire. J'accompagnai à l'instant même le secrétaire à l'hôtel de l'ambassadeur, que je trouvai très occupé à expédier ses dépêches. « Mon cher monsieur Fauche, me dit-il, « nous avons besoin d'un homme de confiance « pour porter mes dépêches, et celles des autres « ministres, au congrès de Vienne, et c'est sur « vous que j'ai jeté les yeux; voudriez-vous vous « rendre en toute diligence au congrès ? » Cette proposition, que j'acceptai sans hésiter, me fit tressaillir de joie, et j'oubliai tous mes autres projets. « Vous aurez vos dépêches ce soir à onze

« heures, me dit l'ambassadeur; vous viendrez les « recevoir, et vous trouverez votre passe-port. Je « vous chargerai en outre d'instructions verbales « et confidentielles, et vous partirez de suite. »

Comme le comte de Goltz ne m'avait parlé ni d'argent ni de frais de route, je profitai du reste de la journée pour me procurer une chaise de poste; j'allai voir ensuite M. Rougemont de Lœvenberg, banquier, mon compatriote; je l'informai de la mission que j'allais remplir, et le priai, en conséquence, de me donner un crédit sur Vienne, et cinq à six mille francs dans ma poche, ce qu'il fit de la meilleure grâce du monde.

A deux heures seulement après minuit, les dépêches complétées et terminées, je les reçus; et à quatre heures du matin, le 17 mars, j'étais en route.

CHAPITRE XXIX.

Tout était déjà si désespéré, qu'une résistance dans Paris au moment de mon départ pour Vienne n'aurait pu qu'être funeste à la cause du Roi. Napoléon venait de recevoir à Autun des agens secrets chargés de l'informer que, dans Paris même, les troupes étaient prêtes à se déclarer; qu'elles n'attendaient que son approche et ses derniers ordres; que même dans les provinces du nord, malgré l'échec de Lefèvre Desnouettes, la défection y était également certaine; qu'on travaillait à prolonger la sécurité de la cour et des ministres, et que, par un mouvement combiné, il serait peut-être encore possible d'envelopper la famille royale, et de la tenir prisonnière. Il précipite alors sa marche, calculée sur la défection de la garnison de Paris, qu'attisaient ses émissaires.

Je trouvai les esprits tourmentés et en suspens sur toute la ligne de l'est que j'eus à parcourir. J'avais dans ma chaise de poste trois mille exem-

plaires de brochures et de chansons royalistes, que je répandais en courant à mesure que je traversais les villages. Bien que je courusse jour et nuit, je n'arrivai à Strasbourg que le dimanche 20 mars à huit heures du matin.

Je me rendis de suite chez le maréchal Suchet, duc d'Albufera, gouverneur de l'Alsace, qui depuis le 12 mars était à son poste. Je le trouvai, ayant déjà connaissance, vraisemblablement par le télégraphe, du but de ma mission. Après avoir ordonné à son secrétaire de me remettre une passe pour que les maîtres de poste ne fissent aucune difficulté de me donner des chevaux : « Je « connais, me dit-il, l'objet de votre mission ; « vous pourrez ajouter à tout ce que vous avez à « dire au congrès, que tout va bien ici pour le « Roi ; et que j'ai réussi à bien organiser l'armée « de ligne avec la garde nationale. Voici une « douzaine d'exemplaires de la déclaration du « congrès de Vienne, sous la date du 13 mars, « que je viens de faire imprimer. C'est un docu- « ment de la plus haute importance. »

On apportait à l'instant même ces exemplaires de l'imprimerie, et ils étaient encore tout humides.

Qu'on juge de mon contentement, lorsque je vis que les puissances déclaraient à la face de

l'univers, qu'il ne saurait y avoir ni paix ni trêve avec Napoléon, qui, s'étant placé hors des relations civiles et sociales, était livré à la vindicte publique, comme ennemi et perturbateur du repos du monde. J'adressai aussitôt six exemplaires de cette déclaration du congrès, à domicile, à Paris; je mis les six autres sous le couvert de mon ami Baillemont, et adressés à S. A. R. Mgr le comte d'Artois. Ce paquet n'ayant pu parvenir à cause du départ du Roi, mon ami me le rendit intact après les cent jours.

Je n'avais pas perdu une minute à Strasbourg; il était neuf heures lorsque, ayant enfin mes chevaux de poste, je pus me mettre en route : bien m'en prit; car je n'étais pas encore à Kehl, que le télégraphe de Paris ayant annoncé que la famille royale avait quitté le sol français [1], transmit immédiatement après l'ordre de m'arrêter ainsi que tous les courriers : cet ordre fut donné par La Valette. Fort heureusement que j'étais déjà de l'autre côté du Rhin.

En route, je dépassai un courrier de Joseph Buonaparte, nommé Gros-Jean [2], et une grande berline de poste, qu'on me dit être celle de la duchesse de Dino, venant aussi de Paris, pour

[1] Le Roi était parti à minuit.

[2] Il était du pays de Vaud.

aller joindre à Vienne son oncle, le prince de Talleyrand.

Je fis diligence, et j'arrivai le 23 mars à onze heures du matin à Vienne. Le congrès était à la veille de se dissoudre : la voiture du roi de Prusse était chargée ; ce prince devait partir le lendemain 24 ; et l'empereur de Russie, vingt-quatre heures après. Je me rendis tout botté chez le prince de Hardenberg, à qui je remis mes dépêches. Je lui rendis compte verbalement de la situation de Paris, de tout ce que j'avais vu et entendu. « Allez bien vite, me dit-il, chez le duc de Wel-« lington et chez le prince de Talleyrand ; infor-« mez-les de tout ce que vous savez, en attendant « que je puisse leur envoyer les dépêches que « vous m'apportez, et que je vais faire déchif-« frer. » Je passai d'abord chez le duc de Wellington, qui lisait sa correspondance en prenant son thé. Après avoir entendu mes communications, il me fit plusieurs questions auxquelles je satisfis. Prenant alors sa montre avec vivacité, « dans une « heure, me dit-il, je pars pour l'armée. » — « Que votre grâce suspende son départ, répli-« quai-je, car, avant de quitter Paris, M. le che-« valier Bagot, auprès de qui j'avais été prendre « mes commissions, m'a dit : Ajoutez à tout ce que « vous savez, et que vous portez au duc de ma

« part, que vingt-quatre heures après que vous « serez parti, je lui enverrai un courrier extraor- « dinaire. Or donc, je pense qu'il importe que « votre grâce attende l'arrivée de ce courrier. » En effet, au bout de trente-neuf heures, le courrier arriva, et le duc de Wellington partit immédiatement après pour Bruxelles.

En sortant de chez le duc, je me rendis chez le prince de Talleyrand; je le trouvai avec M. de Monteron et M. Alexis de Noailles. Après m'avoir entendu, le prince, me mettant la main sur l'épaule, me dit : « Fauche, vous êtes un dieu « donné pour nous! Quelle est donc la puissance « qui empêche les courriers de nous arriver? Nous « sommes ici depuis onze jours sans nouvelles « officielles de Paris, sachant Buonaparte en « France. » Cette puissance, c'était La Valette.

Tout était machiavéliquement combiné dans cette reprise d'assaut du pouvoir en France. Il y avait deux jours qu'à Vienne on avait tenté l'enlèvement de Marie-Louise et du petit roi de Rome. C'était le fameux Schülmeister, l'agent bien connu de Buonaparte, qui s'était chargé de ce coup de main : on avait mis, disait-on, plusieurs millions à sa disposition pour l'effectuer. Si l'enlèvement n'eut pas lieu, on en fut redevable au prince de Metternich. Secrètement

averti, ce ministre se rendit dans les environs du palais de Schombrün, d'où Marie-Louise devait aller joindre une voiture préparée, et qui l'attendait à quelque distance. Madame de Montesquiou tenait sur les bras l'enfant qui suivait son auguste mère. Mais au moment où l'Impératrice descendait le perron, le prince de Metternich se présenta. « Où Votre Majesté tourne-« t-elle ses pas, lui dit-il? » L'Impératrice, un peu déconcertée, répondit de manière à donner au prince l'occasion de lui offrir son bras, et de l'accompagner. Ainsi fut déjoué l'enlèvement du roi de Rome, par la vigilance et la présence d'esprit du prince de Metternich.

J'étais descendu dans l'hôtel de l'archiduc Charles à mon arrivée : en y rentrant, j'y trouvai une invitation à dîner de la part du prince de Hardenberg. Je m'y rendis : le prince me plaça à sa droite. Le baron de Wessenberg, l'un des plénipotentiaires d'Autriche au congrès, était à sa gauche, et tous les diplomates assistaient au dîner. La plupart me faisaient des questions auxquelles je répondais de mon mieux; j'étais pour tous ces ministres une gazette, ce qui n'était pas étonnant, puisque aucun courrier n'était arrivé depuis onze jours. J'avais été suivi de près, il est vrai, par Gros-Jean, du pays de Vaud, courrier de

Joseph Buonaparte, que j'avais dépassé en route, comme je l'ai dit, et qui était parti du château de Prangins, près Lausanne, où avait été organisée la conjuration. Il apportait des nouvelles, mais clandestinement.

La conversation pendant le dîner s'étant un peu animée, le baron de Wessenberg prenant la parole, dit : « Puisque les Français n'aiment pas « leur souverain légitime, il faut leur donner la « régence avec le petit roi de Rome. » Cette opinion me frappa tellement, que je demandai au prince de Hardenberg s'il n'y aurait pas trop de témérité à y répondre. « Non, sans doute, « reprit le prince, dites tout ce que vous pensez. » — « J'en demande bien pardon à monsieur le « baron, dis-je alors, en m'adressant à M. de « Wessenberg, si je ne suis pas de son avis; mais « ayant traversé la France dans trois différentes « directions, pendant les dix mois de la restaura- « tion, j'ai bien pu me convaincre par moi-même « que la saine partie de la nation française aime « son souverain légitime. L'armée, il est vrai, « se montre dévouée à Buonaparte; mais elle a « été travaillée, et elle serait pour Louis XVIII « sans cela. Ne serait-ce pas bien malheureux que « les puissances en congrès, voulussent donner à « la France autre chose que la légitimité, surtout

« si c'était en faveur du petit roi de Rome? Un « parti voudrait l'élever au trône de France, parce « que Buonaparte, qui serait derrière le rideau, « en tirerait les fils, et ne manquerait pas de « commencer par tomber sur son auguste beau- « père, contre lequel il croit avoir de justes rai- « sons de se plaindre. » J'avoue que j'eus un moment d'inspiration, et que je m'énonçai avec énergie; mais comme il se fit un silence de quelques minutes, je crus en avoir trop dit dans la capitale même du grand-papa et de l'oncle du petit Napoléon, qu'une faction puissante, tant en France qu'en Autriche, voulait porter au trône. Toutefois le prince de Hardenberg ayant de ses yeux observé l'impression que mon opinion avait faite sur tous les diplomates, se levant de table pour aller prendre le café dans le salon, et voyant mon embarras, se retourne, me tend la main, me la serre en m'adressant à haute voix ces consolantes paroles : « Mon cher Fauche, vous « venez de rendre le plus important service que « l'on ait encore rendu aux Bourbons! »

En rentrant chez moi je trouvai un ordre du roi de Prusse, de lui adresser un rapport sur tout ce que j'avais dit à la table du prince : je pris la plume, et je fis mon rapport circonstancié au Roi, qui venait de suspendre son départ de Vienne.

Le lendemain, à huit heures du matin, je vis entrer dans mon appartement un grand heiduque; il venait de la part de l'archiduc Charles, qui m'invitait à me rendre à onze heures dans son palais. Je m'y rendis en toute hâte, et je trouvai Son Altesse Impériale, qui, m'accueillant avec infiniment de bonté, me dit : « Je suis bien « aise, monsieur Fauche, de vous revoir; je vous « demande de me parler avec autant de franchise « que vous le faisiez sur le Rhin, lorsqu'il s'agissait « des négociations du prince de Condé avec le « général Pichegru; j'aurai grande confiance dans « ce que vous me direz. » Je passai près de sept quarts d'heure avec cet illustre prince, qui me stimulait souvent par ces paroles : « Ne craignez pas « de me dire la vérité. » Je ne la lui déguisai point, lui répétant ce que j'avais dit à la table du prince de Hardenberg, ajoutant que l'Autriche serait la première victime du parti qui éleverait le roi de Rome, parce que Buonaparte en profiterait pour exercer essentiellement des vengeances contre la puissance autrichienne. Le prince me témoignant sa satisfaction, me fit l'honneur de me dire qu'il rendrait compte de cet entretien à son auguste frère, l'Empereur, et que le moment viendrait où je recevrais des témoignages de sa reconnaissance. Le prince de Staremberg, deux jours après,

fut chargé de me dire que Sa Majesté Impériale avait été satisfaite de mon rapport, et il me fit compliment de mon entrevue avec l'archiduc.

Cependant on apprit enfin à Vienne, officiellement, le départ de Louis XVIII de sa capitale, et l'arrivée de Buonaparte dans Paris. Dès-lors je m'appliquai avec plus d'attention encore à découvrir les dispositions que manifestaient la plupart des membres du congrès, et je me convainquis bientôt qu'ils revenaient assez généralement à l'idée de se rattacher à la régence en faveur du roi de Rome, comme le seul dénoûment capable de mettre un terme à cette grande crise européenne.

Je résolus de combattre encore plus fortement cette opinion, contre laquelle je m'étais si énergiquement déclaré. J'adressai, en conséquence, une note détaillée au prince de Hardenberg, pour lui renouveler l'assurance que la saine partie de la nation française était parfaitement dévouée au Roi et à sa dynastie; que l'armée seule était pour Buonaparte, parce que la plupart des officiers regrettaient un régime qui leur était excessivement avantageux; et qu'enfin tout ce qui serait mis à la place du souverain légitime, ne serait autre chose qu'une faction qui entraînerait à des guerres perpétuelles. J'ajoutai que l'établissement de la

régence, en faveur du roi de Rome, deviendrait par la suite très dangereux aux puissances mêmes, et particulièrement à la Prusse, qui ne pourrait jamais plus espérer quelques années de calme et de tranquillité intérieure.

J'ai lieu de croire que mes observations réitérées produisirent quelque effet. Certes, la présomption serait grande de penser que dans une si haute discussion, j'aie pu influer sur la détermination des puissances; mais qui ne sait que dans les affaires politiques, d'où dépend le sort des nations, comme dans les plus petites choses, un grain suffit pour faire pencher la balance. Il est de fait que je vis diminuer sensiblement le penchant qu'on avait manifesté pour la régence, et que bientôt je fus chargé d'une mission analogue à mes vœux.

S. M. le roi de Prusse avait connu, par son ministre, les conférences que j'avais eues dans l'intérêt de la monarchie française, ainsi que par le Mémoire que j'avais remis au prince de Hardenberg: elle avait été frappée de mes réflexions. Tout en réglant sa conduite d'après une politique sage et conforme aux vrais intérêts de toutes les puissances, Sa Majesté prit la détermination d'écrire au roi de France, pour lui donner les assurances les plus positives de sa coopération à renverser

l'hydre qui menaçait encore l'Europe. En conséquence, mon souverain ayant daigné me faire appeler, me fit la grâce de me dire : « Je veux « vous donner, monsieur Fauche, un témoignage « de ma satisfaction, en vous chargeant de ma « lettre pour le roi de France, que vous irez lui « porter dans quelque lieu qu'il se soit réfugié. « Vous irez prendre communication de ma dé- « pêche chez le prince de Hardenberg, qui a « ordre de vous la communiquer. » Je remerciai Sa Majesté, et je me rendis de suite chez le prince chancelier d'État.

Il me fit d'abord compliment du choix qu'avait fait le Roi, m'assurant que c'était Sa Majesté qui m'avait désigné elle-même, sans qu'il l'eût influencée. « Jouissez, ajouta le prince, jouissez, « mon cher Fauche, car je dois vous dire qu'on « ne donne ces sortes de commissions qu'à des « généraux en première ligne, qu'on veut récom- « penser. Je suis bien satisfait pour vous que le « Roi vous ait distingué dans cette circonstance. « Profitez-en, voici la lettre du Roi.... »

J'en fis deux lectures qui sont restées tellement gravées dans mon esprit, que je crois pouvoir assurer que la lettre était ainsi conçue :

Lettre de S. M. le roi de Prusse à Louis XVIII.

« SIRE ET COUSIN,

« Les circonstances qui ont amené Votre Majesté « à quitter une seconde fois son royaume et sa « capitale, sont le fait de perfidies et de trahisons « au-delà de toute espèce de conception; mais « que la Providence aide les alliés, et je ne doute « pas que nous ne mettions à même, une seconde « fois, la nation française de rappeler son souve- « rain légitime. Quant à mes sentimens personnels, « ils ne sont pas nouveaux pour vous, Sire et « Cousin, et je me plais à vous les renouveler par « l'homme qui l'a déjà si bien servi, Fauche-Borel, « qu'elle entendra avec intérêt.

« *Signé*, FRÉDÉRIC-GUILLAUME. »

Je rentrais chez moi pour faire mes dispositions de départ, quand je reçus de M. le prince de Talleyrand l'invitation d'aller dîner chez lui, pour y prendre aussi ses dépêches.

Je le trouvai, dans son appartement, avec M. de Monteron, M. Alexis de Noailles, M. Franchet, que je ne connaissais point alors, et avec M. le chevalier de Vernègue, que je connaissais beaucoup, ayant été prisonnier au Temple avec moi. Mais j'ignorais qu'il fût, au congrès, le cor-

respondant intime de M. de Blacas. Ce fut pour moi un grand malheur, parce qu'il fut présent aux instructions que le prince de Talleyrand me donna lui-même à haute voix. « Je sais, me dit-il, « que vous partez demain, et que vous portez la « dépêche de votre souverain le roi de Prusse à « S. M. Louis XVIII. Je vous donnerai aussi les « miennes pour M. de Jaucourt, ministre des « affaires étrangères. Comme vous verrez indu- « bitablement Sa Majesté, ne manquez pas, en « lui remettant votre dépêche, de lui dire, avec « autant de franchise que vous l'avez fait ici, tout « ce qui a décidé la permanence du congrès, et « tout ce que vous avez fait vous-même, avant le « 20 mars, pour prévenir le Roi, par M. de Blacas, « de l'état de situation de Paris, et du danger que « courait Sa Majesté par suite du débarquement « de Buonaparte. »

Mais je ne pouvais m'expliquer en présence du roi de France, au nom de mon souverain et du prince de Talleyrand, que dans une audience particulière, et cette audience, je ne pouvais guère l'obtenir que par l'intermédiaire de M. de Blacas. M. le chevalier de Vernègue me voyant monté contre son patron, s'efforça de me calmer et de me tranquilliser sur ses dispositions à mon égard, m'assurant même qu'il était très porté à me faire

liquider le titre que j'avais sur le Roi; il ajouta qu'il me donnerait une lettre pour M. de Blacas, ce qu'il fit. Mais tout ceci n'était qu'un leurre pour m'endormir dans une fausse sécurité, M. de Vernègue se hâtant de rendre compte à M. de Blacas de tout ce qui venait de se passer à Vienne, de l'objet de ma mission, de mes dispositions à son égard, et des instructions du prince de Talleyrand contre lui. Dès-lors M. de Blacas eut un intérêt majeur à ne pas me laisser arriver auprès du Roi. Voilà comment je fus la dupe de cette fausse sécurité.

Je partis de Vienne le 14 avril, me dirigeant sur la Belgique, où l'on supposait que Louis XVIII s'était rendu, sans que l'on sût encore positivement quel était le lieu de sa résidence. A Bruxelles, j'appris que le Roi était à Gand.

J'y arrivai le 22 avril. Je me présentai immédiatement chez M. le duc d'Havré, et en l'informant du sujet de mon voyage, je le priai de m'obtenir une audience particulière du Roi. Le duc, en me conseillant de m'adresser à cet effet à M. le comte de Blacas, me fit observer que la nature de mes dépêches et l'intérêt qu'elles offraient étaient propres à me remettre en faveur auprès de ce ministre, ainsi qu'à détruire les préventions qu'on lui avait inspirées contre moi.

J'apportais, en effet, une lettre infiniment consolante du roi de Prusse à Louis XVIII. Mais, me disais-je, si j'allais pourtant ne pas être accueilli par M. de Blacas, dont M. de La Maisonfort est toujours le confident et l'ami, et si je n'avais point accès auprès du Roi, comment donner à Sa Majesté les explications verbales que la lettre du roi de Prusse n'a pu contenir? Mais, d'un autre côté, il me semblait que, par la nature même de ma mission, M. de Blacas ne pourrait guère s'opposer à ce que je fusse admis auprès de Sa Majesté. Si, d'une part, le caractère et la politique personnelle de ce ministre me donnaient de l'inquiétude, de l'autre, j'étais en quelque sorte rassuré par les devoirs que lui imposaient, dans cette circonstance, l'intérêt et la sécurité du monarque. D'ailleurs, n'avais-je pas une lettre de recommandation du chevalier de Vernègue? Je flottais dans ces réflexions contradictoires, sans soupçonner que ce même correspondant de M. de Blacas avait déjà fait pencher la balance, et décidé du sort de ma mission.

Je me présentai néanmoins : M. de Blacas, qui était légèrement indisposé, gardait le lit, et M. le comte de Pradel était présent. J'abordai M. de Blacas avec quelques mots de civilité sur son indisposition, et j'ajoutai que je le regardais comme

guéri par les bonnes nouvelles que j'apportais de Vienne. « Voilà, m'écriai-je avec transport, voilà, « monsieur le comte, une lettre du roi de Prusse « au roi de France : elle porte l'assurance incon- « testable que les souverains, réunis à Vienne, « ont pris la résolution de ne poser les armes « qu'après avoir replacé Louis XVIII sur son « trône. » J'avais à peine fini ma phrase, que M. de Blacas, qui m'avait écouté d'un air d'assez mauvaise humeur, me dit : « Laissez là vos dépêches; « je me charge de les remettre au Roi. » Je crus devoir réprimer le ressentiment qu'une réponse si sèche excitait en moi, et je le priai d'observer que, si par l'effet d'intérêts particuliers, mis en jeu, on lui avait fait concevoir contre ma personne des sentimens défavorables, ils devaient s'éteindre absolument dans cette heureuse occurrence; et j'insistai pour avoir l'honneur d'expliquer au Roi lui-même tout ce qui se faisait à Vienne en sa faveur, et que personne à Gand ne pouvait connaître aussi bien que moi. « Je vous « ai dit que je remettrais votre dépêche à Sa Ma- « jesté », fut toute la réponse de M. de Blacas. Il n'y avait plus moyen de rester; je m'éloignai, et je fis la faute de laisser la lettre du roi de Prusse, dont je n'aurais jamais dû me dessaisir que pour la remettre moi-même à Louis XVIII.

J'allai porter à M. le comte de Jaucourt le paquet que m'avait confié, pour ce ministre, M. le prince de Talleyrand. « Si vous retournez à « Vienne, s'écria M. de Jaucourt en ouvrant ses « dépêches, au nom de Dieu, monsieur Fauche, « dites à M. de Talleyrand qu'il vienne ici le plus « promptement possible, car nous avons grand « besoin de lui. » On en devine aisément la raison, d'après ce que je viens de raconter.

Rentré à l'hôtel où j'avais pris un logement, je m'occupais de la rédaction d'un rapport à Mgr le comte d'Artois, lorsque je vis entrer chez moi un homme qui demande : « M. Fauche-Borel? — « Le voici. — Votre passe-port? — Le voilà. » Il le corne et l'apostille de ces mots : *pour avoir à retourner sur-le-champ à Bruxelles.* « Vous vous « trompez, sans doute, lui dis-je; je suis Fauche- « Borel, qui viens d'apporter des dépêches de « mon souverain le roi de Prusse, pour S. M. « Louis XVIII. J'en attends le récépissé et l'au- « dience du Roi. » C'est alors que cet homme ayant insisté, je lui dis : « Qui êtes-vous, pour « m'intimer un ordre pareil? — Je suis le ministre « de la police. — Cela ne peut pas être, car un « ministre de la police ne vient pas en personne « visiter les voyageurs dans les auberges; vous « êtes tout au plus un agent subalterne ou un se-

« crétaire; en conséquence, je n'ai rien à déme-
« ler avec vous. » Et le prenant par l'épaule, je le poussai hors de ma chambre. Tout rouge de colère, cet homme se met à crier : « Gendarmes! » Je lui réponds : « Amenez-moi cinquante gendar-
« mes, et je les paie. » J'appris que cet homme se faisait appeler le baron d'Eksteins, et qu'il était tout dévoué aux volontés de M. le comte de Blacas, qui l'avait mis à la tête de sa police.

Je me rendis immédiatement chez M. le maire de Gand, à qui la police de la ville me semblait devoir appartenir.

Je le trouvai déjà instruit de mon affaire. Il me dit : « Vous êtes ici sous l'influence d'un direc-
« teur de la police, établi pour le roi de France;
« je n'y suis pour rien, car je me compromettrais
« beaucoup, tant envers ma cour qu'envers le roi
« de Prusse dont vous êtes le sujet, si je vous or-
« donnais de quitter cette ville, surtout d'après
« les papiers dont vous êtes porteur. Venez dé-
« jeuner avec moi demain, et je vous dirai ce que
« vous aurez à faire. »

Je courus, en sortant de chez M. le maire, chez M. le duc de Duras, pour l'informer de cette vexation étrange; et, sans affecter de l'imputer à M. de Blacas, je me plaignis seulement de la ré-ception qu'il m'avait faite. J'avoue qu'en cette

occasion je rappelai avec quelque vivacité les renseignemens que je lui avais transmis avant le 20 mars, et par le mépris desquels il avait mis le Roi dans la nécessité d'abandonner sa capitale et son royaume. « La dépêche que vous avez ap-« portée, me dit M. de Duras, a été remise à Sa « Majesté, et on s'est entretenu hier, pendant le « dîner, avec satisfaction des espérances qu'on en « concevait. L'un des convives fit remarquer que « cette lettre si consolante avait été apportée par « Fauche-Borel; sur quoi d'autres firent observer « avec un contentement mêlé de quelque recon-« naissance, que M. Fauche n'apportait jamais « que de bonnes nouvelles. » M. de Duras ajouta qu'il ne doutait nullement que le Roi ne me fît appeler dans la journée, pour avoir de plus amples détails sur ce que j'avais vu et entendu à Vienne. Il ne pouvait adoucir plus efficacement mes peines que par cette consolante communication.

J'allai chez le comte de Jaucourt pour l'informer de ce qui venait de m'arriver; et, sur mes plaintes au sujet des procédés du baron d'Ekstein à mon égard, il me dit avec indignation : « Cet homme est un fou, qui nous a déjà fait des « scènes fâcheuses avec d'excellens royalistes qu'il « a persécutés comme vous. » Et ne doutant pas

qu'une attestation de sa main ne me mît désormais à l'abri des vexations, il me remit, pour le susdit baron d'Eksteins, un mot d'écrit ainsi conçu : « M. Fauche-Borel nous a apporté des « lettres du roi de Prusse, adressées à S. M. « Louis XVIII, et m'a remis, à moi-même, des « dépêches du prince de Talleyrand. M. Fauche « nous est parfaitement connu, et il n'y a pas « d'empêchement à ce qu'il reste à Gand le temps « nécessaire pour y finir ses affaires.

« Gand, le 25 avril 1815.

« *Signé*, LE COMTE DE JAUCOURT,
« *ministre des affaires étrangères.* »

Mais c'était M. le comte de Blacas qui régnait de fait et seul à Gand. Le baron d'Eksteins n'eut donc aucun égard à la déclaration ministérielle de M. de Jaucourt. Déjà le maire de la ville avait reçu l'injonction de presser mon départ, et il m'envoya aussitôt son adjoint, qui me parut affecté de la mission désagréable qu'il était forcé de remplir. Je courus chez M. le maire, qui me dit également avec douceur : « Vous voilà « exposé à toutes les rigueurs d'un nouveau ma- « gistrat de police, établi depuis l'arrivée du Roi « à Gand; et, ce que je puis vous dire, c'est qu'il « y a auprès de Sa Majesté des personnes qui ne

« vous aiment point et qui ont intérêt de vous « éloigner. »

Dans ce qu'il répondit ensuite à mes questions, je vis clairement que le plus puissant de mes ennemis était M. le comte de Blacas. Je ne pouvais donc plus méconnaître la source de la nouvelle persécution que j'éprouvais.

Je rentrai chez moi le cœur navré. A peine suis-je dans mon hôtel, qu'à ma suite, le baron d'Eksteins s'y précipite en furieux, m'ordonnant de quitter Gand à l'instant même. Je résiste : il va chercher la gendarmerie et me fait garder à vue, ne me laissant que trois heures pour terminer mes affaires particulières.

Je me mets aussitôt en devoir de protester contre un tel acte arbitraire et une telle violence. Je lui adresse la lettre suivante :

« Monsieur le Baron,

« J'ai été chargé d'une commission de la part « de mon auguste maître le roi de Prusse; j'ai « délivré mes dépêches à M. le comte de Blacas. « Je suis en conséquence mille fois étonné d'être « en butte à une intrigue honteuse que mon hon- « neur me fait la loi de connaître dans tout son « développement, et de déjouer s'il m'est possi- « ble. Je vous déclare donc, que, m'étant mis

« sous la protection de S. M. Louis XVIII et de « M. le maire de Gand, je persiste à me refuser « au départ forcé que vous venez de me réitérer, « jusqu'à ce que vous m'ayez fait connaître le mo- « tif de l'acte arbitraire, et j'ose dire tyrannique, « que vous exercez contre moi. Je vous déclare « encore que vous en êtes dès à présent garant et « responsable, et que je me propose d'en faire « un rapport incontinent à mon auguste souve- « rain et au vôtre.

« *P. S.* Vous savez de plus que j'ai été chargé, « à Vienne, des dépêches du prince de Talley- « rand, que j'ai remises à S. Exc. le comte de Jau- « court, ainsi qu'il a pris la peine de vous le « mander par son billet du 23 courant : vous vou- « drez bien en prendre note et en prévoir les « conséquences.

« *Signé*, Louis FAUCHE-BOREL,

« *à l'Hôtel de la Maison de Poste.*

« Gand, 26 avril 1815. »

Cependant les deux gendarmes apostés à mes côtés par monsieur le baron, ne me quittaient plus. Ils m'accompagnèrent chez le vicomte de Châteaubriand, à qui je racontai les rigueurs exercées contre moi. Il fut surpris que je les attribuasse à M. de Blacas, dont il se disait l'ami; et comme

ils allaient se trouver ensemble au conseil du Roi, il me promit d'arranger avec lui cette affaire à ma satisfaction. « Dans les circonstances où nous « sommes, ajouta-t-il, un homme comme vous « nous est trop précieux, et je suis assuré que le « Roi vous recevra. Tâchez de faire attendre jus- « qu'à demain les gendarmes qui doivent vous « enlever. »

L'espérance rentra dans mon âme; et, toujours escorté par mes deux gardiens, j'allais à l'hôtel que le Roi habitait, bien résolu de déposer dans ses mains royales une protestation solennelle contre les prétextes dont on colorait l'inique vexation dont j'étais la victime.

J'attendais le passage de Sa Majesté dans la salle de ses gardes-du-corps; mes gendarmes s'impatientant à la porte, me réclamaient avec bruit. Un officier des gardes fut envoyé pour me signifier que je ne pouvais rester dans leur salle, et que j'étais attendu par mes sbires. Je persistai à vouloir remettre au Roi la protestation que je tenais à la main : tout ce que je pus obtenir, fut qu'elle serait remise par MM. les officiers à Sa Majesté, et non à M. de Blacas, et j'ai su depuis qu'elle n'était point parvenue à sa destination.

Je voulus encore voir M. le duc d'Havré; mais il ne put que gémir sur l'injustice qu'on me faisait

éprouver : « Je suis personnellement très affligé « de tout ce qui se passe, me dit-il; car, figurez- « vous que M. de Blacas veut que je renvoie mon « chasseur, que j'ai depuis seize ans, dont je « réponds, et qui, je ne sais pourquoi, lui est « devenu suspect. » En rentrant dans mon hôtel, je vis à la porte une grande voiture où se trouvaient deux gendarmes belges et un général autrichien. On voulut aussitôt m'y faire monter de force : ma résistance fit attrouper beaucoup de monde. En vain je promettais de partir le lendemain dans ma propre voiture, voulant au moins régler mes comptes avec le maître de l'hôtel. Mais on avait intérêt à ce que je fusse éloigné de Gand dans le jour même; et quinze gendarmes, le sabre nu, se mirent en devoir de me placer de force dans le carrosse de la police. « Montez, montez, mon- « sieur, me dit le général autrichien qui y était « déjà; je vois bien que vous êtes aussi la victime « de M. de Blacas : venez, le moment viendra où « justice nous sera rendue. » Me voilà donc enlevé malgré moi, laissant ainsi à Gand ma chaise de poste, mon manteau et différens effets que cette violence me fit perdre. A peine me laissa-t-on le temps de prendre mon argent et mes papiers. Flanqué de deux gendarmes, qui étaient à ma solde, force fut de me laisser conduire à Bruxelles.

Pendant la route, le général autrichien se fit connaître à moi, et me raconta par quel motif il éprouvait le même traitement qu'on me faisait subir. « Je suis, me dit-il, le général-major Louis « Matitunowich, né en Dalmatie, au service de « S. M. l'empereur d'Autriche, et maréchal-de-« camp démissionnaire du service de France. « Lorsque la Dalmatie est rentrée sous la domi-« nation de l'Autriche, l'Empereur, mon maître, « affecta aux militaires de mon pays une indem-« nité qui s'élève à deux cent soixante mille fr., « payables par la France, par suite de la ré-« trocession. Ma part, comme général-major, « a été réglée à quarante-trois mille francs. « J'étais à Paris pour recouvrer cette somme, « que M. de Blacas avait reconnue, quand le « 20 mars arriva. Forcé alors de quitter Paris, et « n'ayant point d'argent, je fis un marché avec « un cocher pour être conduit à Bruxelles, où « je croyais trouver le Roi, espérant qu'il me « mettrait à même de payer au moins les frais « de mon voyage. Obligé ensuite d'aller jusqu'à « Gand, mon cocher consentit à m'y conduire « aux mêmes conditions. Arrivé à Gand, je me « présente à M. de Blacas pour avoir, sinon tout « ce qui m'était dû, au moins un à-compte. « Mais M. de Blacas se replia sur les circon-

« stances pour éluder ma réclamation. — Vos « circonstances, lui répondis-je, sont aussi mes « circonstances, et elles sont bien plus impé- « rieuses pour moi que pour vous. Je ne vous « demande pas la somme entière, donnez-moi « seulement les moyens de me rendre à Vienne, « chez mon empereur : payez mes frais de route.

« Tout fut inutile. La discussion s'animant, un « officier de la maison du Roi survint, et me dit : « Calmez-vous, général, cette affaire s'arrangera; « donnez-moi votre adresse. — Je loge au *Lion* « *d'argent*. — Eh bien, permettez que je vous « y accompagne. Il vint avec moi à l'hôtel, et « une demi-heure après, je vis entrer un homme « suivi de plusieurs gendarmes, qui me dit avec « dureté, que j'eusse à ficeler mes malles, et à « monter en voiture. Je ne sais qui vous êtes, lui « dis-je; mais si vous avez des ordres supérieurs, « exécutez-les sans vous permettre de me mal- « traiter, car je ne le souffrirai pas. C'était le « baron d'Eksteins. Voilà comment je me trouve « votre compagnon d'infortune. » Matitunowich était encore plus courroucé que moi contre le chef de la police de Gand. « Homme sans tenue, « sans tact, ni mesure, me dit-il, plus propre à « être recors ou gendarme, que le chef d'une « administration surveillante, et qui, n'ayant pas

« l'honneur d'être Français, se fait appeler mon-
« sieur le baron, tandis que c'est tout bonnement
« le fils d'un maquignon du Holstein, qui, après
« avoir fait d'assez bonnes études, et s'être jeté
« dans les sociétés secrètes pour la délivrance de
« l'Allemagne, s'est fait ensuite *néophyte,* a passé
« le Rhin avec le corps d'armée du général Bulow,
« et s'est jeté de là dans votre restauration. Vous
« connaissez maintenant, ajouta-t-il, le directeur
« de la haute police de Gand, qui ne se sert de
« l'autorité que lui a déléguée le roi des Pays-Bas,
« pour l'exercer dans l'intérêt des Bourbons, que
« pour parodier ce temps malheureux de la
« France où le plus vil délateur était écouté, et
« l'honnête homme était plongé vivant dans un
« cachot. Lorsqu'une arrestation lui est indiquée
« par les personnes qui abusent de la confiance
« du roi Louis XVIII, monsieur le baron accourt
« *au galop* à la tête de ses sbires, et vient se jeter
« comme un loup affamé, sur le malheureux dont
« on a intérêt d'empêcher la présence. »

Ces détails ne faisaient qu'ajouter à notre commune irritation. A notre arrivée à Alost, où nous couchâmes, on nous mit dans la même chambre, où trois gendarmes restèrent toute la nuit à jouer, fumer et boire. Je soupai, mais le général-major se coucha sans vouloir rien pren-

dre. Le lendemain matin, apprenant que s'il n'avait pas soupé, c'était faute d'argent, je lui fis accepter dix ducats de Hollande, que je suis loin de regretter, bien que, m'étant séparé de lui à Bruxelles, je n'aie jamais eu depuis de ses nouvelles.

Nous arrivâmes à Bruxelles, à dix heures du matin, le 28 avril. Déjà informé du rôle qu'il devait jouer à mon égard, M. Malheise, directeur de la police de cette ville, me dit d'un ton d'aménité, dont il est impossible de rendre toute la perfidie, que n'ayant pas le temps d'examiner de suite mes papiers, il allait me confier à la garde d'une personne qui serait chargée de m'accompagner. Où cette honnête personne allait-elle me conduire? A l'auberge sans doute. Non! dans une prison infecte où je fus mis d'abord au secret, et où je restai neuf jours confondu avec des vagabonds et des malfaiteurs. Mais il s'y trouvait aussi beaucoup d'autres personnes respectables, et victimes comme moi des préventions de M. le comte de Blacas, et des mesures acerbes de M. d'Eksteins, chef principal de sa police, homme d'ailleurs plus exalté que méchant, d'une instruction vaste, parfois mal digérée, et qui certainement aujourd'hui, mûri par l'expérience, ne se ferait plus le satellite d'aucun pouvoir absurde et vio-

lent. J'avoue qu'en entrant dans mon cachot, il m'échappa un cri de douleur. « Va donc, me disais-je, va donc, malheureux Fauche! va encore porter une lettre si rassurante du roi de Prusse à Louis XVIII, et surtout remets-la à son ministre Blacas! »

Les persécutions qui eurent lieu à Gand envers un grand nombre de royalistes éprouvés, étaient l'ouvrage de ces vils flatteurs qui avaient trouvé un asile auprès du trône, de ces mêmes hommes qui s'étaient cachés lorsqu'il fallait se prononcer pour la cause des Bourbons : instrumens des vengeances particulières, sous le prétexte d'éloigner les traîtres et les espions, ils exerçaient une inquisition intolérable. A Paris, ils conseillaient une confiance aveugle lorsque la prudence prescrivait de se défier; et à Gand, ils écartaient les hommes dévoués, parce qu'ils craignaient le langage austère de la vérité : ils auraient voulu ne rester qu'un petit nombre *en Brabant,* afin de devenir une classe d'êtres privilégiés et la seule digne d'aspirer aux récompenses, après le rétablissement du trône, dont s'occupaient si efficacement toutes les puissances de l'Europe.

La prison civile de Bruxelles, où l'on entassait les victimes de l'arbitraire et des préventions du système de M. de Blacas à Gand, était tellement

remplie de prisonniers, que pendant plusieurs jours les derniers venus ne pouvaient trouver à se coucher que sur les bancs du greffe. Il y en avait de toutes les classes, depuis des généraux jusqu'à des laquais; des négocians; une famille entière était détenue, même des femmes et des enfans. Quant au crime qui leur était imputé, il était commun à tous; qui avait lu un écrou, connaissait tous les autres. *Espion, agens de Buonaparte, suspects*, telles étaient les épithètes dont on gratifiait tous ceux qu'on repoussait du bercail.

C'était toujours au nom de Louis XVIII que parlait et agissait le baron d'Eksteins, et l'on était transféré à Bruxelles par ordre du Roi. L'invention de ce protocole n'était pas absolument le fait de cet homme, qui prenait sur lui de commettre des actes rigoureux qu'ignorait certainement Sa Majesté. Que dis-je? il n'était que la *marionnette* du visir de la cour de Gand, qui en faisait mouvoir le fil d'après les avis, l'esprit de parti, et les vengeances de ses conseillers, *et de quels conseillers, grand Dieu!*

J'étais depuis vingt-quatre heures au secret dans ce cloaque, lorsque je pris le parti d'écrire au benin M. Malheise, directeur de la police de Bruxelles, pour me plaindre de ce qu'on en

agissait d'une manière aussi infâme à l'égard d'un sujet de Sa Majesté Prussienne, indignement détenu, sans lui en faire connaître les motifs, et même sans l'interroger.

Cette réclamation, faite avec énergie, détermina M. le directeur de la police à me faire venir dans ses bureaux le lendemain, 29 avril, dans la matinée. Là, mes papiers et mes effets furent examinés avec la rigidité la plus sévère, comme avec la plus méchante intention; et cependant on n'y put rien trouver qui fût susceptible de la moindre de ces interprétations si ingénieusement perfides, dont les suppôts de la police savent si bien stigmatiser les écrits les plus irréprochables, et les démarches les plus innocentes. Leur chef à Bruxelles, M. Malheise, après cette exploration qui le déconcertait, me dit avec un patelinage hypocrite, que l'examen de mes papiers avait été la cause unique de ma détention. « Je n'y ai trouvé, ajouta-t-il, « que des choses qui vous honorent infiniment, « par la constance et la persévérance qu'elles font « remarquer dans votre conduite pour la cause « du roi de France. J'en vais faire mon rapport, « et jamais je n'en aurai signé de plus satisfaisant « et de plus intéressant que celui-là; vous pouvez « compter sur votre liberté pour aujourd'hui. »

Comment un malheureux prisonnier, à ces

douces paroles, n'ouvrirait-il pas son cœur à l'espérance! Bien que je fusse renvoyé en prison, je crus en sortir le soir même. Je trouvai mon geôlier tellement dans cette persuasion, qu'il avait déjà fait enlever mon lit, que j'avais été obligé de louer vingt-quatre francs par jour pour ne pas coucher sur un grabat infect. Mais ma liberté n'arrivant pas, il m'y fallut passer la nuit dévoré par les insectes, et cette nuit affreuse ne fut pas la dernière.

M. Malheise n'aura pas pu faire son rapport, me disais-je, ou il aura négligé de s'en occuper. Mais ne fallait-il pas, avant tout, qu'il correspondît avec M. de Blacas ou M. d'Eksteins pour se concerter et remplir les vues de mes persécuteurs?

Son rapport serait encore à faire, et moi dans la prison où l'on m'avait jeté, si, après neuf jours de captivité et d'attente pénible, M. le baron de Brockhause, ministre de Sa Majesté Prussienne près le roi des Pays-Bas, et auquel je trouvai le moyen de faire passer un mot d'écrit, ne m'eût réclamé d'autorité, au nom de son souverain. Instruit déjà de mon arrestation par M. de Fagel, ministre de S. M. le roi des Pays-Bas, il avait fait de suite des démarches en ma faveur, et avait même reçu la promesse que j'allais être mis en liberté. Pro-

messe dérisoire. Ce ne fut pas sans peine que j'éludai la surveillance de mes geôliers, pour faire remettre ma lettre directement à ce ministre; l'ayant reçue, il me transmit par le même fidèle messager la réponse suivante :

« Je suis indigné de la conduite qu'on tient « envers vous. Je vous croyais libre depuis huit « jours, et j'étais surpris de ne vous avoir pas vu. « J'avais imaginé que vous aviez été pressé de « vous rendre à votre destination. Je fais à l'in- « stant de nouvelles démarches pour que vous « soyez sur-le-champ mis en liberté. Venez en- « suite me voir sans perte de temps. »

Il n'y avait plus moyen de résister à ces nouvelles démarches. Les portes de la prison me furent ouvertes, et ce fut à l'autorité de Sa Majesté Prussienne que cette fois-là, comme en 1805, j'obtins d'échapper aux fers de M. de Blacas, de même que j'avais échappé à ceux de Buonaparte, qui du moins ne m'avaient pas été imposés si tyranniquement et certainement pas avec autant d'injustice.

J'allai d'abord offrir l'hommage de ma reconnaissance à S. E. le baron de Brockhause, et là j'appris que M. de Fagel ayant entretenu M. de Blacas de mon arrestation, ce ministre de Louis XVIII lui avait répondu qu'à la vérité j'avais apporté de

Vienne une lettre de S. M. le roi de Prusse, mais que je n'en étais pas moins coupable de délits très graves; car il fallait bien colorer l'horrible persécution à laquelle j'étais en butte, et dont M. de Blacas lui-même était le principal moteur; il fallait bien aussi imaginer des prétextes pour ne pas trop mécontenter le roi de Prusse, qui jouait un si beau rôle dans la coalition des souverains en faveur de S. M. Louis XVIII.

Que fit M. de Blacas? Me signalant comme coupable au premier chef envers Sa Majesté Prussienne, afin de légitimer, s'il était possible, ses projets de vengeance contre moi, il osa avancer que j'avais décacheté et même falsifié la lettre autographe de ce monarque au roi de France, et de laquelle j'avais été porteur; de plus, que j'avais fourni des notes contre la Prusse; et enfin, venant aux accusations banales, il dit que j'étais *un espion de Buonaparte.*

Après tout ce que le lecteur a vu de ma constante et courageuse conduite pour le rétablissement de la monarchie française, il sera porté sans doute à me dispenser de toute justification, comme le fit S. E. M. le baron de Brockhause, aux yeux de qui ces accusations contre un homme qui avait donné de si perpétuelles preuves de dévoûment à la cause royale ne furent que de ridi-

cules autant qu'invraisemblables impostures. Mais il m'importe trop d'en faire connaître toute la perfidie, pour que mes calomniateurs ne puissent tirer le moindre avantage de cette maxime : *Calomniez hardiment, il en restera toujours quelque chose;* et je dissiperai jusqu'au moindre vestige de ces imputations calomnieuses qui tout à l'heure se reproduiront avec un caractère de noirceur et d'audace encore bien plus abominable.

M'étant présenté au bureau de la police de Bruxelles pour recouvrer mes papiers, M. Malheise en retint une partie, notamment le chiffre que je tenais du prince de Hardenberg, ainsi que mon passe-port, que je réclamais en vain pour retourner à Vienne. On prétendit le remplacer par un autre, en vertu duquel il fallait que dans quarante-huit heures j'eusse quitté les États de S. M. le roi des Pays-Bas. A cet effet, on prit mon signalement avec des formes très désagréables. Je m'en plaignais, lorsque survint un petit Espagnol que deux gendarmes amenaient comme n'ayant pas de papiers : mais il lui suffit de faire un signe maçonnique; on le comprit, et à l'instant, en ma présence, avant même qu'on eût fini mon affaire, on lui délivra le papier dont il avait besoin. Il ne me vint pas dans l'idée d'user

du même moyen; j'aurais pu le faire avec d'autant plus d'avantage, que j'ai reçu tous les grades maçonniques; mais en y réfléchissant depuis, je ne formai pas de doute que le petit Espagnol n'eût fait un signe de *carbonarisme*, parfaitement compris par les suppôts de la police de Bruxelles.

Le dirai-je? j'étais dévoré de chagrins; mais que le cœur humain est inexplicable! Toutes mes peines se dissipèrent devant l'accueil que je reçus de Mgr le prince de Condé, qu'à ma sortie de prison, je trouvai logé à Bruxelles, hôtel Bellevue. Ce vénérable prince, qui était instruit de ce qui venait de se passer, m'ouvrant les bras, eut la bonté de me dire en m'embrassant : « Je suis « fâché, mon cher Fauche, de tout ce qui vous « est arrivé; nous y avons pris, Contye et moi, « beaucoup de part. Je venais d'ordonner qu'on « fît des démarches pour votre élargissement. Si « mon estime pour vous pouvait augmenter, ce « serait le cas. Vous êtes victime d'intrigues; mais « nous le sommes tous. *Gardez bien les papiers « que vous avez de moi; ils vous serviront un « jour.* »

Oui, mânes illustres et respectables, moi et mes enfans conserverons à jamais les écrits émanés de la main d'un prince qui nous a été si cher,

et l'un de nos titres d'honneur sera cette déclaration précieuse qu'il daigna me donner au Palais-Bourbon, le 3 juin 1814.

S. E. le baron de Brockhause, touché aussi de mon infortune, et ne voulant pas que je fisse usage du passe-port insultant qui m'enjoignait de quitter les États du roi des Pays-Bas dans quarante-huit heures, m'en délivra un lui-même pour Vienne, avec des dépêches que je fus chargé de remettre à ma cour; et je partis incontinent pour cette destination.

A mon arrivée à Liége, frontière des Pays-Bas, M. le comte de Loucey, commandant militaire, m'ayant aperçu au moment où je présentais mon passe-port dans ses bureaux, me fit passer dans son cabinet, et me témoigna sa surprise de voir mon nom compris dans la liste des personnes suspectes au ministre de S. M. Louis XVIII. Je lui expliquai les motifs de l'animosité et des préventions haineuses de M. de Blacas contre moi.

M. de Loucey me mit à même de découvrir les variations introduites dans les accusations mensongères envoyées, d'une part, à Liége par la police de Gand et de Bruxelles, et, de l'autre, par le directeur de cette dernière police à M. le baron de Brockhause. On a vu qu'auprès de ce

ministre je n'étais accusé d'être un espion de Buonaparte que par M. de Blacas, tandis que dans les notes envoyées à Liége, on supposait que le duc de Feltre portait contre moi la même accusation, bien qu'il m'eût témoigné à Gand quelque confiance, dans une audience particulière qu'il m'avait accordée de la part de S. A. R. MONSIEUR.

Je continuai librement ma route, et je fus de retour à Vienne le 7 mai 1815, c'est-à-dire vingt-quatre jours après mon départ de cette ville pour aller remplir ma cruelle mission dans les Pays-Bas. Je trouvai à Vienne M. le prince de Hardenberg, empressé de savoir de moi-même tout ce que j'avais éprouvé de fâcheux à Gand et à Bruxelles; je lui en fis le récit, et aussitôt il en informa S. M. le roi de Prusse, à qui je pris la liberté d'écrire en ces termes :

« SIRE,

« Je suis victime de l'intrigue la plus odieuse « et de la plus noire calomnie. Après avoir servi « pendant vingt années l'auguste maison de Bour- « bon; après avoir quitté pour elle ma famille, « ma patrie, compromis ma fortune, exposé ma « vie, souffert trois années de la plus dure capti- « vité, affronté plusieurs fois l'échafaud, je suis « accusé d'avoir trahi une cause à laquelle se rat-

« tachaient mes intérêts, mes affections, mes es-
« pérances, mon honneur, en un mot, mon exis-
« tence tout entière.

« Redevable à Votre Majesté de ma mise en
« liberté, je suis accusé d'avoir agi contre mon
« souverain, contre mon bienfaiteur : moi qui,
« depuis vingt ans, contribue avec un zèle infa-
« tigable à renverser le tyran de la France et
« l'ennemi de l'Europe, d'un trône usurpé; moi
« dont le nom se trouve lié à tous les projets for-
« més dans ce noble dessein, je suis accusé de
« m'être vendu à un oppresseur que je déteste,
« à l'assassin de mes parens et de mes amis.

« Sans doute ici l'atrocité seule de l'accusation
« en démontre déjà la fausseté; mais cette accu-
« sation n'en subsiste pas moins, et menace de
« m'enlever l'honneur et de m'écraser de son
« poids.

« La religion du roi de France a été surprise
« par la perfidie de mes ennemis. Indignement
« abusé par eux, il a signé l'arrêt de ma honte
« sans égard pour le droit des gens, au mépris
« de la justice et de l'équité, sans respect pour
« Votre Majesté, dont le nom seul devait me ga-
« rantir de tout outrage, sans qu'on ait daigné
« m'entendre, malgré mes protestations; j'ai été
« arrêté, emprisonné, dépouillé de mes papiers,

« et ensuite renvoyé ignominieusement d'un pays « allié de Votre Majesté, où je m'étais rendu, « chargé de ses dépêches.

« Sire, je réclame la puissante protection de « Votre Majesté. Innocent de tout ce dont on ose « m'accuser, je proteste qu'aucune de mes ac- « tions, aucune de mes paroles, aucune de mes « pensées n'a pu donner lieu à cette accusation, « encore moins justifier le traitement indigne que « j'ai essuyé.

« Je demande à connaître d'une manière pré- « cise les inculpations dont je suis l'objet, et à « pouvoir me justifier aux yeux de Votre Majesté, « à ceux du roi de France et de l'Europe entière.

« Je suis prêt à soumettre ma conduite à l'exa- « men le plus sévère : c'est le seul prix que je « réclame pour vingt années de travaux, de dé- « voûment et de sacrifices, et il ne saurait m'être « refusé.

« Le plus juste et le meilleur des rois ne souf- « frira pas que l'on ravisse arbitrairement, à l'un « de ses fidèles sujets, l'honneur et la réputation, « et qu'on le laisse entaché d'odieux soupçons, qui « lui rendraient désormais la vie insupportable.

« Innocent, je dois être justifié; si je suis cou- « pable, je dois subir une punition terrible, et « digne de la plus infâme des trahisons.

« Daignez, Sire, accueillir ma juste demande; « et que je puisse, après avoir dévoilé la calom- « nie et sauvé mon nom de l'ignominie, consacrer « le reste de mes jours au service de mon Roi et « de ma patrie, sans avoir à rougir aux yeux de « mes concitoyens d'un crime imaginaire.

« Je suis avec le plus profond respect,

« De Votre Majesté,

« Le très humble, très obéissant et très « fidèle serviteur et sujet,

« *Signé*, Louis FAUCHE-BOREL.

« Vienne, le 20 mai 1815. »

Mais un incident fort curieux vint avancer de beaucoup ma justification, en mettant tout-à-fait à nu la perfidie et la méchanceté de mes persécuteurs. Sur ces entrefaites, S. M. le roi de Prusse reçut la réponse de S. M. Louis XVIII à la lettre que j'avais été chargé de lui porter à Gand.

Il y était question de moi; mais en quels termes, grand Dieu!

A la suite de la lettre dans laquelle le roi de France remerciait le roi de Prusse de l'assurance heureuse qu'il venait de lui faire parvenir, on fut extrêmement surpris de trouver un *post-scriptum*, que je reconnus être de la main de l'abbé Fleu-

riel, le secrétaire intime et le complaisant de M. de Blacas. Ce *post-scriptum*, uniquement dirigé contre moi, le voici : « *Quant à M. Fauche-*
« *Borel, il est vrai qu'il a eu notre confiance*
« *pendant nombre d'années; mais nous croyons*
« *nous rappeler avoir lu sur les registres de la*
« *police de Paris, qu'il y servait Buonaparte,*
« *qu'il y avait donné des notes contre la Prusse,*
« *et qu'il avait prévariqué en Angleterre.* »

Ce coup, au lieu de m'écraser, ne fit qu'ajouter à mon courage; voici d'abord comme je raisonnai. Les rois ne s'écrivent point par *post-scriptum*; l'étiquette ne le comporte pas. En supposant que cette fois Louis XVIII eût dérogé aux convenances, auxquelles ce prince tient plus que tout autre, par un sentiment exquis de la règle et de l'usage, il est de fait que le *post-scriptum* n'était pas de sa main. Qui donc a pu l'apposer? L'abbé Fleuriel, secrétaire intime et créature de M. de Blacas. Et par ordre de qui? de M. de Blacas, et à l'instigation de M. de La Maisonfort, qui m'ont repoussé à Gand, appréhendé au corps, embastillé.

Ceux-là, craignant que le roi de Prusse ne demandât raison du traitement exercé envers son sujet et son envoyé, ont pris les devans, et m'ont accusé de trahison pour légitimer leur conduite.

Mais quelle inconcevable maladresse dans leurs atroces calomnies! quelle grossière inconvenance dans leur aveugle méchanceté!

Faire dire par Louis XVIII, à Gand, qu'il a *lu sur les registres de la police de Paris*, ce serait avancer une assertion trop évidemment fausse; M. de Blacas lui-même, eût-il porté ses yeux scrutateurs dans ces registres, n'y aurait rien vu de pareil, comme on s'en convaincra tout à l'heure. Eh bien! que fait-il dire au Roi? non *qu'il a lu*, non pas même encore qu'il *se rappelle* avoir *lu*, mais qu'il *croit se rappeler* qu'il a *lu;* et c'est sur un *nous croyons* nous *rappeler* avoir *lu*, c'est-à-dire sur ce zéro, dernier résultat de deux soustractions progressivement diminutives de toute probabilité, que M. le comte de Blacas et M. le marquis de La Maisonfort fondent leur opiniâtre persécution contre moi!

Mais comment le ministre de la maison du Roi, comment M. de Blacas, qui doit être si bien au fait de l'étiquette, n'a-t-il pas prévu que le *post-scriptum* audacieux de son abbé Fleuriel, sur une lettre de Sa Majesté, ne pouvait manquer de trahir la fraude au premier coup d'œil? M. de Blacas et son secrétaire intime ignoraient-ils que les rois ne s'écrivent point par *post-scriptum;* que tel n'est pas l'usage des souverains? Toute la

chancellerie de Berlin à Vienne en fit la remarque. Le dirai-je? par son caractère d'interpolation, qui tendait à donner le change sur l'opinion du roi de France à mon égard, ce *post-scriptum* fit naître des réflexions peu favorables à M. le comte de Blacas. Ce fut bien pis encore après l'avoir lu et examiné attentivement : que si l'on s'arrêtait aux trois chefs de l'accusation empruntés par une apparence de réminiscence incertaine des registres de la police de Paris, on découvrait d'abord que ces trois griefs étaient supposés, et que leur invention portait l'empreinte du ridicule et de l'ineptie. Était-il croyable que la police de Buonaparte à Paris m'eût fait, dans ses registres, un crime d'avoir prévariqué en Angleterre, où c'eût été la servir à son gré que d'y commettre des prévarications? L'auteur de l'interpolation, qui était à Londres ainsi que moi, avait-il donc besoin, pour me reprocher des prévarications qui étaient censées commises sous ses yeux, avait-il besoin, dis-je, qu'à Paris même la police de Savary-Rovigo et Desmarets m'en accusât? C'est comme si l'on eût supposé que Buonaparte, encore à l'île d'Elbe, ou dans sa marche rapide de Cannes à Paris, eût trouvé mauvais que M. de Blacas dédaignât les avis qu'on lui donnait, afin qu'il prévînt, par d'efficaces précautions, une

aussi fatale entreprise, ou qu'il la fît avorter. Quant aux deux premiers griefs, c'est encore comme si le même Buonaparte, toujours à l'île d'Elbe, eût accusé son fidèle et zélé Bertrand d'avoir servi le Roi et donné des notes contre Murat, pendant son incroyable séjour à Paris, peu de semaines avant le débarquement, lorsqu'il y concertait avec ses complices tout ce qui devait se faire au mois de mars. *Malitia ipsa maximam partem veneni sui bibit.* [1]

On sera bientôt convaincu, par les registres même de la police, qu'ils ne contenaient rien de semblable contre moi. Mais l'accusation était positive, formelle, bien qu'elle fût glissée en fraude dans une lettre du roi de France.

Je n'hésitai pas de me présenter à mon souverain, qui tenait dans ses mains une pareille lettre, et de lui demander justice. « Sire, lui dis-je, « je suis couvert de vos bontés, et je vous dois la « vie. Si j'ai trahi vos intérêts, ceux du roi de « France, ceux de l'Angleterre, si j'ai été aux « gages de Napoléon, si enfin je suis coupable de « ce dont on ose m'accuser, je suis le plus lâche « des scélérats; et il faut, il convient que Votre « Majesté, faisant justice d'un misérable, me fasse

[1] Sénèque, épître 82.

« pendre à soixante verges d'élévation, pour que « je serve d'exemple aux traîtres. Mais si je suis « atrocement calomnié, Sire, justice aussi. — Non, « Fauche, me répond cet excellent roi, vous ne « serez pas pendu, et je vous donnerai tous les « moyens de vous mettre à même de vous justi- « fier. Je ne serai pas deux fois vingt-quatre « heures à Paris, sans que je n'aie donné des or- « dres pour obtenir parfaite connaissance de votre « conduite politique, afin de vous faire rendre « justice ou de vous punir si vous le méritez. Jus- « que-là, allez à Neuchâtel y attendre ma déter- « mination à votre égard : nous serons avant le « mois d'octobre à Paris. » [1]

Je sortis consolé de cette audience; et la lettre suivante, que daigna m'écrire le prince de Hardenberg, fut pour moi un témoignage irrécusable que je trouverais intérêt et justice, non seulement auprès de mon souverain, mais auprès de son principal ministre.

« Monsieur,

« Je n'ai pas cessé de rendre justice au zèle que, « depuis nombre d'années, vous avez montré « pour le service du Roi et pour la bonne cause,

[1] On voit par là que la bataille de Waterloo n'a été qu'un incident, eu égard au plan de campagne.

« à laquelle vous avez sacrifié plus d'une fois vos « intérêts les plus chers. Je ne puis donc regarder « que comme une erreur, ou *comme la suite* « *d'une intrigue*, le traitement que vous avez « éprouvé dans les Pays-Bas, et j'ai donné des « ordres aux ministres de Sa Majesté, près des « cours de Gand et de Bruxelles, *pour demander* « *une réparation publique du tort qu'on vous* « *a fait.*

« Je vous renouvelle l'assurance de ma consi- « dération distinguée,

« *Signé*, LE PRINCE DE HARDENBERG.

« Vienne, le 29 mai 1815. »

Dans cette occurrence, je remis à M. le prince de Hardenberg une copie du Mémoire que je venais d'adresser à S. M. Louis XVIII, sur mes persécutions en Belgique. Ce Mémoire fut d'ailleurs officiellement envoyé à M. le comte de Goltz, ministre de Prusse auprès du Roi, et à M. le baron de Brockhause, qui l'était pareillement à Gand comme à Bruxelles. J'en remis également des copies à M. le prince de Talleyrand et à M. le vicomte de Châteaubriand, ainsi qu'à M^gr le prince de Condé. Malgré toutes ces précautions, je suis fondé à croire que Louis XVIII n'en eut pas connaissance, tant il était facile à mes deux

puissans ennemis d'intercepter ou de supprimer mes justes réclamations.

Voici ce Mémoire, qu'il ne m'est pas permis de passer sous silence.

A S. M. Louis XVIII.

« SIRE,

« L'amertume de la douleur qui m'accable est « telle, que, sans le sentiment intime de ma par- « faite innocence, et l'espoir de me justifier aux « yeux de Votre Majesté, j'aurais eu peine à « supporter la vie. Je suis victime de la plus noire « intrigue, de la calomnie la plus odieuse.

« On m'accuse d'avoir trahi la cause de Votre « Majesté, d'avoir été l'agent de Buonaparte ! « Comment Votre Majesté a-t-elle pu croire à « une pareille accusation ? Comment le généreux « Louis XVIII aurait-il pu tracer lui-même, en apos- « tillant, la lettre qui contient la condamnation et « l'ignominie d'un de ses plus fidèles et de ses « plus zélés serviteurs, sans avoir seulement voulu « ni l'interroger ni l'entendre ? Vingt années de « dévoûment et de sacrifices ne devaient-elles pas « lui obtenir au moins cette justice ou cette fa- « veur ?

« Quoi ! dans le temps où les serviteurs de Buo-

« naparte étaient accueillis, caressés, employés, « honorés, un ancien serviteur de Votre Majesté « est rejeté, persécuté, emprisonné, chassé pu- « bliquement, et honteusement compromis aux « yeux des souverains et des cabinets de l'Eu- « rope; il est exposé à la perte de sa fortune et « de son honneur!

« Sire, je réclame la bonté et la justice de Votre « Majesté. Si je n'ai pas acquis le droit d'être au- « dessus de tout soupçon, j'ai au moins mérité « d'être écouté et jugé, et Votre Majesté ne peut « me proscrire et me déshonorer sans un examen « approfondi.

« On m'accuse, dit-on, d'avoir trahi la cause de « Votre Majesté, et d'avoir servi celle de Buona- « parte. Votre Majesté, ajoute-t-on, s'en est assu- « rée par les registres de la police. Non, Sire, « Votre Majesté n'a rien vu et n'a rien pu voir de « pareil.

« Que mon nom se trouve sur les registres de « la police de Buonaparte, cela n'est pas étonnant. « Constamment impliqué dans tous les projets « qui tendaient à renverser ce tyran d'un trône « usurpé, je fus toujours une victime désignée à « ses suppôts et à ses satellites. Arrêté ensuite, et « emprisonné au Temple pendant près de trois « années, je n'ai eu que trop de rapport avec la

« police, mais c'était pour avoir servi Votre Ma-
« jesté ; et je ne serais sorti du Temple que pour
« aller à la mort, si le roi de Prusse, mon souve-
« rain, ne m'eût protégé avec une généreuse sol-
« licitude.

« Que l'on montre à Votre Majesté la moindre
« trace d'une relation directe ou indirecte avec le
« tyran ; que l'on montre à Votre Majesté le moin-
« dre vestige d'une gratification, d'une avance
« ou d'un remboursement reçu de sa part !

« J'ai sans doute communiqué avec ses créa-
« tures ; mais c'était pour le service de Votre Ma-
« jesté, et en vue de les ramener à leur devoir :
« Votre Majesté ne l'a pas ignoré.

« Dernièrement encore, j'ai été en relation avec
« un parti qui pouvait servir utilement la bonne
« cause, et qui le voulait sincèrement. Mon zèle
« et mes efforts tendaient à prévenir le malheur
« qui est arrivé ; mais je n'ai pu aborder Votre
« Majesté comme je l'abordais dans le temps où il
« s'agissait d'exposer ma vie pour son service ;
« mes craintes, mes larmes, que l'événement n'a
« que trop justifiées, ont été traitées d'illusions
« et de chimères ; le tyran est rentré dans la capi-
« tale, et moi j'ai été emprisonné et proscrit.

« Sire, si j'ai servi Buonaparte, je suis un scé-
« lérat digne du dernier supplice. Pourquoi ne

« m'a-t-on pas arrêté à Paris pendant les dix mois « que j'y ai passés, ou pourquoi ne m'a-t-on pas « retenu à Gand pour y faire mon procès? Votre « Majesté, tous les souverains de l'Europe n'é- « taient-ils pas intéressés à me démasquer? Com- « ment me mettait-on en liberté, et me laissait-on « revenir à Vienne à la source de toutes les opé- « rations politiques et militaires? Si je suis un « traître, je suis un insensé, car au lieu de me « réfugier auprès de Buonaparte, je me suis rendu « auprès de mon souverain, auquel je demande « justice, comme je la demande à Votre Majesté « elle-même.

« Ah! Sire, daignez consulter les princes de « votre auguste maison; daignez consulter sur- « tout l'illustre et vénérable prince de Condé, « sous les auspices duquel j'ai commencé la pé- « nible et dangereuse carrière que j'ai parcourue « depuis avec tant de zèle et d'ardeur. Ce prince, « qui a daigné me donner des témoignages de sa « bienveillance et de son estime, sera garant que « jamais Fauche-Borel n'a trahi Louis XVIII, l'ob- « jet de son affection, de son dévoûment et de « son respect.

« Non, Sire, je ne suis point coupable; toutes « ces accusations, aussi absurdes qu'atroces, dont « je suis l'objet, sont des calomnies inventées

« par mes ennemis acharnés, dans le but per-
« fide de me ravir la confiance et l'estime dont
« Votre Majesté a daigné m'honorer, et qui ont
« tant de fois soulagé mes peines et soutenu mon
« courage, au milieu de mes longues adversités.
« Oui, Sire, j'ose le dire avec vérité, les trois an-
« nées de captivité que j'ai passées au Temple,
« m'ont paru moins cruelles que les neuf jours de
« mon emprisonnement à Gand et à Bruxelles.
« Ma captivité au Temple était méritée : l'oppres-
« seur me punissait d'avoir voulu servir Votre
« Majesté; et je souffrais avec résignation pour
« une si belle cause, avouée par le devoir, par
« l'honneur, par le suffrage de tous les honnêtes
« gens. Mais mon emprisonnement à Bruxelles,
« suite de mon arrestation à Gand, ordonné, ou
« du moins consenti par un monarque que j'avais
« servi avec tant de dévoûment et de zèle, est le
« coup le plus affreux que j'aie ressenti pendant
« le cours de mes pénibles et dangereux travaux.
« J'aurai voulu mourir mille fois, si je n'avais eu
« besoin de vivre pour sauver mon honneur et
« celui de ma malheureuse famille. Ah! Sire, quel
« plus grand mal Votre Majesté aurait-elle pu me
« faire, quand elle aurait agi sous l'influence des
« agens mêmes de l'usurpateur de votre trône?

« Sire, je demande justice à Votre Majesté, je

« la demande au nom sacré de l'humanité; je la « demande au nom de celui qui juge les Rois. Je « demande que les chefs d'accusations intentées « contre moi, me soient communiqués; je de- « mande d'être écouté dans ma défense et d'être « jugé par Votre Majesté. Que la punition la plus « exemplaire tombe sur moi, si je suis coupable; « mais que je rentre dans les bonnes grâces de « Votre Majesté, et que je recouvre mon honneur « compromis, si je suis innocent.

« Je suis avec le plus profond respect,

« SIRE,

« Le très humble, très obéissant
« et très fidèle serviteur,

« *Signé*, LOUIS FAUCHE-BOREL.

« Vienne, le 24 mai 1815. »

Les grands événemens qui survinrent dispensèrent mes ennemis de Gand et de Bruxelles, de fournir les renseignemens demandés par mon souverain le roi de Prusse. Si l'on rapproche la date de la lettre du prince de Hardenberg, qui est du 29 mai, de la date du 8 juillet de la même année, époque où Louis XVIII remonta sur le trône, à l'aide des armées de toutes les puissances de l'Europe, on verra que les événemens aussi

terribles que gigantesques qui se passèrent dans le court espace de cinq semaines, purent seuls affranchir en effet mes puissans ennemis de l'obligation pénible où ils étaient de justifier aux yeux de mon souverain leur conduite à mon égard.

Mais les plus grandes injustices de la part des premiers agens du Roi, ne pouvaient ralentir mon zèle. La sincérité, la franchise comme l'intrépidité de mon dévoûment aux intérêts de Louis XVIII, furent les mêmes pour son second retour comme pour le premier. Dans les premiers jours de juin, étant revenu à Neuchâtel, plein de flatteuses espérances pour le succès de la cause générale, je me mis en devoir de concourir autant qu'il était en moi à la réintégration du trône, et je fus assez heureux pour y participer par quelques tentatives qui peut-être ne seront pas indignes de la mention de l'histoire.

THE UNIVERSITY OF MICHIGAN
GRADUATE LIBRARY

DATE DUE

3 9015 05847 7798

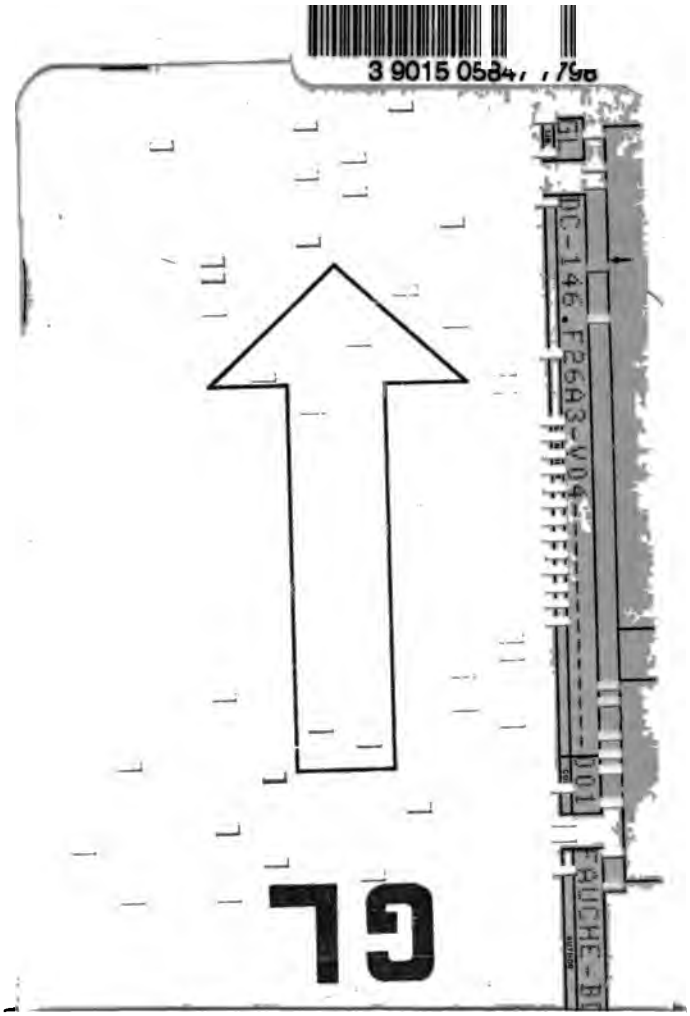

DO NOT REMOVE
OR
MUTILATE CARD